This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

=K.6.10

130

P. 8233, d.82

= 42. 44 / IV.7

= K.4.16

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME TRENTE-SEPTIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME VII

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

## DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, Nº 13

M DCCC LXXVI

BODLEIAN PERIODICALS

# MANUSCRIT

DE

# L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES

# DE RENNES

Par M. Édouard Aubert, Membre résidant.

Lu dans les séances des 3 et 17 mai 1876.

Parmi les nombreux établissements religieux qui couvraient le sol de la Bretagne, on comptait autrefois l'abbaye de Saint-Georges. Fondé à Rennes au commencement du XI^e^ siècle par le duc Alain III en faveur d'une congrégation de Bénédictines, dont sa sœur, Adèle de Bretagne, fut la première abbesse, ce monastère ne tarda pas à acquérir une grande importance. En 1183, l'abbaye de Saint-Georges fut incendiée et détruite par les soldats de Geoffroy Plantagenet, alors en guerre avec son père, Henri II, roi d'Angleterre. On a lieu de supposer que Geoffroy, honteux d'une telle profanation, fit relever l'église abbatiale et entreprit de rétablir les bâtiments de l'abbaye.

Grâce aux libéralités des puissantes familles qui s'intéressaient au monastère, l'œuvre de restauration se poursuivit pendant toute la durée du XIII^e^ siècle et fut terminée seulement vers l'année 1317. A la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, l'abbaye subit de nombreuses transformations et fut presque entièrement reconstruite.

De l'église abbatiale, qui datait de la fin du XII^e^ siècle, et de ce vaste ensemble de bâtiments, la Révolution n'a laissé debout qu'un grand corps de logis construit en 1670 par les ordres de l'abbesse Magdelaine de Lafayette. On peut voir aujourd'hui, sur la rive droite de la Vilaine, ce bel édifice remarquable par la simplicité de ses lignes et la grandeur de ses proportions ; il a été transformé en caserne.

Les derniers vestiges des constructions contemporaines du XII^e^ et du XIII^e^ siècle ont disparu, emportés par le temps et bien plutôt encore par le besoin de détruire qui distingue les Français de toutes les époques. Il ne reste plus de l'antique monastère d'Adèle de Bretagne que deux monuments : le premier est le sceau de l'abbaye déposé au musée archéologique de Rennes ; le second est un manuscrit conservant des fragments considérables d'une reliure en argent doré : il appartient maintenant à M. le comte H. de Kergariou, sénateur, qui, avec une extrême obligeance, a bien voulu le mettre à ma disposition. J'ai donc pu l'étudier à loisir, en dessiner la couverture et les

principales miniatures ; je viens faire part à mes confrères du résultat de mes observations[1].

Je m'occuperai d'abord de l'extérieur du livre, des débris de ce travail au repoussé qui, tout mutilé qu'il soit, nous prouve une fois de plus que les orfèvres du moyen âge ne considéraient point l'habileté de main comme le but suprême de leur art, mais se préoccupaient surtout de l'unité dans la composition, de l'harmonie et de la variété dans les ornements.

Commençons par déplorer que ces légères feuilles de métal aient été enlevées des ais en bois qui constituaient, à l'origine, la carcasse des *plats* de la couverture, pour être appliquées sur deux morceaux d'épais carton revêtu de maroquin. Une telle opération ne peut être exécutée sans amener de nombreuses déformations ; il faut arracher les clous ou les rivets qui maintenaient le métal sur le bois, les replacer ensuite et les multiplier. Aussi combien peut-on compter de

1. Ce manuscrit est déjà connu, sans que cependant on ait encore songé à en donner des dessins. M. Paul de la Bigne-Villeneuve en a parlé dans les *Prolégomènes* de son travail intitulé *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes* et publié dans le tome IX du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*. Mais la description du monument est sommaire ; en outre, l'une des inscriptions frappées sur le premier côté de la couverture me semble devoir être lue d'une façon différente. Ces motifs m'ont déterminé à exposer mon opinion sur cet intéressant sujet, en y joignant des dessins exacts.

coups de marteau maladroits, de rinceaux et de moulures écrasés ou défigurés ! Ne vaut-il pas mieux toujours respecter de pareilles œuvres, en se bornant à consolider les parties les plus compromises ?

PREMIÈRE FACE DE LA COUVERTURE. — Dans le temps où la reliure était intacte, on voyait sur cette face [1] et occupant le centre de la composition, Jésus-Christ assis, la tête couronnée du nimbe crucifère, la main droite élevée et tenant du bout des doigts un petit disque chargé de l'*alpha*. La main gauche soutenait sans doute le livre des Évangiles appuyé sur le genou. A gauche de la tête de Jésus était tracé l'*oméga*. Cette figure principale se montrait entourée par une auréole elliptique composée d'un rang de godrons en dents de scie bordés à l'extérieur par un rang de perles très-finement repoussées.

Il ne subsiste plus aujourd'hui que le nimbe, la main droite soutenant le disque, l'*oméga*, la moitié de l'auréole et, dans le bas, quelques plis du manteau retombant du siége sur lequel le Christ reposait.

Les quatre angles laissés libres entre l'ellipse et la bordure rectangulaire qui sert de cadre à l'ensemble du tableau, contenaient autrefois les attri-

1. Les dimensions actuelles de la couverture sont : en hauteur $0^{m},317$, et en largeur $0^{m},215$. Voir planche 1.

E. Aubert 1876.

MANUSCRIT DE SAINT-GEORGES DE RENNES.

buts symboliques des Évangélistes. Deux seulement existent encore : l'aigle de saint Jean à la droite du Sauveur, l'homme [1] de saint Matthieu à

1. En expliquant les motifs qui me font employer le mot *homme* pour désigner l'attribut de saint Matthieu, je vais tenter de rectifier une erreur dès longtemps accréditée qui consiste à voir un *ange* dans cette figure symbolique.

Les Pères de l'Église, depuis saint Irénée, évêque de Lyon au nᵉ siècle, sont unanimes dans l'application générale qu'ils font aux quatre évangélistes des quatre animaux symboliques dont il est parlé dans le prophète Ézéchiel (1, 5, 10) et dans l'Apocalypse (IV, 6, 7). Mais ils diffèrent sur l'application spéciale à chacun des évangélistes. Ces divergences portent sur l'attribution des symboles du lion, de l'aigle et de l'homme. L'Église romaine et toutes les églises d'Occident ont adopté l'explication donnée par saint Jérôme, le plus érudit de tous les Pères de l'Église.

Saint Jérôme s'exprime ainsi (Adversus Jovinianum, lib. I, cap. 26) : « Matheus quasi de *homine* incipit scribere, « *Liber generationis Jesu Christi ;* Lucas a sacerdotio Zacha- « riæ ; Marcus a prophetia Malachiæ prophetæ et Isaiæ. Pri- « mus habet faciem *hominis*, *propter genealogiam ;* secundus « faciem *vituli*, *propter sacerdotium ;* tertius faciem *leonis*, « propter vocem clamantis in deserto, *Parate viam Domini*... « Joannes vero noster quasi *Aquila* ad supèrna volat et ad « ipsum Patrem pervenit, dicens : *In principio erat Verbum.* »

Il dit la même chose en d'autres termes dans le prologue de son commentaire sur l'évangile selon saint Matthieu.

En conséquence, le symbole de l'*Ange* est une interprétation sans fondement et qui provient de ce que l'iconographie, dès le vᵉ siècle, a donné des ailes à ces quatre figures symboliques.

Je m'appuie aussi sur l'interprétation de saint Jérôme pour donner à l'attribut de saint Luc le nom de *veau*, au lieu de celui de *bœuf* généralement admis. En effet, *vitulus* ne

la gauche. Le lion et le veau qui remplissaient les angles inférieurs ont été brisés et perdus.

La bordure d'encadrement se compose d'une suite de rinceaux presque circulaires, réunis par une double bague et terminés à leurs centres par des palmettes à cinq feuilles dont les pointes sont alternativement dirigées en dedans et en dehors.

Avant de passer outre, il est utile, je le crois, de présenter ici quelques observations. D'abord, je suis persuadé que dans le principe la couverture avait plus de hauteur et qu'elle a été sensiblement amoindrie par les remaniements dont elle a souffert. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le rinceau dessiné à l'angle inférieur de la bordure d'encadrement. Ce rinceau, évidemment composé pour la place qu'il occupe et qui s'ajuste si bien et si naturellement à droite et à gauche, devait être répété à l'angle supérieur. Or, que voyons-nous là ? une déchirure du métal, un petit morceau ajouté tant bien que mal et couvert d'un reste d'ornement qui ne se raccorde d'aucun côté. Le tracé de l'auréole, dans sa partie inférieure, vient fournir un nouvel argument en faveur de mon opinion ; il est clair que toute la portion de cette auréole reproduite au pointillé sur la gravure n'est ni du même travail, ni de la même forme que la partie supérieure. Les godrons

peut se traduire que par *veau*, et il est prouvé de plus que les animaux offerts en sacrifice par les prêtres hébreux étaient des veaux et non pas des bœufs.

sont plus massifs, les perles plus lourdes, le métal qui borde les perles à l'extérieur est lisse et poli tandis que sur les *fonds* anciens il est pour ainsi dire plissé par le marteau de l'orfèvre. L'ellipse tourne trop brusquement : elle n'a pas la courbe élancée et gracieuse de la partie supérieure. L'auréole primitive devait descendre à près de deux centimètres plus bas que le point où s'arrête la portion refaite.

Je ferai remarquer ensuite que le travail d'orfévrerie tout entier, figure centrale, symboles des Évangélistes, et bordure d'encadrement, était à l'origine exécuté sur une feuille d'argent doré, d'une seule pièce, sans soudures ni rivets. Maintenant, au contraire, examinons la mince baguette couverte de stries en relief posées trois par trois qui accompagne les rinceaux de l'encadrement et nous constaterons sans peine que cette baguette est rajustée en beaucoup d'endroits par morceaux grands ou petits, et en outre qu'elle a été fabriquée par un ouvrier malhabile avec une feuille de métal plus épaisse et moins bien dorée.

Une dernière question se présente : la bordure régnait-elle, oui ou non, sur les quatre côtés du *plat?* Tout me porte à croire qu'elle existait aussi sur le quatrième côté, où nous ne voyons plus aujourd'hui que cette maigre baguette grossièrement travaillée. Je ne puis, en effet, me persuader que l'artiste assez ingénieux pour composer les sujets de la couverture et ses ornements, ait

manqué de goût au point de laisser ainsi son œuvre incomplète et boiteuse. Je persiste donc à penser que la reliure a été certainement diminuée dans le sens de la hauteur et très-probablement dans le sens de la largeur. Cela dit, je reprends la description de la première face du livre.

Vers le milieu de l'auréole, entre les perles qui bordent l'ellipse et la baguette de l'encadrement, on lit deux inscriptions ; elles ont été tracées au repoussé l'une au-dessous de l'aigle, l'autre au-dessous de l'homme, et elles sont disposées verticalement ; les voici :

| au-dessous de l'aigle : | au-dessous de l'homme : |
|---|---|
| W | IG |
| AR | NO |
| IN | GA |
| VS | NT |
| MI | EI |
| LE | S |
| FIS | |
| ER | |
| IV | |

L'interprétation de ces deux légendes est assez embarrassante. M. de La Bigne-Villeneuve [1] croit pouvoir lire :

WARINVS MILES FILIVS ERIV.

1. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, ouvrage déjà cité, page 213.

Il me semble bien difficile d'admettre une lecture qui donne prise aux objections suivantes : jamais, que je sache, le mot FILIVS n'a été abrégé sous la forme FIS ; ensuite, au-dessus de ces trois lettres, il ne reste pas trace du signe d'abréviation toujours employé au moyen âge, et à cette place, le métal intact ne permet pas de supposer un accident qui aurait fait disparaître ce signe important ; enfin, le personnage qui, d'après M. de La Bigne-Villeneuve, serait le père de VARIN, porte un nom, ERIV, dont on n'a pas encore trouvé la mention dans les chartes concernant la Bretagne.

Je propose, à mon tour, la lecture suivante :

WARINVS MILES FIER[I] IV[SSIT].

C'était là la formule adoptée par les donateurs au moyen âge et même à l'époque mérovingienne, puisque nous la retrouvons complète sur la châsse-coffret décorée de verroteries cloisonnées du trésor de Saint-Maurice. Pour accepter l'opinion que je mets en avant, il faut admettre une erreur de l'orfèvre qui aura frappé FIS au lieu de SFI, en transposant la lettre S. La méprise de l'ouvrier sera facilement comprise, si l'on veut se rappeler que, le travail au repoussé s'exécutant à l'envers, les lettres frappées à gauche se lisent à droite sur la face de l'œuvre destinée à être vue. J'appelle sur ce point l'attention de mes confrères. J'ajoute qu'il y a sur la reliure un espace suffisant

pour placer toutes les lettres de la légende recomposée suivant mon opinion. Je me suis assuré du fait en dessinant un croquis sur lequel j'ai retracé, à la grandeur de l'exécution, l'inscription telle que je crois pouvoir la restituer.

La seconde inscription offre moins de difficulté et la lecture de M. de la Bigne-Villeneuve me paraît excellente : « Ne pourrait-on pas, dit-il à ce « propos, y retrouver le mot « *Ignogan* » (Ino- « guen), nom de femme qui serait la sœur ou « l'épouse du chevalier Warin[1] ? »

1. M. de la Bigne-Villeneuve, à propos des deux noms qui figurent sur les inscriptions, a bien voulu m'envoyer une note intéressante ; je la transcris textuellement : « En outre « de l'évêque de Rennes, *Garinus* ou *Warinus*, qui figure « dans nos chartes de Saint-Georges de 1028 à 1034, je trouve « en 1032, dans un acte de fondation, un *Garinus filius* « *Guillelmi*, et vers 1050 un *Garinus Ervalt*. En 1058, *Garinus*, « père de Goscelin, est témoin dans une donation aux cha- « noines de Saint-Pierre de Rennes faite par la duchesse « Berthe, mère de Conan II. Je trouve encore *Warinus* « dapifer, un des seigneurs de la cour d'Alain Fergent, duc « de Bretagne, dans un acte de 1103. Au XII^e^ siècle, il y a « aussi *Garinus Platus*, *Garinus Rex*, *Garinus Presbiter*. « C'est là un nom assez commun dans le pays de Rennes « aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

« *Ignoguen*, nom de femme, n'est cité qu'une fois parmi « les vassaux à redevances du fief d'Épargé. Mais c'est un « nom très-usité dans les familles illustres du temps ; ainsi « on trouve *Inoguen* ou *Ennoguen* fille d'Alfrid, premier « baron de Fougères ; *Ennoguent*, fille d'Alain le Noir, ab- « besse de Saint-Sulpice à la fin du XII^e^ siècle ; *Ennoguen*, « mère de Brient, tige des anciens sires de Châteaubriand,

E. Aubert 1876.

MANUSCRIT DE SAINT-GEORGES DE RENNES.

On doit donc lire :

IGNOGANT EI[V]S (VXOR ou SOROR).

SECONDE FACE DE LA COUVERTURE. — Dans l'état primitif, ce second côté représentait le Christ en croix[1], la tête entourée du nimbe crucifère. Sur la branche supérieure de la croix, on lisait l'inscription consacrée

IHESVS NAZARENVS REX IVDEORVM

Au pied de la croix se tenaient debout : la sainte Vierge à la droite de Notre-Seigneur et saint Jean, le disciple bien-aimé, à sa gauche.

De chaque côté de l'inscription, dans les deux cantons compris entre la traverse de la croix et la bordure d'encadrement, on voyait deux figures de femmes voilées, nimbées et portant d'une main des linges, de l'autre un livre. Ces figures, vues à mi-corps, reposent sur des bandes ondulées qui sans doute représentent les nuages du ciel ; leur

« contemporain du duc Alain III ; *Ignoguen*, sœur de Rival-« lon, seigneur de Combour, etc. »

Ces diverses manières d'orthographier le même nom me remettent en mémoire le mot *Annus* que l'on écrivait souvent *Agnus*. La belle inscription qui date l'une des grandes châsses de l'abbaye de Saint-Maurice commence par ces mots AGNO GRACIE gravés en caractères de onze millimètres de hauteur. (Châsse donnée par l'abbé Nanthelme en 1225.)

1. Voir planche II.

attitude est celle de la douleur et elles semblent se préparer à recueillir le sang qui s'échappe des plaies du Rédempteur.

C'est la première fois que je rencontre la représentation de ces deux personnages dans le tableau du Christ en croix. D'ordinaire la place occupée par les deux femmes que nous voyons sur la reliure du manuscrit de Saint-Georges est remplie, soit par les images du soleil et de la lune, soit par des anges ailés qui prient à genoux pendant la lente agonie du Sauveur. Dans les figures dont nous cherchons la signification, faut-il voir les saintes femmes, que l'artiste n'a pu placer au pied de la croix occupé déjà par la sainte Vierge et par saint Jean et qu'il aura eu l'idée de représenter au-dessus des bras de la croix? Je ne crois pas possible de trouver une autre solution du problème; cependant la présence des nuages sur lesquels reposent les saintes femmes me fait hésiter, et je signale ce fait aux archéologues qui ont plus particulièrement étudié des monuments semblables.

De toute cette grande scène, il ne reste aujourd'hui qu'une des deux saintes femmes à peu près intacte; la seconde est à demi mutilée. La branche supérieure de la croix et l'inscription sont entières. Du Christ, il ne subsiste plus qu'un fragment de nimbe et les deux bras. De la Vierge et de saint Jean on n'aperçoit plus que les nimbes.

La bordure d'encadrement existe sur trois cô-

tés. Elle se compose de palmettes à six feuilles inscrites dans des losanges rattachés l'un à l'autre par des cartouches ornés d'un rang de perles et accompagnés en haut et en bas de feuillages élégants. Cette plate-bande si bien composée est bordée à l'intérieur et à l'extérieur, comme sur l'autre face, d'une baguette mi-ronde couverte de stries repoussées et posées trois par trois. Le quatrième côté est occupé seulement par une baguette striée refaite plus tard et très-médiocrement exécutée.

De même que le premier côté de la couverture, cette seconde face me semble aussi avoir été diminuée. La largeur du sommet et des bras de la croix permet d'affirmer que le pied descendait plus bas; car, si l'on suppose qu'il s'arrêtait à la place où règne aujourd'hui la bordure, la croix aurait été d'une lourdeur incompatible avec la justesse de proportions de l'œuvre tout entière et trop courte pour que le corps du Christ y pût trouver place. Les figures de la Vierge et de saint Jean auraient aussi manqué de hauteur.

Il est bon de remarquer que dans le principe la feuille de métal qui recouvrait ce second *plat* était aussi d'un seul morceau, sans rivets ni soudures. Au surplus, pourquoi redire ici ce que j'ai dit plus haut? Probabilité d'un quatrième côté de la bordure, fabrication plus récente d'une grande partie de la baguette striée, présence d'un seul rinceau d'angle complet à la partie inférieure

de l'encadrement, en un mot, toutes les observations faites sur la première face de la reliure peuvent s'appliquer à la seconde. Je n'insisterai donc pas sur ces questions; elles me semblent résolues par l'étude attentive des remarquables débris de ce monument, qui fut à l'origine un chef-d'œuvre de l'art du XII^e^ siècle et qui, malgré la disparition de presque toutes les figures, nous fournit encore les moyens d'établir les comparaisons les plus instructives.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT. — Le manuscrit, plus épargné par le temps que la couverture, est extrêmement bien conservé; il se compose de deux cent dix feuillets de parchemin ancien, dont deux cent sept sont écrits et trois réglés à la pointe mais tout blancs[1]. A une époque que je ne puis préciser, on a ajouté six feuillets de vélin, trois au commencement du volume, et trois à la fin. En général le parchemin est net et sans défauts; cependant, bon nombre de feuillets portent des traces d'humidité et deux ou trois d'entre eux ont été fort endommagés par les piqûres des vers. L'écriture est belle, régulière, très-lisible, et si tout le livre n'est pas de la même main, il est au moins écrit par des copistes du même temps et de la même école. Les petites capitales

1. La hauteur des feuillets est de 0^m^,305 ; la largeur est de 0^m^,205.

du texte sont tantôt rouges, tantôt rouge accompagné de vert ou de bleu, tantôt vertes, tantôt noires ou noir bordé de rouge. Les E, les M, les D, les H et les U appartiennent tantôt à l'écriture romaine, tantôt à l'écriture onciale. Aux yeux des paléographes les plus compétents, et parmi eux je nommerai notre éminent confrère M. L. Delisle et M. Miller qui ont bien voulu, après un minutieux examen, donner leur avis, la date du manuscrit doit être placée dans la première moitié du XI^e^ siècle. La minuscule m'a rappelé d'une manière frappante l'écriture de la charte de donation de Rodolphe III à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1017). Il n'y a donc pas de doute possible, c'est antérieurement à 1050 que le manuscrit de Saint-Georges a dû être exécuté.

Au verso du premier feuillet de vieux parchemin, on trouve la lettre de saint Jérôme au pape Damase écrite sur deux colonnes et dont le titre inachevé, en lettres capitales, est ainsi disposé :

A
TIS
SI
MO PAPA DAMA
SO HIERONIMUS

(*Beatissimo Papa Damaso Hieronimus.*)

Au verso du troisième feuillet commence, aussi sur deux colonnes, la généalogie de N.-S. Jésus-

Christ, suivie d'une histoire très-abrégée de sa vie, de ses miracles et de son enseignement. Viennent ensuite : une préface de saint Jérôme sur les Évangiles, une lettre d'Eusèbe à Carpianus, puis, de nouveau, la lettre de saint Jérôme au pape Damase déjà transcrite au commencement du manuscrit. Ces trois documents sont écrits à page pleine.

Au verso du treizième feuillet, on lit, en latin et en caractères du XV^e^ siècle, la formule du serment que devait prêter l'abbesse de Saint-Georges à la cérémonie de la prise de possession. Cette formule est répétée au recto du feuillet suivant, écrite de la même main, mais traduite en fort mauvais français[1].

Au recto du seizième feuillet commence la table des chapitres de l'évangile selon saint Matthieu.

Le recto du dix-huitième feuillet est occupé par une grande miniature représentant le Christ assis sur une auréole ronde et rayonnante[2]; il tient dans sa main droite, élevée comme pour bénir, un disque semblable à celui de la couverture, hormis l'*alpha* qui n'y est point inscrit, et de la gauche il soutient un livre posé sur son genou. Jésus est barbu; sa chevelure longue et

1. Ces deux formules ont été données *in extenso* par M. P. de la Bigne-Villeneuve dans les *Prolégomènes* du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges*, ouvrage déjà cité, p. 210, 211. En conséquence, il serait superflu de les réimprimer ici.

2. Voir planche III.

bouclée, de couleur sombre, est ceinte du nimbe crucifère. Le vêtement consiste en une robe de dessous jaune, dont on ne voit qu'une très-petite partie autour du cou et sur la poitrine. Par-dessus cette robe est mise une tunique bleue, bordée de rouge et semée de points blancs posés en triangle trois par trois. Les manches de cette tunique sont flottantes et bordées de jaune. Les pieds nus reposent sur un tabouret dont la face antérieure est décorée d'arcades.

La figure du Christ tout entière est comprise dans une auréole elliptique composée d'une large bande d'azur semée d'étoiles jaunes et qui représente le ciel. Cette bande est enveloppée par une seconde bande violette beaucoup plus étroite. Les couleurs sont séparées et bordées par un filet rouge.

L'auréole elle-même est tracée dans un parallélogramme formé d'une plate-bande ornée d'un rinceau gris-bleu rehaussé de jaune; à l'entour, en dedans et en dehors, règne un large filet jaune bordé de rouge. Les quatre angles du parallélogramme sont occupés par les attributs symboliques des Évangélistes peints sur des médaillons ronds. Dans le haut, on voit l'homme de saint Matthieu et l'aigle de saint Jean; dans le bas, le veau de saint Luc et le lion de saint Marc.

Aux pieds du Christ, dans les angles compris entre l'auréole et le cadre quadrangulaire, sont dessinés deux anges ailés et nimbés qui contemplent le Sauveur et semblent l'adorer.

Je suis très-disposé à croire que l'orfèvre, auteur de la reliure, s'est inspiré de cette miniature lorsqu'il a composé son œuvre. Pour appuyer une pareille conjecture il nous reste seulement, il est vrai, la main soutenant le disque ; mais la pose de cette main, ainsi que la manière dont le disque est présenté, sont tellement semblables, qu'il m'a été impossible de ne pas établir la comparaison. Je la donne pour ce qu'elle vaut, sans m'y arrêter davantage.

Au verso du feuillet qui porte cette peinture, on en voit une seconde[1] : elle représente saint Matthieu nimbé, assis sous un portique, les pieds nus posés sur un tabouret ou plutôt sur une planchette inclinée. L'Évangéliste tient de la main droite un rasoir à long manche[2], de forme caractéristique, et de la gauche un livre posé sur une tablette supportée par le chapiteau massif d'une colonne trapue et cannelée en spirale.

Le portique à trois arcades est surmonté d'édicules percés de fenêtres et couverts par des toits, les uns en pointe, les autres arrondis en dôme. Les murs qui relient les édicules entre eux sont

1. Voir planche IV.

2. Le rasoir et la pierre ponce étaient des objets de première nécessité pour tous ceux qui écrivaient sur parchemin. Le XV^e^ sermon d'Hildebert, archevêque de Tours au XI^e^ siècle, nous en fournit la preuve. Voici ce qu'on y lit : « Quod « scriptor solet facere. Primo, cum *rasorio* incipit perga- « menum purgare de pinguedine et sordes magnas auferre ; « deinde cum *pumice* pilos et nervos omnino abstergere... »

MANUSCRIT DE SAINT-GEORGES DE RENNES.

allégés par des niches et couronnés par deux toitures plates dessinées au mépris de toutes les lois de la perspective.

A la suite de ces deux miniatures viennent six feuillets consacrés, recto et verso, aux tableaux de concordance, œuvre d'Eusèbe de Césarée. Ces tableaux, appelés *Canons*, sont écrits dans des arcades très-étroites, comprises sous un grand arc à plein cintre. Selon que le *Canon* contient les concordances entre trois ou quatre des Évangélistes, les petites arcades sont au nombre de trois ou de quatre. Les fûts des colonnes qui soutiennent le grand arc et les arcades, les archivoltes et les chapiteaux sont diversement coloriés et, presque tous, décorés de rinceaux ou d'ornements variés d'un goût exquis.

Les tableaux de concordance sont suivis de l'Évangile selon saint Matthieu, qui commence, comme chacun le sait, par la généalogie de N.-S. Jésus-Christ. Le titre de cet Évangile m'a paru digne d'arrêter un instant l'attention. L'L majuscule indique une époque de transition et peut servir à dater plus sûrement le manuscrit. Les entrelacs dont cette lettre est décorée appartiennent de toute évidence à l'art carolingien ; les têtes d'oiseaux et les fleurons qui les accompagnent annoncent au contraire les premiers essais de l'école à laquelle on a donné le nom de *romane*. J'ai copié cette majuscule et le titre entier tels qu'ils sont, c'est-à-dire inachevés, me con-

tentant d'indiquer au pointillé les lettres omises par le peintre[1]. Le lecteur trouvera dans cette esquisse la preuve de l'opinion que je mets en avant.

Au recto du soixante-dix-septième feuillet commence l'argument ou préface de l'Évangile selon saint Marc. En tête de cette préface, composée de trois feuillets, on voit une miniature qui nous montre saint Marc assis sous un portique à trois arcades, de la plus grande simplicité, sans édicules, mais conçu dans le même style que le portique de saint Matthieu. Cette peinture se distingue aussi de la première parce qu'elle est enfermée dans un cadre formé d'une plate-bande chargée d'un rinceau bleu-clair sur fond noir et entourée de deux filets rouges. Ce quadrilatère se divise en deux parties inégales ; le compartiment supérieur, le plus grand, contient l'image de l'Évangéliste ; le compartiment inférieur renferme le nom de saint Marc peint et orné d'une belle majuscule onciale dont je donne la copie[2]. Cet M appartient aussi à l'époque de transition pendant laquelle l'emploi des entrelacs carolingiens persistait encore.

Le texte de l'Évangile suit l'argument et commence par un I majuscule présentant les mêmes

1. Voir planche V, figure A. Toutes les lettres représentées sur cette planche sont réduites aux deux cinquièmes de l'original.

2. Voir planche V, figure B.

F.C.

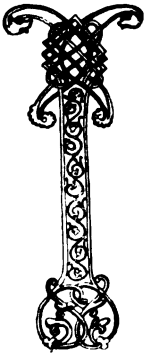

F.B.

F.F.

E. Aubert 1876.

MANUSCRIT DE SAIN

F A

F. E.

F. D.

IMP. BUTTNER-THIERRY, PARIS.

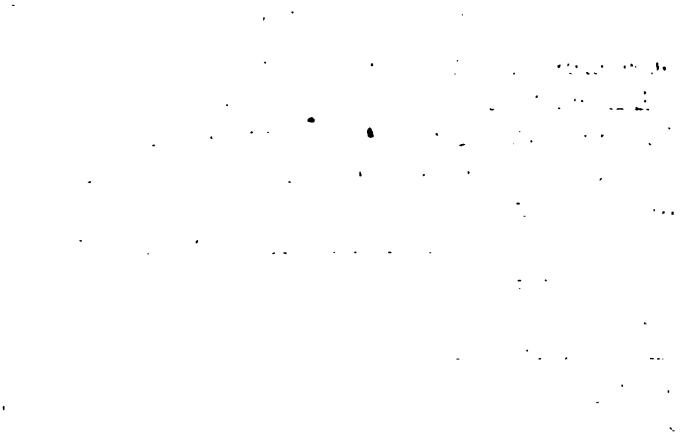

caractères que les lettres dont j'ai déjà parlé[1].

L'Évangile selon saint Marc est incomplet; dans notre manuscrit il se termine au verset :

« Et illi audientes quia viveret, et visus esset ab ea, non crediderunt. »

Il manque donc toute la fin, soit environ un ou deux feuillets.

Au recto du cent-septième feuillet commence l'Évangile selon saint Luc, ou du moins l'argument qui précède le texte même. En tête est peinte une miniature représentant saint Luc assis sous un portique à trois arcades et surmonté d'édicules pour ainsi dire copiés sur les édicules figurés au-dessus du portique de saint Matthieu. La seule vraie différence qu'il y ait entre eux consiste dans les dimensions qui sont ici de moitié plus petites, la peinture occupant seulement la moitié du feuillet. Saint Luc, la tête entourée du nimbe, écrit dans un livre ouvert, posé sur une colonne à chapiteau massif. Derrière lui se trouve une seconde colonne plus mince et plus élancée, dont le chapiteau supporte une boîte ouverte où l'on voit suspendue la corne qui contient l'encre[2].

L'argument se compose d'une notice sur la vie de saint Luc et sur ses travaux apostoliques, puis de la table des chapitres. Le texte de l'Évangile

1. Voir planche V, figure C.

2. J'ai dessiné le titre de l'argument de l'Évangile selon saint Luc. L'L majuscule présente le même mélange des entrelacs et des rinceaux : voir planche V, figure D.

vient ensuite ; il est orné d'un titre en capitales rouges ainsi conçu :

INCIPIT EVANGELIVM SECVNDVM MARCVM.

C'est évidemment là une erreur du copiste, car le texte qui suit est bien celui de l'Évangile selon saint Luc et il commence par un Q majuscule formé d'entrelacs combinés de la manière la plus ingénieuse. L'absence de tout fleuron ou rinceau distingue cette lettre qui a été dessinée d'après la seule inspiration des procédés carolingiens [1].

Au cent-cinquante-neuvième feuillet, on trouve l'argument et la table des chapitres de l'Évangile selon saint Jean, dont le texte ne commence qu'au recto du cent-soixante-unième feuillet. La moitié de cette page est occupée par une miniature qui représente l'Évangéliste assis, comme les trois premiers, sous un portique. Cette peinture est la reproduction presque littérale de celles que j'ai déjà décrites ; quelques détails de la décoration diffèrent seulement, il serait donc superflu d'insister davantage.

Les trois premières lignes de l'Évangile selon saint Jean sont écrites en lettres capitales romaines ; la première ligne en rouge, la seconde en noir, la troisième en rouge. Elles sont précédées d'un I majuscule qui porte sans mélange l'empreinte du style carolingien [2].

1. Voir planche V, figure E.
2. Voir planche V, figure F.

Au cent-quatre-vingt-seizième feuillet commence une table indiquant les Évangiles qui doivent être lus aux offices de chaque jour et aux diverses fêtes de l'année. Les deux dernières pages du manuscrit contiennent les Évangiles choisis pour être récités dans certaines circonstances déterminées, comme par exemple : *pro ubertate pluviæ*, *pro sterilitate pluviæ*, ..... *in dedicatione basilicæ*, ..... *contra judices male agentes* ..... *in scrutinio primo*, *in scrutinio secundo*, *item in scrutinio secundo*. Ces pages m'avaient semblé dignes d'intérêt ; mais avant de courir le risque de publier de nouveau un document déjà connu, j'en pris copie et l'envoyai à mon savant ami, Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, en lui demandant son avis. La réponse ne s'est pas fait attendre, et outre les renseignements utiles qu'elle renferme, elle nous apporte une preuve de plus en faveur du jugement formulé sur l'âge du manuscrit. Voici la lettre de Dom Chamard :

« Le document que vous m'envoyez est un « fragment d'un *Capitulare Evangeliorum*, c'est- « à-dire d'un livre liturgique contenant le com- « mencement et la fin des Évangiles que l'on réci- « tait à la Messe. Avant qu'on eut copié dans un « même manuscrit, et à la suite les unes des « autres, toutes les parties qui composent l'office « de la Messe, — ce qui a formé les *Missels plé-* « *niers* employés aujourd'hui, — chacune des par-

« ties était renfermée dans un manuscrit spécial « et à part. Il y avait le *Sacramentaire*, le *Lec-* « *tionnaire* ou livre des Épîtres, le *Capitulare* « *Evangeliorum*, le *Responsorial*, etc.

« Le *Capitulare Evangeliorum*, d'où votre frag- « ment est tiré, *ne représente pas une liturgie plus* « *ancienne que le XI^e^ siècle*. J'en trouve la preuve « dans les trois dernières indications relatives au « *Scrutin* ou *Examen* des catéchumènes[1]. Ces « *scrutins* se faisant en carême, une telle indica- « tion n'aurait pas été placée à la suite de toutes « ces Messes *votives* ou de circonstances, si ce « fragment avait fait partie d'un monument *ancien*. « De plus, ces trois indications ne sont que le « même Évangile d'après trois Évangélistes diffé- « rents et les *anciens* monuments liturgiques ne « marquent pas le troisième pour le *second scrutin*.

« Si ma mémoire ne me trompe pas, les frères « Bianchini, éditeurs d'Anastase le bibliothécaire, « en quatre volumes in-fol., ont publié un *Capitu-* « *lare Evangeliorum*. Nous n'avons pas cet ou- « vrage ici — à Ligugé — mais nous avons les « œuvres du cardinal Thomasi, fils du prince de « Palma, ami de D. Mabillon et de D. Étiennot, « mort en 1713. Dans le tome V de ses œuvres « éditées par Vezzosi, on trouve imprimé un *Ca-* « *pitulare Evangeliorum* dont votre document

1. Voir D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, T. I, lib. 1, cap. 1, art.

« n'est qu'un fragment. Les œuvres de Thomasi « sont rares en France ainsi que l'édition d'Anas- « tase le bibliothécaire par les Bianchini. »

Ainsi, ce que je désignais sous le nom de table est un *Capitulare Evangeliorum* publié déjà plusieurs fois, et probablement complet dans le manuscrit de Saint-Georges, puisqu'il comprend onze feuillets, soit vingt-deux pages.

Après une étude approfondie du monument objet de nos investigations, est-il permis de conclure rigoureusement? Oui, s'il est question du manuscrit ; non, s'il s'agit de la couverture. En effet, quant au manuscrit, point d'hésitation : par l'écriture, par le style des miniatures et des lettres peintes, par la forme liturgique du *Capitulare Evangeliorum*, il appartient à la première moitié du XI^e^ siècle. Quant au travail d'orfévrerie, s'il n'y a pas d'objection sérieuse à produire sur l'époque à laquelle il a été exécuté, on peut concevoir des doutes sur sa destination première, et, pour ma part, je suis porté à croire qu'il n'a pas été composé pour le manuscrit dont nous nous occupons. Un fait me semble constant, c'est la diminution de la couverture dans le sens de la hauteur et dans le sens de la largeur ; or, comment admettre que l'artiste ait fabriqué une reliure dépassant de beaucoup les feuillets du volume? Ce serait là peut-être le seul exemple d'une semblable inconséquence. Il est donc nécessaire de se montrer prudent et de résumer ainsi la question : les orne-

ments, les rinceaux, la forme des lettres des inscriptions, la manière dont les figures qui subsistent encore sont drapées, le dessin de l'aigle de saint Jean, tout enfin nous démontre que nous avons sous les yeux l'œuvre d'un orfèvre vivant dans la seconde moitié du XII^e^ siècle ; voilà la certitude. Maintenant, voici l'hypothèse : il est possible que plus tard, au XV^e^ siècle probablement, l'abbesse de Saint-Georges aura utilisé une couverture à demi brisée déjà, qui protégeait un livre liturgique plus grand, et l'aura employée à recouvrir notre manuscrit. On y aura fait alors quelques réparations, et on l'aura transportée sur de nouveaux ais en bois de la dimension du parchemin. La partie inférieure de l'ellipse et les baguettes striées paraissent avoir été fabriquées à cette dernière époque. L'application sur des feuilles de carton revêtues de maroquin est tout-à-fait contemporaine.

Somme toute, le manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges mérite l'attention des paléographes, et les débris de sa reliure demeurent un très-beau spécimen de l'orfévrerie religieuse au moyen âge.

LE

# MARBRE DE THORIGNY

Par le Général Creuly, Membre résidant.

Lu dans les séances des 15 décembre 1875 et 19 janvier 1876.

De tous les monuments épigraphiques sortis du sol de l'ancienne Gaule, un des plus importants pour l'histoire de l'administration romaine est, sans contredit, celui qui est connu depuis longtemps sous le nom de *Marbre de Thorigny*. Exposé malheureusement aux injures de l'air, ayant eu à subir de nombreuses vicissitudes, ce texte est devenu très-difficile à lire ; les savants qui l'ont publié dans le cours des deux derniers siècles ne nous en ont transmis que des copies fautives et très-incomplètes où l'imagination avait la plus grande part. Pour n'en citer qu'un exemple, et sans parler des mots supprimés ou ajoutés, presque tous les éditeurs ont adopté une lecture qui consistait à faire de Sennius Sollemnis le *primus sacerdos* de trois divinités, Mercure, Mars et Diane. Nous

« censis canonicus in historia Bajocensi. » Mais l'ouvrage du savant chanoine ne vit jamais le jour.

Quelques années plus tard, en 1685, le marquis de Sainte-Preuve procura à Spon une copie des deux inscriptions latérales. Celui-ci les publia telles qu'il les avait reçues, c'est-à-dire avec de nombreuses fautes[1].

Antoine Galland, de l'Académie des inscriptions, fut à Thorigny, au mois d'août 1698, en compagnie de M. Foucault, intendant de la généralité de Caen. Il employa quatre jours à relever les inscriptions. Sa copie, meilleure que la précédente, nous a été conservée dans un recueil mss. de M. de Brohon[2].

Le savant Huet, évêque d'Avranches, avec lequel Galland s'était occupé de ce marbre, en essaya une explication. Dans son livre sur les *Origines de Caen*[3] (1706), il en parle pour contredire l'opinion de ceux qui faisaient remonter la ville de Vieux à l'époque romaine.

En 1733, l'abbé de Longuerue, qui devait à M. Jacques de Matignon, seigneur de Thorigny, plusieurs anciennes copies de l'inscription, en fit

1. *Miscell. erud. antiq.*, p. 282. Il ne donne que quelques mots de la face antérieure.

2. *Lettre de Galland à l'évêque d'Avranches* (1698), communiquée par M. Léchaudé d'Anisy (*Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.* 1826, p. 140 et suiv.).

3. 2e édit., p. 17.

le sujet d'un article inséré dans le *Voyage de Basse-Normandie*[1].

La même année Scipion Maffei publiait une lettre, datée de 1730, dans laquelle un de ses amis lui envoyait une copie prise sur le marbre lui-même[2].

En 1738, Dom Bouquet[3] donne l'inscription complète, mais en caractères courants et sans faire connaître ce qui appartient au texte et aux restitutions.

L'année suivante (1739) paraît le célèbre *Thesaurus* de Muratori. Bimard de la Bastie y insère une nouvelle copie qu'il avait reçue en 1732 du marquis de Livarot; on y remarque les mêmes défauts que dans les précédentes[4].

Enfin, en 1746, l'abbé Lebœuf publie de nouveau le Marbre de Thorigny accompagné d'une explication détaillée et d'un savant commentaire[5].

Mais parmi tous ces savants les uns n'avaient pas vu l'inscription elle-même, les autres étaient peu préparés par leurs études à traiter un sujet de cette nature. Le premier texte digne de quel-

1. *Mercure de France*, 1733, avril et mai, p. 692 et 885.— Ce même journal en avait déjà donné une copie très-mauvaise au mois de mai 1728.

2. *Galliae antiq. quaed. select.*, 1733; epistola XVII, p. 76.

3. *Historiens de France*, I, p. 146.

4. *Nov. thesaur. veter. inscr.*, dissertatio prima, I, p. 10, tab. I.

5. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXI, p. 495 et suiv.

que confiance ne parut qu'en 1826[1]. Sur la proposition de M. le baron de Ladoucette, la Société des antiquaires de France avait nommé une commission de cinq membres, avec Boileau de Maulaville pour rapporteur, afin d'examiner des calques qui lui avaient été adressés de Saint-Lô. Cette commission s'attacha à reproduire plus exactement que ne l'avaient fait ses devanciers la disposition et la forme des lettres, et tout en donnant une meilleure lecture du texte en question ne l'établit pas cependant d'une manière satisfaisante. En 1835, M. Lambert en exécuta un dessin plus exact, mais où se glissèrent encore plusieurs erreurs[2].

Ces deux dernières publications étaient loin d'être parfaites; elles méritaient pourtant une confiance plus grande que les précédentes. Néanmoins, en 1829, M. Raynouard[3] reproduisit la face antérieure, d'après le *Thesaurus* de Muratori. M. de Boissieu fit de même, en 1846; il donna de plus les deux inscriptions latérales, toujours d'après la leçon de Bimard[4]. D'autres savants furent heureusement plus circonspects : en Allemagne, Zell fit connaître la publication de M. Lam-

1. *Mém. de la Soc. des antiq.*, VII, p. 278.

2. *Mémoire sur un piédestal antique connu sous le nom de marbre de Thorigny.* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.* 1831-33, p. 319; atlas, pl. I.)

3. *Hist. du droit municipal en France*, I, 220.

4. *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 262.

E. Aubert 1876.

MANUSCRIT DE SAINT-GEORGES DE RENNES.

Heliog Dujardin

Imp Dumas Vorze

LE MARBRE DE THORIGNY

(Etat actuel du Monument)

bert[1]; en France, M. Léon Renier parvint, en 1852, à expliquer d'une façon certaine quelques-uns des passages les plus controversés de l'inscription et à établir d'importantes corrections en se servant uniquement des textes donnés par MM. Boileau de Maulaville et Lambert[2].

Notre savant confrère n'avait pu étudier la pierre elle-même. Plus heureux que lui, aidé par son premier travail, nous avons eu tout le loisir nécessaire pour examiner le monument original. La lecture que nous en donnons aujourd'hui nous paraît complète. Notre restitution a été faite d'accord avec M. Léon Renier; elle est accompagnée d'une transcription et d'une traduction de ce texte si intéressant pour l'histoire de la Gaule à l'époque Romaine.

1. *Delectus inscr. Roman.*, n° 1640 (face antérieure) et n° 1717 (face latérale droite).

2. L. Renier, *Mélanges épigraphiques*, p. 38 (extr. du XXII[e] vol. des Mém. de la Soc. des antiq.). — Nous devons mentionner, pour compléter la bibliographie, une lettre de Borghesi adressée au docteur Henzen en 1849. Le savant épigraphiste s'occupa de ce texte à propos d'un des consuls mentionnés dans la date gravée sur la face antérieure. M. Mommsen lui consacra également un article en 1852 (*Epigr. Analecten* n° 22, dans les *Berichte der Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften*); mais ces deux travaux restèrent peu connus en France. Le premier ne vit le jour qu'en 1872 (Borghesi, *Œuvres complètes* VIII, p. 169).

FACE ANTÉRIEURE.

*Tito Sennio Sollemni Sollemnini filio, duumviratu inter suos functo, quater novatis honoribus. Immunis ex legione octava Mutinensi stipendiorum viginti quinque, Sennius pater, vir spectabilis in sua civitate, eodem tempore sacerdos et duumvir, suscepit omne genus spectaculorum : eo interfuerunt gladiatorii equites etiam n° 32, ex quibus per quatriduum paria quinque, munus sine missione ediderunt.*

*Balneum, quod popularibus coloniae suae, praeter aurum semestris militiae pluribus fundamentis institutum indagaverat, consummatis stipendiis dedit et fructum unde in perpetuum instauraretur.*

*Titus Sennius Sollemnis amicus Tiberii Claudii Paulini legati Augusti propraetore provinciae Lugdunensis et cliens fuit; cui postea legato Augusti praetorio in Britannia ad legionem sextam adsedit quique ei salarium militiae in auro aliaque munera longe pluris missit.*

*Fuit cliens probatissimus Aedinii Juliani legati Augusti provinciae Lugdunensis, qui postea praefectus praetorio fuit, sicut epistula, quae ad latus scripta est, declaratur; adsedit etiam in provincia Numidia Lambense Marco Valerio Floro tribuno militum legionis III Augustae, judici arcae ferrariarum.*

Heliog. Dujardin

Imp. Dumas Vorset

LE MARBRE DE THORIGNY

(Restitution proposée)

*Tres provinciæ Galliæ*
*Primo umquam in sua civitate posuerunt.*
*Locum ordo civitatis Viducassium liberæ dedit.*
*Positum XVII kalendas januarias, Pio et Proculo consulibus.*

A Titus Sennius Sollemnis fils de Sollemninus, duumvir quatre fois élu parmi les siens.

Sennius, son père, homme honorable dans sa cité, licencié de la 8e légion Mutinensis après 25 années de services, ayant été fait en même temps prêtre et duumvir, organisa toutes sortes de spectacles où figurèrent jusqu'à 32 gladiateurs à cheval, dont 5 couples joutèrent sans relâche pendant 4 jours.

Il bâtit aussi des thermes à l'usage du peuple de sa colonie, et y affecta diverses fondations, outre l'or du service semestriel et la solde cumulée avec les intérêts, pour les entretenir à perpétuité.

Titus Sennius Sollemnis fut l'ami et le client du légat impérial propréteur de la province Lyonnaise, Tibérius Claudius Paulinus, et, celui-ci étant devenu légat prétorien en Bretagne, Sollemnis lui fut adjoint près la 6e légion et en reçut, avec le salaire en or de cette milice, de nombreux cadeaux.

Il fut aussi le client très-estimé d'Aedinius Julianus, légat impérial de la province Lyonnaise, qui fut ensuite préfet du prétoire, ainsi qu'il est énoncé dans la lettre ci-contre. Enfin il fut adjoint dans la Numidie de Lambèse, à Marcus Valérius Florus, tribun militaire de la 3e légion Auguste, directeur des mines de fer.

Les trois provinces de Gaule ont élevé ce monument au premier de la cité qui ait jamais obtenu cet honneur.

Les décurions de la cité libre des Viducasses ont donné l'emplacement.

La statue a été posée le 17 des kalendes de janvier, sous le consulat de Pius et de Proculus (an 238).

## FACE LATÉRALE DROITE.

*Exemplum epistulae Claudii Paulini legati Augusti propraetore provinciae Britanniae, ad Sennium Sollemnem, a Tampio.*

*Licet plura merenti tibi haec a me pauca tamen, quoniam honoris causa offeruntur, velim accipias libenter :*

*Chlamidem Canusinam, dalmaticam Laodiceam, fiblam auream cum gemmis, rachanas duas, tossiam Britannicam, pellem vituli marini. Semestris autem epistulam, ubi propediem vacare cæperi* (sic) *mittam, cujus militiae salarium, id est sestertium* 25 *millibus nummum, in auro, suscipe. Diis faventibus et majestate sanctâ imperatoris, deinceps promeritis adfectionis magis digna consecuturus. Concordia.*

Exemplaire d'une lettre de Claudius Paulinus, légat impérial propréteur de la province de Bretagne, à Sennius Sollemnis, de *Tampium*.

Quelle que soit l'étendue de tes mérites, comme je ne veux aujourd'hui t'offrir qu'un simple cadeau, je te prie de vouloir bien accepter de moi ces quelques objets, savoir :

Une chlamide de Canuse,

Une dalmatique de Laodicée,

Une fibule d'or enrichie de pierreries,

Deux rachanae[1],
Une tossia de Bretagne,
Une peau de veau marin.

Quant au brevet du service semestriel, je l'enverrai aussitôt que j'aurai un moment de loisir; reçois, en attendant, le salaire de cette milice, c'est-à-dire, 25 mille sesterces en or. Puissent les dieux et la sainte majesté impériale faire en sorte que tu obtiennes enfin une récompense plus digne des mérites de ton dévouement. Amitié.

FACE LATÉRALE GAUCHE.

*Exemplum epistulae Aedinii Juliani praefecti praetorio ad Badium Comnianum procuratorem et vice praesidis agentem. Aedinius Julianus Badio Comniano salutem.*

*In provincia Lugdunensium quinque fascalis cum agerem, plerosque bonos viros perspexi, inter quos Sollemnem istum oriundum ex civitate Viducassium, sacerdotem, quem propter sectam, gravitatem et honestos mores amare coepi. His accedit quod cum Claudio Paulino, decessori meo in concilio Galliarum, instinctu quorundam qui ab eo propter merita sua loedi videbantur quasi ex consensu provinciae accussationem instituere temtarunt, Sollemnis iste meus proposito eorum restitit, provocatione scilicet interpositâ, quod patria ejus, cum inter ceteros legatum eum creasset, nihil de actione mandassent, immo contra laudassent. Quâ ratione*

1. Sorte de vêtement. On lit dans l'édit. de Dioclétien : *sagum sive rachanam rudem* (Corpus III, 2, p. 831).

*effectum est ut omnes ab accusatione desisterent; quem magis magisque amare et comprobare coepi. Is certus honoris mei erga se ad videndum me in Urbem venit. Proficiscens petit ut eum tibi commendarem. Reste. Itaque feceris, si desiderio illius adnueris, et reliqua.*

Exemplaire d'une lettre d'Aedinius Julianus, préfet du prétoire, à Badius Comnianus, procurateur et gouverneur intérimaire.

Aedinius Julianus à Badius Comnianus, salut.

Dans la province Lyonnaise où je remplissais les fonctions de magistrat à 5 faisceaux, je distinguai, dans la foule des braves gens, ce Sollemnis natif du pays des Viducasses et prêtre, qui me plut dès l'abord par le caractère sacré dont il est revêtu, par la gravité de son maintien et ses manières distinguées. A cela se joignit une circonstance particulière concernant Claudius Paulinus, mon prédécesseur. Il s'était vu attaqué dans l'assemblée générale des Gaules par certaines gens qui prétendaient n'avoir pas reçu de lui le traitement que comportait leur mérite et voulaient en faire l'objet d'une accusation contre lui, au nom de toute la province. Le cher Sollemnis ne craignit pas de s'élever contre leur prétention, en disant que ses concitoyens, quand ils l'élurent au nombre des députés, ne lui donnèrent aucun mandat pareil et qu'au contraire ils ne votèrent que des éloges. Le résultat de cette opposition fut de faire tomber immédiatement l'accusation. Le temps, du reste, ne fit qu'accroître mon amitié et mon estime pour Sollemnis, qui, certain d'être honorablement accueilli, vint me voir à Rome. Lors de son départ, il me demanda une lettre de recommandation pour toi : je te prie donc d'avoir égard à ce qu'il désire, et tu feras justice. Etc.

# LE BLASON

D'APRÈS

# LES SCEAUX DU MOYEN-AGE

Par M. G. Demay, Membre résidant.

Lu dans les séances des 12 avril, 31 juin et 5 juillet 1876.

J'étudie dans ce mémoire l'origine des armoiries, la figure chronologique de l'écu, les supports, les cimiers, le volet et les lambrequins, les diverses formes d'écu, les premières brisures.

L'imagerie des sceaux nous a transmis un nombre considérable d'armoiries, et ces armoiries se recommandent non-seulement par une authenticité incontestable, mais encore par leur grande ancienneté. De tous les monuments qui pourraient nous éclairer sur l'origine du blason, il ne reste, ou du moins l'on ne connaît que les sceaux. Il était donc tout naturel et indispensable à la fois de les prendre pour base de ce travail. Je dois ajouter que les sceaux dont je vais invoquer le témoignage appartiennent presque tous aux grands feudataires ou aux seigneurs les plus marquants de notre pays. La question des blasons étrangers se trouve ainsi réservée.

## *Origine des armoiries.*

Les origines des armoiries tendent à se dégager chaque jour davantage des fables qui les obscurcissaient. Les témoignages fournis par les sceaux servent de base aux nouvelles théories[1].

On a d'abord séparé les emblèmes, les symboles de fantaisie qui décorèrent de tout temps les boucliers, des armoiries féodales, signes héréditaires, distinctifs et représentatifs de la seigneurie. Cette démarcation une fois établie, il ne restait plus qu'à prendre pour point de départ des armoiries reconnues et à les suivre en remontant le cours des siècles jusqu'au moment où elles cessent d'être représentées sur l'écu.

C'est ainsi qu'en étudiant d'âge en âge les sceaux des comtes de Flandre, on rencontre le *lion* pour la première fois dans le type de Philippe d'Alsace, en 1170. Le sceau de 1164 du même comte n'en fait pas mention. On le chercherait en vain sur les sceaux des prédécesseurs de Philippe.

On constate par la même méthode que le plus ancien blason des Montmorency, la *croix cantonnée de quatre alérions*, date de 1177 et se trouve sur l'écu de Mathieu II, tandis que le sceau de

1. Voy. A. de Barthélemy. *Essai sur l'origine des armoiries féodales.* (Extrait des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1872.)

Mathieu Ier, avant 1160, n'offre aucun emblème héraldique. — L'écu de Conon, comte de Soissons, porte, de 1178 à 1180, le *lion passant ;* on ne voit pas d'armes apparentes sur le type de ce même Conon en 1172. — Dès 1189, Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, tient un bouclier chargé d'un *lion rampant*, le sceau du même comte ne possède pas d'armoiries en 1177 ; celui de Mathieu II, son prédécesseur, n'en possède pas davantage en 1173. — Les Coucy présentent en 1190 leur *fascé de vair et de gueules de six pièces ;* ce blason n'existe pas sur un sceau de 1150. — Le *lion* des Garlande apparaît en 1192 et ne figure pas sur un sceau de Gui de Garlande en 1170. — Gérard de Saint-Aubert porte en 1194 un bouclier *chevronné à la bordure ;* ce seigneur n'a pas encore d'armoiries en 1185. — Les anciennes armes du Hainaut, un *chevronné de six pièces*, sont reproduites en 1195 sur un sceau de Baudouin le Courageux, tandis que le type de ce même personnage à la date de 1182 en est dépourvu. — Avant 1197, Henri II, comte de Champagne, porte la *bande coticée ;* mais dans un type précédent de l'année 1180, on n'aperçoit sur le bouclier qu'un umbo accompagné de son armature de fer ; le bouclier de Henri Ier, en 1168, se trouve dans la même condition. — A la date de 1197, Geoffroi, comte du Perche, porte *trois chevrons ;* l'écu de son père Rotrou III ne contient pas d'armoiries en 1190. — Gautier d'Avesnes, 1199, se couvre d'un écu

*bandé de six pièces;* Jacques d'Avesnes, en 1486, n'a pas d'armes distinctes. — On remarque sur le sceau de Guillaume, comte de Clermont en Auvergne, 1199, un écu à *deux lions passant* que ne donnent pas les types de ses devanciers. — Enguerran de Picquigny, vidame d'Amiens, porte, en 1199, un *échiqueté sous un chef de vair* qui ne se trouve pas chez Gérard de Picquigny, en 1190.

D'après les exemples que je viens de citer, le blason fait son apparition dans les dernières années du XII^e^ siècle, brusquement, sans transition. Mais il est d'autres types plus anciens où les pièces des armoiries existent, s'annonçant pour ainsi dire avant de passer dans l'écu. Le sceau d'Enguerran, comte de Saint-Pol, antérieur à l'année 1150, est de ce nombre. Il offre déjà plusieurs *gerbes* dispersées dans le champ.

Enguerran, comte de Saint-Pol.

Ces gerbes deviendront héraldiques plus tard et formeront, au nombre de cinq, le blason de la famille des Candavène à laquelle appartenait Enguerran.—La fleur de lys de France, dont je reparlerai tout à l'heure, fait partie de cette catégorie. Les sceaux des premiers rois de la troisième race, Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI, la contiennent en germe, à l'état d'un fleuron, ornant le sceptre, et la couronne; un fleuron se voit également à la main du souverain.

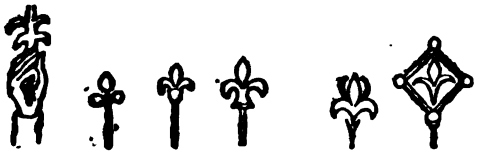

Fleurons : depuis Robert jusqu'à Philippe-Auguste.

Ce fleuron s'héraldise et commence seulement à prendre des lignes de convention définitives dans le type de Philippe-Auguste.

Contre-sceau de Philippe-Auguste.

— On remarque sur le sceau d'Hellin de Wavrin, 1177, une aigle empiétant un lion ; cette aigle est passée, en 1193, dans l'écu de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre. — Le sceau de Roger de Meulan, 1195, porte dans le champ un lion passant ; en 1197, ce lion, devenu rampant, figure dans l'écu de Jean de Meulan ; Roger de Meulan tient également un bouclier au lion rampant sur un sceau de 1204. — Julienne, dame de Rosoy, se fait représenter, en 1195, accompagnée de deux roses ; ces roses deviennent bientôt héraldiques. L'écu de Roger de Rosoy, en 1201, en porte trois.

Je reviens à la fleur de lys. Jamais question d'origine n'a été plus controversée. Des conjectures probables et des suppositions étranges ont vu le jour à son occasion. Les sceaux interviennent dans le débat et montrent la fleur de lys apparaissant pour la première fois avec un caractère héraldique dans le type de Philippe-Auguste après l'avoir annoncée par le fleuron dès les premiers Capétiens.

Quel est ce fleuron ? d'où vient-il ? Serait-ce la fleur primitive dont le dessin et la plastique appartiennent à toutes les époques, qui a été connue et employée comme motif d'ornementation chez les peuples les plus anciens et les plus divers, dont se servent encore les modernes ? C'est l'opinion d'Adalbert de Beaumont et son auteur la fait valoir avec autant d'esprit que de verve.

D'un autre côté, la sigillographie semble nous entraîner dans une voie toute différente. Si dans les plus anciens types qui représentent la Vierge, on compare les fleurons de la couronne, celui que la Vierge tient à la main, avec les fleurons figurés sur les sceaux de nos rois, on est frappé de leur analogie ; on dirait le dessin du même ornement, du même attribut. Sur un sceau du chapitre de Notre-Dame de Paris, à la date de 1146, les fleurons de la couronne de la Vierge, celui qu'elle porte, le fleuron sur lequel ses pieds reposent, annoncent la future fleur de lys héraldique mieux que ne l'indiquent les sceaux royaux de la même époque.

Chapitre de Notre-Dame de Paris.

— Si l'on interroge le type de l'abbaye de Bonne-Espérance (dioc. de Cambrai) en 1155, on remarquera dans les mains de la Vierge un sceptre terminé par un fleuron des plus caractérisés. — En 1197, la Vierge figurée sur le sceau de l'abbaye de Faremoutiers porte un sceptre dont le fleuron est identique au fleuron que saint Louis tiendra quarante ans plus tard à la main ; la couronne de la Vierge est également fleurdelysée.

Cette étude comparative offre déjà plus qu'un parallélisme. Elle tend à établir que la fleur de lys des types de la Vierge a devancé la fleur de lys de nos souverains. Les rois de France auraient-ils emprunté l'attribut de la reine du ciel ? L'examen des monnaies a conduit M. Anatole de Barthélemy à se poser la même question et à la résoudre affirmativement. L'autorité de notre savant confrère donne un grand poids à cette nouvelle hypothèse.

Je viens d'exposer deux des opinions les plus vraisemblables sur l'origine de la fleur de lys. Toutes deux ont le mérite d'être tirées de l'imagerie.

En examinant la première, celle du fleuron primitif, on est conduit à se demander : à quelle époque le fleuron a-t-il pris le nom de fleur de lys? La plus ancienne mention écrite de la fleur de lys que l'on connaisse, se trouve dans une ordonnance de Louis VII, relative au sacre de son fils. Le mot a-t-il été employé dans cette occasion pour

la première fois? ou si cette appellation a été appliquée plus anciennement, jusqu'où remonte-t-elle? Pourquoi dans un acte bien plus rapproché de nous, dans l'inventaire de Charles V, se sert-on indistinctement pour la description de la couronne tantôt du mot fleuron, tantôt du mot fleur de lys, comme de deux expressions synonymes?

Dans la seconde hypothèse, si le lys a été emprunté à la Vierge, les preuves par les textes sont moins urgentes. La symbolique chrétienne a consacré le lys dès les premiers siècles comme un emblème de la virginité. Il s'agit de rechercher vers quelle date le symbole devient un attribut; la conclusion se trouve subordonnée à l'étude des représentations de la Vierge antérieures à celles qui viennent d'être citées.

Mais au point où nous sommes arrivés, la sigillographie cesse de nous prêter son concours. Les Carlovingiens se sont servis pour authentiquer leurs diplômes de types empruntés aux empereurs romains et les Mérovingiens ne présentent qu'une tête chevelue de la facture la plus barbare. C'est à un autre ordre de documents figurés qu'il faut demander des renseignements.

Il m'a paru intéressant de feuilleter les manuscrits à miniatures de la période carlovingienne et de consigner ici le résultat de leur dépouillement.

Dans le livre de prières de Charles le Chauve, 842-869 (Bibl. nat., latin n° 1152), l'empereur est figuré le front ceint d'une couronne à fleurons,

tenant un sceptre fleuronné. Le dossier du trône sur lequel le monarque repose est surmonté d'un fleuron à chacun de ses angles. L'agrafe même du manteau rappelle le même ornement.

Charles le Chauve.

L'évangéliaire de Godescalc (Bibl. nat., latin n° 1993), écrit spécialement pour Charlemagne, à la date de 780, représente d'autres sujets peut-être plus remarquables. A droite de la tête de saint Jean, on rencontre d'abord une rosace composée de fleurons.

Viennent ensuite de nombreuses pages où les bordures sont décorées de motifs dont le fleuron est l'élément principal, d'arabesques dans lesquelles le fleuron seul a été utilisé. Des bandes remplies d'un semé de fleurons diversement colorés enrichissent plusieurs feuillets,

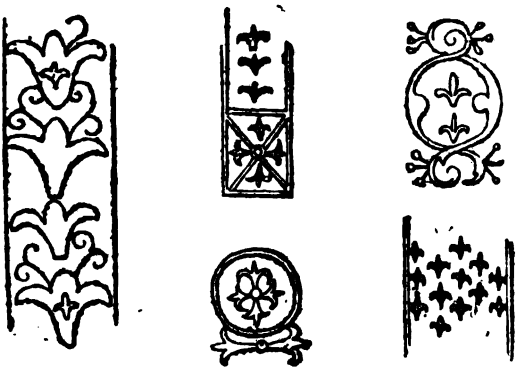

et, détail des plus curieux, certaines pages contiennent à la fois des fleurons d'ornement de couleur variée et des fleurons de forme identique, mais blancs, émergeant d'une touffe de feuilles vertes.

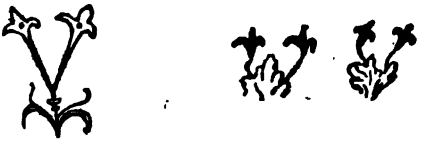

Ce rapprochement nous conduit à une autre hypothèse, bien répandue, celle de la fleur de lys provenant du lys des jardins.

Voilà donc l'existence du fleuron attribut reconnue chez nos rois et dans les livres écrits pour eux aux premiers temps carlovingiens.

Si nous étudions maintenant les représentations de la Vierge, renfermées en bien petit nombre dans les manuscrits de la même période, nous remarquons qu'elles sont toutes dépourvues d'attribut. Du moment où, selon la mode alors en usage, les Vierges revêtent le pallium, aucun emblème ne les accompagne, ne les caractérise. L'Annonciation, sujet où l'on ne manque jamais dans les époques plus rapprochées de rencontrer le fleuron, ne comporte plus cet attribut dans les missels du X^e^ siècle. Si l'on consulte d'autre part les manuscrits orientaux du IX^e^ siècle au XI^e^, livres où le fleuron est, pour ainsi dire, la base de l'ornementation, on constate encore une fois que la Vierge n'est accompagnée d'aucun emblème.

Que conclure de ces dernières recherches? Sinon que le fleuron attribut ornant la couronne et le sceptre de nos souverains remonte à la date des plus anciens manuscrits illustrés, 842-869, et que la Vierge, à partir du XI^e^ siècle, ne portant plus de fleuron ne saurait l'avoir transmis à nos rois.

Les blasons du XII^e^ siècle sont rares et peu connus. On ne trouvera peut-être pas mauvais que

j'ajoute encore quelques noms aux exemples déjà cités.

En 1177, Eudes de Ham porte *trois croissants;*
1180, Guillaume de Boury, *un croissant;*
avant 1184, Gérard, comte de Boulogne, *trois tourteaux.*
1182, Robert de Béthune, *trois bandes.*
1184, Pierre de Courtenai, *trois tourteaux.*
1185, Guillaume de Mello, *des merlettes.*
1186, Jean de Bréval, un *chevronné;* — Gui le Bouteiller de Senlis, *trois gerbes.*
1188, Agnès de Saint-Verain, *deux fasces accompagnées de merlettes en orle.*
1189, Hilbert de Carency, *une fasce;* — Mathilde de Portugal, *cinq écussons semés de besants.*
1190, Gérard de Ronsoy, un *burelé;* — Hugues de Vallery, un *fascé semé de fleurs de lys.*
1194, Baudouin de Mortagne, un *dextrochère.*
1193, Jean, châtelain de Noyon, un *parti d'une fasce et d'un palé de vair sous un chef vivré;* — Robert de Chartres, *deux fasces.*
1195, Gilles de Trazegnies, un *cotice à la bordure denchée;* — Robert, comte de Leicester, un *échiqueté;* — Simon de Montfort, *un lion;* — Pierre de Gamaches, *un lion léopardé passant;* — Rasse de Gavre, *un double trécheur fleuronné;* — Richard de Vernon, *un sautoir.*

1196, Richard de Banthelu, *une fasce accompagnée de six oiseaux en orle.*

1197, Pierre du Maisnil, *un franc-canton;* — Hugues d'Auchy, un *échiqueté à la fasce brochant.*

1198, Gui de Moimont, *trois bandes sous un chef;* — Eudes III, duc de Bourgogne, un *bandé à la bordure;* — Jean de Villers-Guislain, un *losangé.*

1199, Dauphin d'Auvergne, *un dauphin;* — Guillaume, comte de Clermont-d'Auvergne, *deux lions passant;* — Aimar, comte d'Angoulême, un *losangé;* — Raoul d'Inchy, un *fascé d'échiqueté et de vair de six pièces.*

Dans les pages qui précèdent, j'ai montré les vraies armoiries, les armoiries héréditaires prenant naissance au dernier quart du XII^e^ siècle dans plusieurs familles et plusieurs États à la fois. Je vais indiquer à présent comment elles sont figurées sur les sceaux.

Les blasons commencent à se produire dans les types équestres. Ils se posent d'abord sur le bouclier que le personnage tient à la main, en langage de chevalerie, sur l'écu. Sans attendre que l'umbo ait disparu, les pièces héraldiques se rangent comme elles peuvent dans son voisinage. Je citerai comme exemples les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170, — d'Eudes de Ham, 1177, — de Richard de Vernon et de Richard Cœur-de-

Lion, 1195. Les armoiries occupent ensuite le bouclier en cœur de la fin du XII^e^ siècle. Les divers écus qui succèdent à ce dernier continuent à les recevoir et finissent même, au XIV^e^ siècle, par ne plus avoir d'autre destination.

Mais l'écu du chevalier ne jouit pas longtemps seul du privilége des emblèmes féodaux. Le blason, en vogue depuis peu d'années, envahit bientôt la selle, se posant sur le poitrail en 1215 (sc. de Robert de Braine), sur l'arçonnière de derrière en 1224 (sceau de Mathieu II de Montmorency). A peine la cotte d'armes est-elle entrée dans le vêtement chevaleresque, la housse dans la défense du cheval, 1225, qu'elles se couvrent d'armoiries (voy. le type de Savari de Mauléon). Avant 1230, la lance quitte le gonfanon à banderoles pour prendre une bannière rectangulaire, aux armes. L'ailette, la pièce qui défendait l'épaule, devient dès son origine, 1294, une des pièces honorables portant les armoiries du personnage (sc. de Pierre de Chambly). Le heaume de Philippe d'Alsace est marqué du *lion de Flandre;* celui d'Amauri, sénéchal d'Anjou, 1223, présente sur son pourtour le *losangé des Craon;* un Flamand, Jean d'Axel, coiffe, en 1336, un heaume armorié d'*un chevron*.

Avant d'aller plus loin, je placerai une observation. Elle découle de ce qui a été exposé jusqu'à présent. L'armature du bouclier engendra, dit-on, les premières pièces de blason. Il suffira, pour

réduire à sa juste valeur cette opinion trop généralisée, de citer le lion de Flandre, 1170, — les croissants de la maison de Ham, 1177, — les tourteaux des comtes de Boulogne, 1181, et ceux des Courtenai, 1184, — les merlettes des Mello, 1185, — les gerbes des Bouteiller de Senlis, 1186, — le dextrochère des Mortagne, 1191, — le lion des Montfort, 1195, etc. Tous ces emblèmes empruntés aux plus anciennes armoiries n'offrent rien de commun avec la ferrure symétrique d'un écu.

J'ajouterai que la nécessité de placer des armoiries sur l'écu compte pour bien peu dans les modifications qu'il a subies. Ses changements de forme, je crois l'avoir démontré dans l'étude sur le type chevaleresque, tiennent par un lien étroit au progrès de l'habillement défensif. D'ailleurs les boucliers de tous les temps n'ont-ils pas été décorés de signes distinctifs ?

### *Le type héraldique.*

Je passe maintenant au type héraldique proprement dit. On appelle ainsi une représentation dans laquelle l'écu tient la principale place sur le champ du sceau ou l'occupe seul tout entière. D'abord droit, puis penché, l'écu reste parallèle de figure au bouclier tenu par les chevaliers, mais sa dimension est plus grande.

*Écus droits.*

Le type héraldique apparaît vers 1193. L'écu, à cette date, figure debout et seul dans le champ du sceau dont il occupe la plus grande surface et presque toute la hauteur. Il a la forme dite en cœur. A ce modèle appartiennent les sceaux de Robert de Chartres, 1193, — de Henri d'Estouteville et de Henri de Ferrières, 1205, — d'Eudes des Barres, 1210, — de Nicolas d'Estrées, 1215, — de Thibaud de Berville, 1218, — d'Ansel de Gournay, 1221, — de Jean de Beaumont-sur-Oise, 1237.

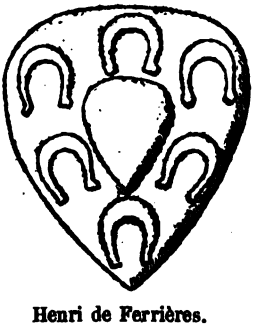

Henri de Ferrières.

Mais avant d'atteindre cette date extrême, la forme en cœur a commencé de se modifier. Chez certains écus, le bord supérieur a déjà perdu de sa convexité. Il s'est rapproché de la ligne droite, ses angles seuls restant arrondis. Les sceaux de Roger de Meulan, 1204, — de Guillaume de Garlande, 1211, présentent ce changement d'une façon très-sensible.

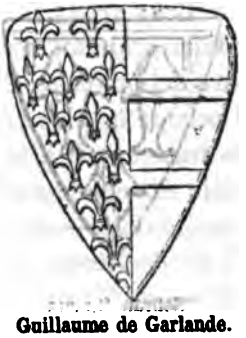

Guillaume de Garlande.

En 1227, l'écu est devenu triangulaire, presque aussi large que haut, à angles émoussés. Voyez les types de Gautier de Chateron, 1227, de Pierre de Canly, 1231.

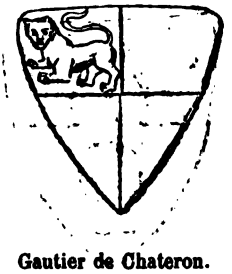

Gautier de Chateron.

Puis de 1254 à 1291, le triangle s'allonge ; son bord supérieur devient tout-à-fait droit, et même un peu concave, à angles adjacents franchement accusés. Quelquefois ses bords latéraux sont presque droits comme sur le sceau de Nicolas de Pomponne, 1254, ou tout-à-fait droits comme au type de Sebran Chabot, 1269.

Sebran Chabot.

Mais leur forme ordinaire sera légèrement convexe (voy. les types de Raoul Bouteiller de Senlis, 1266, de Simon du Châtel, 1291) et ils conserveront cette courbure par la suite.

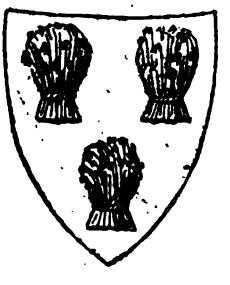

Raoul Bouteiller de Senlis.

Pendant cette dernière période, le goût des accessoires ornés commence à se faire sentir. On inscrit quelquefois l'écu dans une rosace à lobes garnis de rinceaux. Les types de Maurice de Craon, sénéchal d'Anjou, 1271, et de la sénéchaussée de Saintonge à la Rochelle, 1273, offrent les

plus beaux spécimens de cette sorte d'ornementation.

Sénéchaussée de Saintonge à la Rochelle.

On entoure ensuite l'écu de motifs tirés de l'architecture de l'époque et dont l'ogive forme l'élément principal. Ce sont des trilobes ou des quadrilobes, tantôt simples, tantôt combinés avec un système de petits arcs ou d'angles sortants, décorés à l'intérieur de festons, de feuillages, d'animaux, de figures emblématiques telles que celles des quatre évangélistes.

De plus, l'écu est accompagné, vers 1344, de personnages naturels ou fantastiques, d'animaux,

d'oiseaux qui le soutiennent d'ordinaire, l'un à droite, l'autre à gauche.

Le sceau d'Humbert II, fils du dauphin Jean, en 1349, nous fournit un des plus riches exemples de ces nouvelles dispositions. L'écu est placé droit dans un quadrilobe. Deux hommes sauvages à cheval sur des griffons le supportent de chaque côté. Dans le lobe supérieur, un homme d'armes, l'épée à la main et tenant un bouclier, est assis sur un lion couché. Le lobe inférieur contient un masque humain de face, entre deux chimères.

Humbert II.

Toutefois la composition du sceau n'exige pas toujours un encadrement architectural. Perronnelle, vicomtesse de Thouars, en 1378, fait supporter son écu par deux lions au manteau échiqueté sur l'épaule et le suspend par la guiche, c'est-à-dire la courroie, au cou d'une aigle, sans avoir recours à des ornements accessoires. Dans le type de Charles d'Artois, 1413, l'écu posé sur

un fond de rinceaux, sans encadrement, est supporté par deux béliers et surmonté d'un troisième.

Perronnelle, vicomtesse de Thouars.

## *Écus penchés.*

Les écus dont il a été parlé jusqu'à présent sont droits, debout sur la pointe dans le champ du sceau. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, la mode vint de les placer de biais, de les pencher et de poser sur leur angle le plus élevé un heaume surmonté d'un cimier, en termes de blason de les timbrer. On leur donna des supports, comme il vient d'être dit pour les sceaux droits, d'ordinaire au nombre de deux, l'un à droite, l'autre à gauche. D'autres fois la disposition n'en comporte qu'un seul, tandis que dans certains cas on a eu recours à des supports multiples.

Dès le déclin du XIII^e^ siècle, on a songé à soutenir l'écu, mais les vrais supports héraldiques commencent, ainsi que je l'ai déjà dit, vers 1344. On a demandé, pour remplir cet objet, des mo-

tifs à tous les règnes de la nature, au ciel, à la mythologie. Le ciel a donné les anges qui tiennent l'écu de France et ceux de beaucoup de dames. La fable a prêté les centaures, les cerfs ailés, les licornes, le phénix, les griffons, les sirènes et les tritons.

A la terre on a pris l'homme dans ses différents états, depuis l'homme d'armes jusqu'à l'homme sauvage, et parmi les animaux : le bélier, la biche, le cheval, les chiens de diverses espèces, le léopard, le lion que l'on a quelquefois coiffé d'un heaume ou recouvert d'un manteau armorié, des loups, des ours, des rats, des sangliers. Les arbres même ont fourni leurs branches, ou estocs. Dans le domaine des oiseaux, on a choisi l'aigle, le cygne, le héron ; les aigles portent aussi quelquefois le manteau armorié, et les cygnes le heaume. On ne pouvait manquer d'emprunter à la mer le dauphin.

Les supports n'ont pas un rapport direct avec les blasons, si ce n'est lorsqu'ils sont vêtus, mantelés ou cravatés, dans lequel cas le manteau ou la cravate répète les armoiries de l'écu ; mais ils se continuent souvent dans les familles, et à ce titre ils méritent d'être étudiés.

Je donnerai quelques exemples de support unique, de supports doubles et de supports plus compliqués, en commençant par le support unique, plus ancien de quelques années que le composé.

### *Support unique.*

Une *aigle* porte à son cou l'écu de Louis Ier, duc d'Anjou, 1370.

L'écu de Marie, fille de Charles le Téméraire, 1477, est soutenu par un *ange*. L'archange saint Michel porte l'écu de Jean IV, duc de Bretagne, 1391.

Jean, duc de Berri, 1393, fait tenir son écu par un *cygne* coiffé d'un heaume.

Sur le sceau de Guillaume Cousinot, chambellan du roi, 1473, une *dame* soutient d'une main l'écu et de l'autre le heaume. — Certaines dames, dans les types les plus anciens, semblent supporter elles-mêmes leur blason : Marguerite de Gourcelles, 1284, — Alix de Verdun, 1311, — Hélissent des Barres, femme de Guillaume de Thianges, 1316, appuient une main sur leur écu, et l'autre sur l'écu de leur mari.

Charles, dauphin de Viennois, vers 1355, fait soutenir son écu par un *dauphin*.

Sur le sceau de Jean, fils d'Humbert Ier, 1294, un *griffon* porte à son cou l'écu au dauphin.

Les *hommes d'armes* en pied, à mi-corps, en buste, ont été très-employés. L'écu de Florent de Hainaut, 1283, est supporté par un guerrier debout.

Florent de Hainaut.

Un homme d'armes à mi-corps tient l'écu de Bertrand de Briquebec, maréchal de France, 1325, de Pierre de Tournebu, 1339, de Charles III, comte d'Alençon, 1356, d'Olivier de Clisson, 1397.

Un *lion heaumé*, assis et souvent mantelé, supporte les écus des comtes de Flandre, depuis Louis de Mâle jusqu'à Charles le Téméraire. — C'est encore un lion heaumé qui porte à son cou l'écu de Jean de Rodemack, 1398,

Jean de Rodemack.

de Jean IV, comte d'Alençon, 1408, — de Guillaume de Dommartin, 1425.

Dans le type de Marguerite de Pommiers, vicomtesse de Fronsac, en 1394, un *oiseau* à tête humaine soutient deux écus.

### *Deux supports.*

Les supports doubles peuvent être semblables ou différents.

#### 1° Deux supports semblables.

Deux *aigles*. Bureau de la Rivière, chambellan du roi, 1399 ; — Louis, duc d'Orléans, 1401 ; — Dunois, 1444 ; — Les aigles sont mantelées sur le sceau de Jean VII d'Harcourt, 1410.

Deux *anges* supportent les armes de France dès Charles VII ; l'écu de Jeanne, dame de Planes et de la Mouche, 1376.

Deux *béliers*. Charles d'Artois, 1413.

Deux *biches*. Arnoul d'Ordingen, 1431.

Deux *centaures* ailés tenant des instruments de musique. Monseigneur de Saint-Dizier, queux de France, 1360.

Deux *chevaux*. Jean II, comte de Tancarville, 1366.

Deux *chiens*. Jean de La Ferté, 1391. — Charles d'Artois, comte d'Eu, 1468, emploie deux dogues ; — Guillaume, vicomte de Melun, 1397, et Sacquet de Blaru, chambellan du roi, 1415, deux lévriers.

Deux *cygnes*. Jean d'Orléans, comte d'Angoulême,

1445. Ils sont montés chacun sur un cerf dans le type de Jean, duc de Berri, 1386.

Jean d'Orléans.

Deux *dames* ou damoiselles. Bertrand du Guesclin, 1365; — Pierre de Brebant, amiral de France, 1406; — Charles Ier, duc de Bourbon, 1439; — Hugues de Montmorency, chambellan du roi, 1482.

Deux *dauphins*. L'écu de Charles VI, sceau secret, vers 1387; Louis II, duc de Bourbon, 1393.

Deux *griffons*. Olivier de Clisson, 1387; — Philippe de Habarcq, Jacques de Luxembourg, tous deux chambellans du roi, 1482.

Deux *hérons*. Gilles d'Eclaibes, 1428.

Deux *hommes sauvages*. Jean, vicomte de Melun, chambellan de France, 1340 ; — Bouchard VII, comte de Vendôme, 1368 ; — Jean VI, comte d'Harcourt, 1376 ; — Jean de Bourbon, comte de la Marche, 1384 ; — deux hommes sauvages à cheval sur deux lions, au sceau de Gérard de Harchies, 1476.

Deux *sarrazins*. Jean Ier, comte d'Armagnac, 1343-60 ; — Louis II, comte d'Etampes, 1381.

Deux *léopards*, mantelés. Perronnelle, vicomtesse de Thouars, 1378.

Deux *licornes*. Bertrand II, comte de Boulogne, 1473.

Deux *lions*. Jean, comte de Dreux et de Braine, 1287 ; — Charles, comte de la Marche, qui fut Charles le Bel, 1317 ; — Jean de Boulogne, comte de Montfort, 1351 ; — Charles, duc de Normandie, plus tard Charles V, 1360 ; — Guillaume de Penhoët, 1381 ; — Jean sans Peur, 1403. — Bureau de Dicy, échanson du roi, 1404 ; — Louis de Chalon, prince d'Orange, 1432 ; — Louis de Laval, chambellan du roi, 1465 ; — François II, duc de Bretagne, 1475. — Deux lions au manteau armorié et chargé d'une devise. Hugues de Gramont, 1341. — Deux lions assis, coiffés d'un heaume cimé d'une tête humaine à oreilles d'âne. Arnaud-Amanieu d'Albret, 1368.

Deux *loups*. Amanieu de Pommiers, 1374.

Deux *oiseaux* (deux colombes?). Jean Bétas, chambellan du roi, 1401.

Deux *ours*. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, 1450.

Deux *rats*. Renaud de Velort, 1449.

Deux *sangliers* couronnés. Arthur de Bretagne, connétable de France, 1435.

Deux *sirènes*. Pierre, duc de Bourbon, 1352; — Bernard VII, comte d'Armagnac, le connétable, vers 1408; — Philippe de Lévis, 1415; — Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, 1444.

2° Deux supports différents.

Une *aigle* et un *lion*. Jean du Chastelier, 1381.

Jean du Chastelier.

Un *cerf* ailé et une *licorne*. Pierre de Bourbon, comte de Clermont-en-Beauvoisis, 1462.

Un *chien* lévrier et un *lion*. Édouard de Bar, 1407.

Une *damoiselle* et un *lévrier*. Girard de Cousance, 1398.

Une *damoiselle* et un *griffon*. L'amiral Louis de Graville, 1514.

Une *damoiselle* et un *homme sauvage*. Guillaume de Naillac, chambellan du roi, 1386.

Un *estoc* et un *lévrier*. Jeanne de Bourbon, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, 1502.

Un *griffon* et un *lion*. Gui de Blois, 1367 ; — Clément Rouhaut, vicomte de Thouars, 1378; Charles de Trie, comte de Dammartin, 1394.

Un *homme sauvage* et une *dame*. Balthasar de Bélousac, 1380.

Un *homme* et une *femme sauvages*. Jean de Trezeguidy, 1381 ; Jean de Tiercent, 1427.

Un *lion* et une *aigle*. René d'Anjou, 1429, 1431.

Un *lion* et un *homme sauvage*. Hugues de Hames, chambellan du duc de Bourgogne, 1451.

Un *ours* et un *cygne*. Jean, duc de Berri, 1379.

Un *phénix* et un *lion*. Denis de Chailly, chambellan du roi, 1436.

Une *sirène* et un *dauphin*. Henri, comte de Lützelstein, 1381.

Une *sirène* et un *triton*. Guillaume Bodin, 1381.

*Supports multiples.*

Trois *anges*. Isabelle de Ghistelles, vicomtesse de Meaux, 1418.

Quatre *anges*. Jacqueline de Béthune, vidamesse d'Amiens, 1422.

Trois *damoiselles*. Marie de Berri, femme de Jean I^er^, duc de Bourbon, vers 1412.

Six *ours*. Jean, duc de Berri, vers 1408.

Jean, duc de Berri.

## *Des cimiers.*

Des appendices surmontent déjà quelques heaumes vers la fin du XII^e^ siècle. Leur usage devient général, cent ans après, à l'apparition du casque ovoïde. Qu'ils soient simplement symboliques ou qu'ils portent les pièces principales des blasons héréditaires lorsqu'ils ne les reproduisent pas en entier, les cimiers sont encore plus utiles à étudier que les supports. La vue d'un cimier seul peut faire connaître le nom d'une famille.

Les cimiers sont tantôt simples et tantôt composés ou plutôt accompagnés. L'accompagnement comporte, d'ordinaire, une paire d'ailes qu'on nomme vol ou une paire de cornes entre lesquelles est placé le cimier proprement dit. Il est à noter que ce sont les vols ou les cornes qui répètent de préférence les pièces d'armoiries figurées sur l'écu.

On a pris les cimiers aux mêmes sources que les supports. Mais comme les cimiers sont bien plus nombreux, force a été de subdiviser les sujets qu'ils doivent représenter, soit en les fractionnant, soit en variant leur posture. Dans le type humain on a employé des bustes, des têtes, des bras. Les animaux sont devenus passants, rampants, assis, à mi-corps ou issants ; on s'est servi des têtes, des cornes, des pieds.

De plus l'on a eu recours à des pièces artificielles représentant des objets fabriqués par la main de l'homme : des annelets, des boules, des buires, des chapeaux, des châteaux, des couteaux, des croissants, des globes, des haches d'armes, des lettres de l'alphabet, des plumails de diverses formes et de diverses matières, — plumails en aigrette, en crête, en éventail, en houppe, en touffe de plumes de paon ou de feuillage, — des roues, des tonneaux, etc.

Voici quelques exemples de cimier tirés de la collection des Archives nationales.

*Aigle.* — Philippe d'Artois, comte d'Eu, 1392, cime d'une aigle dans un vol. — Olivier de Mauny, 1368, Georges de la Trémouille, 1435, ciment d'une tête d'aigle. — Bertrand du Guesclin, 1365, d'une tête d'aigle dans un vol. — Les seigneurs de Sars, de Ville, au XV^e^ siècle, ciment de deux serres.

*Ane.* — Henri de Bautersem, 1404, a pour cimier une tête d'âne. — Bureau de la Rivière, chambellan du roi, 1367, cime de deux oreilles d'âne reliées par une bande aux armes de l'écu. — Les Penhoët ciment de deux oreilles d'âne.

*Annelet.* — La famille d'Ornes cime d'un annelet; elle en a cinq dans son écu.

*Arbre.* — Aimar de Vinay, 1350, porte pour cimier un arbre planté dans une terrasse entre deux cornes.

*Bannière.* — Mathieu de Beauvoir, 1260, porte trois petites bannières sur son heaume.

*Bélier.* — Les Flamands Ghildolf de Bruges, 1365, Jean de Ghistelles, 1371, ciment d'une tête de bélier.

*Bœuf.* — Les vicomtes de Melun Jean, 1340, et Guillaume, 1397, Arnaud de Podensac, 1374, Guillaume IV, comte de Tancarville, 1398, Sacquet de Blaru, chambellan du roi, 1415, ciment d'une tête de bœuf. — Gaston-Phœbus, 1389, d'une tête de bœuf dans un vol.

*Buire.* — Les seigneurs de la Hamaide, au XV^e^ siècle, ciment de deux buires.

*Canette.* — Les Vaucler, 1381, ciment d'une canette; ils en ont trois dans l'écu.

*Cerf.* — Robert de Fiennes, connétable de France, 1358, Jean d'Acigné, 1380, Guillaume de Soulages, 1393, Pierre de Mornay, 1383, ciment d'une tête de cerf.

*Chameau.* — Jean du Mez, 1404, porte en cimier une tête de chameau.

*Château.* — Hervé du Châtel, 1387, Olivier du Châtel, 1427, ciment d'un château.

*Cheval.* — Gaucher de Monteil, 1335, cime d'une tête de cheval entre deux damoiselles. — Jean de Saint-Omer, 1359, les Wattripont, XV^e^ siècle, ciment d'une tête de cheval.

*Chèvre.* — Adam de Hellebecq, 1336, emploie une tête de chèvre. — Geoffroi Ruffier, 1380, en porte deux.

*Chien.* — Erard de Villers, 1346, cime d'un chien assis dans un vol. — Les Hangest, les Montmorency, d'une tête de chien. — Hector de Bailleul, 1566, de deux têtes.

*Chouette.* — Hugues de Bouville, 1330, Philippe de Bourgogne, 1483, portent une chouette.

*Coq.* — Sohier de la Vallée, 1427, cime d'un coq entre deux cornes. — Jean du Sages, 1375, d'une tête de coq. — Jean de Blumerey, 1359, de deux têtes de coq.

*Cornes.* — Bernard, comte de Ventadour, 1355, cime de deux cornes. — Jean et Geoffroi de la Motte, 1380, de deux cornes aux bandes engrêlées de l'écu. — Gautier d'Antoing, 1391, Guérard du Boulay, 1405, deux cornes. — Robert du Plessis, 1381, Louis de Chalon, prince d'Orange, 1432, deux cornes de cerf. — Philippe, comte de Sarrebourg,

1460, cime de deux cornes de chamois. — Bouchard de Fenêtrange, 1360, de deux cornes de chèvre.

*Couteaux.* — Guillaume et Robert l'Ardenois, seigneurs de Spontin, 1421, ciment de deux couteaux.

*Croissant.* — Alain de Mauny, 1381, d'un croissant (aux armes).

*Cygne.* — Jean de Boulogne, comte de Montfort, 1351, porte un cygne. — Ulric de Fenêtrange, 1363, une tête et col de cygne (ici c'est la calotte du cimier qui est aux armes : une fasce) ; chez Jacques de Fenêtrange, 1425, la tête du cygne est dans un vol et c'est le vol qui porte la fasce.

*Dauphin.* — Béraud Dauphin, comte de Clermont, 1423, porte un dauphin dans un vol.

*Dragon.* — Pierre de Luxembourg, 1428, cime d'un dragon. — Guillaume Lévêque, 1381, d'une tête de dragon dans un vol aux armes du chef de l'écu (des fleurs de lys).

*Écureuil.* — Pierre de Poix cime d'un écureuil, 1517.

*Fleur de lys.* — Les ducs de Bourgogne de la maison de France ciment d'une fleur de lys double, fleur de lys qu'on pouvait reconnaître dans tous les sens. — Louis, duc d'Orléans, 1401, Jean I^er^, duc de Bourbon, 1412, René d'Anjou, 1429, Pierre de Bourbon, comte de Clermont-en-Beauvoisis,

1462, Charles d'Artois, comte d'Eu, 1468, portent également en cimier la fleur de lys doublée. — Charles Ier, duc de Bourbon, 1444, Charles, comte du Maine, 1445, ont la fleur de lys simple.

*Gerbe.* — Les seigneurs de Vouécourt, XVe siècle, cimient d'une gerbe.

*Griffon.* — Jean II, comte de Dammartin, 1361, cime d'un griffon. — Louis, bâtard du Maine, d'un griffon assis, 1475. — Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, 1404, d'un griffon issant. — Philippe de Habarcq, 1482, chambellan du roi, d'une tête de griffon.

*Hache d'armes.* — Jean de la Souraye, 1381, cime de deux haches d'armes; son écu porte également deux haches d'armes.

*Héron.* — Jacques de Cantaing, 1389, cime d'une tête de héron.

*Homme.* — Alexandre et Gui de Virton, 1366, ciment d'un moine tenant son chapelet. — Rollon de Sarley, 1425, d'un personnage en prière. — Charles de la Rivière, 1339, cime d'un buste d'homme barbu, les bras élevés. — Gérard de Maurage, 1427, d'une tête de roi. — Charles de Poitiers, 1378, d'une tête de vieillard. — Gérard d'Ecaussinnes, 1397, d'une tête d'homme coiffée d'un chaperon. — le Soudich de la Trau, 1364, d'une tête humaine à oreilles d'âne. — Jean de La-

val, 1370, d'une tête de magicien. — Jean de Billy, 1467, d'une tête de Maure. — Jean de la Roche, 1354, cime de deux bras tenant chacun une aigrette. — Jean de Fontaines, 1411, cime d'un homme sauvage dans un vol. — Raimond-Arnaud de Conrart, 1407, cime d'une damoiselle. — Louis de Montjoie, 1404, d'un buste de reine. — Jean d'Escauffour, d'un buste de femme, 1419. — Berthelot le Roux, 1381, d'une tête de femme.

*Houseaux.* — Jacques du Sart, 1346, cime de deux houseaux.

*Lettre R.* — Gautier de Ray, 1351, cime de son initiale couronnée et surmontée d'un panache.

*Licorne.* — Hervé de Saint-Gouëno, 1373, cime d'une licorne. — Amauri de Fontenay, 1380, Antoine de Veres, 1486, d'une tête de licorne.

*Lion.* — Baudouin de Constantinople, en 1197, porte un heaume cimé d'un lion. — Richard Cœur-de-Lion, 1198, a pour cimier un lion dans une aigrette en éventail. — Louis, vicomte de Thouars, 1337, cime d'un lion assis entre deux cornes de cerf. — Les comtes de Flandre, les duc de Bretagne, ciment d'un lion assis. — Geoffroi d'Harcourt, 1339, cime d'un lion issant dans un vol. — Bouchard VII, comte de Vendôme,

1366; cime d'un lion issant qui rappelle le lion de l'écu. — Gérard de Tury, 1357, cime d'une tête de lion dans un vol. — Guillaume de le Hove, 1428, de deux pattes de lion.

*Loup.* — Raoul de Raineval, 1381, Colard de Rambures, 1412, ciment d'une tête de loup, ainsi que Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, 1401.

*Oie.* — Roland de Trémerrot, sire de Plumoison, 1381, cime d'une oie.

*Ours.* — Jean de Craon, 1378, d'une tête d'ours. — Amé d'Esnes, 1461, d'une tête d'ours muselé.

*Paon.* — Mathieu II de Montmorency, connétable de France en 1224, et Gui Pot, comte de Saint-Pol, 1488, ciment d'une tête de paon.

*Pieds fourchus.* — Laurent Hauwel, 1368, Gilles du Loqueron, 1416, Pierre de Hénin, 1428, ciment de deux pieds fourchus.

*Plumail.* — Philippe de Gournaux, 1352, cime d'une aigrette en éventail aux armes (des tours). — Gérard de Potte, 1333, d'une aigrette entre deux têtes de chèvre. — Eustache de la Houssaye, 1380, d'une crête échiquetée aux armes. — Gautier de Mauny, 1348, d'une touffe. — Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, 1365, d'une touffe de plumes de paon; ainsi que Jean VII d'Harcourt, 1410, et Charles I^er^, duc de

Bourbon, 1439, — Baudouin, comte de Guines, 1235, le connétable Bernard VII, comte d'Armagnac, vers 1408, ciment d'une touffe de feuillages. — Jean du Houx, 1380, Jean de la Houssaye, 1381, d'une touffe de feuilles de houx.

*Poissons.* — Gérard de Sivry, 1427, cime d'un poisson.

*Pomme de pin.* — Jean de Chalon, 1481.

*Pot.* — Alain de Montbourcher, 1381, cime d'un pot; il en a trois dans l'écu.

*Quintefeuille.* — Jean des Hayes, 1381, cime d'une quintefeuille; son écu en porte trois.

*Rose.* — Roland de Ploiz, 1381, cime d'une rose; il y a trois roses dans l'écu.

*Roue.* — Jean de Vendégies, 1428, cime d'une roue.

*Sagittaire.* — Charles, comte de la Marche, qui devint Charles le Bel, cime en 1317 d'un sagittaire.

*Sanglier.* — Jean d'Aunoy, 1394, chambellan du roi, cime d'une hure.

*Singe.* — François de l'Hôpital, 1408, Baudri de Roisin, 1427, portent en cimier un singe assis.

*Sirène.* — Jean Rasoir, 1463, cime d'une sirène.

*Tonneaux.* — Guillaume de Wargnies, 1363, Gilles des Prés, 1427, ciment de deux tonneaux.

*Vol.* — Jean le Maingre, dit Boucicaut, 1366,

Jean de Rye, à la même date, Olivier de Clisson, 1387, Philippe de Lévis, 1415, ciment d'un vol. — Jean de Créhange, 1425, d'un vol aux armes : une fasce.

*Volet. Lambrequins.*

Le cimier était fixé sur le timbre du casque par une calotte en cuir. On masquait la jointure avec une pièce d'étoffe légère roulée, le *tortil*, dont les bouts flottaient par derrière. Ces deux extrémités libres s'appelaient le *volet*. Un des premiers volets se rencontre en 1322, sur le sceau de Jean de Châtillon, sire du Tour. On peut citer ensuite : les sceaux de Guillaume de Montbis, 1339, de Godefroi de Vienne, 1341, de Philippe de Gournaux, 1352, d'Ulric de Fenêtrange, 1363.

Dans certains types héraldiques sans supports, les deux pans du volet se développent dans le champ du sceau et répètent assez fréquemment les armoiries du personnage. Chez Hugues de Bouville, 1330, le volet reproduit le *chevronné* de l'écu. Le volet de Gaucher de Monteil, 1335, est aux armes de la famille, la *croix de Toulouse brisée d'un estoc*. Sur le sceau de Gautier de Mauny, 1348, le volet d'*hermines* rappelle seulement les armes de la Bretagne, son pays.

Au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, on a tailladé profondément les bords du volet, et ces lambeaux courbés, hachés, enroulés se sont répandus dans le champ du sceau. On dirait plutôt un ornement

de feuillage qu'une pièce d'étoffe. Ce volet dégénéré s'est nommé, en termes de blason, *hachements, lambrequins*. Gui de Barbençon, 1428, — Raoul de Gaucourt, chambellan du roi, 1446, — Jean de Chalon, 1481, — Gui Pot, comte de Saint-Pol, 1488, — François d'Ailly, 1515, — Philippe de Lannoy, 1526, offrent dans leurs types des exemples variés de lambrequins.

*Écus arrondis du bas, en losange, ronds, carrés ou en bannière, en palette, hexagones et de fantaisie.*

L'étude du type héraldique a porté jusqu'à présent sur l'écu le plus usité, l'écu triangulaire. Il me reste à mentionner d'autres formes d'un usage plus restreint.

*Écu à pointe arrondie.* — Dans les contrées méridionales, l'habitude était d'arrondir la pointe de l'écu de façon à lui donner l'aspect d'un U moderne. Tel est l'écu de Sicard Allemand, en 1248, de Gaston VII, vicomte de Béarn, 1266, 1276, des comtes de Comminges, de Foix, de Toulouse, etc.

Sicard Allemand.

*Écu en losange.* — Dès 1262, on rencontre la forme en losange, employée de préférence par les dames, rarement par les hommes. Isabelle de Saint-Vrain place, en 1262, son aigle éployée dans un écu en losange ;

Isabelle de Saint-Vrain.

Catherine de Bourbon, femme de Jean VI, comte d'Harcourt, 1376, montre, au centre d'un quadrilobe, son initiale K, entourée de quatre écus en losange. On pourrait citer encore : Jeanne, femme de Charles de Blois, duc de Bretagne, 1369 ; Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 1403 ; Jeanne de Bourbon, comtesse d'Auvergne, 1502. Et parmi les hommes qui ont adopté l'écu en losange : Pierre de la Fauche, 1270 ; Jean I^er^, comte d'Armagnac, 1369.

*Écu en bannière.* — Les dames, au XV^e^ siècle, ont souvent fait usage de l'écu en bannière, écu de forme carrée ou rectangulaire qui figure aussi parfois sur des sceaux de chevaliers. Jeanne,

dame de Planes, offre, dans son type de 1376, un écu carré enfermé dans un quadrilobe.

Jeanne, dame de Planes.

L'écu de Marguerite de Bavière, femme de Jean-Sans-Peur, appartient à cette catégorie. Deux sceaux d'Alfonse d'Espagne, 1324, 1325, portent chacun, dans un quadrilobe, un écu en bannière supporté par deux hommes sauvages et soutenu par deux anges.

Ce sera peut-être le lieu de citer ici quelques types du XIII^e^ siècle dans lesquels une vraie bannière avec le manche et le fer remplace elle-même l'écu. Voyez le contre-sceau d'Amauri VI, comte de Montfort, 1234, d'Archambaud X, sire de Bourbon, 1247, et de Roger de Mortagne, 1275; chez ce dernier, un bras, couvert de mailles, tient le fût de la bannière.

Amauri VI, comte de Montfort.

*Écu rond.* — Des écus ronds se voient sur les sceaux de Louis, comte de Clermont-en-Beauvoisis, 1325, de Louis I^er^ et Louis II, ducs de Bourbon, 1331, 1394, de Gui de Rochefort, 1380, de Jean, duc de Berri, vers 1408, et chez certaines dames parmi lesquelles : Marie d'Espagne, deuxième femme de Charles de Valois, comte d'Alençon, 1347, Jeanne, duchesse de Bretagne, femme de Charles de Blois, en 1369. Dans ce dernier exemple, l'écu de Bretagne en losange est accompagné de quatre écus ronds, séparés par de petits anges jouant des instruments.

Jeanne, duchesse de Bretagne.

*Écu en palette.* — Sur les sceaux d'Enguerran de Coucy, en 1380, d'Olivier de Clisson, connétable de France, 1397, un homme d'armes tient un écu en palette.

Olivier de Clisson.

*Écu hexagone.* — Un écu de forme hexagone se remarque dans le type de Marie Chamaillard, femme de Pierre II, comte d'Alençon, 1391.

Marie Chamaillard.

*Écu ovale.* — Un contre-sceau d'Alfonse de Portugal, second mari de Mathilde, comtesse de Boulogne, 1241, offre un échantillon d'écu ovale.

Alfonse de Portugal.

*Écu de fantaisie.* — La fantaisie est entrée aussi dans le domaine du blason, se plaisant à transformer en écus des objets inaccoutumés. Isabelle de Cirey, dame de Vaucouleurs, femme de Gautier de Joinville, 1298, nous montre les *broies au lion issant* des Joinville figurées sur une coquille. Les armes de Pierre de Navarre, comte de Mortain, 1404, ont été tracées sur une figue.

Pierre de Navarre.

L'écu droit de Jean de Blumerey, 1359, timbré

d'un heaume à volet et cimé de deux têtes de coq, présente tout à fait l'apparence d'un insecte ailé. Les têtes de coq figurent les antennes, le volet de vair simule les deux ailes; il n'y a pas jusqu'au burelé de l'écu qui, rappelant les bandes de l'abdomen, ne serve à compléter l'illusion.

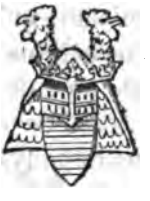

Jean de Blumerey.

Il est enfin des cas où les pièces héraldiques ne sont pas renfermées dans un écu et occupent directement le champ du sceau.

### *Des brisures.*

On entend par brisure certaine marque distinctive que les branches cadettes ou collatérales devaient introduire dans le blason de leur famille. Au chef seul de la maison appartenait le droit de porter des armes pleines. La nature de ce travail ne comporte pas une excursion dans le domaine de la science du blason qui est expliquée dans bien des livres. Je me bornerai à montrer, par deux exemples, les brisures s'établissant à l'origine des

armoiries[1]. Richard de Vernon, 1195, a sur son écu un sautoir; son fils Richard ajoute au sautoir paternel une pièce particulière nommée lambel. Étienne du Perche porte trois chevrons brisés d'un lambel, tandis que Geoffroi III, comte du Perche, son frère aîné, porte, 1197, les trois chevrons pleins, c'est-à-dire sans brisure.

J'ajouterai en terminant, qu'au XIII^e^ siècle, les fils aînés de la maison de France ne prenaient pas de brisure. Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, 1214, Philippe, fils aîné de saint Louis, 1267, portent le semé de fleurs de lys plein.

En résumé, s'il faut en croire les sceaux :

Les premiers blasons ont fait leur apparition dans le dernier tiers du XII^e^ siècle, se produisant sur l'écu, tantôt brusquement, tantôt après s'être déjà montrés en germe dans le champ du sceau.

La fleur de lys s'héraldise sous Philippe-Auguste. Quant au fleuron ornant la couronne et le sceptre de nos rois, on le rencontre aussi loin que l'on peut remonter à l'aide des sceaux et des manuscrits à miniatures, c'est-à-dire jusqu'à Charlemagne. La Vierge, à partir du XI^e^ siècle ne portant plus cet attribut, ne saurait l'avoir transmis à nos souverains.

1. M. A. de Barthélemy en avait fait aussi la remarque, opus laud., page 14.

Les armoiries figurent à leur début, dans le type chevaleresque, se posant d'abord sur l'écu, envahissant bientôt après le harnais du cavalier et le harnachement du cheval.

Il ressort encore de l'étude des sceaux qu'on ne doit pas accepter sans restriction l'opinion qui consiste à faire engendrer les premières pièces héraldiques par l'armature du bouclier, ni oublier que les réductions successives apportées à la dimension de l'écu tenaient surtout au perfectionnement de l'habillement défensif.

Le type héraldique, cette représentation dans laquelle l'écu occupe la principale place sur le champ du sceau, se montre dès 1193.

Les premiers accessoires décoratifs de l'écu datent de 1271.

On voit déjà des sortes de supports au déclin du XIII^e^ siècle ; les vrais supports héraldiques paraissent seulement vers 1344 au moment où la mode vint de pencher les écus.

On trouve des cimiers sur quelques sceaux de la fin du XII^e^ siècle, toutefois leur usage ne devient général que cent ans après. Alors, qu'ils soient simples ou composés, ils répètent quelquefois les armoiries héréditaires.

Un des plus anciens volets date de 1322. Il est des types où le volet reproduit les armes du personnage.

Il s'est produit, indépendamment de la forme triangulaire, diverses autres formes d'écu, y com-

pris certaines exceptions qui ne relèvent que de la fantaisie.

Enfin l'existence des brisures à l'origine des armoiries a été constatée avec cette remarque que les fils aînés de la maison de France, au XIII^e^ siècle, n'étaient pas soumis à cette règle.

*Hauvelin del. et sc.* *Dumas-Vorzet Imp.*

TÊTE DE JEUNE SATYRE
trouvée a Lisieux
*(Marbre blanc)*

# QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA

# SCULPTURE GRECQUE EN GAULE

Par M. Heuzey, Membre résidant.

Lu dans les séances des 10 mars et 2 juin 1875.

Dans l'une de nos précédentes séances, j'ai eu l'honneur de présenter à la Société, de la part de M. Moisy, membre de la Société des antiquaires de Normandie, un remarquable fragment de tête antique en marbre, trouvé par lui à Lisieux. D'après les renseignements précis que je dois à l'obligeance de l'auteur de la découverte, ce débris de sculpture provient des fouilles d'une nécropole romaine, située au lieu dit le *Grand-Jardin*, sur le passage d'une ancienne voie et à quelque distance du véritable emplacement de l'antique *Noviomagus* des Lexoviens. Il était enfoui à 1m 50 de profondeur, non dans une sépulture fermée, mais auprès d'une espèce d'écuelle en terre à trois pieds sans couvercle, contenant

des cendres[1]. Dans le voisinage, M. Moisy a recueilli divers objets qui se rencontrent aussi d'ordinaire dans les sépultures de la Gaule romaine, tels que poteries rouges et autres vases plus ou moins grossiers, figurine de Vénus en terre blanche, crânes de petits animaux, clefs en fer et en bronze, fibule, clous, etc. Le terrain qui renfermait ces débris n'avait pas été fouillé depuis l'antiquité.

La tête de marbre, que reproduit notre planche VIII, est, comme l'a très-bien vu M. Moisy, celle d'un petit faune ou d'un *satyrisque*, pour prendre l'expression grecque. A peine commence-t-on à distinguer sur son front les deux légères protubérances qui accusent la prochaine apparition des cornes :

*Cui frons turgida cornibus*
*Primis*. . . . . .

La physionomie est surtout remarquable par le naturel et par la franchise du rire. Sous ce rapport le fragment de Lisieux se rapproche du joli buste de jeune satyre rieur qui est venu de Vienne en Dauphiné au musée du Louvre[2] : c'est la même

1. Le caractère funéraire de l'écuelle à trois pieds, dans ces régions de la Gaule, ne laisse pas de doute. J'en ai examiné moi-même tout dernièrement, au musée de Tours, plusieurs spécimens contenant encore des débris d'incinération.

2. Clarac. *Catalogue*, 481 bis. *Musée de sculpture*, pl. 1082, n. 2763 a.

expression de gaîté communicative, mais qui se montre ici avec toute l'ingénuité de l'enfance. La direction du cou, en opposition avec le mouvement de la tête, un peu relevée et tournée de côté, fait voir que le corps de la statue participait tout entier à cette expression joyeuse par la vivacité de l'attitude et du geste.

Ce qui fait surtout l'intérêt de la découverte de M. Moisy, c'est que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans les régions de la Deuxième Lyonnaise des ouvrages d'une exécution aussi libre et aussi franche, et qui appartiennent, comme ce fragment, à la classe des belles sculptures antiques de nos musées. Le travail et le style sont excellents; ils ont toutes les qualités désirables de sûreté, de largeur, de souplesse, sans aucune des imperfections qui trahissent la décadence du goût ou le contact de la barbarie. Si l'artiste n'a pas pris soin peut-être de fondre suffisamment dans le modelé général les trouées du trépan, qui se devinent aux coins de la bouche, aux fossettes des joues et dans une boucle de la chevelure, cette négligence est celle d'une main exercée, qui joue familièrement avec le marbre. Les qualités de ce fragment sont telles, en un mot, que, s'il avait été découvert à Arles, à Rome ou même à Athènes, on en serait certes moins étonné que de le rencontrer dans le pays des Lexoviens. Quant à la matière, c'est un marbre très-blanc, à grain serré, à paillette fine et rare : je l'ai

soumis à l'examen de plusieurs personnes qui ont la pratique des marbres statuaires : elles s'accordent avec moi à le considérer comme un marbre grec, bien qu'il n'offre les caractères particuliers ni du paros ni du pentélique.

Le travail est-il grec ou romain? C'est une question que l'on répète souvent en pareille circonstance et qui a le tort d'être mal posée. Puisqu'elle se représente de temps en temps, à propos des sculptures antiques trouvées en Gaule, peut-être n'est-il pas inutile de chercher à en bien préciser les termes.

La grande sculpture antique n'a pas cessé d'être grecque, même jusque sous l'empire. Longtemps après la conquête, les ateliers grecs d'Athènes, des îles et de l'Asie-Mineure, voisins des carrières qui produisaient le marbre, ont continué à pourvoir le monde romain, soit de statues originales, soit de copies excellentes ou d'imitations plus ou moins libres des chefs-d'œuvre les plus renommés, et cela avec une égalité de talent et de style tellement soutenue, que la date de beaucoup de ces sculptures reste pour nous, il faut bien l'avouer, suspendue entre plusieurs siècles. On faisait encore de cette bonne sculpture grecque à l'époque d'Adrien, comme le prouvent, entre autres exemples, les noms d'Aristéas et de Papias, statuaires d'Aphrodisias de Carie, gravés en lettres grecques du temps, sur la base d'un jeune Centaure de la villa de cet

empereur[1]. Cette figure présente justement une étude très-réussie des modifications qu'apporte le rire dans le modelé d'une face jeune et rustique; elle se rattache par là de très-près à la famille des faunes rieurs, à laquelle appartient le fragment de Lisieux.

Rome, en dépouillant la Grèce d'une partie de ses chefs-d'œuvre et en attirant incessamment à elle les artistes grecs par l'activité des grands travaux qui s'y exécutaient, déplaça beaucoup moins que l'on n'est porté à le croire le centre de production de l'art antique. Lorsque Pline énumère les merveilles que la conquête avait entassées dans la capitale de l'empire, il est le premier à montrer combien la vie romaine était peu favorable à l'étude de la beauté plastique : « *Romae quidem..... officiorum negotiorumque acervi omnes a contemplatione talium abducunt : quoniam otiosorum et in magno loci silentio, apta admiratio talis est*[2]. » Les sculpteurs grecs venaient à Rome et s'y établissaient d'une manière plus ou moins fixe, mais c'était en Grèce qu'ils se formaient; les ateliers grecs restèrent ainsi la grande école et la principale officine de l'art, particulièrement pour la sculpture.

Pour peu que l'on réfléchisse, on conçoit qu'il

1. Avec les C et les E demi-circulaires, que l'on commence à rencontrer communément dans les inscriptions, à l'époque des Antonins.

2. Pline, *Histoire naturelle*, XXXVI, IV, 15.

en devait être ainsi. Les villes grecques, sous la protection de la paix romaine, jouissaient d'une tranquillité qui n'avait rien de la torpeur provinciale. La vie hellénique, avec ses mœurs, ses traditions, ses goûts, avec l'ancienne éducation gymnastique et poétique de l'éphébie, y florissait encore intacte[1]. Malgré les spoliations des Romains, c'était toujours là qu'il fallait aller, pour contempler en place l'ensemble imposant des productions de la grande sculpture grecque. Là, seulement, les exemples et les préceptes des maîtres se transmettaient de génération en génération à tout un peuple d'ouvriers intelligents, de praticiens habiles, du milieu desquels s'élevaient naturellement les véritables artistes. Si la sculpture antique n'avait pas continué à se développer presque exclusivement dans ce milieu tout hellénique, on ne pourrait pas s'expliquer comment, si longtemps après l'époque créatrice du siècle de Périclès, elle se maintenait avec cette perfection soutenue, avec cette grande et calme unité, qui font l'étonnement des modernes.

Il ne saurait être question sérieusement à cette époque d'une école romaine de sculpture. La concurrence directe des artistes grecs semble même avoir absorbé à Rome tout ce qui pouvait subsister de l'influence des anciennes écoles

1. C'est une des raisons qui montrent l'importance que conservait à l'époque romaine l'institution de l'éphébie, étudiée principalement en France par M. Albert Dumont.

étrusque et italiote. Le même Pline, qui cite quelques peintres romains ou portant des noms de forme latine, est obligé de passer condamnation au sujet de la sculpture romaine. Tandis qu'il montre une légion de statuaires grecs travaillant à décorer d'ouvrages excellents les palais des empereurs (*Palatinas domos Cæsarum replevere probatissimis signis*[1]), c'est à peine s'il trouve à citer dans cet art deux noms romains; encore remontent-ils au dernier siècle de la république : ce sont ceux de *Coponius* qui avait fait pour le théâtre de Pompée quatorze statues de marbre des Nations[2], et de *Decius*, auteur d'une tête de bronze, consacrée au Capitole par P. Lentulus, consul en l'an 56 av. J.-C. Cette tête faisait pendant à une tête grecque de Charès de Linde; mais le sculpteur romain ne gagnait pas à la comparaison, et Pline avoue sans détour qu'il paraissait le plus médiocre des artistes, *minime probabilis artificum*[3].

Les provinces occidentales, récemment con-

1. Pline, XXXVI, IV, 25.

2. Id. *id. id.* 27. — Les surnoms de Coponius et de Decius n'étant pas connus, on n'est même pas absolument sûr que ce ne soient pas simplement des Grecs romanisés, comme un certain *Aulanius Evander* que Pline cite aussi parmi les sculpteurs (*ibid.* 26). Une famille d'Athènes paraît avoir porté le nom de la *gens Coponia*, puisqu'un archonte athénien de l'époque romaine s'appelle *Coponius Maximus* (*Revue archéologique*. 1875. I, p. 330).

3. Id. XXXIV, 18, 5.

quises, lorsqu'elles eurent besoin aussi de statues pour décorer leurs villes, s'adressèrent inévitablement à ces ateliers grecs, dont Rome même était tributaire. Sans doute des ateliers locaux, composés d'éléments divers, se formèrent à la longue, pour les travaux courants de sculpture décorative. Mais les ateliers grecs avaient la haute main dans la production de la statuaire proprement dite, et il ne faut pas hésiter à rapporter à cette source tout ce qui présente une véritable valeur d'art. Leur intervention se produisait de deux manières, soit par les achats et les commandes que leur faisaient les cités, soit par l'incessante émigration des artistes et des ouvriers grecs, race naturellement voyageuse, accoutumée depuis plusieurs siècles à répondre à l'appel des pays étrangers et à se transporter partout où l'attiraient des travaux de quelque importance, souvent même sans que ce mouvement donnât lieu à des établissements définitifs. On ne se représente pas assez le nombre, l'activité, la force expansive de cette population avide de gain et de travail, que les centres multiples de l'ancien monde grec poussaient vers tous les points de l'empire romain. Il y eut là comme une longue et pacifique invasion, qui est un des grands faits de l'histoire de l'art antique, et sur laquelle on ne saurait trop insister.

Dans la Gaule en particulier, le seul travail d'art sur lequel nous ayons des renseignements

positifs nous fournit justement un exemple célèbre de ces déplacements, qui étaient dans les mœurs des ateliers grecs. Je veux parler du colosse en bronze de Mercure, que les Arvernes, dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère, firent élever sur leur territoire[1]. L'auteur de cet ouvrage, Zénodore, était évidemment, comme son nom l'indique et comme on peut aussi le conclure de tout ce qui nous est rapporté de lui, un artiste grec de mérite, issu de ces ateliers dont nous venons de parler, et engagé par la cité gauloise au prix de 400,000 sesterces (84,000 fr.), pour un travail qui ne dura pas moins de dix années[2]. C'est vainement qu'un patriotisme mal compris a cherché à faire de Zénodore un sculpteur gaulois, et même, si je ne me trompe, un sculpteur arverne! Si l'on veut rester dans la vérité de l'histoire, on ne peut tirer de ce fait important qu'une seule conclusion : il montre l'intervention directe des artistes grecs dans la Gaule romaine, et ne prouve pas autre chose.

Signalé à l'attention de Néron par cette grande entreprise, Zénodore changea de nouveau de résidence; et, avec la même facilité de déplacement, il transporta son atelier à Rome, pour y exécuter

1. Il s'agit probablement du *Mercurius Dumias*, dont on a récemment déblayé le sanctuaire sur le Puy-de-Dôme.

2. Pline XXXIV, 18, 6. J'ai choisi le chiffre le plus raisonnable, adopté aussi par M. Littré, dans son édition de Pline.

l'image colossale de l'empereur. Modeleur et ciseleur des plus habiles, bien qu'il n'eût pas conservé dans toute leur perfection les secrets antiques de la fonte et de l'alliage des métaux, son talent facile se prêtait aussi bien à concevoir des œuvres nouvelles qu'à imiter jusqu'à l'illusion le style des anciennes écoles, comme le montrent les copies de deux coupes de Calamis, exécutées par lui en Gaule, pour le gouverneur Vibius Avitus. Par sa science et par son talent, plus souple peut-être qu'original, il est le parfait représentant de l'art grec à cette époque.

Mais on retrouve la main des Grecs en Gaule même dans des productions beaucoup plus humbles et que l'on aurait pu considérer comme le fruit d'une industrie toute locale. Je voudrais à ce propos attirer l'attention de la Société sur un petit monument que j'ai eu l'occasion récente d'examiner dans les vitrines du musée d'Angers. Il appartient à la classe des poteries antiques couvertes d'un vernis à base de plomb, comme nos poteries modernes de ménage. On sait que des exemples nombreux établissent aujourd'hui que ce procédé était familier aux anciens. Les précieux fragments de terre cuite vernissée découverts à Tarse par M. Langlois ont montré notamment que l'Orient grec l'appliquait avec une perfection particulière aux ouvrages les plus fins et savait tirer un excellent effet polychrôme de la gamme limitée de tons jaunes, verts et bruns, dont il permet

l'emploi[1]. Mais je ne vois pas que l'on ait encore signalé, dans ce genre de céramique, des figurines et surtout des figurines portant des inscriptions : or, là est le double intérêt de la terre cuite d'Angers; c'est une statuette de Mercure, malheureusement mutilée, mais portant en relief, autour de sa base, sous le même vernis d'un brun verdâtre qui recouvre toute la figurine, l'inscription suivante :

PFABINICIA

Les lettres ne sont pas estampées après coup sur la terre, mais moulées avec la figurine; un nom, destiné ainsi à être reproduit sur tous les exemplaires, ne saurait être que celui du fabricant ou de l'artiste. Le style est encore d'une assez bonne époque.

Il convient de laisser au zèle scientifique de M. Godard-Faultrier, directeur du Musée d'Angers, le soin de faire connaître par une publication plus complète ce curieux objet, qui a été trouvé dans la ville même, sur l'emplacement d'un cimetière romain[2]. Je me contenterai de

1. Si l'on peut s'en rapporter à de simples descriptions, quelques vases de cette espèce et d'un travail encore plus fin auraient été recueillis dans les tombeaux grecs de Tanagre (Bulletin de l'Institut de Corr. Archéol., 1874, p. 122 et suiv.).

2. Renseignements précis, que je dois à l'obligeance de M. Godard-Faultrier. Dans l'ancien *Inventaire* du Musée (n° 209), cette figurine était donnée comme un Apollon; mais elle est aujourd'hui considérée avec raison comme un Mercure, à cause de sa chlamyde agrafée et des ailes qui

remarquer, pour la question qui nous occupe, que l'artiste ou le fabricant, nommé ici au génitif, était un Grec. Ce *Nicias* avait acquis, sans doute par l'affranchissement, la faculté de faire précéder son nom d'un gentilitium romain; mais son origine grecque est plus que probable. Que P. Fabius Nicias eût établi son atelier dans le pays des Andécaves, ou qu'il y fît parvenir ses produits par le commerce, nous n'en tenons pas moins là un nouvel exemple de l'extension de la fabrique grecque dans la Gaule romaine, non-seulement pour les œuvres d'art proprement dites, mais pour les industries qui touchent à l'art[1].

Je reviens au fragment découvert à Lisieux : d'abord, il est impossible de supposer qu'une sculpture de ce style et de cette valeur soit une œuvre locale. Par toutes les raisons que j'ai précédemment développées, il faut y reconnaître la main des artistes grecs de l'époque romaine. Seulement, dans une région aussi éloignée des

sont parfaitement visibles aux pieds. La tête et les bras manquent.

1. Les poteries proprement dites ne sont pas ici en question. Il faut cependant rappeler que l'on a trouvé en Anjou des poteries avec la marque FABII, et en Suisse avec la marque NICIO ou NICIOF *Nici(ae) of(ficina)* ou FNICI *f(abrica) Nici(ae)*, *f(ecit) Nici(as)* ou peut-être *F(abii) Nici(ae)*. (Schuermans, *Sigles Figulins*. Nos 2145 et 3870-3873. Les poteries romaines de l'Anjou ont fourni trois autres noms grecs, marqués DIOGE, EVTIC, et EVHODI CHRESTI (Fillon, *l'Art de la terre chez les Poitevins*, 27).

grands centres de la Gaule et dont le sol n'a rendu aucun morceau antique du même caractère, on ne peut guère songer à une statue exécutée sur place, ni même commandée pour le pays. Les traces de mutilation et les coupures que le marbre portait dès l'époque où il a été enfoui dans le sol antique combattent aussi cette supposition : elles donnent plutôt l'idée d'un débris apporté là de quelque autre région riche en belles sculptures.

Une érosion accidentelle, qui a détruit le nez et endommagé le bas du visage, montre en premier lieu que le monument était resté exposé pendant un certain temps à des causes extérieures de destruction. Le revers est, au contraire, soigneusement aplani, par un sciage net, qui ferait penser à une disposition en applique, si l'absence de toute trace de scellement et l'obliquité même du plan de section, qui vient couper l'une des oreilles de la figure, ne donnaient des indications différentes. On voit aussi sur le devant de la chevelure deux autres parties qui ont été retaillées après coup, mais simplement *piquées* à la pointe, sans doute dans la crainte de produire à cette place un effet désagréable par une section trop géométrique. Ces coupures antiques de nature diverse soulèvent une question intéressante, que j'ai déjà examinée à propos d'une belle tête voilée du musée du Louvre[1]. Elles attestent que le fragment de Lisieux

1. Dans les *Monuments grecs* publiés par l'Association pour

avait été recueilli et conservé dès les temps anciens, comme un débris de valeur, dont le possesseur avait fait seulement régulariser les cassures, pour le rendre plus présentable et plus facile à placer.

Les observations qui précèdent s'accordent en grande partie avec l'idée que M. Moisy s'est faite lui-même de sa curieuse découverte. Il va jusqu'à penser que l'enfouissement du charmant masque de faune dans un lieu de sépulture peut s'expliquer par le goût passionné d'un amateur, qui n'aura pas voulu s'en séparer après la mort. On pourrait rappeler aussi que les riantes images du cycle de Bacchus avaient, chez les anciens, un rapport étroit avec la religion des tombeaux, et supposer que ce débris de sculpture, venu par hasard entre les mains d'un habitant de la contrée, avait remplacé auprès de ses cendres les masques satyriques et bachiques et autres emblèmes du même genre que l'on trouve fréquemment dans les anciens tombeaux.

Une réserve est cependant nécessaire sur ce sujet : il ne faut pas oublier que les nécropoles antiques, disposées sur le bord des grandes voies de communication, ne formaient pas des espaces clos comme nos cimetières. Des villas, des édifices de diverse nature, des sanctuaires où ce précieux

l'encouragement des études grecques en France (fascicule de 1873).

fragment aurait été déposé comme offrande, pouvaient s'élever dans le voisinage. Trop de causes accidentelles expliqueraient au besoin sa présence dans un champ de sépulture, pour que l'on soit obligé de la rapporter nécessairement à un rite du culte des morts ou même à une simple intention funéraire.

# RECHERCHES

SUR LES

# MONNAIES DU SYSTÈME FLAMAND

## FRAPPÉES A TOURNAI

## AU NOM DU ROI CHARLES VII

Par M. F. DE SAULCY, Membre honoraire.

Tout le monde connaît les plaques et demi-plaques, de tournure flamande, au nom de Charles VII, que l'on considère, avec raison, comme frappées à Tournai. Nous allons étudier ces monnaies et nous efforcer de débrouiller leur histoire. Nous commencerons d'abord par réunir les documents, officiels et autres, qui concernent l'atelier monétaire de Tournai. Puis nous verrons à tirer de leur ensemble les conclusions qui peuvent conduire à un classement rationnel de ces belles monnaies.

Nous lisons d'abord dans le ms. de Poullain (P. III. 33[d]), sans date précise, mais à la suite de la date du 28 décembre 1426 :

« Item feist faire ledit seigneur monnoye de

« ceste façon en la ville de Tournay, qui avoit « d'un costé une croix et 2 fleurs de lys et « 2 couronnes, et de l'autre part avoit une cou- « ronne et par dessous 3 fleurs de lys, et avoit « grand cours sur les marchés de Flandres, et « sont de 6 s. de taille (72 au marc) à 5 deniers « de loy, ayant cours pour 15 deniers tournois la « piece. » — La figure annexée est conforme à la description.

Remarquons que ce type, si toutefois il existe, est pour ainsi dire identique avec celui du blanc de Charles VII, aux trois fleurs de lys, disposées 2 et 1 sous une grande couronne, et à la croix recoupant la légende; cette monnaie a été émise en France du 28 décembre 1426 au 10 juin 1429. Ce serait donc avec raison que Poullain aurait placé à la même date une pièce tournaisienne, de 15 deniers tournois, à 5 deniers de loi, et de 72 au marc.

Notons d'ailleurs que la pièce frappée dans les ateliers de France n'était qu'à 4 deniers 12 grains de loi, mais également de 72 au marc. — Je n'ai pu jusqu'ici rencontrer cette monnaie et je crois être certain que personne n'a été plus heureux que moi.

Le même manuscrit de Poullain (P. III. 33) nous offre, après la date 1426, le renseignement suivant :

« Item emprès feist faire led. seigneur en la- « dite ville de Tournay et à Saint-Quentin en

« Vermandois, monnoie qui a la croix comme « les plaques de Flandres, et au milieu une fleur « de lys et entre les croissans[1] deux couronnes « et 2 fleurs de lys, et de l'aultre part a une « couronne et dessoubz 3 fleurs de lys ; et lisent « Karolus francorum rex ; et sont de 6 s. de « taille et faictz à 5 den., argent le roy. » — La figure annexée, et conforme à la description, est de grand module.

Le texte précédent semblerait établir, d'une manière positive, que cette variété à la fleur de lys au cœur de la croix flamande n'aurait été frappée que postérieurement à celle du 28 décembre 1426. Il nous apprend de plus, si toutefois il mérite la même confiance dans toutes ses parties, que des pièces semblables furent émises à Saint-Quentin.

Je n'ai pas été plus heureux à propos de cette monnaie, tant de Tournai que de Saint-Quentin, que je ne l'ai été pour la première mentionnée ci-dessus.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, entré après la mort de notre regretté confrère Vallet de Viriville (p. 205), donne ce qui suit, après la date 1427 :

« Item fit faire le Roy Charles VII de cest nom, « monnoie de ceste fasson, en sa ville de Tour- « nay ; avoyent nom virelans, et leur donna cours

1. Lisez : entre les bras de la croix.

« 24 pièces pour ung escu de Florance (lisez « France) comme les plaques de Flandres, et sont « de 6 s. de taille, et sont faiz à 5 deniers de « loy, et en fut faict de mesme pays et loy et « pareils de pille; et la croys de cette fasson. » — Suivent deux figures :

1° Grande couronne au-dessus de trois lys, 2 et 1 — *Karolus : francorum : rex :*

R/. ✝ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTU : grande croix recoupant la légende, évidée en cœur à la mode flamande, avec une fleur de lys dedans, cantonnée de deux couronnes et deux fleurs de lys.

2° Même type au droit.

R/. ✝ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTU : croix non évidée et ne coupant pas la légende, cantonnée de deux fleurs de lys et deux couronnes.

La figure n° 2 est celle de la première espèce décrite par Poullain, et le n° 1 est celle de la deuxième espèce.

Le texte nous apprend que le nom vulgaire de cette monnaie était *virelan*, comme pour les plaques purement flamandes du duc de Bourgogne[1].

1. Dans le manuscrit n° 148 (fol. 342 r°) de la Bibliothèque nationale, nous trouvons le texte qui précède, exactement reproduit avec les mêmes fautes : « Item feist faire le Roy « Charles VII° de ce nom monnoie de ceste façon, en sa ville « de Tournous (Tournay); avoient nom Virlans et leur donna « cours 24 pieces pour un escu de Florance (lisez France)

Il s'agit évidemment des deux mêmes monnaies dont nous venons de nous occuper.

Enfin nous lisons dans le ms. F. 5524 (f° 149 v° et 150 r°), et dans le Reg. de Lautier (f° 125 v°) de la Bibliothèque nationale :

« Le 10 febvrier l'an 1446 (lisez 1426), par « mandement du Roy, fut ordonné en la monnoye « de Tournay estre faict gros de deux formes et « patrons, autrement appellez Virellains, faictz en « la monnoye de Tournay, à 5 d. de loy arg. le « Roy, de 2 d. 15 grains pièce, au feur de 72 « pièces au marc, ayans cours pour 12 deniers « tournois pièce. » — Deux figures accompagnent ce texte.

1° Trois lys, 2 et 1, sous une couronne.

R/. SIT, etc., croix cantonnée de deux fleurs de lys et deux couronnes.

2° Même type au droit.

R/. SIT NO — MEN DO — MINI BE — NEDICTU croix recoupant la légende, évidée au cœur où est une fleur de lys, et cantonnée de deux couronnes et deux fleurs de lys.

C'est toujours des deux mêmes monnaies qu'il s'agit, et j'ai dû par conséquent substituer à la date de 1446, qui n'est pas possible, celle de 1426 qui me paraît certaine.

« comme les plaques de Flandres et sont de 6. s. de taille; « et en fut faict de mesme poidz et loy et pareils de pille, « et la croix de ceste façon » — la figure annoncée manque.

Hâtons-nous d'arriver à des documents officiels et authentiques.

Nous lisons dans le Registre de la Bibl. de la Sorbonne H. 1, 13, n° 173 (f° 24 v°) :

Mandement du Roy daté du 28 juillet 1440, et adressé aux généraux maîtres « comme par le « traicté pieça fait entre son très cher et très « amé frère le Duc de Bourgogne et les prévots, « jurez, eschevins et eswardeurs, doyens et « soubz doyens de la ville et cité de Tournay, « du consentement de Sa Majesté, entre aultres « choses ait esté accordé que la monnoye de « Tournay demeureroit en chomage jusques à « certain temps, expiré à la saint Jean Baptiste « dernier, ils aient à la bailler aux uz et cous- « tumes des monnoyes et y envoyer un d'eux à « ce sujet, jusques en ladite ville de Tournay. »

Il résulte de ce texte que, du 21 septembre 1435 au 24 juin 1440, l'atelier monétaire de Tournai est resté en chômage, par suite de l'une des conventions préliminaires qui conduisirent au traité d'Arras du 21 septembre 1435.

Le *Registre entre deux ais* (f° viij$^{xx}$ r°) nous apprend quelles furent les monnaies dont les généraux maîtres ordonnèrent la fabrication :

« Le 12$^{e}$ jour de decembre 1440, par vertu « des lettres du Roy nostre Sire, fut ordonné « faire et ouvrer en la monnoie de Tournay « deniers d'or escuz grands et petiz, etc. »

« Item blancs deniers à 6 deniers de loy et de

« 6 s. de taille au marc, aians cours pour « 14 deniers tournois la pièce, aux armes du « Roy nostre sire, de la forme des deniers blancs « que derrenierement on faisoit en ladite mon- « noye, quand on cessa à ouvrer en icelle, esquelx « fut ordonné mettre pour différance une petite « tour qui paravant estoit mise en la fin de la « lettre, qui est autour du denier, au commen- « cement de ladite lettre, entre la petite croisette « et le K de KAROLUS. »

Ce texte est extrêmement important, parce qu'il nous prouve qu'après le chômage terminé le 24 juin 1440, lorsque l'atelier de Tournai recommença à fonctionner, on reprit la fabrication des blancs de 72 au marc, à 6 deniers de loi, semblables de types à ceux qui se frappaient au moment où le chômage commença, mais avec un nouveau différent, consistant en ce que la petite tour qui terminait la légende passa à droite de la croisette, et devant le K initial du nom *Karolus*. Cette monnaie m'a échappé jusqu'ici comme celles qui l'ont précédée.

La monnaie de Tournai finit par être affermée, ainsi que nous l'apprend le Registre de la Bibl. de la Sorbonne, H, 1, 9, n° 174 (f° 43 r°).

Nous y lisons en effet que le 28 février 1440 la monnoie de Tournay fut donnée à bail à Denys de Lille, pour un an. Il devait frapper des écus grands et petits, à 24 k. et à 1/4 k. de remède, et des « blancs deniers à 6 d.

« de loy et de 6 s. de poidz au marc, de « la forme des deniers blancs que on faisoit en « ceste monnoye avant que on cessât à y ouvrer. »

Il est donc bien certain que le titre de cette nouvelle monnaie fut de 6 deniers, au lieu de 5, et ce fut là sans doute la raison qui nécessita l'emploi d'un nouveau différent.

La fabrication de ces monnaies particulières à Tournai ne fut pas de longue durée, puisque dès le 31 décembre 1441 furent expédiées de Saumur des lettres patentes de révocation de l'octroi fait par le roi aux maire et habitants de Tournai, d'y faire fabriquer « deniers gros à 6 d. de loy « et de 6 s. de taille, du cours de 14 deniers « tournois, et que durant 6 ans n'i seroit forgé « autre monnoye, et que autres monnoyes au des- « sous dudit alloy de 6 deniers n'auroit durant « ledit temps cours en ladite ville. Cette révoca- « tion faite à cause des inconvénients et préju- « dices représentez à S. M. qui viendroient de « cette fabrique, et ordonné audits généraux d'y « faire forger monnoye d'or et d'argent, à tel « poidz et aloy qu'aux autres monnoyes[1]. »

Le même jour des lettres patentes furent aussi adressées de Saumur au bailli d'Amiens, ou à son lieutenant, « et aux officiers de la monnoie « d'icelle, à ce qu'il n'i soit fabriqué autre mon- « noye que celle qui se fait aux autres monnoyes,

1. Registre de la Sorbonne H 4. 13. N° 173 (fol. 24 v°).

« sçavoir deniers d'or appellez escuz à 1/4 de k. « de remède, de 70 de poids au marc de Paris, « aians cours pour 25 s. tournois pièce, etc., et « que les boistes soient jugées en la chambre « des monnoyes de Paris et non ailleurs[1]. »

Denys de Lille avait été nommé maître particulier de la monnaie de Tournai pour un an, le 28 février 1440.

Le Registre de la Sorbonne, H, 1, 9, n° 174 (f° 43 r° et v°), nous apprend qu'il ne resta pas en fonctions une année entière, puisque, le 27 janvier 1441, Pierre Cavoret y fut nommé, par lettres patentes, maître particulier pour trois ans.

Il devait frapper des écus d'or à 1/4 de karat de remède, des blancs deniers, grands et petits, sur le pied de monnaie 32e, et enfin de la monnaie noire : « Ne peut lui estre osté le bail, pour « quelque pié et mutacion de monnoye qui ad- « vienne, durant trois ans. »

Il est clair que les monnaies dont il est question dans ce bail étaient absolument semblables à celles émises par tous les autres ateliers du royaume.

Voilà tout ce que nous avions pu jusqu'ici recueillir de renseignements sur les blancs de taille flamande frappés à Tournai, et très-probablement à Amiens et à Saint-Quentin. Furent-ils et restèrent-ils au type des trois fleurs de lys

1. Registre de la Sorbonne H 1. 13. N° 173 (fol. 24 v°).

placées 2 et 1 sous une grande couronne? c'est ce que nous allons examiner. Quant à ceux de Saint-Quentin et d'Amiens, ils devaient porter le point sous les 17^es^ lettres, mais la fabrication de ceux-ci dut cesser le 31 décembre 1441. Elle avait commencé en vertu de l'ordre ducal du 2 août de la même année, et ne dura par conséquent qu'environ quatre mois.

Nous verrons plus loin l'ample moisson de documents que j'ai eu le bonheur de faire aux Archives nationales.

Arrivons maintenant aux documents relatifs aux plaques et demi-plaques de Charles VII, frappées à Tournai, avec les quatre lettres FRA'C dans les cantons de la croix.

Évidemment ce type, quant au revers, a été copié des doubles gros et gros, dits *kromstaert*, que le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, créa par l'ordonnance du 12 juin 1418, et que Philippe le Bon fit continuer pendant une vingtaine d'années, sans le modifier sensiblement[1].

Ainsi le 14 septembre 1427 les doubles gros de Flandres furent à 6 d., arg. le roy et taillés de 68 au marc de Troyes; ils étaient semblables à ceux de 1419, sauf que les A des légendes devaient être barrés, tandis que sur les précédents les A n'étaient pas barrés.

1. Deschamps de Pas. *Rev. num. fr.* 1861, p. 237 et suiv. — Planche XI. 31, 32, 35 et 36.

De 1427 à 1433 ces belles monnaies ne subirent aucune modification. Le 12 octobre 1433 ils restèrent à 6 d. arg. le roi, mais furent taillés de 72 au marc.

Ces doubles gros reçurent le nom de *virelan*, en flamand *vierlander*, « 4 pays », après que le duc de Bourgogne fut devenu duc de Brabant, depuis le 4 août 1430, et comte de Hainaut et de Hollande, depuis 1433.

Une ordonnance d'Henri VI du 7 décembre 1424 donnait cours en France aux *virelans*, et fixait leur valeur à trois pour quatre grands blancs anglo-français, nouvellement frappés en France.

Nous lisons dans le ms. Vallet de Viriville (p. 166) après la date 1427 :

« Item fit fere le Roy Charles, en la ville de « Tournoys (corrigé par dessus en *Tournay*) et « *ailleurs*, monnoye blanche de ceste fasson, et « fut faite comme les vieilles plaques de Flan- « dres, que le Duc Philipes faisoit faire audit « pays, laquelle monnoye du Roy estoit faite à « 5 d. de loy et de 6 s. de taille (72 au marc). » — La figure annexée est celle de la plaque à la croix cantonnée des lettres FRA'C.

Remarquons que le titre de 5 d. de loi est inférieur d'un denier à celui des espèces ordonnées le 12 décembre 1440, mais égal à celui des *virelans* du 28 septembre 1426.

Dans le texte que nous analysons, les mots *et ailleurs* sembleraient prouver que cette belle

monnaie put être frappée dans d'autres ateliers que celui de Tournai.

La fabrication des *virelans* est rapportée, sans date précise, dans le ms. de Poullain (P. III. 27); voici en quels termes :

« Item feist faire ledit seigneur, en sa ville de « Tournay, monnoye qui avoit une grande croix « passant oultre l'escritture et avoit dedans « 4 lettres qui faisoient *francorum* et de l'aultre « costé a dedans la pille 3 fleurs de lys, et furent « faictz comme les plaques de Flandres, et sont « de 6 sols de taille (72 pièces au marc) et faictz « à 5 deniers de loy. » — La figure annexée est celle de la plaque bien connue.

Enfin le Registre de la Sorbonne, H, 1, 13, n° 173 (f° 23 v° et f° 26 r°), nous apprend que le 26 avril 1438 un mandement royal, adressé au prévôt de Paris, lui enjoignit de faire publier « que « par provision les plaques faites en Flandres « seront prises, les 3 d'icelles pour 4 des grands « blancs que Sa Majesté fait faire en ses mon- « noies et les demi-plaques à l'équipolent. »

Il s'agit là, à mon avis, des plaques et demi-plaques aux quatre lettres FRA'C dans la croix.

Remarquons maintenant que ces types des trois fleurs de lys placées sans couronne dans le champ, et disposées 2 et 1, est bien semblable à celui des blancs aux trois fleurs de lys, frappés du 31 décembre 1423 au 19 août 1426. Si l'assimilation de ces types n'est pas chimérique, il

en résulterait que les plaques aux quatre lettres FRA'C dans les cantons de la croix ont précédé celles qui portaient les trois fleurs de lys, 2 et 1, sous une grande couronne.

Récapitulons maintenant l'histoire de l'atelier monétaire de Tournai.

Le 28 décembre 1426 on frappe à Tournai des plaques aux trois fleurs de lys sous une couronne (renseignement peu digne de confiance).

Le 28 décembre 1426 on frappe en France le blanc aux trois fleurs de lys sous une couronne.

Plus tard, mais à une date indéterminée, on frappe à Tournai et à Saint-Quentin, dit Poullain, la même pièce, à la grande croix flamande, mais portant une fleur de lys en cœur. — Cette monnaie se nommait virelan parmi le peuple; elle était de 72 au marc et à 5 deniers de loi.

Le 21 septembre 1435 la monnaie de Tournai est mise en chômage, et ce chômage doit durer jusqu'au 24 juin 1440.

Le 28 juillet 1440 le roi ordonne aux généraux maîtres d'affermer l'atelier de Tournai.

Le 12 décembre 1440 les généraux maîtres décident qu'on frappera à Tournai des blancs de 14 deniers tournois, à 6 deniers de loi et de 72 au marc, semblables de types à ceux qui se frappaient au moment où le chomage a commencé, sauf que la tour placée à la gauche de la croisette passerait à droite.

Le 28 février 1440 est signé le bail de Denys

de Lille, pour un an. Il frappera les blancs à 6 d. de loi et de 72 au marc, désignés ci-dessus.

Le 31 décembre 1441, ordre du roi de cesser, à Tournai et à Amiens, la fabrication de toute monnaie qui ne serait pas identique avec celle frappée au royaume.

Le 27 janvier 1441 Pierre Cavoret (ou Caouret) est nommé pour trois ans maître particulier de la monnaie de Tournai, il frappera les blancs grands et petits, sur le pied 32e.

Dans tout ce qui précède, il n'est pas une seule fois question de demi-plaque, et on ne trouve pas place pour la plaque et la demi-plaque aux quatre lettres FRA'C dans les cantons de la croix.

Heureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, de même que nous avons rapproché le groupe des monnaies de coupe flamande, aux trois fleurs de lys sous une couronne, des blancs purement français au même type, nous pouvons opérer un rapprochement analogue, pour les plaques et demi-plaques aux lettres FRA'C dans les cantons de la croix.

En effet, une série de grands blancs offre un type tout à fait analogue; ce sont les blancs aux trois fleurs de lys, 2 et 1, isolées dans le champ, et à la croix du revers, cantonnée de quatre couronnes, blancs qui ont été créés le 31 décembre 1423 et ont continué à être frappés jusqu'au 19 août 1426.

Je crois bien que ces deux espèces de mon-

naies ont été émises parallèlement, dans les ateliers du royaume et à Tournai. De plus, ce sont bien ces plaques et demi-plaques que concerne le mandement du 26 avril 1438 au prévôt de Paris.

En résumé, les plaques et demi-plaques aux quatre lettres FRA'C dans la croix ont été frappées très-probablement à partir de 1423, et à tout le moins jusqu'au 28 décembre 1426. Or nous savons positivement que Tournai est resté fidèle au dauphin Charles VII, pendant que Henri VI et les Anglais étaient maîtres de Paris et d'une grande partie de la France.

Le 27 novembre 1422, les généraux maîtres des monnaies signifiaient, au nom de Henri VI, aux changeurs sur le pont de Paris que toutes les monnaies étaient à affermer[1].

De plus, le 12 décembre 1422 avait lieu, à la chambre des monnaies, une délibération sur les defférents que devaient porter les blancs anglo-français de 10 d. t., à 5 d. de loi arg. le roy et de 80 au marc.

Nous trouvons le résumé de cette délibération inséré au Registre entre deux ais (f° 159 r°).

« Es blans deniers ..... qui seront faiz en la « monnoye de Paris, sera mis pour différence, au « commencement de la lettre qui est autour du « denier, tant devers la croix, comme devers la « pille, une coronne au lieu de la petite croisette

1. Reg. de la Sorbonne. N° 174, fol. 5 r°.

« que on a accoustumé y mettre, et semblable-
« ment sera mis pour différance esdiz blancs
« deniers faiz en la monnoye de Tournay, au com-
« mencement de la lettre une petite tour.

« Es blans deniers faiz en la monnoye d'Arras,
« sera mis pour différance au commencement de
« la lettre, comme est une lozenge.

« Es blans deniers faiz en la monnoye de Saint-
« Quentin, sera mis une molette.

« Es blans deniers faiz en la monnoye de Chaa-
« lons, sera mis pour différance ung croissant.

« Es deniers blans faiz en la monnoye de Troyes,
« sera mis pour différance une rozette.

« Es blans deniers faiz en la monnoye de Mas-
« con, sera mis pour différance ung treffle.

« Es deniers blans faiz en la monnoye de Nevers,
« sera mis pour différance une estoille.

« Es deniers blans faiz en la monnoye d'Auxerre,
« sera mis pour différance ung fer de molin.

« Es deniers blans faiz en la monnoye de Dijon,
« sera mis pour différance ung petit soleil. »

Le 14 décembre 1422 ce mandement des généraux maîtres fut adressé aux ateliers de Troyes, Tournay, Arras, Saint-Quentin, Châlons, Auxerre, Mâcon et Nevers. Il ne fut pas envoyé à Dijon (Reg. velu Z, 3150, p. 172 — Reg. de la Sorbonne, n° 174, f° 193 r°).

Donc, le 14 décembre 1422, on se figurait à Paris que l'atelier de Tournai accepterait l'autorité de Henri VI.

C'était une pure illusion; l'exécutoire des généraux maîtres resta lettre morte, et Tournai continua à frapper des monnaies au nom de son roi légitime Charles VII.

« Le 5e jour de mars 1426 fut ordonné au comp-
« touer, que, durant le temps que Jehan Blondeau
« aura la monnoie de Saint-Quentin, sera mis pour
« différence es fers des grans blans, tant devers la
« croix comme devers la pille, soubz la 16e lettre
« ung point [1]. »

Remarquons que le point sous la 16e lettre était le point secret attribué à la monnaie de Tournai; celle-ci ne fonctionnait donc pas alors sous l'autorité du roi d'Angleterre. Elle n'a d'ailleurs jamais reconnu cette autorité, et jusqu'à ce jour personne n'a eu la bonne fortune de mettre la main sur un grand blanc anglo-français au différent de la tour, assigné à Tournai par les généraux maîtres, le 12 décembre 1422.

Complétons maintenant ce résumé de l'histoire monétaire de Tournai par l'analyse des documents officiels que j'ai eu la bonne fortune d'explorer au riche dépôt de nos Archives nationales.

Du 19 février 1423 au 20 août suivant il a été frappé à Tournai, par Jehan Clerbourc, des grands blancs de 10 d. t. à 5 d. 4 gr. arg. le roy, et de 80 au marc. Il en a été émis 115,000.

Il y a eu le 21 juillet 1423, par le même, une

1. Reg. entre deux ais, fol. 159 v°.

délivrance de petits blancs de 5 d. t. à 4 d. 3 gr. arg. le roy, et de 128 au marc. Elle comportait 18,000 pièces [1].

Jehan Clerbourc était certainement un fidèle serviteur du dauphin, devenu roi sous le nom de Charles VII, car en bien peu d'années il parvint au grade de général maître des monnaies du royaume. Le 31 décembre 1423 furent ordonnés les grands blancs à trois fleurs de lys, 2 et 1, dans le champ, et à la croix cantonnée de quatre fleurs de lys. Ce blanc était à 5 d. de loi et de 80 au marc.

Le 13 janvier suivant furent ordonnés des petits blancs de 5 d. t. à 4 d. de loi et de 128 au marc, portant d'un côté les trois fleurs de lys, 2 et 1, dans le champ, et de l'autre une croix cantonnée de deux couronnes.

La taille de nos blancs de Tournai est exactement celle des pièces frappées au royaume. Quant au titre des pièces tournaisiennes, il était supérieur de 4 grains, pour le grand blanc, et de 3 grains, pour le petit. Cela ne saurait nous surprendre, puisque d'habitude les espèces émises à Tournai étaient d'un titre un peu plus élevé que celles frappées dans les autres ateliers du royaume.

C'est le 14 décembre 1522 que les généraux maîtres du roi Henri VI décidèrent que les blancs anglo-français frappés à Tournai auraient pour

1. Arch. nat. Registre en papier. Carton Z, 1[B] 999.

différent une tour. Six mois après, les Tournaisiens répondaient à ce mandement par une émission de monnaies du roi Charles VII.

Du 10 décembre 1427 au 18 juin 1428 Jehan Quairt (ou Kare), maître particulier de Tournai, a frappé 30,000 doubles gros de 14 d. t. à 6 d. 1 gr. de loi arg. le roy et de 5 s. 7 deniers 1/2 de poids (67 1/2 au marc).

Du 10 décembre 1427 au 1er mai 1428 (exclus.) le même a frappé 113,000 petits gros de 7 d. t. à 5 d. de loi arg. le roy et de 9 s. 7 d. de poids (115 pièces au marc).

Enfin les 10 décembre 1427 et 7 janvier 1428, il a émis 6,000 demi-gros, de 3 d. obole t. à 5 d. de loi arg. le roy et de 19 s. 2 d. de poids (230 pièces au marc).

Il y eut alors une interruption dans le monnayage, puis nous trouvons ce qui suit :

Le même Jehan Quare (*sic*) commis de par le roi, par sire de Maucroix, général maître (des monnaies de Charles VII), a émis du 13 avril 1429 (inclus.) au 30 octobre suivant (exclus.) 557,000 doubles gros de 14 d. t., à 5 d. 8 grains arg. le roy et de 5 s. 8 d. de poids (68 pièces au marc).

Du 31 octobre 1429 au 30 novembre il en a émis 379,000.

Du 5 décembre 1429 au 19 janvier suivant, 412,000.

Du 21 janvier 1429 au 18 mars suivant (excl.), 500,000.

Du 6 avril 1429 au 14 mai 1430, Jehan Grumel et Jehan Barat, tenant le compte de la monnaie pour Jean Kare, en ont encore émis 438,000.

Du 19 mai 1430 au 27 juin suivant, Jehan Barat, tenant le compte de la monnaie pour Jehan Kare, en a émis 223,000.

Enfin du 8 juillet 1430 au 24 août suivant, le même Jehan Barat en a émis 371,000.

Ces délivrances successives comportent un total de 2,880,000 pièces. — Le tailleur de la monnaie était Jehan de Hannin, qu'il a fallu « payer « de plusieurs pilles et trousseaux à or et argent, « qu'il a fallu despécier, pour la mutacion des « monnoyes. »

Le compte de l'ouvrage de Jehan Barat se termine par la mention suivante :

« Du 2 septembre 1430 au 21 janvier suivant, « Jehan Barat a émis 1,221,000 doubles gros de « 14 d. t. à 5 d. 4 gr. arg. le roy et de 68 au « marc[1]. »

Un rouleau du même carton reproduit textuellement les délivrances de ces doubles gros :

« Du 13 août 1429 (inclus.) au 30 octobre suivant (exclus.).

« Du 31 octobre 1429 (inclus.) au 30 novembre « suivant (exclus.).

« Du 5 décembre 1429 au 19 janvier suivant « (exclus.). »

1. Arch. nat. Registre en papier. Carton Z, 1B 999.

Ce rouleau nous donne de plus les précieux renseignements qui suivent :

« Du 5 août 1429 (inclus) au 27 novembre suivant (exclus), écus à la couronne, par Jehan Quarre, commis à tenir le compte de ladite monnoye, de par le Roy nostre sire, par Pierre de Maucroix, général maître des monnoies. Ces écus, courant pour 22 s. 6 d., étoient à 22 karats, à 1/4 de karat de remede et de 67 et demi au marc. Il en a été émis 81,600.

« Puis du 7 décembre 1429 (inclus) au 22 janvier suivant (exclus), il en a encore été émis par le même 15,600, ce qui fait en tout 97,200[1]. »

Nous trouvons ici un changement dans le fonctionnement de l'atelier monétaire de Tournai, et il paraît certain que Jehan Quarre a cessé d'exercer à la fin du mois de janvier 1429 (1430 n. st.).

Postérieurement nous trouvons ce qui suit :

Du 1er février 1430 au 11 mars suivant (exclus), Gérardin Hurtebise, maître particulier, a émis 33,500 doubles gros de 14 d. t., à 5 d. 4 gr. de loi arg. le roy et de 5 s. 8 d. de poids (68 au marc).

Du 23 mai 1430 au 6 mai 1431, il en a émis 210,000.

Ce qui fait en tout 243,500 pièces frappées.

1. Arch. nat. Roulleau du carton Z, 1B 999. — Notez que ces deux délivrances sont inscrites au registre en papier du même carton.

Du 16 juin 1431 au 1er août suivant, le même maître particulier a émis 274,000 doubles gros de 14 d. t., à 5 d. de loi arg. le roy et de 68 au marc.

Les 9, 14 et 16 août 1431, il en a frappé 52,000.

Ce qui fait en tout 326,000 pièces émises.

Du 18 août 1431 au 16 novembre suivant, le même maître particulier a émis 1,017,000 doubles gros de 14 d. t., à 4 d. 20 grains de loi arg. le roy et de 68 au marc.

Du 24 novembre 1431 au 25 décembre suivant, 358,000.

Le 3 janvier 1431, 82,000.

Ce qui fait en tout 1,457,000 pièces frappées.

Du 12 janvier 1431 au 27 février suivant (exclus), le même maître particulier a émis 435,000 doubles gros de 14 d. t., à 4 d. 18 gr. de loi arg. le roy et de 68 au marc.

Pendant tout cet exercice le tailleur était toujours Jehan de Hannin.

Du 6 mars 1431 au 11 mars (exclus), Pierre Cavoret, tenant le compte de la monnaie pour les gardes, a frappé 101,000 doubles gros de 4 d. 18 gr.[1].

Du 22 mars 1431 au 18 avril suivant (exclus), Gérardin Hurtebise, maître particulier, a émis 345,000 doubles gros de 14 d. t., à 4 d. 18 gr. de loi arg. le roy et de 68 au marc.

1. Arch. nat. Reg. en papier. Carton Z, 1B 999.

Du 10 mai 1432 au 5 août suivant, le même en a encore émis 556,000[1].

Le 11 avril 1431, Pierre de Caourret (*sic*) a émis 21,000 gros de 7 d. t. à 4 d. de loi.

Je retrouve exactement la même note au registre, avec la date 11 avril 1432. Elle fait double emploi, Pâques étant tombé le 1er avril en 1431 et le 20 avril en 1432.

Du 22 août 1432 au 12 septembre suivant, Jehan Barat, tenant le compte de la monnoye pour les gardes, il a été émis 195,000 doubles gros à 4 d. 18 grains de loi.

Du 26 septembre 1432 au 9 novembre suivant, 293,000 doubles gros à 4 d. 16 grains de loi.

Du 19 septembre 1432 au 6 novembre suivant, 69,000 petits gros de 7 d. t., à 3 d. 16 gr. et de 115 au marc.

Enfin le 24 octobre 1432 a été faite une délivrance de 23,000 demi-gros de 3 d. obole t., à 3 d. 16 gr. de loi et de 230 au marc.

Du 26 novembre 1432 au 6 décembre suivant, doubles gros faits en régie par les gardes Jehan Taranne et Pierre Fortier, à 4 d. 16 gr. — 108,000.

Du 24 décembre 1432 au 31 janvier suivant, par Gérardin Hurtebise, doubles gros à 4 d. 16 gr. — 234,000.

1. Arch. nat. *Ibid.*

Mêmes doubles gros par le même et par Pierre de Caouret, son associé, du 21 février 1432 au 28 juillet 1433. — 1,442,000.

Gros de 7 d. t. à 3 d. 16 gr. par les mêmes, du 27 mars 1432 au 5 mai 1433. — 191,000.

Doubles gros à 4 d. 16 gr., du 31 juillet 1433 au 25 octobre suivant. — 1,180,000.

En résumé il a été frappé à Tournai des doubles gros de 14 den. tournois, des espèces suivantes :

1re. Du 10 décembre 1427 au 18 juin 1428, par Jean Quarre.

A 6 d. 1 gr. arg. le roy — de 67 1/2 au marc.
30,000 pièces.

2e. Du 13 août 1429 au 27 août 1430, par Jehan Quarre, puis par ses commis Jehan Grumel et Jehan Barat, puis par son commis Jehan Barat.

A 5 d. 8 gr. arg. le roy — et de 68 au marc.
2,880,000 pièces.

3e. Du 2 septembre 1430 au 21 janvier suivant, par Jehan Barat.

A 5 d. 4 gr. arg. le roy et de 68 au marc.
1,221,000 pièces.

3e espèce, variété. Du 1er février 1430 au 6 mai 1431, par Gérardin Hurtebise, maître particulier.

A 5 d. 4 gr. arg. le roy et de 68 au marc.
243,500 pièces.

4e espèce. Du 16 juin 1431 au 16 août suivant, par le même.

A 5 d. arg. le roy et de 68 au marc.
326,000 pièces.

5e espèce. Du 18 août 1431 au 3 janvier 1431, par le même.

A 4 d. 20 gr. arg. le roy et de 68 au marc.

1,457,000 pièces.

6e espèce. Du 12 janvier 1431 au 27 février suivant (exclus), par le même.

A 4 d. 18 gr. arg. le roy et de 68 au marc.

1,632,000 pièces.

7e espèce. Du 26 septembre 1432 au 9 novembre suivant, 293,000 doubles gros à 4 d. 16 gr. de loi.

Du 26 novembre 1432 au 6 décembre, par les gardes Jehan Taranne et Pierre Fortier — 108,000.

Du 24 décembre 1432, par Gérardin Hurtebise — 234,000.

Du 21 février 1432 au 28 juillet 1433, par Gérardin Hurtebise et Pierre de Caouret, associés — 1,442,000.

Et du 31 juillet 1433 au 15 octobre suivant — 1,180,000.

A 4 d. 16 gr. de loi — 3,257,000 pièces.

Gros de 7 deniers tournois.

1re espèce. Du 10 décembre 1427 au 1er mai 1428, par Jehan Quarre, de 115 au marc.

A 5 d. arg. le roy — 113,000.

2e espèce. Le 11 avril 1432, par Pierre de Caouret (115 au marc).

A 4 d. de loi — 21,000.

3e espèce. Du 19 septembre 1432 au 6 novembre suivant (115 au marc).

A 3 d. 16 gr. — 69,000.

Du 27 mars 1432 au 5 mai 1433, mêmes gros, par Gérardin Hurtebise et Pierre de Caouret, associés — 191,000.

Soit en tout 260,000 pièces frappées.

Demi-gros de 3 d. et obole tournois.

1re espèce. 10 décembre 1427 et 7 janvier 1428, par Jehan Quarre, de 230 au marc.

A 5 d., arg. le roy. — 6,000.

2e espèce. Le 24 octobre 1432, par Jehan Barat, tenant le compte pour les gardes.

A 3 d. 16 gr. — 23,000.

Je n'hésite plus à voir, dans ces doubles gros et dans ces petits gros, les plaques et demi-plaques de Tournai, aux quatre lettres FRA'C dans la croix.

Si la demi-plaque est rare, la plaque l'est beaucoup moins, et l'existence des variétés que l'on rencontre s'explique parfaitement par le nombre des espèces qui ont été émises en réalité.

Tout bien considéré, je crois maintenant que les blancs à la croix flamande avec ou sans fleur de lys au cœur n'ont été frappés qu'à Amiens et à Saint-Quentin, et que ce sont les pièces émises par l'ordre du duc de Bourgogne, pendant un temps très-court, moins de cinq mois, ce qui explique très-bien la rareté de ces pièces, rareté

qui est telle que personne n'en a encore vu un seul spécimen en nature.

Remarquons de plus que la persistance de la taille 68 des doubles gros, à différents titres, émis à Tournai, nous démontre une fois de plus la médiocre confiance qu'il faut accorder aux assertions recueillies dans les manuscrits à notre disposition, manuscrits qui assignent unanimement à ces pièces la taille de 72 au marc et le titre de 5 deniers de loi.

Voici la description minutieuse des plaques et demi-plaques que j'ai sous les yeux.

1° Couronnelle, KAROLVS ✤ DEI ⁝ GRA ⁝ FRANCORV ⁝ REX. Trois fleurs de lys, 2 et 1, occupant le champ.

R/. + SIT ✤ NO—ME : DOM—INI : BEN—EDICTV.

Croix recoupant la légende et cantonnée des lettres F — R — A — C'.

30 mill. — Poids 3 gr. 30. — Ma collection.

Un second exemplaire que je possède pèse 3,40.

Une pièce de 72 au marc devait peser 3,611.

Une pièce de 68, 3,825.

Il en résulte que mes deux pièces appartiennent bien mieux à un monnayage de 68 au marc, qu'à un monnayage de 72, car dans ce deuxième cas un de mes exemplaires n'aurait perdu que 0,22, ce qui est vraiment impossible pour une pièce de ce module.

Delombardy (n° 152) décrit ainsi qu'il suit la plaque en question.

Monnaie de Tournaisis.

1422, novembre. — Grande plaque de 15 d. t., à 5 d. arg. le roy; 72 au marc, pied 40[c1].

Couronnelle : KAROLVS : DEI : GRA : FRANCORU : REX. Trois fleurs de lys dans un grenetis.

R/. + SIT : NO—ME : DOM—INI : BEN—EDICTU croix anglaise, anglée des lettres F—R—A'—C; millimètres, 31 1/2; grammes, 3,292. Leblanc, 300 b. 5.

2° Couronnelle, KAROLVS : DEI : GRA : FRANCORV . REX. Trois fleurs de lys, 2 et 1, dans le champ.

R/. + SIT : NO—ME : DN—I : BEN—EDICTV. Croix recoupant la légende et cantonnée des lettres F — R — $\overline{A}$ — C.

24 mill. Poids 2,05. — Ma collection.

Que signifie ce point sous l'L de *Karolus* (cinquième lettre attribuée à Toulouse) ? Je l'ignore.

Le petit gros était de 115 au marc. Il pesait donc 2,261.

Le poids actuel, 2,05, de l'un de mes exemplaires prouve qu'il est très-bien conservé; le poids de l'autre, 1,95, offre une perte tout à fait normale pour ce module.

1. Ce chiffre est faux; une pièce à ce titre et de ce poids aurait été sur le pied de monnaie 43°.

3° Couronnelle, KAR ..... DEI ⁝ GRA ⁝ FRACORV ⁝ REX. Trois fleurs de lys, 2 et 1, dans le champ.

R/. + SIT ⁝ NO — ME... : — BENED — ICTVM. Croix recoupant la légende et cantonnée des quatre lettres F — R — A — C.

25 mill. Poids 1,95. — Ma collection.

Cette pièce est remarquable par le point que le C de *Benedictum* (17e lettre) porte à l'intérieur. Ce point est le différent de Saint-Quentin. Notre pièce aurait-elle donc été frappée dans cette ville? c'est bien douteux. Ne serait-ce pas plutôt le différent de Pierre de Caouret?

Delombardy décrit ainsi (n° 153) la petite plaque de Tournai.

Même émission (1422, novembre). Petite plaque de 10 d. t.; à 5 d. A. R.; 108 au marc.

Couronnelle, KAROLUS (point sous l'L) : DEI : GRA : FRANCORU : REX. Trois fleurs de lys dans un grenetis.

R/. + SIT : N—OME : DN—I : BENE—DICTU. Même champ que le n° précédent. — Mill. 26 1/2; gramm. 2,15; unique et inédit.

Cette pièce, à part la différence insignifiante dans la coupure de la légende du revers, est la même que mon n° 2.

On remarquera la présence du petit losange placé entre les deux annelets pointés du n° 1, après le premier mot de chaque légende, et après le mot

SIT du n° 3, entre deux points clos (la fin du mot *Karolus*, au droit, est effacée). Nous avons vu que ce losange avait été assigné comme différent à l'atelier d'Arras, pour les blancs anglo-français, le 12 décembre 1422. Or l'atelier d'Arras devait fonctionner, lorsqu'on ne frappait pas à Tournai, ainsi que le dit formellement l'ordre de fondation de l'atelier d'Arras.

Il est curieux de voir que sur les blancs de Charles VII, à l'écu entouré de trois couronnes, et aux molettes entre les mots, frappés à Tournai, avec le point sous les 16es lettres, on retrouve ce petit losange, soit entre le mot REX et la croisette, soit entre le mot BENEDICTVM et la croisette, soit même à la fin des deux légendes.

Enfin, sur un blanc semblable et aux molettes, avec un point sous la 17e lettre (I de *Benedictum*), et frappé par conséquent à Saint-Quentin, le même petit losange se retrouve à la fin des deux légendes.

N'oublions pas de noter que les monnaies aux molettes entre les mots, créées le 16 juin 1455, ne furent exécutées, dans les ateliers du royaume, qu'à partir du 26 juin 1456. Ces grands blancs aux molettes devaient être de 81 au marc, et à 4 d. 12 gr. arg. le roy; mais à Tournai de 72 au marc et à 4 d. arg. le roy.

Sur cinq ou six exemplaires variés que je possède, frappés à Tournai, et aux molettes, il n'y en a pas un seul de 72 au marc. Il est donc bien

certain qu'avant la fin du règne de Charles VII (22 juillet 1461), la taille des blancs frappés à Tournai fut mise sur le même pied que dans les autres ateliers du royaume.

Passons maintenant à l'énumération des monnaies d'or frappées à Tournai pendant la même période.

Un registre en papier des Archives nationales (carton Z. 1B 999) nous fournit à ce sujet des renseignements extrêmement précieux. En voici le résumé.

Le 16 octobre 1423, Jehan de Rainval, maître particulier, avec Jacques de Helesmes tenant le compte de la monnaie de Tournai, a émis 900 demi-écus de 11 s. 3 d. t. la pièce, à 23 karats, et de 134 au marc.

Il n'en a pas été frappé d'autres depuis lors.

Voici le tableau des délivrances d'écus à la couronne.

Du 9 octobre 1423 au 3 décembre suivant, il a été émis 77,400 écus de 22 s. 6 d. t., à 23 karats et de 67 au marc, par Jehan de Rainval.

Du 4 décembre 1423 au 6 février suivant, mêmes écus par Jehan de Haneron, maître particulier, avec Jehan Taillefer tenant le compte de la monnaie, 48,600

Du 8 février 1423 au 27 août 1424, par Jehan Clerbout (*sic*), maître particulier, mêmes écus, 208,200?
(ou 208,500)

Mêmes écus du 25 août 1424 au 3 septembre, 3,300

Mêmes écus par Jehan Clerebourt (*sic*), maître particulier, du 7 septembre 1424 au 9 mars suivant, 208,800

Par le même, du 4 mai 1424 au 6 septembre 1425, 163,200

Par Jehan Clerbourg (*sic*) et Barthelemy de Rezel, avec Jehan Care (*ou Quaret*) tenant le compte de la monnaie, du 8 septembre 1425 au 15 novembre suivant, 42,300

Du 17 novembre 1425 au 23 mars suivant, 57,300

Du 29 mai 1425 au 14 décembre 1426, 44,400

Du 17 janvier 1426 au 9 mars suivant, 13,800

Du 19 mars 1426 au 16 juillet, par Jehan Clerebourc (*sic*), 45,300

Du 26 juillet 1427 au 20 novembre suivant, par Jehan Clerbout (*sic*) et Barthelemy de Resel, Jehan Quaret tenant le compte, 63,300

Du 22 novembre 1427 au 25 juin 1428, par Jehan Quaret (*sic*), maître particulier, 70,500

Les boîtes du 25 juin 1428 au 5 août 1429 font défaut.

Il a donc été frappé en tout jusque-là :

900 demi-écus.

1,046,400 écus de 67 au marc.

Du 5 août 1429 au 27 novembre suivant, par Jehan Quaire (*sic*), régisseur nommé par sire Pierre

de Maucroix, écus à 22 k. et de 67 1/2 au marc, 81,600

Du 7 décembre 1429 au 22 janvier suivant, 15,600

Ces deux renseignements sont reproduits sur un rouleau du même carton.

Du 18 février 1429 au 3 mars suivant, par Jehan Kare (*sic*), maître particulier, 4,200

Du 1er juin 1430, au 20 août suivant, 12,600

Il a donc été frappé 114,000 écus à 22 k. et de 67 1/2 au marc.

*Chaises.*

Du 7 juillet 1430 au 13 août suivant, par Jehan Kare, maître particulier, deniers d'or appelés chaieres (chaises), qui ont cours pour 20 s. t. la pièce, à 16 karats et 1 k. de remède, de 68 au marc, 3,900

*Écus à la couronne.*

Du 1er septembre 1430 au 8 du mois, par Jehan Kare, maître particulier, écus à 21 karats de 67 1/2 au marc, 4,200

Du 27 septembre 1430 au 20 janvier suivant, 61,200

Du 9 février 1430 au 14 mars suivant, par Gérardin Hurtebise, mêmes écus, 11,100

Du 22 mars 1430 au 5 mai 1431, 4,800

Il a donc été frappé 81,300 écus à 21 k. et de 67 1/2 au marc.

Du 19 septembre 1431 au 18 novembre sui-

vant, par Gérardin Hurtebise, écus à 20 karats et de 67 1/2 au marc, 17,400

Du 20 novembre au 25 décembre 1431, 21,000

Du 11 janvier 1431 au 27 février suivant, 14,400

Mêmes écus par Pierre de Caouret, tenant le compte de la monnaie pour les gardes,

Du 27 février 1431 au 17 mars suivant, 6,300

Par Pierre Caouret, maître particulier, Jehan Care tenant le compte,

Du 26 mars 1431 au 31 août 1432, 37,800

Du 6 septembre 1432 au 9 novembre suivant, 21,900

Par Jehan Caret, commis par le baillif de Tournay, à tenir le compte de la monnaie,

Du 22 novembre 1432 au 19 janvier suivant, 17,100

Il a été frappé en tout 135,900 écus à 20 k. et de 67 1/2 au marc.

Jehan de Hannin était toujours le tailleur.

(Arch. Nat. Reg. en papier. Carton Z. 1B, 999.)

Voici enfin un document que je ne comptais certes pas rencontrer et qui nous révèle l'existence d'une monnaie que personne n'a jamais vue.

20 may 1433 au 31 du même mois (exclus).

« C'est le compte d'une boiste de la monnoye de « Tournay, de deniers d'or fin, à demy qarat de « remede, apellés salus, de 25 s. tournois la piece, « et de 70 de pois au marc, fait en achat par « Pierre de Caouret et Gérardin de Hurtebise,

« maîtres particuliers de lad. monnoye, du « 20e jour de may inclus, l'an 1433, jusques au « darnier jour dud. moys exclus ensuivant, « oudit an, en laquelle avoit 8 deniers d'or qui « faut 1,600 deniers d'or (on n'en mettait donc « plus alors que 1 sur 200 en boîte), qui poisent « 22 marcs 6/7 de marc, achaté marc d'or fin 69 « desdis salus; brasaige 20 s. t.[1] »

Que peuvent être ces saluts d'or de Charles VII? Je l'ignore, et ce renseignement est absolument le seul que je connaisse, relativement à cette monnaie.

Les saluts de Henri VI ont été d'abord d'or fin, à 1/4 k. de remède, et de 63 au marc; ils avaient cours pour 25 s. t.

Le 6 septembre 1423, les saluts furent de 70 au marc, et abaissés au cours de 22 s. 6 d. t. (Ord. XIII, 36).

Est-il possible que du 20 mai 1438 au 31 du même mois, le duc de Bourgogne, qui était encore alors du parti des Anglais, ait fait frapper des saluts anglo-français à Tournai? Je ne crains pas de dire non, car les mêmes maîtres particuliers qui ont frappé ces saluts, du 20 au 31 mai 1433, ont frappé des doubles gros de Charles VII, du 21 février 1432 au 28 juillet 1433, et du 31 juillet 1433 au 25 octobre suivant.

Il est donc bien certain qu'il a été frappé à

1. Arch. nat. Registre en papier. Carton Z, 1 999.

Tournai des saluts au nom de Charles VII, et au nombre de 1,600.

Celui qui en retrouverait un exemplaire pourrait se vanter de posséder une rareté de premier ordre.

En résumé, le monnayage de l'or à Tournai, à partir du 16 octobre 1423, jusqu'au grand chômage, conséquence du traité d'Arras (21 septembre 1436), a comporté les espèces suivantes :

Demi-écus à la couronne de 134 au marc, 900

Écus à la couronne de 67 au marc et à 23 karats, 1,046,400

Écus à la couronne de 67 1/2 au marc et à 22 karats, 114,000

Chaises à 16 k. et de 68 au marc, 3,900

Écus à la couronne à 21 karats et de 67 1/2 au marc, 81,300

Écus à la couronne à 20 karats et de 67 1/2 au marc, 135,900

Saluts d'or fin de 70 au marc, 1,600

Nous sommes édifiés maintenant sur le monnayage de Tournai, et nous savons, de science certaine, que jamais il n'y a été frappé une seule monnaie anglo-française, au nom de Henri VI.

# CHANTOCEAUX

## SIÉGE D'UN ÉVÊCHÉ AU VI^e^ SIÈCLE

### ET RÉSIDENCE ROYALE SOUS PÉPIN LE BREF.

Par M. Auguste Longnon, Membre résidant.

Lu dans les séances des 12 juillet et 11 octobre 1876.

Grégoire de Tours rapporte dans son ouvrage capital l'histoire d'un des officiers de Clotaire I^er^, le duc Austrapius, qui, vers la fin du règne de ce prince (de 556 à 561), quitta la cour et entra dans le clergé *apud Sellense castrum*, au diocèse de Poitiers, où il fut ordonné évêque avec promesse de la future succession de Pientius, qui gouvernait alors l'église poitevine. Quelques années après, l'évêque Pientius mourut, mais Clotaire n'était plus de ce monde, et le roi Charibert, celui de ses fils auquel était échu le Poitou, désigna Pascentius pour occuper le siége épiscopal vacant, au mépris des plus vives réclamations d'Austrapius. L'ancien duc retourna, en qualité

d'évêque cependant, dans son castrum. Là, il dut faire face à la rébellion des Theifales, hommes de race scythique qui, depuis plus de deux siècles peut-être[1], étaient établis dans cette partie de la *civitas Pictavorum* où ils avaient souvent gémi sous son joug, et fut mortellement blessé d'un coup de lance. « L'église de Poitiers, dit alors « Grégoire, reprit les paroisses (*diœceses*) qu'a- « vait régies Austrapius[2]. »

La position du *castrum Sellense*, siége d'un évêché temporaire au milieu du VI^e^ siècle, n'a été l'objet d'aucune controverse entre les savants français, en général, ou les érudits poitevins, en particulier : tous répètent, à l'envi, que le castrum de l'époque mérovingienne a gardé jusqu'à notre époque son nom primitif, et qu'il est aujourd'hui représenté par le bourg de Celles (Celles-sur-Belle), à huit kilomètres au nord-ouest de Melle. Telle est l'opinion exprimée dès la fin du XVII^e^ siècle par Ruinart[3], et que, de nos jours, Alfred Jacob a fortifiée de l'autorité de son nom[4].

1. La plus ancienne mention connue des Theifales du Poitou consiste dans cette phrase de la *Notitia dignitatum... in partibus occidentis :* « Præfectus Sarmatarum gentilium et « Taifalorum gentilium, Pictavis in Gallia » (p. 122 de l'édition Bœcking).

2. *Historia Francorum*, l. IV, c. 18.

3. *Gregorii Turonensis opera omnia*, édition Ruinart, col. 159, note *a*.

4. *Géographie de Grégoire de Tours*, 1^re^ édition, p. 129. — Dans la seconde édition de son travail (p. 149), Jacobs dit, à

Cependant, si l'on examine quelque peu cette identification, on ne tarde pas à voir combien il serait difficile de la soutenir scientifiquement.

Une première objection, qui suffit seule à ruiner la cause de Celles, est son nom, ce nom même qui l'a désigné aux commentateurs de l'*Historia Francorum ;* car le vocable Celles (ou plutôt Celle, puisqu'on le trouve traduit par *Cella* jusque dans les documents latins les plus modernes)[1], est dû à un petit établissement monastique, *cella*, qui fut élevé, en 1137, du rang de prieuré à celui d'abbaye[2]. Une seconde objection, non moins grave, est la position de Celles dans la partie méridionale de l'ancien diocèse de Poitiers, ce qui obligerait à placer de ce côté le diocèse provisoire d'Austrapius, dont on ne comprendrait pas alors les rapports avec les Theifales, établis, au contraire, dans la partie septentrionale du Poitou, où ils ont laissé leur nom à la ville et au pays de Tiffauges (*Theifalia*), à une trentaine de lieues de là.

propos du *castrum Sellense :* « Ce lieu, avec quinze paroisses « démembrées du diocèse de Poitiers, a formé, pendant très- « peu de temps, un évêché au profit d'Austrapius, sous Clo- « taire Ier. » Rien cependant dans le texte de Grégoire, auquel il renvoie, n'autorise cette mention de quinze paroisses unies au castrum, l'évêque de Tours se contentant de dire au sujet du territoire rattaché par la mort d'Austrapius au diocèse de Poitiers : « Diœceses vero suas ecclesiæ Pictavæ re- « cepit. »

1. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 171.
2. *Gallia christiana*, t. II, c. 1337.

Il convient donc de chercher ailleurs le *castrum Sellense ;* mais, avant de reprendre les investigations, il est indispensable, croyons-nous, de fixer le vocable même de ce castrum, que Grégoire de Tours emploie seulement sous la forme adjective et qui doit être traduit différemment, suivant qu'on le considère comme masculin ou neutre (*Sellus*, *Sellum*), ou comme féminin (*Sella*). En effet, *Sella* aurait produit, en français, *Selle* ou *Celle*, tandis que *Sellus* ou *Sellum* aurait donné *Seau*, *Seaux*, *Ceau* ou *Ceaux*.

Or, on ne trouve dans le territoire de l'ancienne *civitas Pictavorum* aucun lieu du nom de *Selle*, et tous les *Celle* qu'on y rencontre semblent devoir leur dénomination aux monastères d'ordre inférieur qui leur ont donné naissance. Nous trouvons en revanche deux villages du nom de Ceaux, situés, l'un au canton et à cinq kilomètres au nord-est de Coubé (Vienne, arr. de Civray), l'autre au canton et à douze kilomètres à l'est de Loudun (même dépt.), et leur existence paraît faire pencher la balance en faveur de la masculinité ou de la neutralité du nom de notre castrum ; hâtons-nous cependant d'ajouter que rien, en dehors du nom de Ceaux, ne recommande ces villages à notre attention, et qu'on peut leur appliquer, au premier surtout, l'objection tirée de l'éloignement de Tiffauges.

Le *castrum Sellense* ne doit pas effectivement être cherché sur l'emplacement de l'un ou de

l'autre de ces villages ; c'est du moins ce que le dernier des continuateurs de Frédégaire, qui vivait dans la seconde moitié du VIII^e^ siècle, nous permet d'affirmer, grâce à son récit des derniers événements du règne de Pépin, où le nom de *Sellus castrum* apparaît jusqu'à quatre fois dans les circonstances qui suivent :

On est au début de l'année 768 : le duc d'Aquitaine, Waïfre, ne pourra plus soutenir longtemps la lutte contre les Francs. Le roi Pépin réside à Bourges où son armée, qui avait hiverné en Bourgogne, vient le rejoindre pour reprendre la guerre. C'est alors que la reine Bertrade, partant sans doute de cette même ville, passe à Orléans d'où, s'embarquant sur la Loire, elle va *usque ad Sellus castrum super fluvium ipsius Ligeris*. Pépin vient, peu de temps après, s'y reposer près d'elle de ses fatigues, et il y reçoit les ambassadeurs d'Almansor, le calife de Bagdad[1], tandis que Waïfre s'est réfugié dans la forêt du Double, en Périgord. C'est de ce lieu, enfin, qu'il s'élance une dernière fois à la recherche du chef aquitain fugitif[2]. Tous ces faits sont également rapportés, bien qu'avec moins de

1. Le chroniqueur appelle ce prince « Amormuni, rex Sar« racenorum » ; mais *Amormuni* est ici une corruption du titre *emir-almoumenyn*, c'est-à-dire « commandeur des croyants. »

2. *Chronicum Fredegarii scholastici*, pars IV, c. 134 et 135. — Le nom de *Sellus* paraît quatre fois chez le continuateur de Frédégaire et, une fois seulement, il ne le fait pas suivre du mot *castrum*.

détails, par tout un groupe d'annales franques, dont les annales dites d'Eginhard offrent la rédaction la plus achevée, et qui ne nomment le *castrum Sellus* qu'une seule fois, à l'occasion de la fête de Pâques de l'année 768, que le roi Pépin célébra, disent-ils, *in castro qui dicitur Sels*[1].

Nous savons donc ainsi, à la fois, le nom latin (*Sellus*) du castrum dans lequel Austrapius fut ordonné évêque, et la forme vulgaire (*Sels*) que ce nom revêtait au VIII^e^ siècle. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la forme actuelle de ce vocable, si tant est qu'il se soit conservé jusqu'à notre époque. Aussi n'hésitons-nous pas un instant à reconnaître le *castrum Sellus* dans la petite ville de Chantoceaux (Maine-et-Loire, arr. de Cholet, chef-lieu de cant.), dont le nom, *Châteauceaux* jusqu'au XVI^e^ siècle[2], est la transcription française

1. *Annales Tilliani.* — *Annales Loiseliani.* — *Annales Mettenses.* — Les Annales dites d'Eginhard, plus correctes au point de vue du langage, donnent : « In castro quod dicitur « Sels. »

2. Voici, d'après M. Célestin Port (*Dictionnaire historique, biog. et géog. de Maine-et-Loire*, t. I^er^, p. 605-606, les formes successives du nom de Chantoceaux : *Castrum Celsum*, 1034-1070 ; — *Castellum Celsum*, 1061. — *Castrum Ceaus*, 1142-1145. — *Castrum Celsianum*, 1150-1157. — *Chatiauceaus*, 1271. — *Chastonceaux*, 1367. — *Chastonceaux*, 1390. — *Chasteauceaulx, lequel l'on appelle maintenant en langage corrompu Chantoceaulx*, 1529 (Bourdigné, f° XV). — « Le nom de « Chantoceaux, conclut M. Port, signifie château élevé, de « l'adjectif *celsum*, qui se retrouve dans le nom de la com-

du nom latin, à cette différence près qu'ici, de même que dans les noms de Châteaudun, de Châteaumeillant, etc., le nom commun *castrum* s'est soudé au nom propre de la localité. La situation de Chantoceaux, près du pays de Tiffauges et à dix lieues au nord de la ville de ce nom, sur une colline de la rive gauche de la Loire, répond parfaitement aux exigences du texte de Grégoire de Tours, et de celui du chroniqueur contemporain de Pépin et de Charlemagne. Au dire de notre confrère M. Célestin Port, qui, cependant, n'y a pas reconnu le castrum où les Theifales vinrent menacer Austrapius, cette situation « est de celles « qui se désignent d'elles-mêmes comme un centre « celtique ; mais là, comme ailleurs, ajoute le sa- « vant archiviste, l'occupation romaine s'établit « sur les traces qu'elle recouvre et supprime, « sans laisser elle-même d'autres vestiges que des

« mune de Sceaux, et que, dès les XI^e^-XII^e^ siècles, quelques « textes indiquent à tort comme un nom propre. » Mais cette conclusion nous paraît infirmée par le texte de Grégoire de Tours, et l'on ne pourra désormais reconnaître dans la seconde partie du nom de Chanto*ceaux* qu'un vocable gaulois dont le sens n'est pas encore défini. Avant de clore cette note, nous croyons utile de reproduire les paroles suivantes de M. Port, auxquelles notre article prouve que nous adhérons complétement : « La prononciation rustique en a « fait depuis le XVI^e^ siècle *Chantoceaux*, forme que nous « avons cru devoir accepter, pour ne point trop dévoyer la « routine, en rejetant au moins la ridicule orthographe, en « ce moment consacrée, de *Champtoceaux*. »

« briques à rebords, fréquemment rencontrées « dans les champs[1]. »

Il nous faut, maintenant, aller au-devant de l'objection suivante qui, au premier abord, pourrait sembler sérieuse : « Chantoceaux faisait partie de l'ancien diocèse de Nantes, et non de celui de Poitiers, où Grégoire place formellement le *castrum Sellense*. » Mais cela n'est vrai que pour les huit siècles qui précèdent immédiatement la Révolution française. A l'époque romaine, Strabon et Ptolémée l'attestent, le territoire des *Pictones* était limité au nord-ouest par la Loire ; de même, le diocèse de Poitiers, au VI^e^ siècle, suivant Grégoire de Tours qui y place Rézé (*Ratiate*), situé sur la rive gauche de la Loire en face de Nantes. Ce sont les conquêtes des rois bretons sur les faibles successeurs de Charlemagne qui portèrent atteinte à l'intégrité de cette vaste circonscription. Le pays de Retz est d'abord annexé, en 843, à la Bretagne et par suite au diocèse de Nantes, et il semble que le pays de Tiffauges (*Theifalia*), au sud de Chantoceaux, et les Mauges, à l'est de cette même ville, aient été ainsi rattachés, même avant cette époque, au comté de Nantes ; ils faisaient, dans tous les cas, partie de la Bretagne au milieu du X^e^ siècle[2]. De

1. C. Port, *Dict. hist., biog. et géog. de Maine-et-Loire*, t. I^er^, p. 607.

2. Nous avons déjà traité cette question dans un travail intitulé *les Cités gallo-romaines de la Bretagne*, imprimé dans le volume des Mémoires du Congrès scientifique de

là, une certaine incertitude sur les limites diocésaines dans cette partie de la France, et les prétentions simultanées des évêques de Poitiers, de Nantes et d'Angers sur la juridiction spirituelle du pays des Mauges qui, vers le commencement du XI[e] siècle, fut définitivement attribuée à l'évêque d'Angers [1].

France, 38[e] session, tenue à Saint-Brieuc en 1872 (p. 43-45 du tirage à part).

1. C. Port, *Dictionnaire historique, biographique et géographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 618.

# CARACTÈRE ET SIGNIFICATION

DE

QUATRE

# PIÈCES LITURGIQUES

## COMPOSÉES A METZ EN LATIN ET EN GREC

## AU IX^e^ SIÈCLE.

Par M. Aug. Prost, Membre résidant.

Lu dans les séances des 21 juin, 5, 12, 19 juillet,
8, 15, 22 novembre et 13 décembre 1876.

SOMMAIRE.

I. Les documents empruntés au manuscrit de Saint-Arnould de Metz. — II. Les *acclamationes*. — III. Les *laudes* romaines. — IV. Les *laudes* gallicanes. — V. Caractères propres des *laudes* gallicanes. — VI. Formule « Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat ». — VII. Conclusions sur l'origine des *laudes* gallicanes. — VIII. Les *acclamationes* rhythmées de l'église de Metz. — IX. Charlemagne à Metz. — X. L'Eglise de Metz au commencement du neuvième siècle. — XI. L'évêque Drogon, fils de Charlemagne. — XII. Les *laudes* latines de Metz. — XIII. Les *laudes* grecques de Metz. — XIV. Examen du texte de cette pièce. — XV. Singularités relevées dans ce texte. — XVI. Le grec dans les liturgies latines. — XVII. La langue grecque dans les Gaules. — XVIII. La langue grecque à Metz. — XIX. Explications sur l'emploi du grec dans les *laudes* de Metz. — XX. La messe

grecque et la légende de saint Denys. — XXI. Les *laudes* grecques et les légendes de l'église de Metz. — XXII. Conclusion.

## I.

### Les documents empruntés au manuscrit de Saint-Arnould.

Les documents que nous nous proposons d'étudier dans le présent travail sont extraits d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz. La bibliothèque de cette ville en possède aujourd'hui cent vingt-un de cette provenance; celui que nous avons en vue porte dans le dépôt actuel le numéro 351 ; il comprend 118 folios de parchemin sur lesquels ont été transcrits, par diverses mains de la fin du IX^e^ siècle et du X^e^, divers traités et quelques pièces détachées. Parmi ces dernières se trouvent les quatre documents dont il va être question[1].

1. Nous devons à un excellent juge en paléographie, à M. le baron de Salis, notre obligeant correspondant à Metz, la description suivante du manuscrit de la bibliothèque de cette ville, auquel sont empruntés les documents qui font l'objet de la présente étude : — N° 351 (olim F 32). In-4° sur parch. de 21 c. de haut sur 17 c. de large, relié en basane et marqué anciennement : *liber S. Arnulfi pontificis.* 118 folios; écriture minuscule très-lisible, de différentes mains de la fin du IX^e^ siècle et du X^e^ ; écrit à longues lignes, sauf 12 folios à 3 colonnes consacrés au cinquième traité et à quelques pièces détachées. — Le volume contient : 1° *Codex*

Ces quatre documents, jusqu'à présent inédits, sont des pièces de liturgie. Indépendamment de l'intérêt qu'ils peuvent présenter à ce titre, ils ont encore le mérite de fournir, comme on le verra, quelques renseignements dignes d'attention sur des faits historiques peu connus. Ces pièces de liturgie ont été composées à Metz. Trois d'entre

*Rabani, de sacramentis divinis et sacris ordinibus*, écriture du x^e^ siècle (de f° 1 v° à f° 42 r°); — 2° *Sancti Augustini expositio orationis dominicæ*, écriture du x^e^ siècle (de f° 42 v° à f° 50 r°); — 3° *Cypriani martyris de oratione dominica*, écriture du x^e^ siècle (de f° 50 r° à f° 61 v°); — 4° (*anonymi*) *Expositio simboli. Libri XI summa totius fidei recensentes*, écriture du x^e^ siècle (de f° 62 r° à f° 64 v°. Le f° 65 resté blanc); — 5° *Tonarius. Incipiunt ad introitum et communionem autentici pactus*, écriture de la fin du IX^e^ siècle (de f° 66 v° à f° 75 v°); ce traité est précédé d'une pièce de la même écriture : *De tonis autenticis* (f° 66 r°); — 6° Suite de neuf pièces distinctes: *Laudes* (latinè); *De VIII beatitudinibus*, etc.; *De incestis*, etc.; *De VII gradibus* (*clericorum*); *De forma corporis humani; De autenticis et plagis; Versus in adventu imperatoris; Versus in adventu episcopi; Laudes* (græcè); écritures diverses de la fin du IX^e^ siècle ou du commencement du x^e^ (de f° 76 r° à f° 78 r°); — 7° (*anonymi*) *Liber ex decretis Romanorum pontificum*, écriture de la fin du IX^e^ siècle ou du commencement du x^e^ (de f° 78 v° à f° 102 v°); — 8° (*anonymi*) *Eglogæ de ordine Romano et de quatuor orationibus Episcoporum sive populi in missa*, écriture de la fin du IX^e^ siècle ou du commencement du x^e^ (de f° 103 v° à f° 117 v°); ce traité est précédé de règles de comput de la même écriture (f° 103 r°); il est suivi d'une figure de la mappemonde représentée par un cercle dont une moitié, du côté de l'orient, porte le nom d'*Asia*, et dont l'autre moitié, divisée en deux, porte le nom d'*Europa* dans la partie qui est au septentrion, le nom d'*Africa* dans la partie opposée (f° 118 r°); le verso du 118^e^ et dernier folio est resté blanc.

elles sont écrites en latin ; la quatrième, et ce n'est pas la moins intéressante, est rédigée en grec. Deux des trois pièces latines sont des *acclamationes* développées et rhythmées, l'une en l'honneur de l'empereur Charlemagne, pour célébrer sa présence à Metz, l'autre à l'adresse d'un évêque du même temps à peu près, pour lui souhaiter la bienvenue dans l'église de cette ville, « in adventu « presulis. » La troisième pièce latine et la pièce grecque sont des *laudes*, sorte de litanies accompagnant des souhaits pour le pape, pour le souverain, pour l'évêque et pour d'autres encore, lesquelles se chantaient pendant l'office, et dont l'usage a subsisté longtemps dans certaines églises, en France notamment. Celles que nous avons sous les yeux appartiennent à la liturgie de l'église de Metz. La pièce grecque contient des marques certaines de chronologie ; elle est de la seconde moitié du IX^e^ siècle. L'autre, en latin, paraît à peu près du même temps ; elle ne saurait descendre en tout cas plus bas que le commencement du X^e^ siècle, puisque la copie que nous en avons n'est pas inférieure à cette date.

Les pièces liturgiques connues sous le nom de *laudes* sont signalées dans divers ouvrages ; mais les notions qui les concernent n'ont jamais été, que nous sachions, présentées nulle part dans leur ensemble[1]. C'est cependant ce qu'il est indispen-

1. On trouve à ce sujet des indications partielles dans

sable de faire pour donner une idée complète de leur caractère. Elles procèdent directement des anciennes *acclamationes* dont il faut dire aussi quelques mots pour faire comprendre cette filiation.

## II.

### Les *ACCLAMATIONES*.

Les *acclamationes* dérivent des acclamations populaires. En les soumettant à des formules régulières, on leur a de bonne heure appliqué la qualification générale de *laudes* qui devait plus tard désigner expressément les pièces liturgiques qui en sont comme le développement, et aux-

Canisius, *Antiquæ lectiones*, 1601-1608. — D. Hug. Ménard, *Divi Gregorii I papæ liber sacramentorum*, 1642. — Card. Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, 1677. — Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1678 (nouv. éd. 1844). — Dom Mabillon, *Museum Italicum*, 1687-1689. — Grancolas, *les Anciennes liturgies*, 1697-1699. — Dom Martène, *de antiquis Ecclesiæ ritibus libri quatuor*, 1700. — De Moléon (Le Brun), *Voyages liturgiques de France*, 1718. — J. Basnage, *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum*, 1725. — Muratori, *Liturgia Romana vetus*, 1748. — Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, 1840-1851. — Pascal, *Dictionnaire de liturgie catholique*, 1844. — Boissonnet, *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés*, 1846-1847. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1865. — Lambillotte, *Antiphonaire de saint Grégoire*, 1867. — De Voisin, prêtre, docteur en théologie et conseiller du roy : *Collectio liturgica manuscripta*, XVII^e^ siècle (à la Bibl. nat., mss. lat. 9489 à 9508).

quelles nous voyons cette dénomination plus spécialement attachée. L'orient grec connaissait les *acclamationes;* elles étaient usitées également dans le monde latin; à Byzance comme à Rome, elles se rattachent à des pratiques très-anciennes dont on trouve de nombreux exemples dans les historiens. Nous n'avons à nous occuper ici de ces usages que pour une époque relativement moderne, se rapprochant de celle où se sont constituées les formules liturgiques dont nous nous proposons d'étudier l'histoire. Dans ces conditions, nous citerons des exemples d'*acclamationes*, à Rome pour l'empereur Phocas, au commencement du VII^e^ siècle, et pour Charlemagne, en 800 ; au concile de Tribur, en 895, pour le roi Arnould ; à Rome encore en l'honneur des pontifes romains, à partir de la fin du VIII^e^ siècle, jusque dans le courant du XII^e^.

Au commencement du VII^e^ siècle, en l'année 603, suivant les termes d'une lettre du pape Grégoire le Grand, le clergé tout entier et le sénat avaient crié dans la basilique Julienne, en l'honneur de l'empereur Phocas et de son épouse dont on recevait à Rome les images : « Exaudi Christe. Phocæ « Augusto et Leontiæ Augustæ vita[1]. » Cette formule est à noter parce qu'elle se rencontre à peu près invariablement dans toutes les acclamations lau-

1. Baronius, *Annales Ecclesiastici*, an. 603. I. — Edition de Lucques, t. XI, p. 38.

datives dont on a des exemples, et qu'on la retrouve plus tard dans les *laudes* liturgiques, à partir de la fin du VIII^e^ siècle ; ce qui établit un rapport évident entre ces pièces et les *acclamationes* d'où elles dérivent.

En l'an 800, aux fêtes de Noël, d'après un récit d'Anastase, le pape Léon III ayant posé la couronne sur la tête de Charlemagne, dans la basilique de Saint-Pierre, le peuple romain l'acclama en criant trois fois : « Carolo piissimo Augusto « a Deo coronato, magno, pacifico imperatori vita « et victoria, » et en accompagnant ces paroles d'une invocation à plusieurs saints[1]. C'est là encore un des traits caractéristiques des *laudes*, comme on le verra bientôt. L'auteur des annales de Laureshеim rapportant ces faits dans les mêmes termes, ajoute : « Et post *laudes*, ab Apostolico, « more antiquorum principum, adoratus est...[2] » ; passage que nous relevons à cause de l'expression *laudes* qui s'y trouve employée d'une manière très-digne d'attention au point de vue de la présente étude. Nous donnons plus loin un texte de *laudes* liturgiques un peu plus ancien en l'honneur de Charlemagne, dans lequel figure déjà presque littéralement la formule qui vient d'être mentionnée, sans le titre d'empereur cependant.

En 895, au concile réuni par le roi Arnould à

1. Baronius, ibid., an. 800. VI. — t. XIII, p. 358.

2. *Annales Laurissenses*, an. 801 (Pertz, *Monum. Germ. hist.* Script., t. I, p. 188).

Tribur, près Mayence, les prélats, comme il est dit dans la préface elle-même qui sert de préambule aux canons du concile, se lèvent et, avec tout le clergé présent, mêlent trois et quatre fois leurs supplications à la proclamation : « Exaudi Christe. « Arnulpho magno regi vita. » Le même texte ajoute : « Peractis divinæ majestati precibus, in- « clinantes se coram pii principis adstantibus « missis, gratificantes et magno principi laudes « persolventes, deinde recto ordine consederunt[1]. » C'est encore, on le voit, comme dans les *acclamationes* proférées près de trois siècles auparavant en l'honneur de Phocas, la même formule : « Exaudi Christe. N. principi vita, » à laquelle se trouve également appliquée la qualification de *laudes*.

A Rome, des acclamations analogues sont proférées à partir du même temps en l'honneur des papes, mais dans des termes un peu différents ; comme si la formule employée pour les *acclamationes regiæ* dût être exclusivement réservée à cet usage. Les acclamations en l'honneur du pontife romain se produisent originairement au dehors de l'église, dans les rues et sur les places publiques ; plus tard seulement on les voit s'introduire, avec des formules nouvelles, dans l'intérieur du temple. Nous possédons une série de docu-

1. Concilii Triburiensis præfatio (Labbæi *Concilia*, t. IX, p. 442).

ments qui permettent de suivre à Rome l'enchaînement de ces faits et le développement des formes qui y correspondent. C'est une collection de quinze rituels plus ou moins complets de l'église romaine, « Ordines Romani », du VIII^e^ au XIV^e^ siècle, publiés par Mabillon dans le tome II de son *Museum Italicum*. La mention des acclamations populaires se montre dans ces documents dès la fin du VIII^e^ siècle et s'y retrouve encore au XIV^e^. Les Juifs de Rome sont notamment signalés comme rendant au pape cet hommage dans certaines solennités : « Et veniunt illuc Judæi cum lege, « facientes ei laudem. » Les exemples que nous trouvons de ces acclamations des Juifs appartiennent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles[1].

Les acclamations du peuple romain en l'honneur des pontifes n'ont pas encore à l'origine le caractère liturgique ; mais on les voit peu à peu se modifier pour le prendre et se rapprocher graduellement ainsi de la forme et du caractère des *laudes*. On possède un *Ordo Romanus* qui remonte au temps du pape Léon III (795 † 816), à la fin du VIII^e^ siècle ou au commencement du IX^e^, dans lequel on lit: « (Egrediente pontifice a basilica Sancti Petri) pre- « cedens et subsequens populus canit ei laudem; « similiter etiam feminæ diaconissæ et presbyte- « rissæ quæ eodem die benedicuntur... (In bene-

1. *Ordines Romani*, n° XII, sæculo XIII° ineunte; n° XIII, sæculo XIII° desinente; n° XIV, sæculo XIV°. (Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 188, 200, 230, 231, 275.)

« dictione pontificis), schola cantorum canit ei « laudem, et patroni regionum (urbis) similiter... « Egrediens..., cum ad inferiores gradus S^i Petri « descendit, ibi stat equus... et accedunt patroni « regionum, uno incipiente, ceteris respondentibus, in hunc modum canunt ei laudem : *Dominus Leo papa quem sanctus Petrus elegit in sua « sede, multis annis sedere.* Hoc usque ter « dicto, accedit prior stabuli et imponit ei in capite regnum... et tunc... ascendit super equum « et vallatur à judicibus, constipantur que plateæ « immensis cuneis populorum... cantantium « laudem[1]. »

Les acclamations romaines se développent ensuite et deviennent des pièces rhythmées d'une certaine étendue, où la disposition caractéristique en antiphone s'accentue en même temps. Vers le milieu du XII^e siècle ces acclamations pour les papes sont déjà de véritables *laudes*, mais encore proférées au dehors de l'église comme antérieurement les simples *acclamationes*[2]. Le pape, est-il dit dans

1. *Ordo Romanus* n° IX, sæculi VIII^i desinentis sive IX^i ineuntis. (Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 91, 93.)

2. Ces *acclamationes* développées, qui étaient récitées ou chantées à Rome au dehors de l'église, étaient de plus d'une sorte. A cette famille de chants appartient un curieux document emprunté par Dom Carpentier à un manuscrit du commencement du XIII^e siècle, de l'église de Cambrai, et contenant les acclamations dites *laudes cornomanniæ*, qui étaient proférées, est-il dit, à Rome, au XII^e siècle, en l'honneur du pape. Ces compositions, mélange singulier de grec dé-

un des textes que nous avons sous les yeux, arrive à la basilique de Saint-Zacharie ; il est encore en

généré et de latin, étaient débitées par le clergé et le peuple devant le palais de Latran « ad Latranum... in campo... ante « palatium Suffolloniam, ubi descendit papa de palatio. » Voici les fragments qu'en donne Dom Carpentier dans ses additions au glossaire de Du Cange : « Eya preces de loco, Deus ad « bonam horam, Deus in tuo nomine, sancta Maria Dei « genitrix, columpna bona, sancti Apostoli corona Christi... « (hoc modo cantantur hæ laudes usque « Octo octobrias »). « Octobria dominus noster papa Innocentius sanctissimus « (Innoc. II, 1130 † 1143) cum gloria, magister victoria... « (hoc tono cantantur istæ laudes usque « Yco despota « chere »). Yco despota chere, Chere mezopanto, Deo ysoro, « Orosisto mello, O chera sifilthe, Carpoforunta ke agalliunta, « Tysa galliusi... (hoc tono cantantur usque ad « Aperite « nobis portas »). Aperite nobis portas ad dominum papam « Alexandrum (Alex. III, 1159 † 1181) venimus ; salutare « illum volumus, salutare et honorare, et laudes illi levare « quomodo qui ad Cæsares... (hoc tono cantantur usque ad « Euge benigne »). Euge benigne papa Alexander, qui vice « Petri cuncta gubernas, orbita cæli clara refulget nubibus « atris atque fugatis (et alii subsequentes versus in hoc « tono). — Finitis laudibus, surgit quidam archipresbiter, « retro se ascendit asinum præparatum a curia... Accepta be- « nedictione omnes revertuntur. Cum que reversi fuerint, « mansionarius... cum uno presbitero et duobus sociis por- « tant aquam benedictam et nebulas et frondes lauri euntes « per domos suæ parrochiæ... Presbiter salutat domum, « spargit aquam, frondes lauri ponit in foco, et de nebulis « dat pueris domus. Interim mansionarius barbarice cantat « metros : « Jaritan, Jaritan, Jajariasti, Raphayn, Jercoyn, « Jajariasti », et ceteri qui sequuntur. Tunc dominus domus « dat eis munus, unum denarium vel plus. » (Du Cange, *Glossarium*, verbo Cornomannia. — Ed. de 1844, t. II, p. 608.)

selle et sur son cheval ; les cardinaux se présentent : « ... Descendunt cardinales ad faciendum laudes. « Tunc prior cardinalis sancti Laurentii foris « muros, deposita mitra, dicit : Jube domine bene- « dicere. Pontifex benedicit eum — Qui alta voce « dicit : *Summo et egregio ac ter beatissimo Papæ « Innocentio*[1] *vita.* R/. Respondent cardinales « omnes : Deus conservet eum, tribus vicibus — « (prior cardin.) : Salvator mundi. R/. Cardinales « respondent : Tu illum adjuva, et vicibus tribus. « — (prior cardin.) : Sancta Maria. R/. Tu illum « adjuva, per omnem chorum sanctorum tres sanc- « tos (sic). — In fine : Omnes sancti. R/. Adjuvate « illum, tribus vicibus. — Kyrie, tribus vicibus. « — Et pro laude accipiunt tres solidos[2]. » Les magistrats de l'ordre civil se présentent à leur tour, pour rendre un hommage semblable au pontife : « Judices vero se repræsentant et dicit « primicerius (defensorum) : Jube domine bene- « dicere. Pontifex benedicit eum. — Et alta voce « dicit (primicerius) : Hunc diem. R/. Respon- « dent judices : multos annos, tribus vicibus — (pri- « micerius) : Tempora bona habeas. R/. Respon- « dent judices : Tempora bona habeamus omnes. » Alors seulement le pape descend de son cheval : « Tunc dominus pontifex descendit de equo. « Primicerius defensorum et secundicerius susci-

1. Innocent II, pape, 1130 † 1143.

2. *Ordo Romanus* n° XI, seculi XII[1] ; Benedicti, beati Petri canonici, liber (Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 128).

« piunt eum per manus et ducunt usque came-
« ram. Ibi dat presbyterium (id est solidos quin-
« que) omnibus ordinibus.... Dato presbyterio,
« intrant ad mensam præparatam[1]. »

On voit dès lors le caractère nouveau de ces compositions s'accentuer de plus en plus, et vers la fin du XII^e^ siècle les rituels publiés par Mabillon montrent les *laudes* en l'honneur du souverain pontife chantées dans l'église même, pendant l'office, entre la collecte et l'épître. C'est la place assignée finalement aux pièces de ce genre dans toutes les liturgies. La collection de Mabillon donne dans ces conditions plusieurs textes de *laudes* appartenant à la liturgie romaine, vers la fin du XII^e^ siècle, au XIII^e^ et au XIV^e^.

Voici le type de ces *laudes* romaines, à l'époque de leur première apparition : « Exaudi Christe.
« R/. *Domino nostro papæ vita.* — Salvator
« mundi. R/. Tu illum adjuva. — Sancta Maria.
« R/. Tu illum adjuva. — Sancte Michael. R/.
« Tu illum adjuva. — Sancte Gabriel. R/. Tu illum
« adjuva. etc... — Kyrie eleison (ter)[2]. » On y voit paraître, avec le souhait « vita » en faveur du pontife, formule usitée dans les *acclamationes* proférées antérieurement à Rome, l'invocation « Exaudi Christe » qui leur manquait. Ces deux

1. Ibid., p. 129.

2. *Ordines Romani*, n^os^ XII, XIII, XIV, de la fin du XII^e^ siècle, du XIII^e^ et du XIV^e^ (Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 168, 227, 266).

traits, lesquels comptent comme nous le verrons parmi ceux qui caractérisent le plus formellement les *laudes* liturgiques, appartiennent, il est bon de le rappeler, au type le plus ancien des *acclamationes* en l'honneur du souverain, telles que nous les trouvons énoncées depuis Phocas, au commencement du VII^e^ siècle, jusqu'au roi Arnould, à la fin du IX^e^.

Nous avons suivi le développement et les transformations des *acclamationes* en l'honneur des papes jusqu'au moment où l'on en voit sortir en quelque sorte les *laudes* liturgiques à Rome, vers la fin du XII^e^ siècle. Celles-ci apparaissent beaucoup plus tôt dans les églises de la Gaule, comme nous le démontrerons. En même temps les *acclamationes* se développent encore d'une autre manière dans cette contrée, où elles prennent parfois une forme rhythmée, sans adopter la disposition en antiphone. C'est ainsi que se présentent les deux pièces d'acclamations rhythmées en l'honneur de Charlemagne et d'un évêque de son temps, qui accompagnent les textes de *laudes*, dans le manuscrit de Saint-Arnould de Metz.

Si les *laudes* apparaissent dans les Gaules avant l'époque où elles sont signalées dans la liturgie romaine, on peut conclure de là que ce n'est pas de celle-ci qu'elles viennent. Cette induction est corroborée par la considération que les *laudes* romaines et celles qu'on peut appeler gallicanes diffèrent les unes des autres par des conditions de

forme essentielles. Le simple rapprochement des documents permet de constater ces différences. Nous ne saurions mieux faire pour le prouver que de produire les textes eux-mêmes.

## III.

### Les *LAUDES* romaines.

Nous avons donné tout-à-l'heure la formule réduite des *laudes* romaines. Voici des spécimens complets de ce genre de documents. Ils s'offrent à nous sous deux types qui ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre.

Le premier type est représenté par un document de la fin du XII^e^ s., dans le cérémonial de Cencius de Sabellis, camérier du pape Célestin III (1191 † 1198). Le texte en est conçu dans ces termes :

« Diaconi cardinales subdiaconi et alii ordines « cum scrinariis faciunt laudes domino papæ ta- « liter ordinati. Archidiaconus cum aliis diaco- « nibus et subdiaconibus ordinati stant juxta altare « in duobus filis, scrinariis vero stantibus deorsum « in choro cum pluvialibus.

« Tunc archidiaconus cum diaconibus et aliis « sic incipit *laudem* alta voce : Exaudi Christe. « R/. Scrinarii quoque respondent : *Domino nostro* « *Papæ vita.* — Iterum archidiaconus dicat : « Exaudi Christe. R/. Scrinarii quoque respon- « dent similiter. — Tertio archidiaconus dicit :

« Exaudi Christe. R/. Scrinarii respondent sicut « prius. — Iterum archidiaconus dicit : Salvator « mundi, tribus vicibus. R/. Scrinariis totidem « vicibus ei respondentibus : Tu illum adjuva. « — Et archidiaconus dicit : Sancta Maria dua- « bus vicibus. R/. Et scrinarii respondent dua- « bus vicibus : Tu illum adjuva. — Deinde archi- « diaconus dicit : Sancte Michael, duabus vici- « bus. R/. Scrinarii respondent duabus vicibus : « Tu illum adjuva. — Eodem modo dicitur : « Sancte Gabriel, s. Raphael, s. Johannes, s. « Petre, s. Paule, s. Andrea, s. Stephane, s. « Laurenti, s. Vincenti, s. Silvester, s. Leo, s. « Gregori, s. Benedicte, s. Basili, s. Saba, s. « Agnes, s. Cæcilia, s. Lucia. »

« His finitis archidiaconus dicit : Kyrie eleison. « R/. Scrinarii similiter respondent : Kyrie eleison. « — Iterum archidiaconus dicit : Kyrie eleison. « R/. Scrinarii respondent : Kyrie eleison. — « Tertio vero archidiaconus cum diaconibus sub- « diaconibus et scrinariis una voce dicunt : Kyrie « eleison. »

« Finitis laudibus legitur prius latina Epistola « et postmodum græca[1]. »

L'autre type appartient au XIV^e^ siècle. Nous l'empruntons au cérémonial du cardinal Jacobus Gaïetanus. Le texte en est ainsi conçu :

1. *Ordo Romanus*, n° XII, sæculi XII^i^ exeuntis (Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 168).

« Papa in sua sede residente, prior diaco-
« norum... cum diaconibus et subdiaconibus
« scrinariis et judicibus... descendet ante altare
« et faciet duas acies.

« Quibus... ordinatis, prior diaconorum incipit
« laudem....: Exaudi Christe. R/. Et judices et
« scrinarii similiter respondebunt in cantu...: *Do-*
« *mino nostro N. a Deo decreto summo pontifici et*
« *universali Papæ vita.* Et sic dicetur ter per dic-
« tum priorem cardinalem et respondetur ter a ju-
« dicibus et scrinariis. — Subsequenter idem prior
« diaconorum dicet : Salvator mundi. R/. Et judices
« et scrinarii respondebunt : Tu illum adjuva. Et sic
« dicetur ter et respondebitur ter. — Item idem
« prior diaconorum dicet : Sancta Maria. R/. Et
« prædicti respondebunt bis : Tu illum adjuva. —
« Eodem modo dicet idem prior tantum semel :
« Sancte Michael. R/. Ut supra. (Tu illum adjuva).
« etc. »

« Quibus finitis prior diaconorum dicet : Kyrie
« eleison. R/. Et prædicti judices et scrinarii res-
« pondebunt : Kyrie eleison. Et hoc ter dicetur
« et ter respondebitur. — Postmodum omnes
« simul dicent una alta voce : Kyrie eleison. »

« Laudibus sic finitis dicitur Epistola latina et
« subsequenter græca.... »

Tels sont les deux types des *laudes* romaines, à

1. *Ordo Romanus*, n° XIV, sæculi XIV[i] (Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 265 et 274).

partir de la fin du XII^e^ siècle. Ils résultent du développement des *acclamationes* auxquelles sont venus se joindre des éléments empruntés aux litanies. Les *laudes* romaines tiennent des *acclamationes* la formule « exaudi Christe » avec le souhait de longue vie « vita ». Elles prennent aux litanies la nomenclature des saints et saintes qu'elles invoquent et le « Kyrie ». Elles trouvent à ces deux sources la disposition en antiphone qui devient un de leurs caractères essentiels. A Rome d'ailleurs, nous devons le rappeler, on ne voit les *laudes* entrer dans la liturgie proprement dite, comme pièces chantées à l'intérieur des églises et pendant les offices, qu'à la fin du XII^e^ siècle seulement, tandis qu'on signale dès la fin du VIII^e^ siècle des pièces analogues dans les liturgies des églises de la France carolingienne et des parties de la Germanie qui partagent alors la même destinée politique. On peut inférer de là, il faut insister sur ce point, que ce n'est pas à la liturgie romaine, introduite cependant aux VIII^e^ et IX^e^ siècles dans les pays de la domination carolingienne, que les églises de ces contrées ont fait cet emprunt. Il y a lieu, quoi qu'il en soit, de distinguer les *laudes* gallicanes des *laudes* romaines, et de reconnaître que si les unes ont dû subir, pour se constituer, l'influence des autres, ce sont ces dernières qui ont été, plutôt que les premières, dans ce cas. Nous n'insisterons pas sur cette considération que nous nous contentons d'indiquer en passant.

## IV.

### Les *LAUDES* gallicanes.

Les *laudes* que nous nommerons gallicanes, parce que nous les trouvons usitées surtout dans les églises de France[1], apparaissent d'abord dans les liturgies des églises, soit de la Gaule, soit de la Germanie, dépendant des états carolingiens. Ces *laudes* ont incontestablement des traits de ressemblance avec les *laudes* romaines, mais elles en diffèrent aussi d'une manière sensible en plus d'un point, comme on le verra, et, en outre, elles paraissent être plus anciennes. Les *laudes* romaines, en effet, ne sont pas signalées avant le XII^e^ siècle, tandis que la série de celles qui appartiennent aux églises de France commence dès le VIII^e^ siècle. On en possède un texte qui est antérieur à l'an 800, ou tout au plus de cette année même, dans lequel est nommé le pape Léon III (795 † 816) et avec lui Charlemagne, avant son exaltation à l'empire (25 déc. 800)[2]. On en a un autre du IX^e^ siècle, provenant d'une église qui était de la sou-

1. Les *laudes* étaient usitées également dans la liturgie des églises de la Dalmatie où on les chantait encore, dit le cardinal Bona, au XVII^e^ siècle. (Bona : *Rerum liturgicarum libri duo*, p. 359.)

2. Texte inédit, dans un *psautier* manuscrit du VIII^e^ siècle de la Bibliothèque nationale, à Paris. Mss. lat. 13159 f° 163 r°.

veraineté de Louis le Germanique (840 † 876), troisième fils de Louis le Débonnaire[1]. On en connaît encore quelques-uns ayant également date certaine, pour les époques ultérieures, dans les liturgies de plusieurs églises de France, savoir : du X^e^ siècle dans celle de Limoges[2] ; du commencement du XI^e^ siècle et du commencement du XII^e^ dans celle de Beauvais[3] ; de la fin du XII^e^ dans celle de Soissons[4], dans celle de Paris[5] et dans celle de Chartres[6] ; du XIV^e^ dans celle encore de Chartres[7]. On peut en outre signaler des textes du même genre dont les dates sont indéterminées dans les liturgies d'autres églises, à Elne[8], Arles[9], Vienne[10], Lyon[11], Orléans[12], Tours[13],

1. Goldast : *Alamannicarum rerum scriptores*, t. II, pars 2, p. 155 et 175.
2. D. Martène : *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 365.
3. Baluze : *Miscellanea*, lib. II, p. 143, et de Voisin : *Collectio liturgica manuscripta*, Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9497 f° 182 et 9508 f° 390.
4. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363. — L'original est à la Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 8898 f° 30.
5. De Voisin : Ibid., mss. lat. 9505, f° 82.
6. Du Cange : *Glossarium* (éd. de 1844), t. IV, p. 49 ; et de Voisin : Ibid., mss. lat. 9497, f° 172 et 9508, f° 93.
7. De Voisin : Ibid., mss. lat. 9499, f° 92.
8. Du Cange : Ibid., t. IV, p. 48.
9. Du Cange : Ibid., t. IV, p. 48.
10. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363 et 614.
11. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363 et 366.
12. Pascal : *Dictionnaire de liturgie*, p. 743.
13. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363, 568, 569.

Reims[1], Châlons-sur-Marne[2], Senlis[3], Laon[4], Rouen[5], Fécamp[6].

L'usage des *laudes* avait bien pu se perdre dans plusieurs de ces églises ; mais dans quelques-unes il s'est conservé longtemps, dans celles notamment de Lyon et de Vienne, particulièrement attachées, dit Dom Martène, aux rites anciens ; dans celles de Reims également et de Rouen, où le savant religieux croit savoir qu'il existait encore de son temps, c'est-à-dire à la fin du XVII[e] siècle et jusque dans la première partie du XVIII[e] ; ce qui est confirmé pour l'une et pour l'autre par Du Cange et par Le Brun, lequel avait trouvé aussi le même usage observé encore de son temps à Vienne, à Orléans et à Laon[7].

Les *laudes* n'étaient d'ailleurs chantées qu'à certaines fêtes, et dans quelques circonstances particulières, par des personnages ecclésiastiques ordinairement, auxquels répondait le chœur, c'est-à-dire l'ensemble des bas-officiers du clergé « chorus sive clerus », plus rarement par des

1. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363, 365, 366.
2. D. Martène : Ibid., t. I, p. 584.
3. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363.
4. D. Martène : Ibid., t. I, p. 363, 365, 573.
5. De Moléon (Le Brun), *Voyages liturgiques de France*, p. 323. — Pascal : Ibid., p. 740.
6. D. Martène : Ibid., t. I, p. 365.
7. D. Martène : Ibid., t. I, p. 366. — Du Cange : Ibid., t. IV, p. 48, col. 2. — De Moléon (Le Brun) : Ibid., p. 17, 205, 323, 429.

personnages laïcs. On cite quelques exemples de cette dernière singularité. Ainsi dans l'église de Vienne cette fonction appartenait à deux chevaliers, ou bien, eux manquant, à deux chapelains : « Post orationem (seu collectam) duo milites seu, « in eorum absentia, duo de majoribus capellanis « laudes pronuncient. » Il en était à peu près de même à Lyon : « Post orationem (seu collectam), « sex equites seu advocati aut capituli consiliarii « laudes pronuncient. » A Tours c'était le cellerier qui remplissait le même office : « Cellerarius « cum juvenibus revestitis et clericulis qui ab eo « vineas habent. » A Elne et à Châlons c'était le grand chantre : « Præcentor cum quatuor bonis « cantoribus, et cum totidem pueris bene cantan- « tibus. » A Soissons c'étaient deux prêtres ; à Reims, à Laon, à Rouen, et, dans les derniers temps, à Vienne, c'étaient deux chanoines ; à Orléans c'étaient le sous-doyen et le chefcier ; à Paris, c'étaient deux sous-diacres auxquels répondaient les enfants de chœur.

Ceux qui s'acquittaient de cet emploi recevaient souvent pour leur peine un salaire particulier qui leur était parfois compté sur l'heure. A Reims on donnait à chacun deux *solidi* : « Finitis laudibus « accedunt et osculantur manum (Episcopi). « Ipse autem benedicit eis..., dat utrique duos « solidos et continuo legitur Epistola. » A Laon ils recevaient douze pièces d'argent : « Finitis « laudibus vadunt ad Episcopum et ipse dat utri-

« que duodecim nummos bonæ monetæ... ; sub-
« diaconus legit Epistolam[1]. »

Dans les rituels des églises de France ces *laudes* sont souvent nommées, on ne saurait s'en étonner, *laudes regiæ*[2]. Un pontifical de Paris du XII^e^ siècle les nomme *triumphus*[3]. Ajoutons que la notation musicale qui accompagne un de ces morceaux dans un manuscrit venu jusqu'à nous, le cérémonial de Nivelon, évêque de Soissons à la fin du XII^e^ siècle[4], nous montre comment ces pièces de liturgie étaient exécutées aux époques les plus anciennes.

Pour compléter ces indications, il faudrait étu-

1. Le Brun, dans ses voyages liturgiques exécutés de 1688 à 1698, a vu encore, à Laon, l'évêque donner de l'argent à ceux qui chantaient le « Christus vincit, etc. » aux fêtes solennelles (De Moléon (Le Brun), *Voyages liturgiques de France*, p. 429).

2. Les *laudes* gallicanes sont nommées ainsi *laudes regiæ*, suivant M. de Voisin, dans un pontifical du commencement du XII^e^ siècle, de l'église de Beauvais, et dans deux missels de la fin du XII^e^ siècle et du XIV^e^, de l'église de Chartres.—De Voisin : *Collectio liturgica manuscripta*, Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9497, f° 172 et 182 ; 9499, f° 92; 9508, f° 92.

3. « Ex antiquo pontificali parisiensi scripto circa finem
« sæculi XII^i^, ut patet ex calendario et festis ibi indicatis :
« Missa in die sancto paschæ. Introitus... Kyrie... Collecta...
« Siquitur *triumphus* qui nunquam nisi celebrante Episcopo
« cantatur. A duobus vel tribus subdiaconis sericis induti
« cantatur, pueris post eos respondentibus : Christus vincit,
« Christus regnat, Christus imperat, etc. » (De Voisin : Ibid., mss. lat., 9505, f. 82.)

4. Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 8898, f° 30 à 32.

dier en détail les cérémoniaux et les rituels, les livres de chœur de toute sorte, de nos églises. Ce qui précède suffit pour fixer le caractère des documents qui nous occupent et pour mettre hors de doute l'existence des *laudes* dans les liturgies des églises de France dès la fin du VIII^e^ siècle, au IX^e^, au X^e^ et au XI^e^ ; c'est-à-dire longtemps, et d'une manière suivie, avant leur apparition dans la liturgie de l'église romaine, où les anciens rituels recueillis et publiés par Mabillon nous montrent encore au XII^e^ siècle les pièces qui ont avec celles-là le plus d'analogie débitées dans les lieux publics, au dehors de l'église, et ne signalent que vers la fin de ce siècle seulement leur exécution dans l'église elle-même, pendant l'office.

Ce point de notre discussion étant établi et les *laudes* romaines étant désormais formellement distinguées des *laudes* qu'on peut dire gallicanes, il convient de faire connaître celles-ci plus complétement, en reproduisant quelques-uns des textes que nous en possédons et qui ont le plus d'importance, parmi ceux dont nous avons donné tout à l'heure l'indication. La comparaison de ces pièces avec les documents messins que nous voulons étudier nous permettra de déterminer plus sûrement le caractère de ces derniers.

Le plus ancien texte de *laudes* que nous ayons, avec date certaine, est un texte qui contient le nom du pape Léon III (26 déc. 795 † 816), et celui de Charlemagne avant son exaltation à l'empire

(25 déc. 800); document inédit dont nous devons la connaissance à M. Léopold Delisle, et qui se trouve dans un psautier du VIII^e^ siècle, de la Bibliothèque nationale à Paris[1]. La date de ce document est, on le voit, comprise entre la fin de 795 et celle de l'an 800; la pièce est ainsi conçue :

« Christus vincit, Christus regnat, Christus « imperat (ter). — Exaudi Christe. R/. *Leoni « summo pontifici et universali Pape vita.* — Sal- « vator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Petre. « R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Paule. R/. Tu illum « adjuva. — S^e^ Andrea. R/. Tu illum adjuva. — « S^e^ Clemens. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Syste. « R/. Tu illum adjuva. — Exaudi Christe. R/. *Ca- « rolo excellentissimo et a Deo coronato, magno et « pacifico regi Francorum et Longobardorum ac « patricio Romanorum vita et victoria.* — Re- « demptor mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^a^ Ma- « ria. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Michahel. R/. Tu « illum adjuva. — S^e^ Gabrihel. R/. Tu illum ad- « juva. — S^e^ Raphahel. R/. Tu illum adjuva. — « S^e^ Johannes. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Ste- « phane. R/. Tu illum adjuva. — Exaudi Christe. « R/. *Nobilissime proli regali vita.* — S^a^ Virgo « virginum. R/. Tu illam adjuva. — S^e^ Silvester. « R/. Tu illam adjuva. — S^e^ Laurenti. R/. Tu « illam adjuva. — S^e^ Pancrati. R/. Tu illam

1. Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 13159, f^o^ 163 r^o^.

« adjuva. — Sᵉ Nazari. ℟. Tu illam adjuva. — « Sᵃ Anastasia. ℟. Tu illam adjuva. — Sᵃ Genofeva. ℟. Tu illam adjuva. — Sᵃ Columba. « ℟. Tu illam adjuva. — Exaudi Christe. ℟. *Omnibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum « vita et victoria.* — Sᵉ Hilari. ℟. Tu illos adjuva. « — Sᵉ Martine. ℟. Tu illos adjuva. — Sᵉ Mauricii. ℟. Tu illos adjuva. — Sᵉ Dionisi. ℟. Tu « illos adjuva. — Sᵉ Crispine. ℟. Tu illos adjuva. « — Sᵉ Crispiniane. ℟. Tu illos adjuva. — « Sᵉ Gereon. ℟. Tu illos adjuva.

« Christus vincit, Christus regnat, Christus « imperat. — Rex regum. ℟. Christus vincit. — « Rex noster. ℟. Christus vincit. — Spes nostra. « ℟. Christus vincit. — Gloria nostra. ℟. Christus vincit. — Misericordia nostra. ℟. Christus « vincit. — Auxilium nostrum. ℟. Christus vincit. — Fortitudo nostra. ℟. Christus vincit. — « Liberatio et redemptio nostra. ℟. Christus « vincit. — Victoria nostra. ℟. Christus vincit. « — Arma nostra invictissima. ℟. Christus vincit. — Murus noster inexpugnabilis. ℟. Christus vincit. — Defensio et exaltatio nostra. « ℟. Christus vincit. — Lux, via et vita nostra. « ℟. Christus vincit. — Ipsi soli imperium, gloria et potestas, per immortalia secula seculorum. Amen. — Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria, per omnia secula seculorum. Amen. — « Ipsi soli honor, laus et jubilatio, per infinita « secula seculorum. Amen. »

« X. (Christe audi nos.) (ter). — Kyrie eleison « (ter). — Feliciter, Feliciter (Feliciter). — Tem- « pora bona habeas (ter). — Multos annos. « Amen. »

Le texte qui vient chronologiquement après celui qui précède est le texte du IXe siècle signalé comme appartenant à la liturgie d'une église de la Germanie carolingienne. Ce document a été emprunté par Goldast à un manuscrit de Saint-Gall[1]; sa date est déterminée par les noms qu'il contient du pape Nicolas, du roi Louis et de la reine Hemma; indications synchroniques qui ne peuvent convenir qu'au pape Nicolas Ier (858 † 867), au roi Louis, 3e fils de l'empereur Louis le Débonnaire († 876), et à la reine Emma, son épouse († 876); d'où il résulte que la pièce a été composée dans la 2e moitié du IXe s., entre 858 et 867. En voici la teneur :

« Dicit sacerdos : Christus vincit, Christus « regnat, Christus imperat, tribus vicibus. Si- « militer et clerus. — Exaudi Christe. R.P. *Nico-* « *lao summo pontifici et universali Papæ vita.* — « Salvator mundi. R/. Tu illum adjuva. — Se Pe- « tre. R/. Tu illum adjuva. — Se Paule. R/. Tu « illum adjuva. — Se Andrea. R/. Tu illum adjuva. « — Se Clemens. R/. Tu illum adjuva. — Se Xixte. « R/. Tu illum adjuva. — Se Cyriace. R/. Tu

1. Goldast : *Alamannicarum rerum scriptores*, t. II, pars 2, p. 155 et 175.

« illum adjuva. — Exaudi Christe. R/. *Hludo-*
« *uuico a Deo coronato, magno et pacifico regi vita et*
« *gloria.* — Redemptor mundi. R/. Tu illum
« adjuva. — S^e Michael. R/. Tu illum adjuva. —
« S^e Gabriel. R/. Tu illum adjuva. — S^e Raphael.
« R/. Tu illum adjuva. — S^e Johannes. R/. Tu
« illum adjuva. — S^e Stephane. R/. Tu illum
« adjuva. — S^e Theodole. R/. Tu illum adjuva. —
« Exaudi Christe. R/. *Hemmæ reginæ nostræ vita.*
« — S^a Felicitas. R/. Tu illam adjuva. — S^a Per-
« petua. R/. Tu illam adjuva. — S^a Petronella.
« R/. Tu illam adjuva. — S^a Lucia. R/. Tu illam
« adjuva. — S^a Agnes. R/. Tu illam adjuva. —
« S^a Cæcilia. R/. Tu illam adjuva. — Exaudi
« Christe. R/. *Nobilissimæ proli regali vita.* —
« S^e Silvester. R/. Tu illam adjuva. — S^e Lau-
« renti. R/. Tu illam adjuva. — S^e Nazari. R/. Tu
« illam adjuva. — S^e Pancrati. R/. Tu illam ad-
« juva. — S^a Anastasia. R/. Tu illam adjuva. —
« S^a Genovefa. R/. Tu illam adjuva. — S^a Columba.
« R/. Tu illam adjuva. — Exaudi Christe. R/. *Om-*
« *nibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum*
« *et Alamannorum, vita et victoria.* — S^e Hylari.
« R/. Tu illos adjuva. — S^e Martine. R/. Tu illos
« adjuva. — S^e Maurici. R/. Tu illos adjuva. —
« S^e Dionysi. R/. Tu illos adjuva. — S^e Albane.
« R/. Tu illos adjuva. — S^e Crispine. R/. Tu illos
« adjuva. — S^e Crispiniane. R/. Tu illos adjuva.
« — S^e Gereon. R/. Tu illos adjuva. »

« Christus vincit, Christus regnat, Christus

« imperat. — Rex regum. R/. Christus vincit, « Christus regnat, Christus imperat. — Rex « noster. R/. Christus vincit. — Spes nostra. « R/. Christus vincit. — Gloria nostra. R/. Chris- « tus vincit. — Misericordia nostra. R/. Christus « vincit. — Auxilium nostrum. R/. Christus « vincit. — Fortitudo nostra. R/. Christus vincit. « — Liberatio et redemptio nostra. R/. Christus « vincit. — Victoria nostra. R/. Christus vincit. « — Arma nostra invictissima. R/. Christus vincit. « — Murus noster inexpugnabilis. R/. Christus « vincit. — Defensio et exaltatio nostra. R/. Chris- « tus vincit. — Lux via et vita nostra. R/. Chris- « tus vincit. — Ipsi soli gloria et potestas, per « immortalia sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi « soli honor, laus et jubilatio, per infinita « sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli virtus, « fortitudo et victoria, per omnia sæcula sæcu- « lorum. Amen. »

« Christe audi nos (ter). — Kyrie eleison (ter). « — Feliciter (ter). — Tempora bona habeas (ter). « — Multos annos (ter). »

Après le texte du IX^e^ siècle de Saint-Gall, nous pouvons en citer un du X^e^ de Limoges, dont la date est déterminée par les noms du roi Raoul (923 † 936), de l'évêque Turpion (905†944), et d'Etienne, abbé de Saint-Martial (920 † 937); ce qui place cette date entre 923 et 936. Nous n'avons pas sous les yeux ce document que nous ne connaissons que par une description de D. Mar-

tène[1]. Mais Du Cange, qui le cite également, dit qu'il est presque semblable à un autre qu'il donne d'après un très-ancien manuscrit de l'église d'Arles, couvert, ajoute-t-il, de lames d'argent et de plaques d'ivoire et qu'on peut vraisemblablement considérer comme étant à peu près du même temps[2]. La pièce de l'église d'Arles diffère de celle de Limoges en quelques points, notamment par l'omission des noms du roi, de l'évêque et de l'abbé de Saint-Martial qu'elle ne contient naturellement pas, et par l'addition, à la fin, de huit lignes qu'elle a, dit Du Cange, en plus, à partir de « Christe audi nos ». On remarquera d'ailleurs son analogie avec la pièce précédente qui est du IX^e^ siècle. Elle est ainsi conçue :

« Christus vincit, Christus regnat, Christus « imperat. — Exaudi Christe. R/. *Summo pon-* « *tifici et universali Papæ vita.* — Salvator mundi. « R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Petre. R/. Tu illum « adjuva. — S^e^ Paule. R/. Tu illum adjuva. — « S^e^ Andrea. R/. Tu illum adjuva. — Exaudi « Christe. R/. *N. pontifici, clero et populo sibi com-* « *missa salus et gloria.* — Redemptor mundi. « R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Ferreole. R/. Tu « illum adjuva. — S^e^ Antidi. R/. Tu illum adjuva. « — S^e^ Desiderate. R/. Tu illum adjuva. — « Exaudi Christe. R/. *N. Regi excellentissimo, ma-*

1. D. Martène : *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 365.
2. Du Cange : *Glossarium* (éd. de 1844), t. IV, p. 48.

« *gno et pacifico, a Deo coronato, vita et victoria.*
« — Protector mundi. R/. Tu illum adjuva. —
« S^e Maurici. R/. Tu illum adjuva. — S^e Sigis-
« munde. R/. Tu illum adjuva. — S^e Victor.
« R/. Tu illum adjuva. — Exaudi Christe.
« R/. *N. inclytæ reginæ luæ et gratia.* — Lux
« mundi. R/. Tu illam adjuva. — S^a Perpetua.
« R/. Tu illam adjuva. — S^a Lucia. R/. Tu illam
« adjùva. — S^a Walburgis. R/. Tu illam adjuva.
« Exaudi Christe. R/. *Omnibus judicibus, cuncto*
« *exercitui Christianorum, vita et victoria.* — Sal-
« vatio nostra. R/. Tu illos adjuva. — S^e Georgi.
« R/. Tu illos adjuva. — S^e Theodore. R/. Tu illos
« adjuva. — S^e Mercuri. R/. Tu illos adjuva. »

« Christus vincit, Christus regnat, Christus
« imperat. — Rex noster. R/. Christus vincit. —
« (Misericordia) nostra. R/. Christus vincit. —
« Auxilium nostrum. R/. Christus vincit. — Libe-
« ratio et redemptio nostra. R/. Christus vincit.
« — Victoria nostra. R/. Christus vincit. — Arma
« nostra invictissima. R/. Christus vincit. —
« Murus noster inexpugnabilis. R/. Christus
« vincit. — Defensio et exaltatio nostra. R/. Chris-
« tus vincit. — Lux, via et vita nostra. R/. Chris-
« tus vincit. — Ipsi soli imperium, gloria et po-
« testas, per immortalia sæcula sæculorum. Amen.
« — Ipsi soli honor et jubilatio, per infinita
« sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli virtus,
« fortitudo et victoria, per omnia sæcula sæcu-
« lorum. Amen. »

« Christe audi nos (ter). — Kyrie eleison. « Christe eleison, Kyrie eleison. — Te pastorem, « R/. Dominus elegit. — In ista sede. R/. Dominus « conservet. — Annos vitæ. R/. Dominus mul- « tiplicet. — Feliciter (ter). — Tempora bona « habeas (ter). — Multos annos (ter). »

Aux premières années du XI^e^ siècle appartient une pièce analogue de l'église de Beauvais[1], avec les noms du pape Jean XVIII (1003, résign. 1009), de l'évêque Roger (998 † 1022), du roi Robert (996 † 1031) et de la reine Constance d'Aquitaine, mariée vers l'an 1000, morte en 1002. Ces marques chronologiques assignent au document une date comprise entre les années 1000 et 1002. En voici le texte :

« Christus vincit, Christus regnat, Christus im- « perat (ter). — Exaudi Christe. R/. *Johanni summo « pontifici et universali Papæ vita* (ter). — Sal- « vator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^a^ Maria. « R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Michael. R/. Tu illum « adjuva. — S^e^ Gabrihel. R/. Tu illum adjuva. — « S^e^ Raphahel. R/. Tu illum adjuva. — Exaudi « Christe. R/. *Rotgerio hujus ecclesiæ pontifici et « omni gregi sibi commisso salus et vita.* — Re- « demptor mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Pe- « tre. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Paule. R/. Tu « illum adjuva. — S^e^ Andrea. R/. Tu illum adjuva. « — S^e^ Simon. R/. Tu illum adjuva. — Exaudi

1. Baluze : *Miscellanea*, lib. II, p. 143.

« Christe. R/. *Rotberto serenissimo et a Deo coro-*
« *nato, magno et pacifico regi vita et victoria.* —
« Salvator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e Ste-
« phane. R/. Tu illum adjuva. — S^e Dionysi.
« R/. Tu illum adjuva. — S^e Luciane. R/. Tu illum
« adjuva. — S^e Juste. R/. Tu illum adjuva. —
« Exaudi Christe. R/. *Constantiæ reginæ salus et*
« *vita.* — Redemptor mundi. R/. Tu illam adjuva.
« — S^a Felicitas. R/. Tu illam adjuva. — S^a Per-
« petua. R/. Tu illam adjuva. — S^a Agatha. R/. Tu
« illam adjuva. — S^a Agnes. R/. Tu illam adjuva.
« — Exaudi Christe. R/. *Omnibus judicibus et*
« *cuncto exercitui Christianorum vita et victoria.*
« — Salvator mundi. R/. Tu illos adjuva. —
« S^e Silvester. R/. Tu illos adjuva. — S^e Gregori.
« R/. Tu illos adjuva. — S^e Leo. R/. Tu illos ad-
« juva. — S^e Ambrosi. R/. Tu illos adjuva. »

« Christus vincit, Christus regnat, Christus
« imperat. — Rex regum. R/. Christus vincit.
« — Misericordia nostra. R/. Christus vincit. —
« Liberatio et redemptio nostra. R/. Christus
« vincit. — Arma nostra invictissima. R/. Chris-
« tus vincit. — Murus noster inexpugnabilis.
« R/. Christus vincit. — Defensio et exaltatio
« nostra. R/. Christus vincit. — Protectio et vic-
« toria nostra. R/. Christus vincit. — Ipsi soli
« imperium, gloria et potestas, per immortalia
« secula seculorum. Amen. — Ipsi honor, laus
« et jubilatio, per infinita secula seculorum.
« Amen. — Ipsi soli virtus, fortitudo et vic-

« toria, per omnia secula seculorum. Amen.
« Christe audi nos. R/. Kyrie eleison, Christe
« eleison, Kyrie eleison. »

Dans les mêmes termes est conçu un autre texte de *laudes* appartenant également à l'église de Beauvais et de la première moitié du XII[e] siècle, dans lequel sont nommés l'évêque Pierre (1114 †1132) et le roi Louis VI (1109†1137); ce qui place la date de sa composition entre 1114 et 1132[1].

Une pièce du même genre, de la deuxième moitié du XII[e] siècle, appartient à l'église de Soissons[2]. La date en est fixée entre les années 1179 et 1190 par les noms qu'elle contient du roi Philippe II (1179†1223), de la reine Elizabeth (Isabelle de Hainault), son épouse († 1190), et de Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons (1175†1207). Voici la teneur de cette pièce :

« Christus vincit, Christus regnat, Christus
« imperat. R/. Chorus iterum : Christus vincit. Et
« sic repetitur ter. — Christus. R/. Christus. —
« Exaudi Christe. R/. *Summo pontifici et univer-*

1. De Voisin : *Collectio liturgica manuscripta,* Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9497, f° 182 et 9508, f° 390.

2. D. Martène : *De antiquis ecclesiæ ritibus,* t. I, p. 363. — Rituel de l'évêque Nivelon; Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 8898, f° 30 v°. Ce manuscrit a été publié par M. l'abbé Poquet, pour la Société d'archéologie de Soissons, sous le titre : *Rituale seu mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis tempore episcopi Nivelonis exaratum,* in-4°, Suessione, 1856.

« *sali Pape vita.* Et sic repetitur ter. — Re-
« demptor mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Pe-
« tre. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Paule. R/. Tu
« illum adjuva.—S^e^ Andrea. R/. Tu illum adjuva.—
« Exaudi Christe. R/. *Phylippo excellentissimo, a*
« *Deo coronato, magno et pacifico regi vita et vic-*
« *toria.* — Exaudi Christe. R/. *Phylippo.* — Sal-
« vator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Michael.
« R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Gabriel. R/. Tu illum
« adjuva. — S^e^ Raphael. R/. Tu illum adjuva. —
« Exaudi Christe. R/. *Helysbeth* (*Elizabeth*) *regine*
« *salus et vita.* — Redemptor mundi. R/. Tu illam
« adjuva. — S^a^ Dei genitrix. R/. Tu illam adjuva.
« — S^a^ Agnes. R/. Tu illam adjuva. — S^a^ Agathes.
« R/. Tu illam adjuva. — Exaudi Christe. (Hic sur-
« gant omnes si pontifex presens fuerit et ter
« repetatur : Exaudi Christe et cetera, si dictus
« pontifex faciat officium.) R/. *Domino Niveloni*
« *pontifici nostro salus et vita.* — Redemptor
« mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Gregori.
« R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Principi. R/. Tu illum
« adjuva. — S^e^ Ansarice. R/. Tu illum adjuva. —
« Exaudi Christe. R/. *Omnibus judicibus et cuncto*
« *exercitui Francorum vita et victoria.* — Re-
« demptor mundi. R/. Tu illos adjuva. —
« S^e^ Stephane. R/. Tu illos adjuva. — S^e^ Ger-
« vasi. R/. Tu illos adjuva. — S^e^ Prothasi.
« R/. Tu illos adjuva. »

« Christus vincit, Christus regnat, Christus
« imperat. R/. Christus vincit, Christus regnat,

« Christus imperat. — Lux, via et vita nostra. « R/. Christus vincit. — Arma nostra invictissima. R/. Christus vincit. — Fortitudo et justitia nostra. R/. Christus vincit. — Ipsi soli imperium, gloria et potestas, per immortalia « secula seculorum. Amen. R/. Item chorus. — « Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria, per omnia « secula seculorum. Amen. R/. Item chorus. — « Ipsi soli honor, laus et jubilatio, per infinita « secula seculorum. Amen. R/. Item chorus. »

« Christe audi nos. R/. Chorus idipsum. — « Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison. »

On peut rapprocher de la pièce précédente, appartenant à la deuxième moitié du XII^e^ siècle, deux textes de la même époque empruntés aux liturgies des églises de Paris et de Chartres. Disposés sur le même plan que celui-ci, ils en diffèrent cependant par la mention de quelques saints spécialement propres à chacun d'eux. Ajoutons que les noms des personnages à qui on devait les appliquer y sont laissés en blanc, dans des formules conformes, du reste, à l'usage. On lit dans le texte de Paris[1] : « *N. summo pontifici et universali Papæ vita.* » — « *N. serenissimo a Deo coronato, magno et pacifico « regi vita et victoria.* » — « *N. Episcopo et congregationi S^æ^ Mariæ salus et vita.* » — « *N. Reginæ salus et vita.* » — « *Omnibus judicibus et « cuncto exercitui Francorum vita et victoria.* »

1. Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9505, f° 82.

Dans le texte de Chartres[1], on trouve en des termes presque semblables : « *Summo pontifici et* « *universali Papæ vita.* » — « *Excellentissimo et* « *a Deo coronato, magno et pacifico regi vita et vic-* « *toria.* » — « *Reginæ salus et vita.* » — « *Om-* « *nibus judicibus et cuncto exercitui Francorum* « *vita pro victoria.* »

Ces *laudes* de Chartres semblent se rapprocher par un point de détail des *laudes* carolingiennes de la fin du VIII^e^ siècle et de celles de Saint-Gall du milieu du IX^e^, où il n'est pas question de l'évêque. Elles se distinguent, en effet, de celles de Paris et de toutes celles que nous avons empruntées aux liturgies d'autres églises de France, par cette particularité qu'elles ne contiennent pas comme celles-ci, dans les termes ordinaires, la mention de l'évêque. Cette mention se trouve, à Chartres, rejetée dans une partie complémentaire ajoutée à la suite des *laudes* proprement dites, après le « Kyrie eleison », et ainsi conçue :

« Hunc diem. R/. Multos annos (ter). — *Domi-* « *num N. Episcopum.* R/. Deus conserva (ter). — « Salvator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Leo- « bine. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Caletrice. R/. Tu « illum adjuva. — *Congregationem istam.* R/. Deus « conserva (ter). — Redemptor mundi. R/. Tu « illam adjuva. — S^a^ Maria. R/. Tu illam adjuva.

1. Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9497, f° 172; 9508, f° 93.

« — S^a Dei genitrix. R/. Tu illam adjuva. — « S^e Private. R/. Tu illam adjuva. — Feliciter, « Feliciter, Feliciter. — Tempora bona habeant, « Tempora bona habeant, Tempora bona habeant. « — Multos annos. Amen. »

Quoique cette seconde partie des *laudes* de Chartres ne soit pas séparée de la première dans les copies que nous en avons, il y aurait peut-être lieu de l'en distinguer, à cause de l'analogie qu'elle présente avec des pièces dont nous parlerons tout à l'heure et qui se chantaient à la fin de l'office, avant l' « Ite missa est » ; tandis que les *laudes* se chantaient au commencement, entre la collecte et l'épître. Nous ferons valoir plus loin ces considérations, avec certaines réserves qu'elles comportent.

Malgré l'absence de noms propres, les textes de Paris et de Chartres se trouvent datés par l'âge des manuscrits où ils ont été relevés par M. de Voisin, qui les donne dans sa grande collection de documents liturgiques, à laquelle nous les empruntons[1]. M. de Voisin cite encore un second texte appartenant à l'église de Chartres, celui-ci avec la date du XIV^e siècle, qui est celle du manuscrit d'où il provient[2]. Il est conçu dans des termes absolument identiques à ceux du texte du XII^e siècle dont il vient d'être question.

1. De Voisin : *Collectio liturgica manuscripta*, à la Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9489 à 9508.

2. Bibl. nat. à Paris, mss. lat. 9499, f° 92.

Nous nous abstiendrons de joindre aux textes donnés ci-dessus, dont les dates sont déterminées avec une approximation suffisante, ceux que nous avons encore de deux pièces indiquées précédemment et qui appartiennent aux églises d'Elne et de Rouen. Nous renonçons à donner ces deux textes parce qu'ils ne portent aucun indice chronologique et que de plus, pour le premier, la version que nous en possédons semble peu correcte[1]. Contentons-nous de dire que les pièces d'Elne et de Rouen commencent de même que les précédentes par la formule : « Christus vincit, Christus « regnat, Christus imperat », laquelle est, comme on l'a vu, un des traits le plus formellement caractéristiques de ces documents.

Nous devons faire observer maintenant que les *laudes* du IX^e^ siècle, transcrites par Goldast, d'après le manuscrit de Saint-Gall, sont accompagnées d'une seconde pièce du même genre[2], qui, au lieu de se dire comme les *laudes* au commencement de l'office, entre la collecte et l'épître, se chantait à la fin ; elle est ainsi conçue :

« Post missam dicat pontifex : — Conservet « Dominus ecclesiam suam sanctam. Amen. —

1. Quant aux *laudes* de Rouen, elles sont données par le P. Le Brun telles qu'il les a vu exécuter encore de son temps, vers la fin du XVII^e^ siècle. (De Moléon (Le Brun), *Voyages liturgiques de France*, p. 323.)

2. Goldast : *Alamannicarum rerum scriptores*, t. II, pars 2, p. 176.

« Fidem nostram inlæsam custodiat Dominus. « Amen. — Remissionem peccatorum omnium « et vitam æternam largiat Dominus. Amen. — « Memor sit Dominus *Domini nostri Hludeuuici*, et « omnes fideles Dei ecclesiæ salvet protegat « et benedicat. Amen. — Nos protegat atque « defendat ab omnibus malis et perducat nos in « regnum gloriæ suæ. Amen. — Conservet Deus « omnes fratres nostros. Amen. — Protegat, sal- « vet et custodiat nos Dominus. Amen. — Sit « nomen Domini benedictum ex hoc nunc et « usque in sæculum. »

« Hunc diem. R/. Multos annos. — *Dominum* « *Hludouuicum regem*. R/. Deus conservet.— Sal- « vator mundi. R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Petre. « R/. Tu illum adjuva. — S^e^ Paule. R/. Tu illum ad- « juva. — S^e^ Andrea. R/. Tu illum adjuva. — « S^e^ Gereon. R/. Tu illum adjuva. — Feliciter, « Feliciter, Feliciter. — Tempora bona habeat, « Tempora bona habeat, Tempora bona habeat. « — Multos annos. Amen. »

Cette pièce, qui ressemble beaucoup à celle des *laudes*, et qu'on pourrait nommer *pseudo-laudes*, n'est pas spéciale à la liturgie reproduite dans le manuscrit de Saint-Gall. Nous en trouvons une du même genre dans la liturgie de l'église de Beauvais[1], à la suite du texte de *laudes* du commencement du XI^e^ siècle, que nous avons donné

1. Baluze : *Miscellanea*, lib. II, p. 144.

ci-dessus. La pièce de Beauvais présente beaucoup d'analogie avec la seconde partie surtout de celle de Saint-Gall qu'on vient de voir, elle est conçue dans les termes suivants :

« Hunc diem læti ducamus (ter). — *Dominum* « *Johannem Apostolicum.* R/. Deus conservet (ter). « — Salvator mundi. R/. Tu illum adjuva. — « Sᵉ Johannes. R/. Tu illum adjuva. — Sᵉ Jacobe. « R/. Tu illum adjuva. — Sᵉ Philippe. R/. Tu illum « adjuva. — *Dominum Rotgerium Episcopum.* « R/. Deus conservet (ter). — Redemptor mundi. « R/. Tu illum adjuva. — Sᵉ Martine. R/. Tu illum « adjuva. — Sᵉ Remigi. R/. Tu illum adjuva. — « Sᵉ Medarde. R/. Tu illum adjuva. — *Dominum* « *Rotbertum regem.* R/. Deus conservet (ter). — « Salvator mundi. R/. Tu illum adjuva. — Sᵉ Cor- « neli. R/. Tu illum adjuva. — Sᵉ Laurenti. R/. Tu « illum adjuva. — Sᵉ Vincenti. R/. Tu illum adjuva. « — Feliciter, Feliciter, Feliciter (ter). — Tem- « pora bona habeant, Tempora bona habeant, « Tempora bona habeant (ter). — Multos annos. « Amen. — Ite missa est. Deo gratias[1]. »

Nous rappellerons maintenant le texte mentionné tout à l'heure comme faisant suite aux

1. Il y a lieu de penser que c'est à une pièce du même genre que fait allusion le P. Le Brun dans ce qu'il dit d'une antienne commençant par « Hunc diem » qu'on chantait immédiatement après la communion, dans l'église de Vienne. (De Moléon (Le Brun), *Voyages liturgiques de France*, p. 323.)

*laudes* du XII^e^ siècle de l'église de Chartres, pour faire remarquer son analogie avec les deux précédents et justifier ainsi l'observation que nous avons faite, en le donnant, qu'il conviendrait peut-être de le détacher des *laudes* auxquelles il est joint dans les copies que nous en avons, et d'y voir un morceau chanté à part, à la fin de la messe, comme ceux dont il vient d'être question.

Il pourrait se faire cependant qu'à Chartres ce texte complémentaire, constitué d'abord isolément et pour être introduit dans l'office à une place distincte, avant l' « Ite missa est », de même que ceux donnés dans les recueils des IX^e^ et XI^e^ siècles de Saint-Gall et de Beauvais, eût été plus tard réuni et soudé aux *laudes* mêmes, pour leur faire suite et pour être chanté, non plus séparément, mais avec elles. Une considération peut donner à penser que cette supposition n'est pas sans quelque fondement, pour ce qui regarde la pièce liturgique de Chartres. C'est que, dans le rituel du XIV^e^ siècle, qui contient comme celui du XII^e^ ce morceau, il est donné avec les *laudes* dont il forme le complément, dans un « Ordo missæ » où la pièce totale suit la collecte, et où elle est elle-même suivie de ces mots « Lectio Epistolæ » ; ce qui semble écarter l'idée que la partie complémentaire fût alors réservée pour la fin de l'office.

Quoi qu'il en soit, et pour ce qui est des textes de Saint-Gall et de Beauvais cités plus haut, le début du premier et le dernier verset du second

ne permettent aucun doute sur le rôle assigné à ces *pseudo-laudes*, à la fin de l'office, avant l' « Ite « missa est », à la place à peu près où se chante maintenant, dans les églises de France, le « Do- « mine salvum[1] ». La pièce que nous qualifions *pseudo-laudes* n'avait pas pour objet, à ce qu'il semble, de remplacer les *laudes*. Elle en aurait été plutôt une sorte de redoublement; car les exemplaires que nous en avons se trouvent dans des manuscrits où leur texte est donné comme une suite de celui des *laudes* elles-mêmes.

## V.

### Caractères propres des *LAUDES* gallicanes.

Les textes que nous avons fait connaître, lesquels appartiennent tous aux liturgies des églises de la France ou des parties de la Germanie qui l'avoisinent, portent des dates qui se distribuent, dans une période de près de six siècles, depuis la fin du VIII^e^ jusqu'au XIV^e^. Dans cette longue période ils présentent, comme on a pu le constater, une

1. Le « Domine salvum » ne remonte, comme on sait, qu'au commencement de ce siècle (1801) et a été usité originairement sous la forme « Domine salvam fac Rempublicam » qu'il a reprise dans ces derniers temps. Y aurait-il dans la place qui lui a été donnée, à la fin de la messe, quelque souvenir de celle occupée jadis par la litanie que nous qualifions *pseudo-laudes* et qui est consacrée à une invocation du même genre ?

remarquable uniformité qui permet de reconnaître en eux une significative unité de composition.

Le corps de ces pièces n'offre presque aucune variation dans sa teneur. La coupe en est toujours la même ; les éléments qui les composent sont à peu près identiques. Outre la disposition constante en antiphone, on y trouve toujours la mention des personnages en l'honneur ou en faveur de qui la pièce est écrite, à savoir du pape, de l'évêque le plus souvent, du souverain, de la souveraine et de leurs enfants, ainsi que des chefs militaires et de l'armée ; indications accompagnées de l'expression des souhaits « vita, salus, gloria, victoria, » précédées de l'invocation : « Exaudi « Christe, » et suivies de la supplication « Redemp- « tor » ou « Salvator mundi, tu illum (illam ou illos) « adjuva ; » après quoi vient l'énumération des saints et saintes invoqués dans les mêmes termes, puis celle des formules laudatives en l'honneur de la divinité et enfin le Kyrie ; le tout commençant par la formule initiale, très-digne d'attention et qui ne manque jamais, « Christus vincit, Christus « regnat, Christus imperat ; » laquelle se représente de nouveau en tête de l'énumération des formules laudatives en l'honneur de la divinité, et sert ensuite de répons à chacun des versets de cette énumération. Telles sont les formes caractéristiques de ce qu'on peut appeler les *laudes* gallicanes, à partir de la fin du VIII^e^ siècle.

Plusieurs de ces traits se retrouvent égale-

ment dans les *laudes* romaines telles que nous les connaissons ; mais il en est qui appartiennent exclusivement aux *laudes* gallicanes. Ce sont notamment les mentions du souverain, de l'évêque et quelques autres encore, après celle du pape, laquelle figure toujours seule dans les *laudes* romaines. C'est encore un emprunt plus large au type des litanies, dans l'énumération des formules laudatives en l'honneur de la divinité. C'est enfin, et surtout, la formule initiale, « Christus vincit, « Christus regnat, Christus imperat, » ordinairement reproduite, comme nous l'avons dit, dans le corps de la pièce ; formule absolument étrangère aux *laudes* romaines, dans laquelle il convient de reconnaître le plus constant et le plus spécial des traits caractéristiques des *laudes* gallicanes. Ces particularités justifient la distinction que nous faisons entre celles-ci et les *laudes* romaines.

A toutes les considérations que nous avons fait valoir précédemment pour justifier cette distinction, nous pouvons en joindre une dernière qui prouverait, à elle seule, que les *laudes regiæ* commençant par la formule « Christus vincit, « Christus regnat, Christus imperat, » lesquelles appartiennent spécialement à la liturgie gallicane, sont étrangères à la liturgie romaine. Cette considération nouvelle est fondée sur une indication empruntée par M. de Voisin à un *Missel* imprimé à Venise en 1520, contenant l'ordre de la messe pontificale selon l'*usage romain*. Après l'introït et

le kyrie, on lisait dans ce missel : « In quibusdam « ecclesiis fiunt laudes sequentes et rogationes in « præcipuis solemnitatibus, videlicet natalis do- « mini, in missa majori paschæ et pentecostes, dedi- « cationis ecclesiæ, aniversario ipsius Episcopi, hoc « modo : præcentor cum quatuor bonis cantori- « bus et totidem pueris bene cantantibus imme- « diate post kyrie eleyson incipit alta voce : Chris- « tus vincit, Christus regnat, Christus imperat, et « chorus respondet in eodem tono, etc.[1] » Suivait le texte des *laudes regiæ ;* ce qui montre que cette pièce chantée, était-il dit, dans quelques églises seulement, était étrangère à l'*usage romain*.

On connaît maintenant les caractères propres des *laudes* gallicanes usitées en France à partir de la fin du VIII[e] siècle. On connaît aussi l'origine probable de leurs principaux éléments. On sait qu'aux anciennes *acclamationes* sont empruntés l'invocation « exaudi Christe » et les souhaits « vita », « multos annos », « tempora bona » qui accompagnent les noms des personnages, pontifes, souverains et autres, pour qui ces pièces sont exécutées ; que l'énumération des saints et saintes invoqués, celle des formules laudatives en l'honneur de la divinité et le « Kyrie » viennent des litanies. Mais à côté de ces traits particuliers qui, avec la disposition en antiphone, caractérisent les

1. De Volsin : *Collectio liturgica manuscripta*. Bibl. nat. à Paris, mss. lat., 9501, f. 29.

*laudes* gallicanes, il en est un dont nous n'avons pas encore reconnu l'origine, c'est la formule initiale « Christus vincit, Christus regnat, Christus « imperat, » qui les distingue tout spécialement des *laudes* romaines.

Cette formule initiale est, à proprement parler, pour cette raison et à cause de sa constante uniformité, le trait caractéristique par excellence des *laudes* gallicanes[1]. Il est naturel qu'on se demande d'où elle vient. Nous allons examiner quelle peut être son origine.

## VI.

### Formule « Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat ».

La formule « Christus vincit, Christus regnat, « Christus imperat » se trouve invariablement, à une exception près que nous ferons connaître, en tête de toutes les *laudes* usitées dans les églises de France dont nous avons pu recueillir le texte depuis la fin du VIII^e^ siècle. Ultérieurement elle apparaît comme légende sur les monnaies de nos rois, sur les monnaies d'or particulièrement. Elle y figure depuis le XIII^e^ siècle, peut-être même depuis la fin du XII^e^, jusqu'au XVI^e^, où sa teneur subit, sous Charles IX, une légère modification avec la-

1. Dans certains cérémoniaux anciens des églises de France, la pièce des *laudes* est dite le « Christus vincit. »

quelle on la suit tant que dure la monarchie, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle[1]. Le Blanc, dans son *Traité des monnoyes de France*, p. 164, dit, d'après Foucher de Chartres, que ces paroles étaient « le « mot de l'armée chrestienne dans une bataille « qu'elle donna contre les Sarrazins, sous le règne « de Philippe I[er]. » Le fait appartient, en effet, à l'an 1105[2]. Le Blanc ajoute : « Depuis ce temps là,

1. La légende CHRISTVS VINCIT, CHRISTVS REGNAT, CHRISTVS IMPERAT figure invariablement sur les monnaies d'or françaises et sur quelques monnaies d'argent, de saint Louis à Henri II. Sa présence est constatée avec certitude sur des pièces qui portent les noms de saint Louis et de la reine Blanche, sa mère, figurées dans les recueils de Le Blanc et de Combrouse. On l'observe aussi sur une monnaie d'or au nom du roi Philippe, que M. de Saulcy attribue à Philippe-Auguste (1180+1223), ce qui reculerait jusqu'aux premières années du XIII[e] siècle, ou même jusqu'à la fin du XII[e], l'admission de cette légende sur les monnaies françaises. Le Blanc donne encore (p. 164) avec la même légende une monnaie d'or, au nom du roi Louis, qu'il mêle sans raison, croyons-nous, aux monnaies de Louis VI (1108+1137) et de Louis VII (1137+1180), mais qui pourrait appartenir tout au plus à Louis VIII (1223+1226), ou plutôt encore à saint Louis (1226+1270). Combrouse (pl. 45) la restitue en effet à ce dernier. A partir de ce prince, la légende en question est reproduite invariablement sur les monnaies d'or et sur quelques monnaies d'argent des rois de France, jusqu'à Henri II. Sous Charles IX, elle prend la forme : CHRISTVS REGNAT, VINCIT ET IMPERAT, qu'elle conserve, sans pourtant faire immédiatement disparaître la première, sous les règnes suivants et jusqu'à Louis XVI. (Le Blanc. *Traité historique des monnoyes de France*, 1690.— Combrouse. *Catalogue raisonné des monnaies de France*, 1839.)

2. Il s'agit d'une bataille livrée aux Sarrasins par Bau-

« nous les avons toujours fait graver sur nos « monnoies, particulièrement celles d'or. » Il semble admettre ainsi que le cri de guerre de l'an 1105 a été la source immédiate de la légende portée sur nos monnaies. Ce n'est cependant que cent ans et plus après cette date qu'elle y paraît pour la première fois. Il y a lieu de remarquer qu'à cette dernière époque, et même à l'époque plus ancienne où la devise a été employée comme cri de guerre, elle était déjà connue et usitée dans d'autres conditions, et que, depuis trois siècles au moins, elle figurait en tête des textes liturgiques des

douin, roi de Jérusalem, près de Ramula, au mois d'août 1105. Le patriarche de Jérusalem avait amené 150 chevaliers au roi qui n'avait avec lui, pour combattre 15,000 païens, que 2,000 piétons et 500 chevaliers. Mais, dit l'historien, « facto impetu utrinque exclamaverunt nostri « omnes contra eos : Christus vincit, Christus regnat, Chris- « tus imperat, sicut eis jussum fuerat... Deus... omnipotens... « nolens christianos suos a perfidis illis destrui, qui pro ejus « amore et nomine ampliando de longinquis partibus Hieru- « salem venerant, dederunt gens impia fugam... » (Fulcherii Carnotensis, *Histor. Hierosolym.*, l. II, c. 30. Duchesne, *Hist. francor. scriptores*, t. IV, p. 855). Si nos recherches sont exactes, la devise « Christus vincit, Christus regnat, Chris- « tus imperat, » n'était encore connue, au commencement du XII^e^ siècle, que par son inscription en tête des *laudes* usitées dans les églises de France; c'est là qu'elle avait dû être prise pour être donnée, en 1105, comme cri de guerre aux combattants, à la journée de Ramula. La manière dont s'exprime l'historien, « sicut eis jussum fuerat, » semble impliquer que ce cri n'était pas habituel, mais avait été donné spécialement pour la circonstance.

*laudes* chantées dès la fin du VIII^e^ dans les églises de France. N'est-il pas vraisemblable que c'est là qu'elle a été prise pour devenir accidentellement un cri de guerre et définitivement ensuite une légende monétaire ?

Les monnaies de nos rois depuis le XIII^e^ siècle et antérieurement les *laudes* de nos églises, tels sont les seuls monuments qui fournissent des exemples authentiques de cette remarquable formule [1]. Auparavant, on ne la voit nulle part. On ne trouve notamment rien qui la rappelle, ni dans les antiquités religieuses de la Gaule, ni dans celles de Rome. Les inscriptions de la Gaule chrétienne, recueillies par Edm. Le Blant, non plus que celles des catacombes étudiées et reproduites par L. Perret et par Rossi, ne contiennent absolument rien d'analogue [2] ; et les vieux rituels romains, publiés

1. Toute réserve doit être faite, bien entendu, pour l'emploi possible de cette formule en diverses occasions, dans les temps modernes. Nous ne citerons comme tel que son introduction en 1586 dans une des quatre inscriptions gravées sur le stylobate de l'obélisque érigé par ordre de Sixte V au milieu de la place Saint-Pierre à Rome. Sur la face occidentale de ce stylobate quadrangulaire on lit : « Christus « vincit, Christus regnat, Christus imperat. Christus ab omni « malo plebem suam defendat. » (G. Zoega. *De origine et usu obeliscorum*, 1797, p. 625.)

2. Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIII^e^ *siècle*, in-4°, 1856. — L. Perret. *Les Catacombes de Rome*, in-f°, 1851-1855. — Rossi (J.-B. dei). *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*, in-f°, 1857-1861.

par Mabillon, n'offrent aucun texte qui lui ressemble[1]. Les usages de l'église grecque fourniraient seuls peut-être quelque chose qu'on pût en rapprocher ; c'est l'inscription imprimée dans cette église sur les pains eucharistiques, Ἰησοῦς χριστὸς νικᾷ, représentée par les groupes de lettres IC-XC-N-N distribués dans les quatre cantons d'une croix. Cette inscription grecque ne donne d'ailleurs que le premier membre de notre formule ; mais le reste pourrait avoir été engendré par un simple développement de celui-ci.

Ce rapprochement, si l'on veut bien l'admettre, permet de reculer de quelques degrés nos informations, dans la question d'origine qui nous occupe. En effet, la formule grecque Ἰησοῦς χριστὸς νικᾷ des pains eucharistiques existe également à l'état de légende sur les monnaies des empereurs byzantins, depuis le milieu du VIII^e^ siècle jusque dans la deuxième moitié du XIV^e^ ; et, à son apparition au VIII^e^ siècle, elle semble succéder à celle plus ancienne de « Victoria Augusti » ou « Victoria « Augustorum » dont elle est un équivalent conçu dans un esprit chrétien. La substitution de l'une des deux légendes à l'autre appartient à Constantin V et Léon IV, régnant ensemble de 750 à 775, dont les monnaies portent d'abord la légende payenne et ensuite la légende chrétienne. Avant eux on trouve, depuis l'empereur Claude, la lé-

1. Mabillon, *Museum italicum*, 1687-1689.

gende payenne VICTORIA AVGVSTI ou VICTORIA AVGVSTORVM; tandis qu'après eux, celle-ci disparaissant tout à fait, on ne voit plus à sa place que la légende chrétienne IC.XC.NIKA, Ἰησοῦς χριστὸς νικᾷ, totalement inconnue auparavant. Il suffit, pour constater ces faits, de jeter les yeux sur les planches des deux ouvrages de Cohen et de Sabatier, où il est traité de la numismatique impériale à Rome et à Byzance[1].

C'est donc au VIII^e^ siècle, dans la légende Ἰησοῦς χριστὸς νικᾷ des monnaies de Constantin V et Léon IV, que l'on constate la première apparition d'un texte d'où a pu dériver la formule « Christus vincit, Christus regnat, Christus impe« rat. » La notion exprimée ainsi se manifeste cependant sous d'autres formes avant cette date, dans les premières légendes chrétiennes des monnaies byzantines. Ainsi, au milieu du IV^e^ siècle, deux monnaies, l'une de Vetranio (350), l'autre de Constantius Gallus (351), portent avec l'image du *labarum* la légende: « Hoc signo victor eris[2]; » au VII^e^, on trouve, sur une monnaie d'Heraclius I^er^ (610-641), la légende équivalente EN TOYTO NIKA[3]; et enfin, au commencement du VIII^e^ siècle,

1. Cohen. *Médailles impériales romaines*, in-8°, 1859. — Sabatier. *Description générale des monnaies byzantines à partir d'Arcadius*, in-8°, 1862.

2. Cohen. Ibid., t. VI, p. 325 et 353.

3. Sabatier. *Description générale des monnaies byzantines*, pl. XXVIII, n° 26-29.

sur celles de Justinien II et Tibère IV (705-711), on lit : DN.IHS.CHS. REX REGNANTIVM[1]. De ces trois légendes, les deux premières ne sont pas sans analogie avec le IC.XC.NIKA d'où provient le « Christus vincit » de notre formule ; et la troisième contient en germe le « Christus regnat » qui constitue le second terme de la formule. Ces exemples au reste sont rares et largement espacés, comme on le voit, du IVe siècle au VIIIe.

Au IVe siècle, à partir de Constantin, la notion de victoire et de règne du Christ pouvait légitimement éclore au sein de la société chrétienne ; elle ne s'est cependant pas souvent formulée alors et l'expression ne s'en trouve que sur un bien petit nombre de monuments. Avant cette époque, elle n'existait probablement même pas, comme on peut l'inférer du témoignage négatif que fournissent à cet égard les ouvrages de Perret, de Le Blant et de Rossi sur les monuments chrétiens de la primitive église. On ne saurait s'étonner qu'il en fût ainsi. Cette notion ne pouvait naître tant que le christianisme n'avait pas conquis un rôle prépondérant dans le monde. Bien plus, elle était en contradiction formelle avec l'humilité des chrétiens des premiers siècles. C'est ce qu'un écrivain de notre temps fait ressortir en rapprochant du tableau qu'il trace de l'Église naissante, la fastueuse devise « Christus vincit, Christus

1. Sabatier. Ibid.

« regnat, Christus imperat, » qu'il voit inscrite par l'Église triomphante sur les monuments de la Rome moderne, sur la base notamment de l'obélisque érigé au XVI^e^ siècle au milieu de la place de Saint-Pierre.

Telle serait, d'après ces indications, l'histoire de la formule initiale des *laudes* gallicanes, « Chris- « tus vincit, Christus regnat, Christus imperat. » Cette formule présenterait cette singularité que, partant d'une légende monétaire, elle revient, en quelque sorte, après des applications de diverse nature et avec quelques modifications, à cette condition première. Elle aurait sa lointaine origine dans la légende « Victoria Augusti » qui se montre, avec la variante « Victoria Augustorum, » sur les monnaies du haut empire, depuis Claude, puis sur celles des empereurs byzantins jusqu'au milieu du VIII^e^ siècle, où Constantin V et Léon IV, régnant ensemble, lui auraient substitué, dans une intention facile à comprendre, la devise grecque, équivalente au point de vue chrétien, IC.XC. NIKA, Ἰησοῦς χριστὸς νικᾷ, qu'on trouve aussi bien que la précédente sur leurs monnaies, et qui passe ensuite sur celles de leurs successeurs, où elle se maintient jusque dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle. La devise grecque figure également pendant cette période sur les pains eucharistiques dans l'Église orientale. En même temps apparaît, à la fin du VIII^e^ siècle, en tête des *laudes* gallicanes, la formule latine que nous y avons signalée, dont

le premier membre est la traduction exacte de la devise grecque, et dont on ne trouve aucun exemple antérieur.

Les rapports de filiation directs de la légende grecque à la légende latine ne sauraient être admis, nous le reconnaissons, sans quelque réserve. Nous nous garderons de les proclamer évidents ; mais ils nous semblent possibles, probables même. Sans insister davantage, nous ferons au moins remarquer qu'on ne peut méconnaître l'analogie qui existe entre les deux formules, et que la première est la seule connue jusqu'à présent à laquelle on puisse rattacher la seconde, au moment de son apparition en tête des *laudes* gallicanes. Quant au passage ultérieur de la formule latine, des pièces liturgiques aux monnaies des rois de France, vers le commencement du XIII^e^ siècle, c'est une question sur laquelle l'identité des textes et le rapprochement chronologique des faits ne permettent aucun doute.

Cette formule, rappelons-le pour terminer, appartient d'une manière toute spéciale aux *laudes* gallicanes, dont le premier spécimen connu remonte aux dernières années du VIII^e^ siècle. On ne la retrouve notamment pas dans les *laudes* romaines composées ultérieurement, et qui ne nous sont signalées qu'à partir du XII^e^ siècle seulement. On peut donc la considérer, ainsi que nous proposons de le faire, comme un des traits caractéristiques particulièrement propres aux premières.

## VII.

### Conclusions sur l'origine des *LAUDES* gallicanes.

Nous avons suffisamment établi, croyons-nous, les différences qui séparent les unes des autres, les *laudes* usitées dans les églises des Gaules, et celles de la liturgie romaine. Nous avons constaté, de plus, la première apparition de celles-ci à une époque postérieure de plusieurs siècles à celle où l'on signale les autres. Nous avons indiqué comme ressortant naturellement de ces diverses considérations la conclusion que les *laudes* gallicanes ne viennent pas de la liturgie romaine. Or, si elles ne viennent pas de là, il faut, de deux choses l'une, ou qu'elles viennent des liturgies grecques orientales, ou qu'elles appartiennent originairement en propre aux liturgies mêmes de la Gaule, dont elles représentent peut-être quelque ancien usage persistant sous cette forme, malgré l'introduction dans cette contrée de la liturgie romaine aux VIII^e^ et IX^e^ siècles.

Après ce qui vient d'être dit de la formule initiale propre aux *laudes* gallicanes : « Christus vin- « cit, Christus regnat, Christus imperat, » de son importance pour caractériser ces pièces et de son histoire, on pourrait concevoir la pensée que les *laudes* gallicanes se rattachent peut-être aux pratiques de la liturgie grecque. Une autre particularité qui, à première vue, semble favorable

aux mêmes conclusions, c'est que les *laudes* se rapprochent des litanies par les invocations adressées aux saints, aussi bien que par les formules laudatives en l'honneur de la divinité ; et les litanies, on le sait, ont pour type le plus ancien le « Kyrie » dont l'origine grecque n'est pas contestable. Ajoutons que les liturgies grecques contiennent des prières pour la paix de l'Église, pour les pontifes, pour les souverains, etc., « preces « pacificæ », εἰρηνικά, qui ne sont pas sans analogie avec certains termes des *laudes*. Mais des prières semblables sont de toutes les époques, et se rattachent aux plus anciennes pratiques de l'Église.

Dès les temps apostoliques, saint Paul recommande de prier pour les rois et pour la paix de tous[1]. Ces prières sont assurément de celles que saint Justin mentionne au IIe siècle comme un des principaux objets que se proposaient les chrétiens dans les assemblées qu'il décrit[2]. Tertullien, au

1. « Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, « orationes, postulationes, gratiarum actiones pro omnibus « hominibus, pro regibus et omnibus qui in sublimitate « sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni « pietate et castitate. » (Paul. *Epistola ad Thimotheum I*, cap. 2, v. 1 et 2.)

2. «... Fratres... congregati sunt ad communes preces et « supplicationes, cum pro se ipsis, tum pro... aliis ubique gen- « tium omnibus... peragendas, ut digni ... simus... atque ut « salute salvemur sempiterna... Precibus finitis, mutuis « nos inuicem osculis salutamus. Deinde ei qui fratribus « præest offertur panis et poculum aquæ et vini, quibus ille

IIIe siècle[1], Eusèbe, au IVe[2], parlent également des prières que faisaient pour les empereurs les chrétiens de leur temps. Les liturgies grecques, lesquelles précèdent chronologiquement toutes les autres, sont d'accord avec ces premiers témoignages. Elles contiennent des spécimens nombreux de ces εἰρηνικά ou prières pour la paix, dans lesquelles sont comprises des invocations à Dieu en faveur des pontifes et des souverains.

Des prières analogues pour les pontifes et pour les souverains se retrouvent, il est vrai, aussi dans les *laudes*, et semblent en être l'objet principal. Mais ce n'est pas leur objet, c'est leur forme qui donne aux *laudes* leur caractère essentiel, et nous savons à quelle origine elles se rattachent par ce

« acceptis, laudem et gloriam rerum universarum patri, per « nomen filii et spiritus sancti offert, et Eucharistiam sive gra- « tiarum actionem, pro eo quod nos donis suis hisce dignatus « sit, prolixe exsequitur... Postquam gratiarum actionem « perfecit,... qui apud nos vocantur diaconi atque ministri dis- « tribuunt unicuique præsentium... panem vinum et aquam « et ad absentes perferunt. Porrò alimentum hoc apud nos « appellatur *Eucharistia*... » (Justin. martyr. *Pro christia-* « *nis apologia secunda*. — Bibl. max. patrum, t. II, 2, p. 32.)

1. « Oramus pro omnibus imperatoribus, vitam illis pro- « lixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, « senatum fidelem, populum probum, orbem quietum et quæ- « cunque hominis et Cæsaris vota sunt. » (Tertullian. *Apolog*. c. 30.)

2. « Supplices preces deo pro communi pace, pro ecclesia « dei, pro imperatore, pro deo caris ejus liberis offerentes. » (Euseb. *De vitâ Constant*., l. IV, c. 45.)

côté. Les *laudes* viennent des anciennes *acclamationes* dont elles conservent les formules principales. Le nom même de *laudes*, appliqué très-anciennement aux *acclamationes* dans leur condition la plus élémentaire, en est une première preuve. Le développement graduel du thème primitif de celles-ci, dont nous avons présenté le tableau, complète la démonstration. Les *laudes* ne sont en quelque sorte que des *acclamationes* développées. Bien que pour le fond elles puissent se rencontrer avec certains usages des liturgies grecques orientales, les *laudes* n'appartiennent pas du tout à ces liturgies ; elles ne s'y formulent nulle part avec la physionomie propre qui les caractérise. On ne les trouve, en réalité, que dans les liturgies latines, et en Occident seulement. C'est là qu'elles se constituent, comme nous l'avons dit, par le rapprochement d'éléments divers empruntés aux acclamations laudatives ainsi qu'aux litanies ; double source d'où viennent la plupart des formules qu'on y voit employées.

Les *laudes* n'étant signalées à Rome que longtemps après leur apparition dans les Gaules, il faut vraisemblablement rapporter leur origine à cette dernière contrée et à quelque coutume locale dont elles fourniraient ainsi, au besoin, le témoignage. Leur première apparition, à la fin du VIII^e^ siècle et au IX^e^, dans les pays soumis aux princes carolingiens, ne pourrait-elle pas se rattacher à quelque usage dont on retrouverait,

ce semble, la trace dans les injonctions souvent réitérées par les capitulaires de prier pour le souverain et pour sa famille, jointes aux recommandations que font de tout temps les conciles des Gaules, de ne pas négliger la mention du pape dans les prières de l'Église[1]? L'institution des *laudes* dans les Églises de la France aux VIII^e^ et IX^e^ siècles pourrait servir à démontrer que ces Églises avaient conservé encore à cette époque quelque indépendance, avec des usages particuliers et même une certaine puissance d'initiative, malgré la réforme qui, depuis le milieu du VIII^e^ siècle, leur avait imposé la liturgie de l'Église de Rome[2].

## VIII.

### Les *ACCLAMATIONES* rhythmées de l'Église de Metz.

Nous avons exposé dans les pages précédentes des notions qui permettent de se faire une idée des

1. Nous citerons comme exemple les textes suivants : — « Et hoc nobis justum visum est ut nomen domini papæ, « quicumque sedi apostolicæ præfuerit, in nostris ecclesiis « recitetur. » (Concilium Vasense III, an. 529, can. 4. — Labbei *Sacro sancta concilia*, t. IV, col. 1680.) — « Ut cuncti « sacerdotes precibus assiduis pro vitâ et imperio domini « imperatoris et filiorum ac filiarum salute oret. » (Caroli magni capitulare Aquisgranense, an. 801, can. 1. — Pertz, *Monum. germ. hist. Leges*, t. I, p. 87.)

2. On peut rapprocher de ces considérations ce que dit un ancien auteur, que le *Missale francorum* ressemblait, après cette réforme, au *Missale romanum*, mais qu'il contenait en plus des prières pour le roi, dans les collectes et dans le canon. (Grancolas. *Les anciennes liturgies*, t. I, p. 353.)

pièces empruntées au manuscrit de Saint-Arnould de Metz. Les deux premières sont, comme nous l'avons dit, des acclamations rhythmées composées à Metz en l'honneur de Charlemagne et d'un évêque du même temps. Nous savons ce que sont, d'une manière générale, ces acclamations. Il nous reste à examiner ce que sont en particulier celles de Metz, en étudiant les documents qui les contiennent. Voici le texte de celles qui s'adressent, croyons-nous, à l'empereur Charlemagne :

Ave sacer et alme Imperator Carole (excelse).
Deus rex cœli Te conservet,
Deus aeternus Te tuos que,
Filiis que Et filiabus.
Ovans polle Sine fine,
Colla gentium Tibi sternantur,
Regna mundi Tibi subdantur,
Ut in perpetuum Regnes per aevum.
Exulta polus, Laetare tellus,
Constantinus novus Effulsit in mundum,
Carolus praeclarus Progenie sancta,
Quem deus elegit Regere gentes.
Gaude civitas, Laetare polus,
Exulta Mettis De adventu regis.
Rex pacificus Advenit tibi,
Laetitiam ferens Gaudium que per aevum.
Exaltare ecclesiam Stephani martyris,
Eamque revocare In pristinum gradum,
Indutus loricam Scutum fidei

Ad expugnandas Gentes per orbem.
Laetantur omnes Occurrentes ei.
Ingredere, Benedice (ter).
Vale vale, Imperator preclare.
Deus rex coeli Te conservet,
Deus aeternus Te tuos que,
Filiis que Et filiabus.
Ovans polle Sine fine,
Ingredere Benedicte domine.
Ave digne Imperator benigne,
Sanctae crucis Triomphator,
Te exaltet Imperator.
Intercedat Pro te sanctus
Protomartyr Jamque Stephanus,
Regnum coeli Post hoc regnum
Ut capesces In aeternum.
Feliciter, Feliciter, Feliciter.
Tempora bona habeas, Tempora bona habeas,
Tempora bona habeas, Tempora bona habeas.
In aeternum. Amen.

L'étude historique de cette pièce devant être jointe à celle de la pièce suivante, nous nous expliquerons tout à l'heure sur la signification, à ce point de vue, de certaines expressions qui s'y trouvent employées, lignes 4, 10, 11, 14, 17, 18, 26 et 33, et nous nous bornerons pour le moment à présenter quelques observations sur la forme du morceau.

Signalons dans la première ligne, auprès de

«Carole», l'addition du mot «excelse» qui, dans le manuscrit original, figure en interligne au-dessus de ce nom, et qui semble introduit ainsi pour fournir à la proposition «Imperator Carole» la variante «Imperator excelse»; comme si l'on eût voulu rendre par ce moyen la pièce applicable à un empereur quelconque, dont le nom fût autre que celui du souverain pour qui elle avait été écrite. Il y a lieu cependant de remarquer que, même dans ce cas, le morceau eût conservé encore à la onzième ligne une seconde mention du nom de «Carolus», indépendamment d'autres traits significatifs que nous signalerons bientôt en divers endroits, et qui se rapportent spécialement à Charlemagne ou aux circonstances particulières dans lesquelles la pièce a été, comme nous le dirons tout à l'heure, composée. Mais on a plus d'un exemple, au moyen âge, d'appropriations de ce genre faites en dépit des considérations qui auraient dû parfois les rendre inacceptables.

Nous ajouterons à ces remarques, sur les conditions de forme de la pièce en question, cette observation que, après l'acclamation finale «Feliciter» répétée trois fois, la formule «Tempora bona habeas» ne devrait l'être probablement que trois fois non plus au lieu de quatre, pour conserver à la composition une régularité de disposition dont on a plus d'un exemple dans les documents de ce genre. Nous ne relèverons pas toutes les singularités que présente le style de cette pièce. Conten-

tons-nous de faire remarquer aux lignes 4 et 26 l'emploi des formes du cas oblique « filiis » et « filiabus » au lieu de celles du régime direct « filios » et « filias »; exemple très-naturel au IXe siècle de la confusion des désinences d'où procède graduellement la suppression de la déclinaison, dans le passage du latin au français.

La seconde pièce fournie par le manuscrit de Saint-Arnould a beaucoup d'analogie avec la précédente; elle est composée, comme nous l'avons dit, à l'occasion de l'entrée dans l'Église de Metz d'un évêque dont elle ne donne pas le nom. Elle est ainsi conçue:

Item in adventu presulis.

Ave alme Pater excelse.
Deus rex coeli Te conservet.
Ovans polle Sine fine.
Exulta polus, Laetare tellus.
Ille preclarus Progenie sancta
Quem deus elegit Regere populum.
Exulta Mettis De adventu pastoris,
Presul pacifice Advenit tibi.
Exaltare ecclesiam Stephani martyris,
Eamque revocare In pristinum gradum.
Laetantur omnes Occurrentes ei.
Ingredere Benedicte domine.
Ave digne Pater benigne.
Sancte crucis Triomphator,

Deus rex coeli Te conservet.
Intercedat Pro te sanctus
Protomartyr Jamque Stephanus,
Regnum coeli Post hoc regnum
Ut capesces In aeternum.
Feliciter, Feliciter, Feliciter.

L'appréciation historique de ce document se joint tout naturellement, comme nous l'avons annoncé, à celle du précédent. La principale observation que nous ayons à faire à son sujet, en ce qui regarde les questions de forme, permet déjà de soupçonner cette liaison. Cette observation porte sur les nombreuses ressemblances qui existent entre cette deuxième pièce et la première. Toutes les lignes de la dernière sont empruntées textuellement à l'autre, à l'exception de six seulement : la 1re, la 5e, la 6e, la 7e, la 8e et la 13e, qui n'ont d'ailleurs subi que de légères modifications commandées par la signification particulière du morceau. La première pièce s'adressait à l'empereur ; la seconde s'adresse à l'évêque. Comme l'autre, celle-ci renferme quelques singularités de style, notamment à la 8e ligne, la désinence du vocatif « presul pacifice » employée pour le nominatif ou cas sujet ; exemple à joindre à ceux que nous fournit la première pièce, de l'oubli graduel, au IXe siècle, des formes caractéristiques de la déclinaison.

## IX.

### Charlemagne à Metz.

La ressemblance qui existe entre la deuxième pièce et la première, la liaison que cette analogie implique entre les circonstances où l'une et l'autre ont été composées, permettent d'attribuer à cette deuxième pièce la date du commencement du IX^e^ siècle, que le nom de Charlemagne doit faire assigner à l'autre. Charlemagne, en effet, est le seul prince auquel la première pièce puisse convenir. Elle s'adresse à un empereur nommé Charles, comme on le voit par les lignes 1, 11, 23, 29 et 31. Or, il n'y a antérieurement au X^e^ siècle, date la plus basse qu'on puisse assigner au manuscrit de Saint-Arnould auquel nous devons le document, que trois empereurs seulement du nom de Charles, savoir : Charlemagne (800-814), Charles le Chauve, son petit-fils (875-877), et Charles le Gros, neveu de celui-ci (881-888). Charles le Gros n'a pas laissé d'enfants, et l'on ne saurait lui appliquer les lignes 3-4, 25-26 : « Te « tuos que, filiis que et filiabus. »

Charlemagne et Charles le Chauve, de leur côté, ont eu l'un et l'autre des fils et des filles ; mais, de ces deux princes, c'est incontestablement au premier que doit s'appliquer la ligne 10 : « Constantinus novus effulsit in mundum. »

Charlemagne, en effet, a été souvent comparé à Constantin, en raison des faveurs accordées par lui à l'Église de Rome et du rôle qui lui appartient dans la constitution du domaine temporel des souverains pontifes.

L'histoire de Charles le Chauve ne présente aucun fait de ce genre. Ce prince n'a tenu l'empire que pendant une courte période qui ne comprend pas même deux années. Couronné à Rome par le pape Jean VIII aux fêtes de Noël 875, il dut naturellement confirmer alors les priviléges et les droits acquis antérieurement par l'Église romaine; mais il ne put pas faire davantage. Sollicité un peu plus tard de venir au secours du pontife, pour le défendre contre les Sarrazins qui poussaient leurs excursions jusque sous les murs de Rome, il se décide à passer en Italie au mois de mai 877 seulement, et s'arrête à Pavie. Rappelé en France à ce moment par une diversion de son neveu Carloman, roi de Bavière, il meurt après avoir franchi le Mont-Cenis, le 6 octobre 877. Il n'y a rien dans tout cela qui puisse autoriser un rapprochement quelconque entre ce prince et Constantin[1].

1. On a prétendu que Charles le Chauve avait fait une addition importante aux concessions accordées précédemment aux souverains pontifes; mais cette opinion a été réfutée par le père Pagi. (Baronius *Annal. eccles.* an. 875. Pagius IV. Ed. de Lucques, t. XV, p. 278.) Les lettres du pape Jean VIII, réunies au nombre de 26 dans le *Recueil des his-*

Ce rapprochement désigne Charlemagne seul, et il a été depuis longtemps consacré par l'histoire. On le signale dès l'année 776 dans une lettre du pape Adrien Ier au fils de Pépin. Le document où nous le trouvons aujourd'hui doit certainement prendre rang parmi les plus anciens témoignages qu'on en ait. Il n'est pas sans intérêt d'en relever la date, pour l'histoire de ce qu'on peut appeler la légende romaine des prétendues donations de l'empereur Constantin. L'édit apocryphe de Constantin relatif à l'Église romaine paraît pour la première fois vers le milieu du IXe siècle, dans le recueil de décrétales du pseudo-Isidore. L'opinion qu'il consacre était plus ancienne. Elle n'existait cependant pas encore, on a lieu de le croire, au milieu du VIIIe siècle, lors de la donation de Pépin qui n'aurait guère pu se dispenser de la rappeler. Elle semble se produire pour la première fois dans la lettre écrite en 776 par le pape Adrien Ier au fils de ce prince, au roi Charles, qu'il salue du titre de « novus Constantinus[1]. » On voit, d'après cela, quel rang appartient, parmi ces documents, à une pièce du commencement du IXe siècle, où se trouve la même qualification.

C'est donc incontestablement en l'honneur de Charlemagne qu'a été composée, après son éléva-

*toriens de la France* (D. Bouquet, t. VII, p. 459-479), et correspondant aux années 875-877, ne contiennent rien qui ne soit d'accord avec ce que dit sur ce point le père Pagi.

1. D. Bouquet. *Recueil des hist. de la France*, t. V, p. 549.

tion à l'empire, c'est-à-dire au commencement du IXe siècle, la pièce que nous avons sous les yeux. La 11e ligne de cette pièce « Carolus præ- « clarus progenie sancta » fait allusion à la généalogie qui rattachait ce prince et toute sa race à l'illustre évêque Saint-Arnould. Les lignes 13 et 14 : « Gaude civitas, lætare polus, exulta Mettis « de adventu regis » nous montrent dans quelle circonstance le morceau a été composé. C'est à l'occasion d'une entrée de Charlemagne à Metz, particularité que confirment les lignes 17, 32 et 33, où est nommée l'Église de cette ville, et avec elle, pour la qualifier, saint Étienne son patron : « Exaltare ecclesiam Stephani martyris. — « Intercedat pro te sanctus protomartyr jamque « Stephanus. »

## X.

### L'Église de Metz au commencement du IXe siècle.

Il nous reste à nous expliquer sur la signification de certain passage commun aux deux pièces, « Exaltare ecclesiam Stephani martyris, eam- « que revocare in pristinum gradum, » lignes 17 et 18 de la première pièce, lignes 9 et 10 de la seconde. Il semble résulter de la teneur de cette double proposition, qu'au moment où elle a été formulée, l'Église de Metz, qu'elle concerne, était sous le coup d'une sorte d'échec et d'un abais-

sement d'où il s'agissait de la relever. Ces particularités, si l'on réussissait à les déterminer, fourniraient d'excellentes indications sur l'époque précise et sur les circonstances auxquelles se rapporte la composition des deux pièces où il y est fait allusion. Nous avons dit tout à l'heure que la première est postérieure à l'an 800, date de l'élévation de Charlemagne à la dignité impériale. Elle est, d'un autre côté, nécessairement antérieure à l'an 814, date de la mort de ce prince. La seconde pièce est un peu moins ancienne ; elle est même, comme nous le verrons tout à l'heure, quelque peu postérieure à la mort de Charlemagne. La première pièce se rapporte à une entrée de ce prince à Metz, entre les années 800 et 814.

Charlemagne qui séjournait volontiers en Austrasie, disent les historiens, a dû venir plus d'une fois à Metz ; cependant l'histoire n'a relevé et conservé le souvenir d'aucun des actes de présence qu'il a pu y faire. On a quelque raison de croire, en outre, qu'il n'a jamais fait de résidence prolongée dans cette ville, et que ce n'est pas dans ses murs, mais plutôt dans son voisinage, au palais de Thionville, *palatium publicum*, que le souverain s'arrêtait ordinairement, quand il visitait la contrée. Les indications fournies par les annales de ce temps et par les dates de plusieurs diplômes et capitulaires montrent que Charlemagne a séjourné souvent à Thionville, notamment en mai

772, pendant l'hiver 773, en mai et en novembre 775, à Noël 782, pendant l'hiver, à Pâques, et jusqu'au mois de mai 783, pendant l'automne de 805, et à Noël en 806[1]. Ces mentions assez nombreuses de la présence de Charlemagne à Thionville, sans qu'on trouve aucune indication historique d'un seul acte d'apparition de ce prince à Metz, justifient, croyons-nous, ce qui vient d'être dit, qu'il n'a probablement jamais résidé beaucoup dans cette dernière ville. On ne comprendrait pas cependant que, se trouvant souvent dans son voisinage, il n'y fût pas venu quelquefois. La pièce que nous étudions suffirait pour prouver qu'il a dû y être reçu, dans les circonstances au moins où elle a été composée pour y célébrer sa présence, entre l'an 800 et l'an 814. Cette pièce contient une invitation au puissant empereur de relever l'Église de Metz, l'Église de Saint-Étienne, et de la rappeler à son ancien état : « Exaltare ecclesiam Stephani martyris, eamque « revocare in pristinum gradum. »

Nous devons, avant d'aller plus loin, prévenir une question qu'on pourrait se faire à propos de ce texte de deux lignes. L'invitation qu'il contient, de relever l'Église de Metz, doit-elle s'entendre dans le sens d'un fait matériel ou dans celui d'une situation morale? L'expression « ecclesia » y désigne-t-elle le temple lui-même, ou bien la

1. *Hist. de Metz* par les Bénédictins, t. I, pag. 517-525.

communauté religieuse à laquelle il appartient? S'agit-il ici, en un mot, de la reconstruction d'un édifice tombé en ruines ou de la remise en vigueur d'institutions en souffrance? Ce qu'on sait de l'histoire de la cathédrale de Metz, sans fournir sur ce point un témoignage irréfragable, donne pourtant à cet égard quelques lumières dont on ne saurait méconnaître la valeur.

Si l'on en croyait Meurisse[1], l'église de Saint-Étienne de Metz, c'est-à-dire la cathédrale, aurait été, à cette époque à peu près, l'objet de travaux considérables. Un petit oratoire fort ancien, que l'on faisait remonter à saint Clément, et qui avait ultérieurement reçu le siége épiscopal, aurait fait place, vers le milieu du VIII^e^ siècle, à un édifice important construit par l'évêque Chrodegand et complété, cinquante ans plus tard, par Charlemagne qui y aurait, dit l'historien du XVII^e^ siècle, ajouté des tours[2]. Les Bénédictins, qui ont écrit après Meurisse, disent que Chrodegand s'était contenté de reconstruire le chœur et le sanctuaire de l'oratoire primitif, et que Charlemagne avait ensuite flanqué de deux tours le côté droit de ce chœur[3]. On ne sait quelle autorité peuvent avoir les allégations de Meurisse[4]. En tous cas, s'il fallait les admettre, on devrait considérer aussi que le sou-

1. Meurisse. *Hist. des évêques de Metz*, p. 162 et 347.
2. Meurisse. Ibid, p. 347-348.
3. *Hist. de Metz* par les Bénédictins, t. II, p. 117.
4. L'attribution par Meurisse à Chrodegand d'une recons-

venir d'un humble oratoire, auquel eussent été récemment substitués d'importants édifices, n'aurait pu motiver les expressions « revocare in pris- « tinum gradum. » Mais les documents les plus anciens, l'ouvrage de Paul Diacre, *Liber de episcopis Mettensibus*, la vie de Chrodegand, écrite au X^e^ siècle par Jean de Gorze, et la chronique des évêques de Metz, *Gesta episcoporum Mettensium*, composée un peu plus tard, ne disent pas un mot de travaux exécutés par Charlemagne à Saint-Étienne, et mentionnent seulement ceux qui avaient été faits un demi-siècle avant ce prince par Chrodegand, lesquels ne paraissent guère avoir consisté, d'après ces documents, qu'en constructions partielles ou d'un caractère décoratif[1].

truction générale de l'église de Saint-Étienne n'est nullement justifiée, elle est combattue au contraire par certaines preuves. Quant aux tours attribuées à Charlemagne, dans ce que Meurisse et, après lui, les Bénédictins en disent, on ne peut voir que l'écho d'une opinion populaire dont la première indication se trouve dans les chroniques du XVI^e^ siècle (Praillon, ann. 1497, Ph. de Vigneulles, ann. 1503, reproduits par Huguenin, *Chroniques de Metz*, p. 624 et 644). Les anciens documents, les *Gesta Episcoporum* ne disent rien à ce sujet. La *Chronique française des évêques*, dont la première partie est une œuvre du XV^e^ siècle, peut-être même de la fin du XIV^e^, n'en parle pas davantage.

1. « Hic (Chrodegangus) fabricare jussit una cum adjutorio « Pippini regis rebam sancti Stephani prothomartyris et « altare ipsius atque cancellos, presbiterium, arcusque per « gyrum. » (*Liber de Ep. Mett.* et *Gesta Ep. Mett.* —Pertz. *Monum. germ. hist.* Script. t. II, p. 268 et t. X, p. 540.)—« Fretus « auxilio Pippini, Francorum gloriosissimi principis, fecit

Ajoutons que l'église de Saint-Étienne n'aurait pu se trouver dans un état moins brillant qu'auparavant, après ces travaux. En fait, elle en attendit longtemps encore de nouveaux ; car on ne voit pas qu'il en ait été exécuté d'autres à cet édifice avant la seconde moitié du X^e^ siècle, époque où l'évêque Théodoric I^er^ entreprit de le restaurer[1].

Ces considérations doivent faire écarter, croyons-nous, la supposition que la prière adressée au commencement du IX^e^ siècle à l'empereur Charles, concernât des travaux à exécuter aux édifices de la cathédrale pour en renouveler l'ancienne splendeur. La basilique décorée, agrandie peut-être au VIII^e^ siècle par Chrodegand devait être, au temps de Charlemagne, plus brillante d'aspect qu'elle n'avait jamais été. D'ailleurs, les expressions « exaltare, revocare in pristinum gradum » semblent se rapporter bien mieux à une situation d'ordre moral qu'à des faits matériels, et cela suffirait peut-être pour prouver qu'il s'agissait alors d'une amélioration réclamée par la situation de la communauté chrétienne de Metz, plutôt que

« fabricare rebam preciosissimi prothomartyris Stephani. « Altare etiam ipsius atque cancellos, presbyterium, arcus « que per gyrum miro operariorum cultu, miro argenti et « auri ornatu nobilissime exstruxit. » (*Vita Chrodegangi Episc.* — Pertz. *Monum. germ. hist.*, Script. t. X, p. 564.)

1. « Major aecclesia ... prothom. Stephani ... quam vetus- « tate ... ruinam ... minitantem ... à fundamento reparavit. » (*Vita Deoderici I Ep. Mett.* c. 5. — Pertz. *Monum. Germ. hist.* Script. t. IV, p. 466.)

de réparations aux édifices de sa cathédrale. On voudra bien trouver, nous l'espérons, un surcroît de preuves en faveur de cette supposition, dans ce que nous avons à dire pour expliquer la situation qu'elle implique.

L'Église de Metz souffrait, suivant toute apparence à ce moment, entre 800 et 814, d'une sorte de déchéance et d'un amoindrissement dans sa situation. C'est là un fait que l'histoire a laissé dans l'ombre. On constate même, pour ce qui concerne cette Église, à une époque de bien peu antérieure et pendant la seconde moitié du VIIIe siècle, le bénéfice de certaines faveurs d'où il semblerait qu'on dût conclure qu'elle pouvait, tout au contraire, se trouver alors dans une situation prospère. Ainsi, vers 754, les écoles de l'Église de Metz avaient reçu de l'évêque Chrodegand un accroissement notable d'importance, en devenant un foyer d'étude pour l'amélioration dans les Gaules des pratiques de la liturgie. En 775, cette Église avait obtenu du roi Charles, par un diplôme dont le texte est venu jusqu'à nous, les priviléges avantageux de l'*Immunitas* pour ses domaines. Qu'est-ce donc que la déchéance dont il peut être question de la relever au commencement du IXe siècle?

Serait-ce quelque conséquence de l'abandon par les rois de la résidence de Metz; une des suites peut-être de l'effacement graduel de l'ancien royaume d'Austrasie, réuni à plusieurs repri-

ses et tout récemment encore, vers la fin du VIII[e] siècle, au royaume de Neustrie et tendant de plus en plus à se perdre dans cette unification ? Serait-ce, d'accord avec cette première cause, le ressentiment prolongé d'une certaine diminution d'importance de l'évêché de Metz, par suite du développement qui paraît avoir été donné à ses dépens, vers le VII[e] siècle, à celui de Strasbourg ?

L'histoire de l'Église de Strasbourg est fort incertaine jusqu'à cette dernière époque, où l'on voit ce siége, après un long abandon, relevé par l'évêque Arbogaste (679), puis par saint Wilfride, et richement doté alors par le roi Dagobert II[1]. Ce prince passait, d'après cela, pour le fondateur de l'évêché de Strasbourg. On a quelque raison de penser que les accroissements donnés à celui-ci diminuaient d'autant la juridiction antérieure de l'évêché de Metz, laquelle avait pu s'étendre primitivement sur les deux versants des Vosges et jusque dans le voisinage du Rhin. Meurisse avait recueilli à ce sujet une tradition dont il est impossible d'apprécier exactement la valeur, et qu'il nous transmet dans des termes plus ou moins exagérés : « La ville de Strasbourg, dit-il, fut sous-« traite de la juridiction des évêques de Metz « l'an 639, que Dagobert y érigea et fonda une « église cathédrale. Car, auparavant, ceste ville

1. Mabillon. *Annal.* l. XVI, ad an. 679. — *Gallia christiana*, t. V, p. 781.

« et le pays d'alentour estoient sous leur juridic-
« tion spirituelle, et ils estoient les pères et les
« apostres de ces peuples là, pour les avoir con-
« verty premièrement à la foy chrestienne[1]. »
Nous ne nous arrêterons pas à la date de 639 donnée à ces faits par Meurisse, qui attribuait ainsi, on le voit, à Dagobert I^er^ des actes qui, sous toute réserve quant à leur signification, se rapportent au règne de Dagobert II.

Pour ce qui est de l'ancienne extension de l'évêché de Metz en Alsace et vers le Rhin, nous ajouterons aux indications précédentes, que l'opinion ainsi exprimée à ce sujet semble justifiée dans une certaine mesure par les intérêts que nos évêques ont conservés longtemps de ce côté. Nous rappellerons leur patronage sur diverses églises et abbayes du versant alsacien des Vosges, comme celles de Maurmunster et de Neuviller[2], et la possession par eux de domaines dont les plus importants étaient les fiefs que reprenaient de leurs mains, dans la même contrée, les comtes de Dagsbourg, ceux de Linange, ceux de Lutzelstein, les sires de Fénestrange, ceux de Litchtemberg, ceux de Géroltzeck[3]. Saverne appartenait encore aux évêques de Metz du temps de Wigeric au X^e^ siècle[4].

1. Meurisse. *Hist. des évêques de Metz*, p. 129.
2. Meurisse. Ibid., p. 206 et 513.
3. Meurisse. Ibid., p. 477, 497, 512, 528, 540, 563, 591.
4. Flodoard. *Annales* ad an. 923. (Pertz. *Monum. germ. hist.* Script. t. III, p. 372-373).

Ces faits peu remarqués impliqueraient pour l'Église de Metz, à partir du VII^e^ siècle, une diminution d'importance qui expliquerait assez bien les plaintes formulées sur cet objet, au commencement du IX^e^, dans la pièce que nous étudions, avec la prière adressée en même temps à l'empereur, d'apporter remède aux souffrances qu'on endurait. Une particularité mal connue pouvait aggraver encore à cette dernière époque la situation de l'Église de Metz, et cette particularité suffirait à elle seule, peut-être, pour expliquer les plaintes des Messins. Le siége de Metz se serait, paraît-il, trouvé alors vacant, sans qu'on sache pour quelles raisons ; et cette vacance aurait duré près de vingt-huit années, depuis la mort de l'évêque Angelram, en 791, jusqu'à l'intronisation de l'évêque Gondulfe en 818.

On ignore les causes aussi bien que les conditions de cette situation irrégulière. L'ouvrage de Paul Diacre, *Liber de episcopis Mettensibus*, s'arrête malheureusement à l'épiscopat d'Angelram qui précède la longue vacance du siége, et la chronique latine des évêques, *Gesta episcoporum Mettensium*, passe le fait absolument sous silence.

Tous les manuscrits et les diverses éditions de ce dernier document sont d'accord sur ce point[1].

1. Nous possédons sept manuscrits des XIII^e^, XIV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles de la chronique des évêques de Metz,

Il en est de même de la chronique des évêques de Metz en français, dont la première partie n'est autre chose qu'une traduction du XV^e^ siècle ou de la fin du XIV^e^ des *Gesta*[1].

Tandis que les chroniques se taisent sur la longue vacance du siége de Metz, à la fin du VIII^e^ siècle et au commencement du IX^e^, la brève mention du fait est fournie par un document d'un autre genre, simple catalogue des évêques de Metz, dont la copie la plus ancienne se trouve dans un manuscrit du XI^e^ siècle, qui vient de l'abbaye de Saint-Symphorien et qui, après avoir appartenu à Colbert, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris[2]. On y lit : « Angelram-

*Gesta episcoporum Mettensium* : à Paris, Bibl. nat. Lat. 5357 et 5532, S. Germ. 1396, Baluze, arm. II, paq. v, n° 2°; à Metz, bibl. de la ville, fonds hist. 46, 47 et 151. Nous en avons, de plus, quatre éditions imprimées, en 1723 par d'Achery (*Spicileg.* t. II); en 1728 et 1745 par D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, preuves t. I, 1^re^ et 2^e^ éditions), avec la continuation donnée en 1775 par les Bénédictins dans les preuves de leur histoire de Metz (*Hist. de Metz*, t. III); en 1852, par G. Waitz, dans la collection de Pertz (*Monum. germ. hist.*, Script., t. X).

1. Nous avons douze manuscrits des XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles de la chronique des évêques de Metz en français : à Londres, Mus. Brit. Harleian 4465; à Paris, Bibl. nat. Colb. 4792; à Epinal, bibl. de la ville, arm. II, 24 3° et 15°, 156; à Metz, bibl. de la ville, fonds hist. 48 1° et 2°, 105 26°, 118, 151; bibl. Emmery, hodie Aug. Prost 14 et 34. La chronique des évêques de Metz en français est encore inédite.

2. Nous avons trois manuscrits des XI^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles de cet ancien catalogue des évêques de Metz, tous trois à

« nus archiepiscopus et palatii capellanus qui « sedit annos XXXIII[1] et dies XXVIII; requiescit « in monasterio cujus vocabulum Nova cella; « obiit VII kal. novembris in loco qui dicitur « Asnagahunc Chunisberch; et cessavit episcopa- « tus annos XXVII et menses IV. » La notion historique exprimée dans ces derniers mots, négligée, on ne saurait dire pourquoi, malgré son importance par les rédacteurs des *Gesta*, avait pu être empruntée à quelque diptyque de l'Église de Metz par l'auteur du catalogue recueilli dans

Paris : Bibl. nat. lat. 5294 et 383, et Colbert 4792. Elle a été imprimée en 1648 par Dominicy (*Ansberti familia rediviva.* Adjecta, p. 23-27), et en 1829 dans la collection de Pertz (*Monum. germ. hist.*, Script., t. II, p. 268).

1. Le manuscrit de S[t]-Symphorien, altéré en cet endroit, ne peut être lu que difficilement. Il porte ou XXVIII ou XXXIII. Tous les manuscrits, aussi bien du catalogue que de la chronique des évêques de Metz, donnent à Angelram 23 années et 28 jours d'épiscopat. Le manuscrit de Saint-Symphorien, aujourd'hui à la Bibl. nationale (lat. 5294), est le seul qui lui assigne un nombre d'années différent XXVIII ou XXXIII. On remarque cependant que la lettre qui dans ce chiffre vient après les deux premiers X, a été retravaillée sur le manuscrit comme pour être effacée; ce qui donnerait XXIII, conformément à ce qu'on trouve dans les autres documents. Il est difficile de décider si cette lettre était originairement un V, ce qui aurait fait XXVIII, ou un X, ce qui aurait fait XXXIII. Ce dernier nombre a été reproduit par Baluze dans deux copies qui sont à la Bibliothèque nationale. (Baluze, arm. II, paq. V, n° 2 et n° 4.) Le nombre XXVIII n'a été reproduit nulle part. L'imperfection de la chronologie des évêques de Metz nous engage à donner en passant ces indications.

le manuscrit de Saint-Symphorien [1]. Elle se trouve uniquement dans les rares transcriptions que l'on possède de ce catalogue, et dans un travail chronologique inédit, composé à ce qu'il semble au XIIIe siècle, et dont nous avons une copie de cette époque à la Bibliothèque de l'Arsenal [2]. Le fait n'était pas connu de Meurisse. Signalé pour la première fois, d'après le manuscrit de Saint-Symphorien, par Dominicy, dans son traité *Ansberti familia rediviva* publié en 1648, il est ensuite relevé d'après cet auteur par le père Benoit Picart (1707-1716), dans son histoire de Metz restée inédite, puis par M. Brayer, grand

1. Ce manuscrit (olim Colbert 2509, hodie lat. 5294) est marqué : « Liber Si Simphoriani metensis, » avec cette note du temps : « Pontificale decus qui gestit noscere, cautus « perlegat hunc librum *Bettonis* harundine scriptum quem « *Constantini* statuerunt iussa patrari, ad decus augendum « vel honorem multiplicandum martyris eximii victoris « Symphoriani. » Constantin, abbé de Saint-Symphorien, vivait au commencement du XIe siècle.

2. Ce manuscrit (Arsenal, lat. V) est un in-folio, parch., de 55 folios, écrit vers la fin du XIIIe siècle, et contenant divers traités parmi lesquels (f° 41 v° à 52 v°) des tables chronologiques donnant les noms des évêques de Metz, ceux des papes, des empereurs et des rois de France, jusqu'à l'an 1150, continuées ensuite (f° 53 r° à 55), par une main du XVe siècle. Ces noms sont disposés en colonnes et accompagnés de chiffres indiquant les années de Jésus-Christ, des olympiades, des indictions et des concurrents. Le manuscrit de l'Arsenal assigne à Angelram 23 ans et 28 jours d'épiscopat, et diffère en cela du manuscrit de Saint-Symphorien mentionné ci-dessus.

vicaire de M. de Coislin, dans le catalogue des évêques qui fait partie du *Monitum ad pastores*, en tête du nouveau rituel de Metz imprimé en 1713, et enfin par les auteurs de l'histoire de cette ville, en 1769, et par ceux du *Gallia Christiana*, en 1786.

Toutes ces indications se rattachent, on le voit, à la liste transcrite au XI^e^ siècle dans le manuscrit de Saint-Symphorien. En raison du silence inexplicable des *Gesta episcoporum Mettensium* sur la longue vacance du siége de Metz, à la fin du VIII^e^ siècle et au commencement du IX^e^, il n'est pas sans intérêt de trouver la confirmation, même indirecte, du fait dans un document contemporain qui lui donne de plus un accent tout particulier, en le signalant comme une crise douloureuse dans les destinées de l'Église de Saint-Étienne. C'est là un des mérites de la pièce que nous étudions en ce moment.

Revenant à l'histoire de l'Église de Metz au commencement du IX^e^ siècle, nous voyons dans un diplôme de Louis le Débonnaire que Magulphus, abbé de Gorze, était alors décoré du titre d'évêque; et les Bénédictins ajoutent, en donnant cette indication dans leur histoire de Metz, que vers ce temps le même empereur envoya dans cette ville un prêtre écossais du nom de Clotoldius pour y exercer les fonctions épiscopales. Ces deux personnages ne figurent pas, du reste, dans les catalogues de nos évêques. Tout cela indique un état irrégulier en des termes qui ne nous sont

point parfaitement connus, mais qui marquent suffisamment une situation troublée, à l'époque précisément où Charlemagne, faisant à Metz une entrée solennelle, entendait la prière du peuple et du clergé de cette cité : « Exaltare ecclesiam Stephani martyris, eamque revocare in pristinum gradum. »

## XI.

### L'évêque Drogon, fils de Charlemagne.

La prière adressée par les Messins à l'empereur Charlemagne est d'accord, on le voit, avec le peu qu'on sait de l'histoire de l'Église de Metz au commencement du IX^e^ siècle. Ce n'est probablement pas sans raison que les mêmes plaintes et les mêmes supplications se reproduisent, comme nous l'avons fait observer, dans la pièce à peu près contemporaine de la première qui est destinée à souhaiter la bienvenue à l'évêque, « in adventu « presulis. » L'évêque accueilli ainsi n'est peut-être pas cependant celui précisément dont l'avénement mit fin à la longue vacance de 27 années et plus du siége de Metz, Gondulfe, qui vint occuper ce siége en 818. Ce pourrait être plutôt, croyons-nous, Drogon, son successeur, élu en 824.

L'évêque Gondulfe paraît avoir été un personnage politiquement insignifiant, recommandable seulement par sa foi et ses mœurs. « Conversa-

« tione et fide venerandus. » C'est là tout ce que dit de lui la chronique des évêques. On nous le montre assistant à un concile de Thionville en 821 ou 822. Nous ne savons rien de plus sur son compte. Tout autre est son successeur Drogon, fils de Charlemagne, et frère de l'empereur Louis le Débonnaire qui régnait alors. Drogon, jeune prince de vingt ans, appartenait par son illustre père à la race de saint Arnould. A lui seul, et non à Gondulfe, pouvaient s'appliquer certaines expressions que nous avons relevées précédemment dans la pièce qui nous occupe : « preclarus pro- « genie sancta, quem deus elegit regere populum. » Le fils de Charlemagne pouvait seul être comme lui l'objet de cette allusion à l'origine qu'ils tiraient l'un et l'autre de leur grand ancêtre saint Arnould. . .

Voici dans quels termes un contemporain, l'auteur anonyme de la vie de Louis le Débonnaire, rend compte de l'avénement de Drogon à l'épiscopat : « Gundulfo porro Mettensi episcopo « eodem tempore defuncto, clerus omnis popu- « lus que ejusdem ecclesiæ, veluti animati uno « spiritu, Drogonem imperatoris fratrem, sub « canonico habitu nobilissime viventem sibi « poscunt dari sacerdotem ; mirum que in modum « tam imperatoris quam procerum ejus, sed et « totius populi consensus quasi quodam coagulo « in unum conjuravit ut omnes id velle, nullus « nolle repperiretur. Ideoque imperator cum

« summo gaudio petitioni ecclesiæ annuit, eis que « quem petebant pontificem dedit[1]. »

On voit dans ces expressions l'espèce d'enthousiasme général avec lequel Drogon fut élevé à l'épiscopat. Un tel personnage avait, en effet, tout ce qu'il fallait pour conquérir tous les suffrages. Il devait naturellement aussi encourager toutes les espérances. On a donc quelque raison de penser que, malgré le court épiscopat de Gondulfe dont le caractère semble assez effacé, et après les longues souffrances de l'Église de Metz, lesquelles dataient de plus de 30 années lors de l'avénement de Drogon, les Messins pouvaient encore adresser au jeune prince prenant alors possession du siége épiscopal les vœux dont son père Charlemagne avait déjà entendu précédemment l'expression : « Exaltare ecclesiam « Stephani martyris, eamque revocare in pristi- « num gradum. »

De ces considérations, il est permis de conclure que dans les deux pièces laudatives écrites à Metz, en forme d'*acclamationes* développées, au commencement du IXe siècle, en l'honneur de Charlemagne et d'un évêque à peu près contemporain qui paraît être son fils Drogon, nous avons des documents nouveaux et intéressants sur un épisode peu connu de l'histoire de l'église de Metz,

1. *Vita Hludovici imperatoris*, § 36. (Pertz. *Monum. germ. hist.* Script. t. II, p. 607-648.)

la longue vacance du siége épiscopal après la mort de l'évêque Angelram, en 791, avec la formelle indication des souffrances de l'Église de saint Étienne pendant cette crise prolongée. Ces faits sont passés sous silence dans la chronique des évêques, *Gesta episcoporum Mettensium*, et l'on ne trouve la brève indication de la vacance du siége de Metz que dans certains catalogues anciens des évêques de cette ville. Elle est ignorée par Meurisse lui-même qui fait durer sans interruption l'épiscopat d'Angelram jusqu'à l'avénement de Gondulfe en 818[1]. Elle est signalée pour la première fois, mais très-succinctement, par Dominicy, en 1648, et d'après lui, au XVIII• siècle, par le père Benoit Picart, par le grand vicaire Brayer, par les auteurs de l'histoire de Metz, et enfin par ceux du *Gallia Christiana* qui n'ont recueilli d'ailleurs que peu de renseignements à ce sujet. Tous ces témoignages se réduisent en réalité à un seul, à celui que fournit le Catalogue des Évêques donné par le manuscrit de Saint-Symphorien. On ne saurait, dans cette pénurie d'informations, dédaigner celles qui ressortent des deux documents que nous venons de faire connaître. Rappelons que le premier se rattache en outre à la série de ceux qui concernent l'histoire de la légende des prétendues donations de Constantin à l'Église de Rome.

1. Meurisse. *Hist. des évêques de Metz*, p. 178.

## XII.

### Les *LAUDES* latines de Metz.

Des quatre pièces que nous avons annoncées, on connaît maintenant les deux premières. Il nous reste à parler des deux autres. Ce sont, avons-nous dit, des *laudes*. Les pièces de ce genre figurent dans les liturgies de plusieurs Églises; elles étaient chantées pendant la messe à certaines fêtes ou dans certaines circonstances, au commencement de l'office, entre la collecte et l'épître. Celles que nous voulons décrire et expliquer ici appartiennent à la liturgie de l'Église de Metz.

Nous avons dit précédemment ce que sont les *laudes*. Nous avons fait connaître leur apparition au XII^e^ siècle dans les rituels romains et antérieurement, dès la fin du VIII^e^, dans les liturgies des Églises de France. On sait quel était le caractère de ces pièces, en France notamment, où l'usage en a été conservé jusque dans les temps modernes. On sait comment elles étaient constituées, dans des termes qui ont peu varié depuis leur origine. Disposées en antiphone, elles commençaient uniformément par la formule « Christus « vincit, Christus regnat, Christus imperat, » et contenaient des prières à Dieu et aux saints pour le pape, pour le souverain et pour l'évêque, quelquefois pour la reine, ainsi que pour l'armée et ses

chefs. Ceux pour qui l'on priait ainsi étaient mentionnés successivement et, de même que dans les anciennes acclamations, cette mention était invariablement précédée de l'invocation « Exaudi « Christe, » et suivie de la supplication « Redemptor » ou « Salvator mundi, tu illum (ou illam ou illos) « adjuva. » Venaient ensuite, en plus ou moins grand nombre, les noms des saints et des saintes invoqués, puis une énumération de formules laudatives en l'honneur de la divinité, et quelquefois, pour terminer, le « Kyrie » mêlé à des souhaits additionnels pour ceux en faveur de qui la pièce était composée.

Les deux pièces extraites du manuscrit de Metz, n° 351, dont nous avons à parler maintenant ont précisément ces caractères. Ce sont des *laudes*. L'une est écrite en grec, l'autre l'est en latin. Celle en grec contient des indications d'après lesquelles on peut fixer sa date à la seconde moitié du IX^e^ siècle. Quant à la pièce en latin, elle ne possède pas d'indices chronologiques ; mais, en raison de sa ressemblance avec celle en l'honneur de Charlemagne, antérieure à l'an 800, et avec une pièce analogue citée précédemment comme celle-ci, empruntée à la liturgie de l'Église d'Arles, et à laquelle nous avons assigné la date du X^e^ siècle, on peut estimer qu'elle n'est pas postérieure à cette époque ; ce que confirmerait au besoin la circonstance qu'elle nous est fournie par un manuscrit appartenant à ce temps. On

peut donc considérer comme à peu près contemporaines les *laudes* grecques et les *laudes* latines du manuscrit de Metz.

De ces deux pièces, nous transcrirons d'abord celle qui est rédigée en latin, parce que son texte ne donne lieu, après ce qui a été dit précédemment, qu'à très-peu d'observations. Il n'en est pas de même de l'autre sur laquelle, pour diverses raisons, nous aurons à nous arrêter plus longtemps.

Voici le texte des *laudes* latines empruntées au manuscrit de Saint-Arnould de Metz:

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. Ter.
Exaudi Christe. Ter. Illi summo pontifici et universali papæ vita.
Salvator mundi Tu illum adjuva.
Sancte Petre Tu illum (adjuva).
Sancte Paule Tu illum (adjuva).
Sancte Andrea Tu illum (adjuva).
Sancte Clemens Tu illum (adjuva).
Sancte Syxte Tu illum (adjuva).
Exaudi Christe. Ter. Illi imperatori vita et victoria.
Redemptor mundi Tu illum (adjuva).
Sancta Maria Tu illum (adjuva).
Sancte Michael Tu illum (adjuva).
Sancte Gabrihel Tu illum (adjuva).
Sancte Raphahel Tu illum (adjuva).

Sancte Johannes Tu illum (adjuva).
Exaudi Christe. Ter. Illi reginæ salus et vita.
Sancta Dei genitrix Tu illam (adjuva).
Sancta Perpetua Tu illam (adjuva).
Sancta Agatha Tu illam (adjuva).
Sancta Eulalia Tu illam (adjuva).
Exaudi Christe. Ter. Illi pontifici salus perpetua.
Sancte Stephane Tu illum (adjuva).
Sancte Silvester Tu illum (adjuva).
Sancte Laurenti Tu illum (adjuva).
Sancte Pancrate Tu illum (adjuva).
Sancta Petronilla Tu illum (adjuva).
Sancta Agnes Tu illum (adjuva).
Sancta Cecilia Tu illum (adjuva).
Sancta Anastasia Tu illum (adjuva).
Sancta Genofeva Tu illum (adjuva).
Sancta Columba Tu illum (adjuva).
Exaudi Christe. Ter. Omnibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum vita et victoria.
Sancte Hilari Tu illos (adjuva).
Sancte Martine Tu illos (adjuva).
Sancte Maurici Tu illos (adjuva).
Sancte Dionisi Tu illos (adjuva).
Sancte Gereon Tu illos (adjuva).
Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Lux, via et vita nostra. Christus vincit.

| | | |
|---|---|---|
| | Rex regum. | Christus vincit. |
| | Gloria nostra. | Christus vincit. |
| | Misericordia nostra. | Christus vincit. |
| | Spes nostra. | Christus vincit. |
| | Auxilium nostrum. | Christus vincit. |
| | Fortitudo et vita nostra. | Christus vincit. |
| | Prudentia et temperentia nostra. | Christus vincit. |
| | Arma nostra invictissima. | Christus vincit. |
| | Liberatio et redemptio nostra. | Christus vincit. |
| | Murus noster inexpugnabilis. | Christus vincit. |
| | Victoria nostra. | Christus vincit. |
| | Defensio et exaltatio nostra. | Christus vincit. |
| | Ipsi soli imperium, gloria et potestas. | Per immortalia secula seculorum. Amen. |
| | Ipsi soli honor, laus et jubilatio. | Per infinita secula seculorum. Amen. |
| | Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria. | Per omnia secula seculorum. Amen. |
| | Christe audi nos. Ter. | Kyrie eleison, Christe eleison, kyrie eleison. |
| | Te pastorem, Ter, | R/. Deus elegit. |
| | Te in sede, Ter, | R/. Deus conservet. |
| | Annos vitæ, Ter, | R/. Deus multiplicet. |

Simul omnes : Feliciter, Feliciter, Feliciter ;

tempore bona habeas, tempore bona habeas, tempore bona habeas.

60 Multos annos. R/. Amen.

Nous n'avons que peu de chose à dire de cette pièce. Elle appartient à la famille des *laudes* gallicanes que nous connaissons. Les noms y ont été omis par le scribe pour permettre, ce semble, son emploi dans des circonstances et dans des temps divers. C'est sous cette forme que le texte des *laudes*, une fois fixé, pouvait le plus convenablement entrer dans les rituels. Ce mode de rédaction, dans des conditions indéterminées, n'a laissé subsister ici qu'un seul trait ayant un caractère particulier. C'est le titre d'empereur dans le 9e repons « Illi imperatori vita et victoria, » qui implique, pour la question d'origine de la pièce, qu'elle a été composée dans un lieu et dans un temps où la souveraineté était aux mains d'un empereur et non d'un roi. Le 16e repons « Illi « reginæ salus et vita » semble par ce titre de reine en désaccord avec le précédent, où le souverain est nommé empereur. Mais, à l'époque carolingienne, l'épouse de l'empereur est souvent désignée par le titre de reine[1]. Le fait a été contesté. Le docu-

1. « Prædictus enim domnus imperator Ludoicus habe- « bat quandam reginam pulchram nimis, nomine Judith et « sapientiæ floribus optime instructam, sociatam sibi in con- « jugio quæ etiam imperatrix coronata et augusta ab omnibus « est adclamata. » (*Annales mettenses*, 830. — Pertz. *Monum. germ. hist.* Script. t. I, p. 336.)

ment messin fournirait au besoin une preuve de plus pour en justifier. La pièce présente d'ailleurs la plus grande analogie avec celles que nous avons données précédemment, et dont la série commence à partir de la fin du VIII^e^ siècle.

## XIII.

### Les *LAUDES* grecques de Metz.

Nous arrivons à la pièce grecque annoncée précédemment comme étant un texte de *laudes* de la seconde moitié du IX^e^ siècle. Disons de suite que la date de sa composition est déterminée par les noms du pape Jean, du roi Louis et de l'évêque Walon qui s'y trouvent mentionnés. Ces noms impliquent un synchronisme qui ne permet de les appliquer qu'au pape Jean VIII, à Louis, roi de la France orientale, et à Walon ou Wala, évêque de Metz : le pape Jean VIII qui a siégé de 872 à 882; Louis, second fils de Louis le Germanique, à qui échurent, en 876, à la mort de son père et conformément aux dispositions d'un partage arrêté par celui-ci en 872 entre ses trois fils, plusieurs villes et provinces, entre autres la portion de la Lorraine que Louis le Germanique avait possédée, avec la cité de Metz où l'on voit le roi Louis, son fils, exercer la souveraineté, en 877 et 879 notamment[1], et où il la conserva jusqu'à sa mort en 882;

1. *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. I, p. 632, 633.

Walon ou Wala qui a occupé à Metz le siége épiscopal en même temps que le roi Louis en était le souverain, de 876 à 882, et qui, à cette dernière date, fut tué à Remich en se portant au devant des envahisseurs normands, avec les hommes armés de la haute Moselle. L'année 882 vit finir également le pontificat de Jean VIII, le règne de Louis et l'épiscopat de Wala. 872 est la date initiale du premier ; 876 est celle des deux autres. 876 et 882, telles sont, on le voit, d'après ces données, les deux dates extrêmes entre lesquelles est nécessairement comprise celle où a été composée la pièce qui nous occupe.

D'autres considérations pourraient peut-être réduire à quelques mois, du milieu de 879 à janvier ou février 881, l'intervalle dans lequel il convient de placer cette date. Nous allons faire valoir ces considérations.

Dans deux passages du document, lignes 5 et 25, le titre d'empereur, αὐτοκράτωρ, est formellement donné au roi Louis. Ligne 5 : Λουδοβίκῳ βασιλεῖ καὶ αὐτοκράτορι ; ligne 25 : καὶ αὐτοκράτορα. Le mot αὐτοκράτωρ est, dans la grécité byzantine, l'équivalent du latin « imperator. » On s'explique difficilement à première vue son application au deuxième fils de Louis le Germanique, à Louis, roi de la France orientale, auquel, d'après l'histoire, ce titre n'a jamais appartenu. Entre Charles le Chauve, cinquième empereur de la race des carolingiens, de 875 au 6 octobre 877, date de sa mort,

et Charles le Gros, couronné au commencement de 881, et mort en 888, qui est le sixième, personne n'a été en Occident investi de la dignité impériale. Louis, roi de la France orientale, qui a commencé à régner en 876 et qui est mort en 882, n'a pas été empereur; l'histoire ne dit même pas qu'il ait jamais dirigé son ambition de ce côté; elle le montre, au contraire, appliquant exclusivement son activité à un objet tout différent, à l'agrandissement de sa souveraineté aux dépens de celle des rois de la France occidentale, Louis II le Bègue et ses fils, Louis III et Carloman, notamment dans la portion de l'ancien royaume de Lothaire qui avait passé entre leurs mains.

Il y a lieu cependant de rappeler qu'en 879 le pape Jean VIII sollicitant de tous côtés des secours avait, dans des jours de détresse, jugé à propos de faire briller aux yeux du roi Louis la couronne impériale qui se trouvait libre à ce moment. On possède des lettres du pontife dans lesquelles, sous les dates des 3 avril, 2 mai et 7 juin de cette année, il adresse vainement un suppliant appel aux deux frères de Louis, aux rois Charles et Carloman[1]. Dans ces lettres, où il se montre très-pressant, Jean VIII ne fait aucune allusion à l'empire. Il n'en est plus de même dans celle qu'il écrit bientôt après, le 14 juin 879, au roi Louis.

1. D. Bouquet. *Recueil des historiens de la France*, t. IX, pag. 179, 182, 183.

Ce contraste donne une gravité incontestable aux paroles du pape dans cette nouvelle circonstance. Il venait de recevoir du roi une missive apportée par un de ses fidèles, le comte Astaldus, dans laquelle le prince parlait au pontife de ses prétentions à l'héritage de son cousin Louis le Bègue, roi de la France occidentale ; appelé qu'il était à sa succession par un parti qui refusait de reconnaître la légitimité des fils de ce dernier. Le roi manifestait en même temps les dispositions où il était de venir au secours de l'Église de Rome.

Le pontife avait, à ce qu'il semble, adressé à ce prince comme à ses deux frères une lettre que nous n'avons plus, pour réclamer également son secours. Répondant au roi par celle qui est entre nos mains, le pape y déclare en guise d'encouragement qu'il se sent disposé à faire pour ce prince, s'il vient à son aide, plus que n'ont jamais fait aucun des papes ses prédécesseurs pour les ancêtres de celui-ci. Quant à l'héritage du roi de France, le pontife n'a qu'une chose à dire à ce sujet : c'est que, si le roi Louis venant à Rome parvient, avec l'aide de Dieu, à se saisir de l'empire, tous les royaumes se trouveront par ce fait soumis à lui. « Quoniam si, Deo favente, Roma-« num sumpseritis imperium, omnia vobis regna « subjecta existent[1]. »

1. « Johannes papa VIII, dilecto ac spirituali filio Ludovico « glorioso regi.— Vestræ regiæ serenitatis mellifluis relectis « apicibus, quos per Astaldum insignem Comitem vestrum

Il est certainement permis de voir dans ces paroles du pape Jean VIII une offre indirecte de l'empire. Au commencement de l'année 881, le pontife posait cependant la couronne impériale sur la tête de Charles le Gros, frère du roi Louis.

La proposition faite à ce dernier au milieu de 879 n'avait pas eu de suite. Nous ne savons pas quel accueil elle avait reçu de ce prince ; nous ne savons pas non plus si lui-même n'avait pas fait sur ce point la première ouverture, dans la lettre que nous n'avons pas, celle que le comte Astaldus avait apportée à Rome, et à laquelle le pape fai-

« nobis mandastis, quantam... voluntatem exaltandi et « defendendi ecclesiam dei, more... parentum vestrorum « gloriosissimorum imperatorum habeatis, luce clariùs « novimus..... Undè.... precamur ut citiùs nobis vestro « potenti brachio subvenire studeatis... Scitote pro certo « quia nullus parentum vestrorum tantam gloriam et exal- « tationem à prædecessoribus nostris percepit, quantam « nos vobis, si veneritis,... desideramus impendere. Porro « de hoc quod mandastis ut pro eventu regni Ludovici piae « memoriæ nepotis vestri præpediti existatis, pro multo, « quod circa vos videndi desiderium habemus turbati mane- « mus. Sed vestrâ fisi benignitate petimus ut, omni curâ « remotâ, pro amore Dei et sanctorum apostolorum Petri et « Pauli, nostræ petitionis sollicitudinem..... assumatis, ut « sicut sedes apostolica.... vos.... quasi unicum et carissi- « mum filium præstolatur, vestrâ speciali visione celeriter « perfruatur ; quoniam si, Deo favente, Romanum sumpse- « ritis imperium, omnia vobis regna subjecta existent.... « Data XVIII kal. julias. Indict. XII. » (an. 879). (D. Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. IX, p. 184.)

sait la réponse que nous connaissons. Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher, en premier lieu, de remarquer dans cette réponse ce qui est dit touchant la prise de possession éventuelle de l'empire, et ensuite de rapprocher de cette particularité le titre d'empereur donné au roi Louis dans les *laudes* grecques de Metz : Λουδοβίκῳ βασιλεῖ καὶ αὐτοκράτορι. N'est-on pas fondé à penser, d'après cela, que cette espèce de négociation a pu prendre corps en quelque sorte, et que le trait assez inattendu que nous trouvons dans notre document y correspond ? On comprend, d'un autre côté, que la signification tout accidentelle de la qualification d'αὐτοκράτωρ introduite ainsi dans le texte des *laudes* de Metz se soit perdue bientôt, avec le souvenir des circonstances qui pouvaient en donner la clef, et qu'un glossateur du x^e^ siècle, dont l'œuvre nous est parvenue, ne la comprenant plus, ait eu l'idée de décomposer, comme on le verra tout à l'heure, le mot lui-même αὐτοκράτορον pour αὐτοκράτορι, en deux autres qu'il a traduits par « ejus potestati », dont il croyait le sens plus acceptable. Au reste, quelque explication qu'on en donne, et se refusât-on à admettre celle que nous proposons, il ne faut pas moins accepter comme un fait l'application du titre d'empereur αὐτοκράτωρ, au roi Louis, second fils de Louis le Germanique, dans une pièce qui le concerne indubitablement, ainsi que cela ressort du synchronisme où il se trouve compris avec le pape Jean VIII et l'évêque Wala.

Cette particularité, rapprochée des termes de la lettre de Jean VIII, n'est pas sans importance comme on le voit. Elle donne de l'accent à une notion historique à laquelle on ne semble pas avoir accordé jusqu'à présent beaucoup d'attention, et qui mérite assurément d'être signalée. Si l'appréciation que nous en avons faite est exacte, la date des *laudes* de Metz où le titre d'empereur est associé au nom du roi Louis, doit être vraisemblablement abaissée au-dessous du 14 juin 879, date de la lettre du pape Jean VIII ; d'un autre côté, elle ne peut pas descendre plus bas que le commencement de 881, époque du couronnement de Charles le Gros, après lequel on ne pouvait plus donner à son frère le titre que seul il avait désormais le droit de porter. Cette date se placerait ainsi entre le milieu de 879 et le commencement de 881.

## XIV.

### Examen du texte des *LAUDES* grecques de Metz.

Après les observations qui précèdent sur la date et sur le caractère historique des *laudes* grecques de Metz, nous devons aborder l'examen du texte lui-même de ce document. Ce texte présente cette singularité dans le manuscrit où nous le trouvons, qu'il y a été, bien que rédigé originairement en grec, transcrit à l'aide de caractères la-

tins. C'est là une particularité qui donne au document un intérêt tout spécial au point de vue philologique. Dans la reproduction qu'on trouvera ci-après de cette pièce, nous avons conservé des interprétations latines, parfois peu exactes du reste, qu'un glossateur appartenant au x^e^ siècle, si l'on en juge par son écriture, a introduites dans les interlignes du manuscrit, au-dessus d'un certain nombre de mots. Le document est ainsi conçu :

*vincit* *regnat* *superlaudabilis*
1. Xps nicha, Xps Uasileuge, Xps epenos.
*nos* *servi* *regis*
2. Emis duli ton uasileon.
*multi* *anni*
3. E — — RP. Johanni apostolicu papa polla ta eti.
*serva* *illum*
4. A — — RP. Filaxon autu.
*regi*
5. Ei — — RP. Polla ta eti ; Ludouuicu uasileon
*et ejus* *potestati* *multi* *anni*
keaptu kratoron pollata ejti.
*magno* *salus*
6. Ei — — RP. Ualon megalu episcopusothiria
*in seculum*
eiston eona.
*Tu* *illum* *adjuva*
7. S — — RP. Si auton uoetheson.
*serva* *illum*
8. PANAGIA RP. Filaxon autu.
*serva*
9. A — — RP. Filaxon autu.
*conserva* *illum*
10. Joh. apli. — RP. Diafilaxon autu.

*multiplica tu Deus tempora illius*
11. Polietisi otheos tus chronos autu.

*Augeat plenitudinem temporis vitæ ejus*
12. Epiplion plithini otheos tus qerus tis zois autu.

*Laus tibi*
13. Enosi. — RP. Filaxon autu.

*gloria laus superlaudatio*
14. Xp̄o doxa, Xp̄o eno, Xp̄o epenos.

*Regi regum*
15. Uasileu Uasileon. — Xp̄o doxa. ut supra.

*spes nostra*
16. Elpis imon. — — Xp̄o doxa. similiter.

*gloria nostra*
17. Doxa imon. — — Xp̄o doxa. similiter.

*auxilium nostrum*
18. Hiuo ethia imon. — Xp̄o doxa. similiter.

*Misericordia et (ly) redemptio nostra*
19. Tueleu keautrosin Imon. Xp̄o doxa. similiter.

*fortitudo (virtus) et vita nostra*
Ischis kae zoi Imon. Xp̄o doxa.

*omnem patriam (familiam) et urbem et omnes urbes*
20. Tampatrida chepolin chepasan polin

*et villas (regiones)*
chechora.

21. Kyrrie sistison.

*Et nos*
22. Keimas — RP. Xp̄os diafilaxi.

*nunc et in secula seculorum*
23. Nin che is tus eonas ton eonom. Amin.

*Deus elegit*
24. Aut, — — RP. Otheos exelexon. Poll. RP. AMIN.

*conservet*
25. The — — RP. Otheos diafilaxe kaeaptu kratoroe.

*multiplicet*
26. Eti — — RP. Otheos eplethin.

Indépendamment de la restitution des formes grecques cachées sous cette grossière enveloppe, l'interprétation du document nécessite la transposition de quelques parties du texte qui le constitue. Elle exige aussi certaines suppressions et l'introduction de quelques mots qu'il ne contient pas, lesquels sont indispensables pour combler des lacunes évidentes. Nous allons essayer ce travail de restauration.

La première ligne « Xps nicha, Xps uasi- « leuge, Xps epenos, » dont le sens littéral est « Christus vincit, Christus regnat, Christus lau- « datio (laudabilis?) », représente la formule qui se trouve en tête de toutes les *laudes* gallicanes : « Christus vincit, Christus regnat, Christus impe- « rat. » Pourquoi cette formule n'est-elle pas ici traduite tout entière littéralement ? Nous ne saurions le dire. La série des *laudes* gallicanes connues commence, on l'a vu, vers la fin du VIII^e^ siècle, par celles qui contiennent le nom du pape Léon III et celui de Charlemagne, avant l'exaltation de ce prince à l'empire. Bien que ces *laudes*, dont nous avons donné le texte, se présentent déjà dans la forme usitée pour ces documents aux époques ultérieures, nous accordera-t-on que cette forme pouvait n'être pas encore absolument fixée quand la pièce que nous étudions a été écrite à Metz, et que le IX^e^ siècle a été pour ces *laudes* une période d'invention, pendant laquelle telle de leurs formules pourrait s'être parfois produite

comme essai, avant d'être définitivement et invariablement arrêtée? Dans cette hypothèse il aurait pu en être ainsi de la formule initiale surtout « Chris- « tus vincit, Christus regnat, Christus imperat » qui était alors, nous l'avons montré, absolument nouvelle. Les termes dans lesquels nous la voyons rendue ici correspondraient à une des phases du travail de sa formation, lorsque ses deux premiers membres étant déjà consacrés, le troisième, bien que déjà trouvé, ne l'était pas encore.

Quoi qu'il en soit, et quelque explication qu'on en donne, les *laudes* composées à Metz en grec offrent cette singularité que, seules de toutes les *laudes* gallicanes que nous connaissons, elles en contiennent la formule initiale dans une teneur particulière dont on ne trouve pas d'autre exemple. — Le premier membre de cette formule y est conçu très-clairement de la manière habituelle, Χριστὸς νικᾷ : « Christus vincit. » — Au second membre, également fixé, lequel correspond à la proposition « Christus regnat, » le mot « Uasileuge » doit se lire βασιλεύει, équivalent du mot « regnat » que le glossateur du X^e^ siècle a écrit au-dessus de lui dans le manuscrit de Metz. Dans la transcription latine de ce mot « Uasileuge, » l'avant-dernière lettre ressemble tout à fait au G du mot « megalu » de la ligne 6, et ne laisse aucune incertitude pour sa lecture. Il y a vraisemblablement lieu de voir dans cette terminaison *ge* la représentation d'un mode de prononciation un peu

grasse du mot βασιλεύει, dont le grec moderne offre des exemples. Cette explication impliquerait que le copiste messin du IXe siècle eût écrit, non pas en lisant lui-même l'original, mais sous la dictée de quelqu'un qui le lisait pour lui, ce qui n'est nullement inadmissible[1]. — Au troisième membre de la formule, le dernier mot paraît devoir être le substantif ἔπαινος, dont la signification ordinaire est louange, mais qui, suivant les lexiques, signifie aussi quelquefois sujet de louange ou d'éloge. Dans cette acception, il s'associerait très-bien comme qualificatif au nom du Christ, et s'expliquerait par « Christus laudabilis. » Il a été entendu ainsi par le glossateur du Xe siècle qui, au-dessus du mot « epenos », a écrit, dans le manuscrit de Saint-Arnould, « superlaudabilis. » Un peu plus bas, le mot « epenos » ἔπαινος, se retrouve à la ligne 14; mais là il n'est plus employé comme qualificatif, et le glossateur a écrit alors au-dessus de lui, non plus « superlaudabilis, » mais « superlaudatio. » Nous devons ajouter qu'on trouve dans Homère[2] plusieurs exemples d'un adjectif ἐπαινός, avec la signification de « valde potens. » Cet

1. Le commencement de la ligne 13 « Enosi » pour « Enos si », Αἴνός σοι, dénote aussi une erreur de l'oreille et non de l'œil. Quant aux fautes qui viennent de l'œil dans cette copie, elles peuvent être le fait de celui qui dictait, si elles n'appartiennent pas à celui qui écrivait.

2. V. C. F. Rost. Duncanii *Lexicon graecum ex Chr. T. Dammii lexico homerico-pindarico retractatum.* — Lipsiæ, 1836.

adjectif, joint au nom du Christ dans notre formule, présenterait assurément un sens satisfaisant ; mais il est bien difficile d'admettre dans un texte composé au IXe siècle un mot inusité, emprunté exceptionnellement à la langue d'Homère. En définitive, la première ligne du document doit être lue Χριστὸς νικᾷ, Χριστὸς βασιλεύει, Χριστὸς ἔπαινος « Christus vincit, Christus regnat, Christus lau- « dabilis. »

La deuxième ligne : « Emis duli ton uasileon » est d'une interprétation facile et doit se lire Ἡμεῖς δοῦλοι τῶν βασιλέων. Dans le sens « Nos servi « regum, » elle s'accorde assez bien, comme antithèse, avec la première ligne dont elle pourrait être, à ce titre, le répons. Nous devons faire remarquer, seulement, qu'aucune des *laudes* latines qui ont passé sous nos yeux ne présente rien d'analogue à cette deuxième ligne des *laudes* grecques de Metz et que, dans toutes, la formule initiale n'a pas de répons, ou bien se fait répons à elle-même, comme dans la pièce du manuscrit de Saint-Gall où, après cette proposition mise dans la bouche du prêtre « sacerdos, » il est dit : « si- « militer et clerus, » et dans les *laudes* de Soissons où, après la formule initiale, on lit : « R/ Chorus « iterum : Christus vincit. » Cette deuxième ligne du document messin pourrait, par sa singularité, fournir une preuve de plus à joindre à celle qui semble résulter de la première ligne, que la pièce grecque de Metz appartient à une époque où le

type des *laudes* gallicanes n'était pas encore irrévocablement fixé.

La troisième ligne « E. . . . . .RP. Johanni « apostolicu papa polla ta eti » offre l'ensemble d'un verset et de son répons. Car les sigles RP, qu'on trouve aussi employés de la même manière dans la pièce de Saint-Gall, représentent incontestablement dans cette ligne, comme dans les suivantes, le mot « Responsum. » Ici le verset n'est exprimé que par l'initiale E. Il convient, croyons-nous, de le compléter en lisant Ἐξάκουσον Χριστέ, traduction de la formule latine « Exaudi Christe » qui est constamment et invariablement employée à une place analogue dans toutes les *laudes* que nous avons pu rencontrer. Cette formule est, comme nous l'avons fait remarquer, une de celles qu'on trouve dans les anciennes *acclamationes*, où elle précède toujours l'énonciation du nom acclamé ; c'est dans ces conditions que nous la retrouvons encore ici. Le répons qui termine la ligne n'est autre chose que cette énonciation même du nom acclamé, avec le souhait de longues années en faveur du personnage qu'il désigne. On doit le lire : Ἰωάννῃ ἀποστολικῷ πάπᾳ πολλὰ τὰ ἔτη « Johanni « apostolico papæ multos annos. » Nous avons expliqué que ce personnage est le pape Jean VIII, qui a siégé de 872 à 882.

La quatrième ligne « A.....RP. Filaxon autu » présente, comme la précédente, une lacune à combler ; l'analogie avec les *laudes* latines que nous

connaissons nous sert encore de guide pour cette restitution. Dans ces *laudes* on trouve toujours, après la mention en forme d'acclamation du pape, de l'empereur ou de l'évêque, etc., la formule « Redemptor mundi, » ou bien « Salvator mundi. » « R/. Tu illum adjuva. » Le répons qui forme la dernière partie de notre quatrième ligne, et qui se lit : Φύλαξον αὐτόν avec le sens « serva illum », se rapprochant beaucoup du répons « Tu illum ad- « juva, » on peut conclure de la ressemblance des deux répons à celle des deux versets qui les précèdent. Il y a, dès lors, tout lieu de penser que l'A initial qui représente seul ce verset dans notre quatrième ligne, et qui est d'ailleurs absolument semblable à l'A de αὐτον placé au commencement de la ligne 24, est ici un Λ mal rendu par la copie du IXe siècle [1], et que le verset à restituer consiste dans le vocatif Λυτρῶτα, traduction littérale du latin « Redemptor, » après lequel se place tout naturellement le répons φύλαξον αὐτόν « serva « illum. ».

La cinquième ligne « Ei.....RP. Polla ta eti Lu-

1. La pièce dont nous nous occupons ici a dû être écrite originairement, comme on le voit par le 4e mot de la ligne 19, en caractères grecs avec les lettres d'un alphabet où les formes de l'α minuscule [a] se rapprochaient beaucoup de celle du λ. La ressemblance de ces deux lettres devait être bien plus grande encore pour les capitales A et Λ, dont la dernière était vraisemblablement employée comme initiale dans le cas mentionné ci-dessus.

« douuicu uasileon keaptu kratoron polata ejti, » est constituée, selon toute apparence, comme la troisième. Le verset représenté par « Ei » doit, d'après cette observation, s'interpréter par Ἐξάκουσον Χριστέ. L'emploi dans ce cas-ci de EI pour E, au commencement du mot ἐξάκουσον n'est pas unique dans le travail du scribe latin auquel nous devons la copie du document ; nous en trouvons un deuxième exemple, à la fin de la même ligne, dans « ejti » pour ἔτη. Le répons qui forme la dernière partie de cette quatrième ligne ne présente aucune difficulté sérieuse. Nous croyons seulement que la répétition des trois mêmes mots « polla ta eti » au commencement et à la fin de ce répons, est le résultat de quelque inadvertance du copiste et que, suivant la forme donnée aux répons analogues dans les pièces latines que nous possédons, aussi bien que dans la troisième ligne du présent document, il faut ne conserver ces trois mots qu'à la fin de la ligne seulement, et les supprimer au commencement. On ne saurait expliquer autrement que par une grossière erreur la forme « uasileon » pour βασιλεῖ dont nous croyons la restitution incontestable. Elle est, du reste, conforme à l'interprétation du glossateur du X^e^ siècle, lequel a écrit au-dessus de ce mot le latin « regi. » Quant à « aptu kratoron, » où il trouvait deux mots qu'il a interprétés par « ejus potestati, » on ne peut, croyons-nous, y voir qu'un seul mot αὐτοκράτορι

dont la déformation par le copiste latin du IX^e^ siècle n'est pas, après tout, plus extraordinaire que celle de « uasileon » pour βασιλεῖ, dans la même ligne. Le répons doit se lire Λουδοβίκῳ βασιλεῖ καὶ αὐτοκράτορι πολλὰ τὰ ἔτη. « Ludovico regi et « imperatori multos annos. » Nous avons dit que ce roi Louis était le deuxième fils de Louis le Germanique, souverain d'une partie de la Lorraine, de 876 à 882 ; et nous avons expliqué comment on peut rendre compte de l'application faite ici à son nom du titre d'αὐτοκράτωρ, « imperator, » que l'histoire ne lui accorde cependant pas.

L'analogie et les exemples fournis par tous les textes de *laudes* que nous possédons exigeraient que cette cinquième ligne fût suivie, comme la troisième et comme la sixième, d'un verset avec son répons signifiant « Redemptor » ou « Salvator. « R/. adjuva » ou « serva illum. » Cette observation autorise, croyons-nous, le transport dans cet endroit de la ligne 9, qui satisfait ainsi à cette convenance, et dont aucun exemple fourni par les pièces analogues que nous avons sous les yeux n'autorise le maintien à une place qu'elle n'occupe probablement ici, entre les lignes 8 et 10, que par suite de quelque transposition accidentelle ; se trouvant ainsi jetée, contrairement à ce qui se voit partout, au milieu des noms des saints invoqués dans la litanie.

La sixième ligne « Ei.....RP. Uualon megalu « episcopusothiria eiston eona, » est constituée sur

le même modèle que les lignes 3 et 5. La restitution du verset Ἐξάκουσον Χριστέ et la lecture du répons Uualon μεγάλῳ ἐπισκόπῳ σωτηρία εἰς τον αἰῶνα ne peuvent soulever aucune difficulté. La signification de cette ligne est : « Exaudi Christe. « R/. Vualoni magno episcopo salus in sæculum. » Ce Vualo est, comme nous l'avons dit, Walon ou Wala qui a occupé le siége épiscopal de Metz de 876 à 882.

La septième ligne « S.....RP. Si auton uoethe- « son » est facile à interpréter, conformément aux explications que nous avons données sur la ligne 4. Sa lettre initiale représente évidemment le vocatif Σῶτερ, traduction littérale de « Salvator. » L'ensemble du verset ainsi constitué et du répons, qui se lit Σύ αὐτὸν βοήθησον, reproduit exactement ceux qui se trouvent à une place analogue dans les *laudes* latines que nous connaissons : « Salva- « tor mundi. R/. Tu illum adjuva. » La prière exprimée ainsi concerne vraisemblablement l'évêque Wala nommé à la ligne précédente.

La huitième ligne « PANAGIA.RP. Filaxon autu » est le premier terme de la série des saints invoqués dans la litanie. « Panagia » reproduit le mot ΠΑΝΑΓΊΑ, toute sainte, consacré dans la liturgie grecque pour désigner la sainte Vierge. Ce nom forme ici un verset dont le répons se lit Φύλαξον αὐτόν et signifie, comme à la ligne 4 : « Serva « illum. » De même que dans la ligne précédente, la prière paraît être faite en faveur de l'évêque Wala.

La neuvième ligne « A.....RP. Filaxon autu » est la reproduction de la quatrième, et doit se lire comme elle Λυτρῶτα RP. Φύλαξον αὐτόν, « Redem- « tor RP. Serva illum. » Nous avons dit quelles raisons il y a de penser que cette neuvième ligne a été transposée dans la copie du document, et doit être reportée entre la cinquième et la sixième. Ce changement de disposition lui donne dans la pièce une place conforme à celle que tiennent les propositions analogues dans les *laudes* latines que nous connaissons ; tandis que son maintien entre la huitième et la dixième ligne contrarie l'arrangement ordinaire de ces litanies où les versets, mentionnant en plus ou moins grand nombre les saints invoqués, se suivent toujours sans interruption avec l'accompagnement de leurs répons.

La dixième ligne « Joh. apli. RP. Diafilaxon « autu, » où les deux mots qui constituent le verset doivent être au vocatif, a un sens analogue à celui de la huitième ligne. Elle s'explique par Ἰωάννη ἀπόστολε RP. Διαφύλαξον αὐτόν, « Johanne « apostole. RP. Conserva illum, » et complète la série, réduite ici à deux noms, des saints invoqués, lesquels sont ordinairement en plus grand nombre, il faut le reconnaître, dans les *laudes*. Le peu de développement de cette série, laquelle se borne dans le présent document aux seuls noms de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jean, mérite d'être signalé. Nous reviendrons sur cette observation qui trouvera sa place un peu

plus loin. L'apôtre saint Jean est invoqué ici, comme la sainte Vierge et auparavant le Sauveur, en faveur de l'évêque Wala, à ce qu'il semble.

La onzième ligne « Polietisi otheos tus chronos « autu » est facile à restituer. On la lira : Πολυετήση ὁ Θεὸς τοὺς χρόνους αὐτοῦ dont le sens est « Mul- « tiplicet Deus annos ejus. » Ce vœu s'appliquerait encore, de même que les précédentes prières, à l'évêque Wala.

La douzième ligne : « Epiplion plithini otheos « tus qerus tis zois autu » ne présente pas plus de difficultés de restitution que la onzième, et doit se lire : Ἐπιπλεῖον πληθύνῃ ὁ Θεὸς τοὺς καιροὺς τῆς ζωῆς αὐτοῦ avec la signification : « Ampliùs multiplicet « Deus tempora vitæ ejus, » expression d'un vœu formulé, paraît-il, comme le précédent en faveur de l'évêque Wala. Les deux lignes 11 et 12 sont conçues, l'une et l'autre, à peu près sur le même plan. Il ne semble pas qu'on puisse diviser chacune d'elles en verset et répons. Peut-être la seconde pourrait-elle être prise comme le répons de la première. On ne trouve en tout cas rien qui leur ressemble dans les *laudes* que nous connaissons. C'est là une particularité qui mérite d'être relevée, dans notre document, et rapprochée des autres singularités signalées précédemment aux lignes 1 et 2.

La treizième ligne « Enosi. RP. Filaxon autu » doit être lue : Αἴνός σοι. RP. Φύλαξον αὐτόν. « Laus « tibi. RP. Serva illum. » Cette interprétation ne

permet aucun doute pour ce qui est de la lecture des mots ; elle ne présente cependant pas un sens très-satisfaisant, le répons ne paraissant guère s'y accorder avec le verset qui le précède. Cette ligne, non plus que les deux précédentes, ne ressemble d'ailleurs à rien de ce qui se voit dans les *laudes* latines que nous connaissons.

La quatorzième ligne « Xρo doxa, Xρo eno, Xρo « epenos » qui s'interprète facilement par Χριστῷ δόξα, Χριστῷ αἶνος, Χριστῷ ἔπαινος, « Christo glo- « ria, Christo laus, Christo laudatio, » est encore une ligne qui ne se décompose pas plus que les 1re, 2e, 11e et 12e en deux parties, dont l'une serait un verset et l'autre un répons. Peut-être devait-elle se faire répons à elle-même en se répétant. Elle fournit, en tout cas, le répons uniforme des versets qui suivent, comme la formule « Christus « vincit, Christus regnat, Christus imperat, » qu'on trouve dans toutes les *laudes* latines, avec un rôle analogue et à une place correspondante, précédant immédiatement de même que celle-ci, dans le cours de la pièce, l'énumération des formules laudatives en l'honneur de la divinité. Nous remarquerons, d'ailleurs, que l'introduction de cette formule à une place où l'on rencontre ordinairement l'autre formule bien connue : « Christus « vincit, Christus regnat, Christus imperat, » est un indice de plus à joindre à ceux que nous avons déjà relevés, que celle-ci pouvait n'avoir pas encore été définitivement fixée, ni son rôle bien

arrêté, quand les *laudes* grecques de Metz ont été composées.

La quinzième ligne « Uasileu Uasileon. Xpo doxa. « ut supra, » qu'on lit sans peine Βασιλεῦ βασιλέων. RP. Χριστῷ δόξα. ut supra. « Rex regum. RP. « Christo gloria. ut supra. » donne la première des formules laudatives en l'honneur de la divinité, énumérées ici en six lignes et que contiennent dans des termes analogues toutes les *laudes* connues.

La seizième ligne « Elpis imon. Xpo doxa. simi- « liter » qui se lit : Ἐλπὶς ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter : « Spes nostrûm. RP. Christo gloria. « similiter, » est la suite de l'énumération commencée à la ligne 15.

La dix-septième ligne « Doxa imon. Xpo doxa. « similiter » se lit : Δόξα ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter : « Gloria nostrûm. RP. Christo gloria. similiter. » Elle appartient encore à l'énumération des formules laudatives en l'honneur de la divinité.

La dix-huitième ligne « Hiuo ethia imon. Xpo « doxa. similiter » se lit : Ἡ βοήθεια ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter : « Auxilium nostrûm. RP. Christo « gloria. similiter. » Elle appartient toujours à la même énumération que les précédentes.

La dix-neuvième ligne « Tueleu keautrosin imon. « Xpo doxa. similiter. Ischis kae zoi imon. Xpo « doxa » doit se décomposer en deux couples comprenant chacun un verset et un répons qui s'ajoutent à l'énumération précédente et la terminent. On y

lit sans peine : Τὸ ἔλεος καὶ (ἡ) λύτρωσις ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα similiter : « Misericordia et redemptio nostrûm. « RP. Christo gloria. similiter »; Ἰσχὺς καὶ ζωὴ ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter : « Virtus et vita nostrûm. « RP. Christo gloria. similiter. » Le quatrième mot de cette ligne « autrosin » pour λύτρωσις montre que le copiste latin du IXe siècle transcrivait, sans le comprendre, un original où a été pris pour un A, de même que dans les lignes 4 et 9, un Λ qui est la première lettre de ce mot. On voit par là qu'il travaillait d'après un texte grec écrit soit en capitales, soit en caractères minuscules, dans lequel la forme de l'A se rapprochait de celle du Λ, ou bien celle de l'*a* [a] de celle du λ. Une main ancienne, celle probablement du glossateur du Xe siècle, a d'ailleurs indiqué en interligne la correction de cette faute.

La vingtième ligne « Tampatrida chepolin chepasan polin chechora, » présente dans sa première lettre une erreur de transcription, T pour Π, corrigée du reste anciennement sur le manuscrit par le glossateur du Xe siècle vraisemblablement. Cette erreur, qui peut venir aussi bien de l'oreille si le scribe écrivait sous la dictée, que de l'œil, s'il lisait lui-même son modèle, montre, comme celles que nous avons précédemment signalées aux lignes 4, 9, 19, que le scribe du IXe siècle ne comprenait pas ce qu'il transcrivait ou bien le lecteur ce qu'il lui dictait. On doit lire cette ligne : Παμπατρίδα καὶ πόλιν καὶ πᾶσαν πόλιν καὶ χώραν, « Totam tribum et

« urbem et totam civitatem et regionem. » Ces accusatifs ne constitueraient qu'une phrase tronquée. La phrase doit être complétée par la ligne suivante qui lui fournit un verbe et lui donne le caractère d'un verset dont elle forme le répons.

Le premier mot de la vingtième ligne peut être signalé comme un composé tout à fait inusité, mais dont le caractère ne saurait être cependant méconnu. Le glossateur du X^e^ siècle l'avait d'abord interprété en interligne par « omnen patriam » qu'il a corrigé en marge par le mot « familiam. » C'est ce dernier qu'il faut conserver. Il est d'accord avec une signification particulière du mot πατρίς employé quelquefois pour désigner la tribu. Il permet, en outre, de reconnaître dans les termes de la proposition une progression parfaitement logique d'expressions mentionnant successivement, dans un sens de plus en plus large, d'abord la famille ou tribu, puis la ville, la cité ou province et, enfin, le pays tout entier. Cette prière pour le pays ne se rencontre pas ordinairement dans les *laudes*. Elle appartient aux εἰρηνικά, *preces pacificæ*, qui, de la liturgie grecque, avaient passé dans la liturgie latine. Cette ligne 20^e^ constitue, avec les 21^e^, 22^e^ et 23^e^, un ensemble de trois versets et trois répons qui auraient pu terminer la pièce, comme le montre le dernier de ces trois répons, « Amin » Ἀμήν, et qui formaient, peut-être, la conclusion d'une litanie imitée, dans ce passage, par le compositeur du document messin.

La vingt et unième ligne « Kyrrie sistison » doit se lire : Κύριε σύστησον, « Domine confirma. » C'est, comme nous l'avons dit, le répons de la ligne précédente.

La vingt-deuxième ligne « Keimas RP. Xp̄os « diafilaxi » se lit facilement : Καὶ ἡμᾶς RP. Χριστὸς διαφυλάξῃ : « Et nos RP. Christus conservet. » Cette ligne est, ainsi que les deux précédentes et la suivante, étrangère au type ordinaire des *laudes*.

La vingt-troisième ligne « Nin che is tus eonas « ton eonom. Amin, » c'est-à-dire Νῦν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. RP. Ἀμήν « Nunc et in sœcula « sœculorum. RP. Amen. » ressemble, comme nous l'avons dit, à la fin d'une litanie qui a pu être un des modèles suivis dans la composition du document messin rédigé en grec au IXe siècle. Ce qui suit serait une addition empruntée à une autre pièce, une conclusion dont on trouve, comme nous allons le dire, des spécimens dans des *laudes* latines que nous possédons.

La vingt-quatrième ligne et les deux suivantes présentent quelques difficultés d'interprétation. Elles demandent à être étudiées ensemble. Les trois derniers mots de la vingt-quatrième ligne doivent en être détachés pour constituer une ligne distincte, la dernière probablement de la pièce, comme l'indique le mot « Amin, » ΑΜΗΝ, qui la termine. Son rejet à la suite de la 21e ligne vient, sans doute, de ce que l'espace manquait au bas de la page pour la transcrire après la 26e, où elle eût

été à sa vraie place. Nous avons ainsi quatre lignes n^os^ 24, 25, 26 et 24 bis, formant conclusion pour la pièce, et comprenant chacune un verset et un répons. Les répons sont complets, mais les versets seraient, à ce qu'il semble, imparfaits. C'est là une hypothèse que nous admettrons d'abord dans notre discussion ; nous présenterons ensuite celle où les versets écourtés que nous voyons n'appelleraient pas de complément.

Pour l'explication de ces dernières lignes, nous trouvons heureusement dans des *laudes* latines à peu près du même temps, qui viennent du manuscrit de Metz n° 351 et de l'église d'Arles, une conclusion dont les répons ressemblent tout à fait à ceux que nous avons ici. De la ressemblance des répons on peut, avec quelque vraisemblance, conclure à celle des versets qui les précèdent. On est ainsi autorisé à restituer les versets dans la pièce grecque, où ils manquent, d'après les versets correspondants que nous fournissent les deux pièces latines.

Les *laudes* latines que nous donne le manuscrit de Metz n° 351 [1], se terminent par les lignes suivantes qui, en raison du mot « pastorem », ne peuvent s'appliquer qu'au pape ou à l'évêque : « Te « pastorem R/. Deus elegit. — Te in sede R/. Deus « conservet. — Annos vitæ R/. Deus multiplicet. « ..... Multos annos R/. Amen. »

1. Voir ci-dessus : XII. Les *laudes* latines de Metz.

Les laudes latines de l'église d'Arles[1] ont à peu près la même conclusion : « Te pastorem R/. Do- « minus elegit. — In istâ sede R/. Dominus con- « servet. — Annos vitæ R/. Dominus multiplicet. « ..... Multos annos (R/. Amen). »

Le rapprochement de ces deux textes à peu près identiques permet, croyons-nous, de restituer dans des termes analogues la teneur des lignes 24, 25, 26 et 24 bis de la pièce grecque dont nous nous occupons maintenant.

La vingt-quatrième ligne « Aut..... RP. Otheos « exelexon » devrait, d'après cela, se lire Αὐτὸν ποιμένα RP. Ὁ Θεὸς ἐξέλεξε « Ipsum pastorem RP. « Deus elegit. » La proposition s'appliquant nécessairement au pape, ou plutôt à Wala, évêque de Metz, comme celles qui constituent précédemment les lignes 7, 8, 10, 11, 12, 13.

La vingt-cinquième ligne « The..... RP. Otheos « diafilaxe kaeaptu kratoroe » pourrait être lue : « Σὲ ἐπὶ τῆς καθέδρας RP. Ὁ Θεὸς διαφυλάξῃ καὶ αὐτοκράτορα » « Te in sede RP. Deus conservet et imperatorem ; » les deux derniers mots ayant pour objet, dans ce cas, d'associer le souverain au vœu exprimé en faveur du pontife ; car le qualificatif αὐτοκράτορα ne saurait se rapporter à ce dernier. Nous avons expliqué précédemment comment il peut s'appliquer au roi Louis. La déformation du premier mot, dans ce verset, pourrait venir de ce que la copie

1. Voir ci-dessus : IV. Les *laudes* gallicanes.

du IX^e^ siècle aurait été faite sur un texte où l'on aurait lu, comme étant un Θ, un Σ qui y était figuré par le signe C, et de ce qu'on aurait cru voir ΘΕ là où il y avait CE, ce qui n'est nullement inadmissible, d'après les observations faites précédemment déjà sur les conditions probables de l'original grec suivi par le copiste latin.

La vingt-sixième ligne « Eti..... RP. Otheos « eplethin » se lirait en se complétant : Ἔτη τῆς ζωῆς αὐτοῦ RP. Ὁ Θεὸς ἐκπληθύνῃ, « Annos vitæ ejus « RP. Deus multiplicet. »

La dernière partie de la vingt-quatrième ligne : « Poll.... RP. AMIN » devrait, en se complétant aussi, se lire : Πολλὰ τὰ ἔτη. RP. ΑΜΗΝ ; c'est-à-dire « Multos annos. RP. Amen. » conclusion de presque toutes les laudes latines que nous connaissons.

Dans la restitution que nous venons de proposer des lignes 24, 25, 26, nous avons supposé qu'elles étaient la reproduction de celles qui terminent deux pièces latines où elles concernent, soit le pape, soit l'évêque ; et nous avons complété, d'après les termes de celles-ci, les trois versets qui, réduits chacun à un seul mot dans la pièce grecque, y semblent imparfaits. Dans cette hypothèse, nous avons considéré les deux derniers mots de la ligne 25, καὶ αὐτοκράτορα, comme une addition ayant pour objet d'associer le souverain au pontife dans les vœux dont ces dernières lignes contiennent l'expression. Mais il ne serait pas impossible

que ces lignes 24, 25, 26, au lieu d'être la simple reproduction de la conclusion relevée dans les pièces latines, en fussent seulement une imitation; que la réduction à un mot de chacun des trois versets fût voulue, et qu'elle eût pour motif l'intention d'appliquer, par la suppression des mots « pastorem » et « sede » non plus au pontife, comme dans les deux pièces latines, mais au souverain lui-même, les vœux exprimés ainsi. Dans ce cas, les mots καὶ αὐτοκράτορα « et imperatorem » exprimeraient à la ligne 25, comme antérieurement καὶ αὐτοκράτορι à la ligne 5, l'addition du titre nouveau d'empereur à celui de roi porté habituellement par le second fils de Louis le Germanique, singularité dont nous avons précédemment fourni l'explication. Le sens des dernières lignes de la pièce serait dans cette seconde hypothèse : « Ipsum RP. Deus elegit. — Te RP. Deus « conservet (regem) et imperatorem. — Annos « (tuos) RP. Deus multiplicet. — Multos annos. « RP. Amen. »

Il résulte du travail de restitution que nous venons d'exposer un texte ainsi conçu :

1. Χριστὸς νικᾷ, Χριστὸς βασιλεύει, Χριστὸς ἔπαινος.
2. Ἡμεῖς δοῦλοι τῶν βασιλέων.
3. Ἐξάκουσον Χριστέ. RP. Ἰωάννῃ Ἀποστολικῷ πάπᾳ πολλὰ τὰ ἔτη.
4. Λυτρῶτα. RP. Φύλαξον αὐτόν.
5. Ἐξάκουσον Χριστέ. RP. Λουδοβίκῳ βασιλεῖ καὶ αὐτοκράτορι πολλὰ τὰ ἔτη.

9. Λυτρῶτα. RP. Φύλαξον αὐτόν.
6. Ἐξάκουσον Χριστέ. RP. Υυάλον μεγάλῳ ἐπισκόπῳ σωτηρία εἰς τον αἰῶνα.
7. Σῶτερ. RP. Σὺ αὐτὸν βοήθησον.
8. ΠΑΝΑΓΙΑ. RP. Φύλαξον αὐτόν.
10. Ἰωάννη ἀπόστολε. RP. Διαφύλαξον αὐτόν.
11. Πολυετήσῃ ὁ Θεὸς τοὺς χρόνους αὐτοῦ.
12. Ἐπιπλεῖον πληθύνῃ ὁ Θεὸς τοὺς καιροὺς τῆς ζωῆς αὐτοῦ.
13. Αἶνός σοι. RP. Φύλαξον αὐτόν.
14. Χριστῷ δόξα, Χριστῷ αἶνος, Χριστῷ ἔπαινος.
15. Βασιλεῦ βασιλέων. RP. Χριστῷ δόξα. ut supra.
16. Ἐλπὶς ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter.
17. Δόξα ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter.
18. Ἡ βοήθεια ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter.
19. Τὸ ἔλεος καὶ (ἡ) λύτρωσις ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter.
19 bis. Ἰσχὺς καὶ ζωὴ ἡμῶν. RP. Χριστῷ δόξα. similiter.
20, 21. Παμπατρίδα καὶ πόλιν καὶ πᾶσαν πόλιν καὶ χώραν. RP. Κύριε σύστησον.
22. Καὶ ἡμᾶς. RP. Χριστὸς διαφυλάξῃ.
23. Νῦν καὶ εἰς τούς αἰῶνας τῶν αἰώνων. RP. Ἀμήν.
24. Αὐτὸν [ποιμένα] RP. Ὁ Θεὸς ἐξέλεξε.
25. Σέ [ἐπί τῆς καθέδρας] RP. Ὁ Θεὸς διαφυλάξῃ καὶ αὐτοκράτορα.
26. Ἔτη [τῆς ζωῆς αὐτοῦ] RP. Ὁ Θεὸς ἐκπληθύνῃ.
24 bis. Πολλὰ τὰ ἔτη. RP. ΑΜΗΝ.

Le travail de restitution dont le résultat est donné ci-dessus permet de faire quelques observations intéressantes sur la manière dont les formes grecques ont été rendues par le transcripteur du IX^e^ siècle, au moyen de l'alphabet latin. Les sons

connus et les flexions des lettres latines révèlent ainsi quelle était pour celui qui les a consacrées à cet usage la prononciation du grec lui-même, telle qu'elle était pratiquée de son temps et dans le milieu où il vivait.

Voici ce que l'on peut constater à cet égard, d'après la transcription en lettres latines de la pièce grecque de Metz :

La plupart des lettres latines y présentent pour le son et pour la flexion la même valeur que les lettres grecques correspondantes. Ainsi, pour les voyelles, a équivaut à α, e à ε, i à ι, o à ο ; pour les diphthongues, au à αυ ; pour les consonnes, c dur à κ, ch dur à χ, d à δ, f à φ, g dur à γ, l à λ, m à μ, n à ν, p à π, r à ρ, s à σ, t à τ, th à θ, x à ξ, z à ζ.

Il y a pour tous ces signes alphabétiques équivalence parfaite au double point de vue du son et de la flexion, entre la lettre latine et la lettre grecque correspondante. Constatons notamment que le g latin dur représente seul la prononciation toujours dure du γ grec, comme dans le mot « megalu » de la ligne 6 ; mais qu'il n'en est pas ainsi du g doux du mot PANAGIA de la ligne 8, lequel n'est que la copie et non l'interprétation du Γ dur du mot ΠΑΝΑΓΙΑ des Grecs. Quant au b latin, il n'est employé nulle part pour rendre le β grec, toujours exprimé par un u consonne, c'est-à-dire par un v. Pour ce qui est de l'aspirée latine H, elle ne sert qu'à exprimer l'esprit rude qui caractérise l'article ἡ dans Hi, ligne 18.

Après les signes alphabétiques latins mentionnés ci-dessus, qui ont dans notre document la même valeur que les signes alphabétiques grecs correspondants, nous allons signaler maintenant ceux dont les relations avec les lettres et groupes de lettres grecques correspondants présentent quelque singularité. Ainsi :

AP pour AΥ dans aptukratoron pour αὐτοκράτορι (l. 5); aptukratoroe pour αὐτοκράτορα (l. 25).

E pour H dans emis pour ἡμεῖς (l. 2) ; uoetheson pour βοήθησον (l. 7) ; uoethia pour βοήθεια (l. 18) ; eplethin pour ἐκπληθύνῃ (l. 26) ; diafilaxe pour διαφυλάξῃ (l. 25).

E pour I dans kae pour καί (l. 19, 25).

E pour AI dans epenos pour ἔπαινος (l. 1, 14) ; che pour καί (l. 20, 23) ; ke pour καί (l. 5, 19, 22) ; eona pour αἰῶνα (l. 6) ; eonas pour αἰῶνας (l. 23) ; eonom pour αἰώνων (l. 23) ; qerus pour καιρούς (l. 12) ; eno pour αἶνος (l. 13-14).

EI pour E dans Ei pour ἐξάκουσον (l. 5, 6) ; ejli pour ἔτη (l. 5).

I pour E dans apli pour ἀπόστολε (l. 10).

I pour H dans Johanni pour Ἰωάννῃ (l. 3); eti pour ἔτη (l. 3, 5, 26) ; ejti pour ἔτη (l. 5) ; sothiria pour σωτηρία (l. 6) ; polietisi pour πολυετήσῃ (l. 11) ; plithini pour πληθύνῃ (l. 12) : tis pour τῆς (l. 12) ; zoi pour ζωή (l. 19) ; zois pour ζωῆς (l. 12) ; imon pour ἡμῶν (l. 16, 17, 18, 19) ; imas pour ἡμᾶς (l. 22) ; sistison pour σύστησον (l. 24) ; diafilaxi pour διαφυλάξῃ (l. 22) ; amin pour ἀμήν (l. 23, 24) ; hi pour ἡ (l. 18).

I pour Υ dans filaxon pour φύλαξον (l. 4, 8, 13) ; si pour σύ (l. 7) ; diafilaxon pour διαφύλαξον (l. 10) ; diafilaxi pour διαφυλάξῃ (l. 22) ; diafilaxe pour διαφυλάξῃ (l. 25) ; polietisi

pour πολυετήσῃ (l. 11) ; plithini pour πληθύνῃ (l. 12) ; eplethin pour ἐκπληθύνῃ (l. 26) ; ischis pour ἰσχύς (l. 19) ; sistison pour σύστησον (l. 21) ; nin pour νῦν (l. 23).

I pour EI dans emis pour ἡμεῖς (l. 2) ; epiplion pour ἐπιπλεῖον (l. 12) ; uoethia pour βοήθεια (l. 18) ; is pour εἰς (l. 23).

I pour OI dans duli pour δοῦλοι (l. 2); si pour σοί (l. 13).

O pour Ω dans ton pour τῶν (l. 2, 23) ; uasileon pour βασιλέων (l. 2, 15) ; sothiria pour σωτηρία (l. 6) ; Johanni pour Ἰωάννῃ (l. 3) ; Johanne pour Ἰωάννη (l. 10) ; eona pour αἰῶνα (l. 6) ; eonas pour αἰῶνας (l. 23) ; eonom pour αἰώνων (l. 23); zoi pour ζωή (l. 19); zois pour ζωῆς (l. 12); autrosin pour λύτρωσις (l. 19) ; Χρο pour Χριστῷ (l. 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 19 bis) ; imon pour ἡμῶν (l. 16, 17, 18, 19); zoi pour ζωή (l. 19); chora pour χώραν (l. 20).

O pour OY dans chronos pour χρόνους (l. 11).

O pour OΣ (final) dans eno pour αἶνος (l. 13, 14).

OU pour O dans Ludouuicu pour Λουδοβίκῳ (l. 5).

U consonne, ou V, pour B dans uasileuge pour βασιλεύει (l. 1) ; uasileon pour βασιλέων (l. 2, 15) ; uasileon pour βασιλεῖ (l. 5) ; uasileu pour βασιλεῦ (l. 15) ; Ludouuicu pour Λουδοβίκῳ (l. 5) ; uoetheson pour βοήθησον (l. 7) ; uoethia pour βοήθεια (l. 18).

U (voyelle) pour Ω dans apostolicu pour ἀποστολικῷ (l. 3) ; megalu pour μεγάλῳ (l. 6) ; episcopu pour ἐπισκόπῳ (l. 6) ; Ludouuicu pour Λουδοβίκῳ (l. 5).

U (voyelle) pour O dans aptukratoron pour αὐτοκράτορι (l. 5) ; aptukratoroe pour αὐτοκράτορα (l. 25) ; tu pour τό (l. 19).

U (voyelle) pour OY dans duli pour δοῦλοι (l. 2); Ludouuicu pour Λουδοβίκῳ (l. 5) ; tus pour τούς (l. 11, 12, 23) ; autu pour αὐτοῦ (l. 11, 12) ; qerus pour καιρούς (l. 12).

U (voyelle) pour OΣ (final) dans eleu pour ἔλεος (l. 19).

U (voyelle) pour ON (final) dans autu pour αὐτόν (l. 4, 8, 9, 10, 13).

Y pour Υ dans kyrrie pour κύριε (l. 24); lytrosin (autrosin) pour λύτρωσις (l. 19).

CH (dur) pour K dans nicha pour νικᾷ (l. 1); che pour καί (l. 20, 23).

K pour K dans ke pour καί (l. 5, 19, 22); kae pour καί (l. 19, 23); aptukraton pour αὐτοκράτορι (l. 5); aptukratoros pour αὐτοκράτορα (l. 25); kyrrie pour κύριε (l. 24).

M pour N dans eonom pour αἰώνων (l. 23).

Q pour K dans qerus pour καιρούς (l. 12).

RR pour P dans kyrrie pour κύριε (l. 24).

TH pour T dans sothiria pour σωτηρία (l. 6).

Nous n'avons aucun développement à donner à ces observations. Sans que nous ayons besoin d'insister sur cet objet, on y constatera la confusion du β avec le v latin, la prononciation toujours dure du κ rendu par un k latin ou par un c dur, et enfin la remarquable interprétation de αὐτός par la forme aptos. On y trouvera enfin des exemples nombreux de l'iotacisme non-seulement pour η et ει, où il est ancien, mais encore pour υ et pour οι où il l'est beaucoup moins.

## XV.

### Singularités relevées dans le texte des *LAUDES* grecques de Metz.

Indépendamment des particularités dont il vient d'être question sur la transcription d'un texte grec au moyen de lettres latines dans le document

messin, et sur ce qu'on peut inférer de là touchant le mode de prononciation du grec à l'époque où ce document a été écrit, le travail d'interprétation dont nous avons consigné précédemment les résultats fournit matière à quelques autres observations encore, relevées au cours de ce travail et dont il est bon de présenter l'ensemble, sur la manière dont la copie que nous possédons a été exécutée, et sur le caractère de la pièce elle-même dont elle nous fournit le texte.

La copie de la fin du IX^e^ siècle des *laudes* grecques, conservée à la bibliothèque de Metz dans le manuscrit de Saint-Arnould, a été faite pour des Latins qui ne savaient pas le grec, et qui n'auraient pas même pu le lire. La preuve en est dans le fait de la transcription du document en caractères latins, et dans les annotations également latines qui l'accompagnent, savoir : les sigles RP. représentant le mot « Responsum, » pour marquer les répons que devait exécuter le chœur, et les indications « ut supra » « similiter » qui sont jointes aux lignes 15, 16, 17, 18 et 19. Quant au scribe qui a exécuté le travail, lui, ou celui au moins sous la dictée de qui il écrivait, si les choses se sont passées ainsi, savait lire le grec, c'est-à-dire connaissait la valeur des lettres et les sons qu'elles représentaient ; mais il ne comprenait pas la langue ; de même que certaines personnes lisent correctement aujourd'hui le latin des offices sans le comprendre. C'est ce que prouve d'une part

l'interprétation des lettres grecques au moyen de lettres latines, laquelle exigeait préalablement la lecture du texte grec original, et, d'autre part, certaines incorrections que n'eût pas pu commettre un homme qui eût compris ce qu'il avait à rendre.

Ces incorrections consistent dans l'altération de plusieurs mots, soit par la profonde modification de leurs formes régulières, [uasileuge pour βασιλεύει (l. 1), uasileon pour βασιλεῖ (l. 5), aptu kratoron pour αὐτοκράτορι (l. 5), exelexon pour ἐξέλεξε (l. 24), aptukratoroe pour αὐτοκράτορα (l. 25)], soit par l'omission de lettres essentielles, [eno pour αἶνος (l. 13 et 14), chora pour χώραν (l. 20), eplethin pour ἐκπληθύνῃ (l. 26)], soit encore par la confusion de lettres prises l'une pour l'autre, [autrosin pour λύτρωσις (l. 19), Tampatrida pour Παμπατρίδα (l. 20), the (θε) pour Cé (Σέ) (l. 25), A pour initiale de λυτρῶτα (l. 4 et 9)][1].

Une particularité que trahit le fait de cette confusion de lettres prises l'une pour l'autre dans la copie de la fin du IX^e^ siècle, c'est que le scribe travaillait, comme nous l'avons constaté, d'après un original où les formes du λ et de l'α [a] étaient assez rapprochées l'une de l'autre pour qu'on pût

1. Remarquons encore la confusion commise dans certains cas par le scribe, en ne faisant qu'un seul mot de deux mots distincts ou deux mots d'un seul, par exemple Enosi pour Αἰνός σοι et encore Otheos, Hiuo ethia, Tueleu, Keimas, etc., pour Ὁ θεος, Ἡ βοήθεια, Τό Θεος, Καὶ ἡμας, etc.

les confondre, et où la forme du σ, figuré C, permettait de prendre ces lettres l'une pour l'autre, et de lire ainsi, par exemple à la ligne 25, la première comme un ⊙.

Nous aurons dit tout ce que nous pouvons savoir de la copie du document qui nous occupe, quand nous aurons rappelé qu'à une époque rapprochée de celle de son exécution, cette copie a été l'objet du travail d'un glossateur qui a corrigé quelques erreurs du scribe dont elle était l'ouvrage, celles notamment qui altéraient, aux lignes 19 et 20, les deux mots λύτρωσις et Παμπατρὶδα; et que ce même glossateur, dont l'écriture accuse la date du commencement du X^e^ siècle au plus tard, est vraisemblablement aussi l'auteur des interprétations latines données en interligne pour un certain nombre de mots du texte grec, interprétations qui ne sont au reste pas toujours irréprochables. Nous les avons reproduites ci-devant avec le document.

Outre les observations qui précèdent sur la copie du document, nous en avons quelques-unes encore à présenter sur la pièce elle-même qu'elle reproduit..

Malgré les altérations constatées dans cette copie, malgré certaines singularités de composition sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, il ne peut y avoir aucune incertitude touchant le caractère du morceau. C'est une pièce de liturgie latine écrite en grec et tout à fait étrangère, il faut insister sur ce point, aux liturgies grecques, les-

quelles ne connaissaient pas, avons-nous dit, les *laudes*. Ajoutons qu'elle appartient incontestablement à la famille de *laudes* gallicanes. Nous y trouvons, en effet, les principaux traits reconnus précédemment dans celles-ci : la disposition en antiphone; les prières pour le pape, pour le souverain et pour l'évêque, dont la mention conçue dans la forme des *acclamationes* est chaque fois précédée de l'invocation « Exaudi Christe » Ἐξάκουσον Χριστέ et suivie de la supplication « Redemptor » ou « Salvator mundi tu illum adjuva » Λυτρῶτα φύλαξον αὐτόν, ou Σῶτερ σὺ αὐτὸν βοήθησον ; puis les noms de saints en litanie, « Sancta Maria » et « Johanne « apostole illum adjuva, » Παναγία et Ἰωάννη ἀπόστολε φύλαξον αὐτόν ; enfin, l'énumération des formules laudatives en l'honneur de la divinité qui occupent ici les lignes 15, 16, 17, 18, 19 et 19 bis.

La signification de ces traits essentiels n'est pas amoindrie par ce que nous avons dit précédemment touchant certaines particularités qui distinguent la pièce en question. Quelques-unes sont des altérations de texte qui semblent n'avoir pas d'autre cause que des erreurs de transcription dues au copiste du IX^e^ siècle. Telle est l'omission des indications RP. relatives à la disposition en antiphone aux lignes 15, 16, 17, 18, 19, 19 bis, 21, 23, peut-être même aux lignes 2 et 12 ; telle est aussi la transposition des lignes 9 et 24 bis, et la réunion incorrecte de deux lignes confondues en une seule à la ligne 19, tandis qu'elles devraient être

distinctes ; telle est encore la séparation des lignes 20 et 21 qui ne devraient en former qu'une, la 21e étant le répons de la 20e.

D'autres singularités tiennent à la constitution originaire elle-même du morceau et ont, par conséquent, plus d'importance. Nous avons remarqué notamment que, contrairement à ce qu'on observe dans les documents analogues, où les noms de saints et de saintes invoqués sont toujours assez nombreux, les *laudes* grecques de Metz ne contiennent, avec la mention de la sainte Vierge, Panagia, que celle d'un seul saint, l'apôtre saint Jean, lequel ne figure pas ordinairement, il est bon de le faire remarquer, dans les *laudes* dont les textes ont passé sous nos yeux et où l'on trouverait plutôt, à ce qu'il semble, la mention de saint Jean-Baptiste. Ainsi quelques-uns de ces textes, celui antérieur à l'an 800, celui de Saint-Gall, le texte latin de Metz et celui de Paris contiennent le nom de saint Jean, sans aucune qualification il est vrai ; mais ce nom est donné dans ces pièces à la suite de ceux des saints archanges Gabriel et Raphaël ; et ce qui permet de penser qu'il s'agit peut-être dans ce cas de saint Jean-Baptiste plutôt que de saint Jean l'apôtre, c'est l'analogie de cette disposition avec une disposition semblable dans les *laudes* romaines, où saint Jean-Baptiste est formellement désigné à la suite des archanges, et où on lit : « Sancte Gabriel.... « sancte Raphaël... sancte Johanne Baptista, RP. Tu « illum adjuva. »

Quoi qu'il en soit, la mention de saint Jean, apôtre, peut être considérée comme assez rare dans les *laudes*. Il est singulier que ce soit celle-là précisément qui se trouve dans les *laudes* grecques de Metz, où aucun autre saint ne se trouve nommé avec la Sainte-Vierge. Le fait méritait d'être signalé. Nous aurons à y revenir un peu plus loin, en faisant remarquer que l'apôtre saint Jean était le patron primitif de l'église dédiée plus tard à saint Arnould, autour de laquelle s'élevait la grande abbaye messine où la pièce qui nous occupe paraît avoir été composée.

Nous signalerons maintenant une autre particularité notable ; c'est que la pièce messine contient deux conclusions distinctes données l'une après l'autre, et terminées chacune par le mot AMIN. La première, comprenant les lignes 20, 21, 22, 23, semble empruntée à quelque litanie contenant une supplication comme celle des εἰρηνικά « preces « pacificæ » en faveur de l'État sous toutes ses formes, depuis la tribu jusqu'au pays tout entier. La seconde, comprenant les lignes 24, 25, 26, est conforme à un type de *laudes* dont nous avons deux spécimens, l'un dans les *laudes* latines du manuscrit de Metz, l'autre dans celles de l'église d'Arles. Ces deux conclusions, mises bout à bout à la fin du même morceau, semblent dénoter dans la pièce grecque de Metz un travail de composition exécuté au moyen d'emprunts faits à divers modèles.

Ces singularités ne sont pas les seules que présente la pièce que nous étudions. Nous y avons en passant signalé également comme telle la ligne 2, sans analogue dans aucun autre texte de *laudes*, introduite peut-être dans celui-ci pour servir de répons à la formule initiale, laquelle n'en a ordinairement aucun dans les *laudes* gallicanes, sinon celui qu'elle peut se faire à elle-même en se répétant. Nous avons fait remarquer la physionomie insolite des lignes 11, 12, 13, contenant des prières à Dieu, lesquelles sont tout à fait inusitées dans les *laudes* et reproduisent, peut-être, un fragment de quelque litanie. Mais ce qui mérite avant tout l'attention, c'est la teneur des deux formules également inusitées qui tiennent successivement en deux endroits différents la place de la formule « Christus vincit, Christus regnat, Chris« tus imperat, » ordinairement employée au commencement et dans le corps de la pièce, savoir à la ligne 1 : « Xp̄s nicha, Xp̄s Uasileuge, Xp̄s epenos », Χριστὸς νικᾷ, Χριστὸς βασιλεύει, Χριστὸς ἔπαινος ; et à la ligne 14 : « Xp̄o doxa, Xp̄o eno, Xp̄o epenos », Χριστῷ δόξα, Χριστῷ αἶνος, Χριστῷ ἔπαινος ; cette dernière reparaissant pour constituer ensuite le répons uniforme des versets qui suivent, consacrés aux formules laudatives en l'honneur de la divinité, comme le fait dans les *laudes* connues la formule qu'elle représente « Christus vincit, « Christus regnat, Christus imperat ».

Ces dernières particularités sembleraient indi-

quer que le type des *laudes* gallicanes n'était pas encore définitivement arrêté à l'époque où ont été composées celles en grec du manuscrit de Metz, dans la deuxième moitié du IX^e^ siècle. La formule « Christus vincit, Christus regnat, Christus im- « perat » notamment, laquelle est le trait le plus spécialement caractéristique de ces pièces liturgiques, n'aurait encore été absolument fixée à ce moment, bien qu'on en trouve des exemples antérieurs, ni dans ses termes, ni dans le rôle qui lui est invariablement assigné depuis lors.

Si les singularités que nous venons de relever ne sont pas l'effet d'une intention formelle de donner à la pièce écrite à Metz un caractère d'originalité qui la distingue des pièces analogues existant déjà, ce dont il nous est impossible de décider, elles ne peuvent venir que de l'ignorance où l'auteur aurait été des formes consacrées ailleurs à la composition des *laudes;* ce qui tendrait à prouver que l'usage de celles-ci n'était peut-être pas très-répandu, ou bien que leurs formules, comme nous l'avons supposé précédemment, n'étaient pas encore définitivement arrêtées à ce moment.

Ces observations sont d'accord avec celle que nous avons faite tout à l'heure à propos de deux conclusions, d'origine diverse selon toute apparence, mises bout à bout à la fin de la pièce; particularité d'où ressortent quelques données sur les procédés de composition qui ont présidé à l'enfantement des *laudes* grecques de Metz. Le document résul-

terait d'après cela de la libre imitation de modèles pris à différentes sources, et ne serait pas une traduction pure et simple d'une pièce latine. Ce serait d'ailleurs, dans chacune de ses parties, une sorte de travail d'érudition écrit originairement, nous l'avons démontré, en caractères grecs par un hellénisant, un thème exécuté avec plus ou moins de bonheur et d'habileté, où auraient pu naturellement s'introduire des expressions jusqu'à un certain point étrangères à la pratique habituelle de la langue grecque, à celle particulièrement de la liturgie. Cette observation a son importance ; elle va au-devant des objections que l'on pourrait faire à quelques-uns des termes admis par nous dans la restitution que nous avons tentée de ce texte si profondément altéré.

Ces diverses remarques paraissent justifier la conclusion : que la pièce grecque de Metz, où se trouvent la plupart des traits caractéristiques des *laudes* gallicanes, avec certaines particularités qui s'en distinguent et qui peuvent dénoter des tâtonnements dans le travail de sa composition, appartient au premier âge de la pratique de ces *laudes*, dans la famille desquelles on ne peut se refuser à la ranger. Le document possède, d'ailleurs, une date certaine de la seconde moitié du IX^e^ siècle ; et c'est aux dernières années du VIII^e^, nous devons le rappeler, que se rapporte le plus ancien spécimen qui nous soit parvenu de ces pièces, dans les liturgies des Églises de France.

## XVI.

### Le Grec dans les liturgies latines.

Une dernière question se présente. Comment expliquer la composition en grec d'une pièce de liturgie latine à Metz au IXe siècle?

L'usage du grec dans les liturgies des Églises latines, au milieu même de populations qui ne connaissaient pas cette langue, n'a rien qui soit absolument insolite, et n'est pas plus extraordinaire, après tout, que celui du latin de la messe chez les peuples modernes qui ne le comprennent pas. Le « Kyrie, » conservé jusqu'à nos jours dans les offices catholiques, est un dernier débris des pièces grecques admises primitivement dans l'office latin. Ce serait pour nous un témoignage suffisant de l'ancien usage. La présence du grec dans les liturgies latines primitives s'explique d'ailleurs par le rôle dévolu aux Grecs asiatiques dans l'institution et dans les premiers développements du christianisme, et par leur incontestable action dans la fondation et l'organisation des églises occidentales de langue latine. En Gaule, notamment, des missionnaires grecs sont les fondateurs des plus anciennes Églises, de celle de Lyon, par exemple, laquelle se rattache par ses premiers pasteurs, par saint Photin, par saint Irénée, aux Églises grecques de l'Asie Mineure. Il en est vraisemblablement de même ailleurs encore. Dans plusieurs

Églises instituées par des missionnaires venus de l'Orient, dit M. du Méril[1], on conserva comme souvenir de cette origine l'usage de chanter en grec une partie au moins de l'office à certaines fêtes. Au X^e^ siècle encore, à l'abbaye du Mont-Cassin, suivant Dom Martène[2], on mêlait le grec au latin dans l'office du troisième jour après Pâques, et, à Naples, le grec était employé concurremment avec le latin dans l'office du jour de la résurrection.

Rome même subit cette influence de l'élément grec, dont le rôle est si considérable dans la primitive église. Le grec y tint longtemps une place importante dans les offices. A Rome, suivant le témoignage des anciens rituels publiés par Mabillon, on chantait en grec, indépendamment du « kyrie, » dans certaines circonstances, le « gloria » ou « hymnus angelicus, » le « credo », des proses ou séquences, des antiennes, le « trisagion » même, qu'il ne faut pas confondre avec le « sanctus » ou « hymnus victorialis » des liturgies latines, et qui est tout particulièrement propre à la liturgie grecque[3]. On y lisait en grec, après les avoir lus en latin, l'épître et l'évangile[4].

1. Édélestand du Méril. Introduction au roman en vers de *Floire et Blanceflor*, 1856, p. 183.

2. D. Martène. *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 278.

3. Le « Trisagion, » dans son texte grec, se trouve notamment dans l'antiphonaire latin de saint Grégoire, manuscrit du VIII^e^ siècle conservé à Saint-Gall, et dont le père Lambillotte a donné, en 1867, une édition en fac-simile. (Voir cette édition p. 119.)

4. Card. Bona. *Rerum liturgicarum libri duo*, 1672.— Ma-

Témoin de ces faits au IXe siècle, à une époque où avait pu s'effacer le souvenir de leurs causes, Amalaire croyait que l'usage du grec, concurremment avec le latin, dans l'église de Rome, était dû à deux raisons. La première aurait été, suivant lui, la présence simultanée dans cette église de Grecs qui ne comprenaient pas le latin, et de Latins qui ne comprenaient pas le grec ; la seconde aurait été l'intention d'exprimer ainsi l'unanimité de l'église « propter unanimitatem utrius- « que populi[1]. » En tout cas, au temps d'Amalaire, et depuis longtemps déjà, l'usage du grec dans les offices n'était fondé à Rome sur aucune nécessité pratique. Loin de répondre à une convenance, c'était bien plutôt alors une source d'embarras ; car on ne connaissait plus guère le grec à Rome vers cette époque. Au commencement du Ve siècle déjà, dit M. du Méril, le pape Célestin Ier avait dû faire venir de Marseille un interprète qui pût expliquer sûrement une lettre de l'hérésiarque Nestorius[2].

L'usage du grec put être cependant nécessaire à la cour des papes jusqu'à l'époque au moins du schisme oriental. Le schisme lui-même, qu'on croyait ne devoir être que de peu de durée, ne dispensa pas les souverains pontifes d'avoir auprès

billon. *Museum italicum*, 1687-1689. — Dom Martène. *De antiquis ecclesiæ ritibus*, 1700.

1. Amalarius. *De ecclesiasticis officiis*, L. II, c. 1, in bibliothecâ maximâ patrum, t. XIV, p. 967.

2. Édélestand du Méril. Ibid., p. 184.

d'eux des hommes versés dans la langue grecque. A Rome, suivant Muratori, on enseignait le grec dans les monastères de Saint-Étienne et de Saint-Silvestre à partir de la fin du VIII^e^ siècle ; et il y eut depuis lors dans cette ville une école tenue par des Grecs. Au XII^e^ siècle, les étudiants romains débitaient dans les rues, pendant le carême, des chansons mêlées de grec. Les rituels contenaient, comme nous l'avons dit, des pièces grecques. Ceux que Mabillon a publiés, et qui vont jusqu'au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, mentionnent tous l'usage de lire à certaines fêtes l'épître et l'évangile successivement en grec et en latin. On ne saurait s'étonner après tout cela de voir des pièces grecques dans les liturgies latines. Les origines et l'histoire de la religion, celles du culte en particulier, rendent suffisamment compte de cette particularité.

## XVII.

### La langue grecque dans les Gaules.

Nous voudrions montrer maintenant qu'il n'y a rien d'extraordinaire à voir le grec cultivé à Metz au IX^e^ siècle, dans les grandes abbayes notamment parmi lesquelles l'abbaye de Saint-Arnould tenait une place importante. Cette connaissance du grec à Metz au IX^e^ siècle est tout à fait étrangère, il est à peine besoin de le dire, au caractère originaire-

ment grec de certaines populations de la Gaule méridionale, ainsi qu'à la culture habituelle de la langue grecque qui a dû en résulter dans cette contrée, et dont l'*Histoire littéraire de la France*, par les religieux Bénédictins, fournit de nombreux et décisifs témoignages. La connaissance du grec est incontestable au Ve siècle encore à Marseille[1], et au VIe à Arles[2]; mais rien ne prouve que cette pratique usuelle de la langue grecque dans les Gaules se soit prolongée beaucoup au-dessous de cette époque, ni qu'elle ait jamais dépassé les limites de la Narbonnaise et de la Provence. Il serait, en tout cas, difficile de croire que son influence se fût manifestée à Metz et y eût laissé des traces jusqu'au IXe siècle.

Ce qui a pu alors exercer à Metz une action bien plus réelle, c'est un retour général à l'étude de la langue grecque dans tout l'Occident, dans le Nord de la Gaule notamment, à cette époque, par suite de diverses causes que les historiens nous font connaître. Cette action avait en grande partie pour point de départ les Églises de l'Irlande, connues comme un foyer d'études grecques au IXe siècle, et en fréquents rapports avec les Églises de la Gaule.

C'est d'Irlande que vient chez nous, sous le règne de Charles le Chauve, Jean Scot Erigène († v. 875), un des maîtres de l'école du Palais, traducteur en

1. Édélestand du Méril. Ibid., p. 184.
2. D. Martène, *de Antiquis ecclesiæ ritibus*, T. I, p. 278.

latin des ouvrages grecs attribués à saint Denys l'Aréopagite. Mannon, que l'on croit également irlandais, et auquel on a attribué des commentaires sur quelques écrits de Platon et d'Aristote, succède à Erigène dans l'école du palais et forme des disciples qui portent ses doctrines dans plusieurs directions. On cite comme tels Ratbod, évêque d'Utrecht, Étienne, évêque de Liége, Mancion, évêque de Châlons-sur-Marne, Francon, abbé de Lobbes[1]. Paul Warnefried avait étudié les lettres grecques. Amalaire, envoyé par Louis le Débonnaire à l'empereur Michel Ier, savait probablement le grec. On s'occupait de cette langue dans les principaux monastères de la Gaule. On la connaissait alors à Saint-Denys, comme le prouvent certaines citations introduites à cette époque par Hilduin, abbé de cette maison, dans ses écrits sur le saint patron de son abbaye.

Au Xe siècle, on s'occupait de grec à Saint-Martial de Limoges[2]. Brunon, archevêque de Cologne, cultivait aussi la même langue[3]. A Saint-Gall on avait vu des Irlandais, un évêque du nom de Marc avec son neveu Moëngal, surnommé Marcel, et un moine nommé Eusèbe, tous occupés d'études[4], et probablement hellénisant comme un grand nombre de leurs compatriotes. Ils avaient pu être dans cette

1. *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 225 à 246.
2. Ibid., t. VI, p. 56.
3. Ibid., t. VI, p. 57.
4. Ibid., t. IV, p. 244.

grande abbaye les introducteurs du grec qui paraît y avoir été cultivé surtout au x^e^ siècle. Au moins voit-on alors Notker le Bègue, disciple de Moëngal, écrire de cette maison à Lantbert : « Salutant te « hellenici fratres[1], » soit qu'il entendît parler de moines hellénisant, soit qu'il désignât ainsi, ce qui est peut-être plus naturel, de véritables Grecs fixés dans son monastère. Les persécutions qui avaient suivi le triomphe des Iconoclastes avaient chassé et dispersé des Grecs de tous côtés. Il avait pu en venir ainsi à Saint-Gall.

Les Gaules avaient été d'ailleurs visitées à diverses époques par des voyageurs grecs, par des moines surtout de cette nation, qui parfois s'y étaient établis. On cite, au milieu du VII^e^ siècle, Gislenos, moine basilien d'Athènes. On mentionne aussi l'athénien Ægidius et le syrien Eusèbe qui acheta, dit-on, l'évêché de Paris. Au x^e^ siècle on signale en divers lieux des moines grecs. On en cite à Liége. Il y en avait alors aussi à Toul, où l'évêque Gérard († 994) favorise leur établissement et les rapproche des moines irlandais qui vivaient aussi dans sa ville épiscopale. « Cœtum quoque « Græcorum ac Scottorum agglomerans non modi- « cum, propriis alebat stipendiis commixtum « diversæ linguæ populum. Quibus etiam cotidiè « congregari statuerat divisis altariis in oratorio,

1. Ibid., t. VI, p. 56.

« ubi Deo supplices laudes persolvebant more « patrio[1]. »

Ces faits sont relatés par un écrivain qui avait pu en être témoin, par l'auteur de la vie de l'évêque Gérard, Widric, moine et dans la suite prévôt de Saint-Èvre de Toul, sous l'épiscopat de Berfold, au commencement du XI[e] siècle [2].

## XVIII.

### La langue grecque à Metz.

Au IX[e] siècle et au X[e], on le voit, la connaissance et la culture du grec étaient répandues en France. Nous en avons la preuve pour des contrées voisines de Metz. On ne saurait donc s'étonner de

1. *Sancti Gerardi vita*, c. 19, auctore Widrico Sancti-Apri Tullensis monacho. (Pertz. *Monumenta germ. hist.*, *Script.*, t. IV, p. 501.)

2. Un témoignage de la culture ancienne du grec à Toul semble ressortir d'une lettre du XV[e] siècle citée par M. Léopold Delisle dans un récent travail, d'où il résulte qu'à cette époque on conservait encore et depuis très-longtemps à l'abbaye de Saint-Èvre de cette ville des manuscrits grecs. Cette lettre, datée du 31 janvier 1492, est écrite par Érasme Brasca, envoyé en France par Ludovic le More, pour y chercher des ouvrages inconnus ou rares en Italie. « Outre « les livres grecs de Poitiers, dit l'auteur de la lettre, Pier « Antonio m'a assuré qu'il y a dans une ville de Lorraine et « dans une abbaye de Saint-Apre extra-muros, beaucoup de « volumes écrits aussi en grec. » (Léopold Delisle. *Notice « sur vingt manuscrits du Vatican*, 1877.)

trouver des indications du même genre qui se rapportassent également à cette ville. Ces indications que rien n'avait données jusqu'à présent, nous sont fournies aujourd'hui par les *laudes* écrites, entre 879 et 881, en l'honneur du pape Jean, du roi Louis et de l'évêque de Metz Wala. Cette pièce, transcrite à une époque voisine de sa composition dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnould, a été vraisemblablement composée à Metz, probablement même dans cette maison occupée alors par un collége de clercs réguliers, auxquels devait succéder bientôt une communauté de moines de saint Benoît installée à sa place au milieu du X^e^ siècle, sous l'épiscopat de l'évêque Adalberon I^er^[1]. On faisait donc du grec à Metz et selon toute apparence à l'abbaye de Saint-Arnould, au IX^e^ siècle, comme le prouve la composition des *laudes* qui nous occupent. On en faisait encore au commencement du X^e^ siècle, puisqu'à cette époque un glossateur introduisait dans le manuscrit de Saint-Arnould qui contient ce document, des corrections pour rectifier en quelques points la transcription défectueuse de celui-ci, et y inscrivait en interligne l'interprétation en latin d'une partie de ses mots.

Le manuscrit lui-même de Saint-Arnould, que nous avons entre les mains et qui est de la fin du IX^e^ siècle à peu près, nous fournit une autre preuve du même fait, dans la reproduction de quelques

1. Meurisse. *Histoire des évêques de Metz*, p. 303.

autres textes grecs, fort courts du reste, qu'il contient encore.

Ainsi on y trouve au recto du folio 66 le « Trisa- « gion » des Grecs trancrit en caractères romains[1], avec une traduction latine en regard, de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Agius o theos. | Sanctus Deus. |
| Agius iskyros. | Sanctus fortis. |
| Agius atanatos. | Sanctus inmortalis. |
| Heleyson imas. | Miserere nobis. |

Le texte original du trisagion se trouve dans presque toutes les liturgies orientales, ainsi conçu : « Ἅγιος ὁ Θεός. — Ἅγιος ἰσχυρός. — Ἅγιος ἀθάνατος. — Ἐλέησον ἡμᾶς. »

Plus loin, au verso du folio 117 et au recto du folio 118, le même manuscrit contient des espèces d'aphorismes, ceux-ci écrits en lettres grecques, avec une traduction latine interlinéaire qui paraît être, comme le texte original lui-même, du X^e^ siècle à peu près. Ces petites pièces se présentent avec leur glose latine dans la forme suivante :

1. Cette transcription donne lieu aux mêmes observations que celle de la grande pièce des *laudes*, sur les relations établies ainsi entre les lettres latines et les lettres grecques. On y trouve également u pour ο dans « agius » pour ἅγιος, y pour υ dans « iskyros » pour ἰσχυρός ; et de plus y pour η, dans « heleyson » pour ἐλέησον ; τ pour θ dans « atanatos » pour ἀθάνατος ; k pour χ dans « iskyros » pour ἰσχυρός.

*qui non audit sensus audit*

1. — Ο ΜΗ ΑΚΟΥΟΝ ΙΕΡΟΝΤΩΝ ΗΚΟΥΗ

*pectus.*

ΔΕΡΝΟΝΤΩΝ.

*ubi multi viri multa intellect.*

2. — ΟΠΩ ΠΟΛΛΙ ΑΝΔΡΑΙΣ ΠΟΛΛΑ ΝΟΗΜΑΤΑ.

*viro sapienti unum verbum*

3. — ΑΝΔΡΟΙ ΦΡΩΝΙΜΟΥ ΕΙΣ ΛΟΓΟΥΣ

*satis est.*

ΕΠΤΑΡΚΗ.

*quis est superfluus potens*

4. — ΤΙΣ ΕΣΤΙΝ ΠΕΡΣΟΠΡΑΚΤΟΡΑ Ο ΚΡΑΤΟΝ

*in una villa et ordinans in*

ΕΙΣ ΕΝΑ ΧΩΡΙΩ ΚΑΙ ΔΙΑΤΑΣΣΗ Η ΕΙΣ

*altera.*

ΑΛΛΟ.

*Benedictio patris edificat domum maledictio*

5. — ΕΥΧΗ ΠΑΤΡΩΣ ΙΚΤΙΖΗ ΟΙΚΩΝ ΚΑΤΑΡΑ

*autem matris eradicat fundamenta.*

ΑΕ ΜΥΤΡΟΣ ΕΞΕΚΓΡΙΖΗ ΤΑ ΘΕΜΕΛΙΑ[1].

Il ne semble pas que la traduction interlinéaire qui accompagne le texte original ait été faite avec une parfaite intelligence de celui-ci, car elle ne présente pas toujours un sens très-satisfaisant. Encore n'a-t-elle pu être faite ainsi que par un homme qui connaissait jusqu'à un certain point le grec. Le texte original lui-même n'est pas irréprochable. Mais les irrégularités de son orthographe, dont quelques-unes peuvent avoir leur utilité pour

1. Les caractères employés ici pour la reproduction de ces textes ne rendent que jusqu'à un certain point la physionomie de ceux du manuscrit original de Saint-Arnould, où les Α se rapprochent de la forme ⍺ et les Ε de la forme ϵ.

l'étude de la prononciation, n'empêchent pas que celui qui a pu les commettre ne saurait être considéré comme absolument étranger aux lettres grecques. Ces petits aphorismes doivent être, croyons-nous, lus ainsi :

1. — Ὁ μὴ ἀκούων γερόντων ἀκούσῃ στερνόντων (ou στέρνον τῶν (αυτῶν?) (ou θερκόντων?). C'est-à-dire : « Homo non audiens senes audiat... (?) » Le dernier mot de la proposition présente des difficultés d'interprétation ou même de restitution devant lesquelles nous nous arrêtons.

2. — Ὅπου πολλοὶ ἄνδρες, πολλὰ νόηματα. C'est-à-dire : « Ubi sunt multi homines, multi sunt intellectus. »

3. — Ἀνδρὶ φρονίμῳ εἷς λόγος ἐπαρκεῖ. C'est-à-dire : « Homini sapienti unum verbum sat est. »

4. — Τίς ἐστιν περισσοπράκτορα (περισσοπράκτωρ?) ὁ κρατῶν εἰς ἕνα χωρίον καὶ διατάσσει (διατάσσῃ?) εἰς ἄλλον. C'est-à-dire, avec περισσοπράκτορα et διατάσσει : « Qui « est superexactorem dominans in unâ villâ, etiam « ordinat in reliquo ; » ou bien, avec περισσοπράκτωρ et διατάσσῃ : « Quis est superexactor qui, dominans « in unâ villâ, etiam ordinet in alterâ. »

5. — Εὐχὴ πατρὸς οἰκίζει (κτίζει?) οἶκον, κατάρα δὲ μητρὸς ἐκριζοῖ τὰ θεμέλια. C'est-à-dire : « Benedictio « patris ædificat domum, maledictio autem matris « eradicat fundamenta[1]. »

1. L'insuffisance de ce travail d'interprétation ne devait pas nous empêcher de donner des textes qui peuvent, à divers points de vue, présenter quelque intérêt, et qui réclament évidemment une nouvelle étude. Nous ne nous sommes

Pour nous rendre compte de la valeur de ces petites pièces et pour vérifier, autant que possible, leur texte et les interpréter, nous avons parcouru la collection des sentences morales grecques publiée par Orelli[1], sans y rien trouver qu'on pût en rapprocher. Nous avons également consulté pour le même objet, à l'aide des tables de concordance, les différentes parties de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette recherche est restée sans autre résultat que de nous donner un texte seulement qui reproduit, mais non sans quelques variantes, celui du numéro 5 de nos propositions. Ce texte appartient au chapitre III, verset 11 de l'Ecclésiastique. Σοφία Σειραχ, Γ. 11. Il est ainsi conçu : Εὐλογία γὰρ πατρὸς στηρίζει οἴκους τέκνων, κατάρα δὲ μητρὸς ἐκριζοῖ θεμέλια. « Benedictio patris firmat domos filiorum, male- « dictio matris eradicat fundamenta. »

La comparaison de ce texte avec celui qui est donné par le manuscrit de Saint-Arnould montre

arrêté dans celle-ci qu'après avoir eu recours aux appréciations de deux juges très-compétents, M. Egger et M. Miller, à qui nous devons d'excellents conseils pour notre travail tout entier, notamment pour la restitution de la grande pièce des *laudes* donnée ci-dessus. Nous devons aussi de très-bons avis à deux des savants confrères de ces messieurs à l'Institut, à MM. de Saulcy et G. Perrot, ainsi qu'à notre confrère aux Antiquaires de France M. C. Wescher. Qu'ils veuillent bien, les uns et les autres, en recevoir ici tous nos remerciements.

1. Orelli. *Opuscula græcorum veterum sententiosa et moralia*, 2 vol. in-8°; Lipsiæ, 1821.

que le scribe auquel est dû celui-ci, ou l'auteur originaire qu'il a suivi, écrivait avec une certaine liberté. Plusieurs des mots employés dans la rédaction lui appartiennent absolument ; et, malgré le peu de mérite de ces mots, la plupart n'étant autre chose que de véritables barbarismes, l'observation doit en être faite comme fournissant un témoignage de la manière de travailler de l'écrivain. C'est ainsi qu'il a introduit dans la proposition n° 5 un verbe ΕΞΕΚΓΡΙΖΗ qu'il faudrait probablement lire ἐξεκριζοῖ, lequel contient dans ses deux premières syllabes la répétition tout à fait inadmissible en composition de la préposition ἐξ. Une pareille combinaison n'est pas d'un helléniste, assurément, pas plus que *exeradicare* ne serait d'un latiniste. Mais ces fautes ne peuvent venir que de gens auxquels le grec et le latin ne seraient pas absolument étrangers. Un autre mot qui appartient aussi à notre écrivain, mais qui a l'avantage d'être composé d'une manière correcte, est le substantif περισσοπράκτωρ, ΠΕΡΣΟΠΡΑΚΤΟΡΑ, de la proposition n° 4. On pourrait dire de ce mot qu'il n'existe pas dans la langue, puisqu'il n'a été recueilli par aucun lexicographe. Mais le *Thesaurus* d'Henry Estienne en contient trois, dans les additions, qui justifieraient au besoin l'adoption de celui-ci. Ce sont les mots περισσοπραξία, superexactio, et ses corrélatifs περισσοπρακτία et περισσοπρακτέω.

Le manuscrit de Saint-Arnould fournirait, d'après ces observations, un mot à ajouter aux

lexiques de la basse grécité, et peut-être quatre ou cinq aphorismes nouveaux à joindre aux sentences morales colligées d'après les auteurs grecs par Orelli.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à ces textes que nous avons cités en passant pour justifier surtout notre assertion touchant la prolongation des études grecques à Metz du IX^e^ siècle au X^e^. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire une dernière remarque dont ils nous fournissent l'occasion, et qui confirme utilement une de nos précédentes appréciations. Ces textes ont été, comme nous l'avons dit, transcrits dans le manuscrit de Saint-Arnould en caractères grecs. Nous ferons observer que s'il a pu en être ainsi pour eux, tandis que d'autres y étaient transcrits en lettres latines, c'est qu'ils étaient tout spécialement proposés à la curiosité de lecteurs hellénisants, ce qui suffirait peut-être pour montrer que l'on cultivait alors le grec à Metz, tandis que les autres, savoir les *laudes* citées précédemment, et en dernier lieu le *trisagion*, pièce régulière de la liturgie grecque, étaient destinés à un usage pratique et devaient être lus dans les offices par des clercs ignorant le grec.

Ajoutons cette dernière observation, que les caractères grecs des petits aphorismes où l'ε a la figure e, et le σ la figure c, et où le λ a quelque ressemblance avec l'α (a), sont précisément ceux de l'alphabet qui avait dû être employé dans la

composition première des *laudes* grecques de Metz, et qui permet de rendre compte, comme nous l'avons fait, des confusions et des altérations qu'on remarque dans la transcription de cette pièce au moyen de lettres latines, telle qu'elle s'offre à nous dans le manuscrit auquel nous la devons.

## XIX.

### Explications sur l'emploi du grec dans les *LAUDES* de Metz.

Le « Trisagion » dont nous venons de parler est une pièce originale de la liturgie grecque qui figure quelquefois, en grec, dans les liturgies latines elles-mêmes, comme un emprunt fait par elles à la première. Le « Trisagion » existe en effet ainsi, nous l'avons déjà fait remarquer, dans l'office du vendredi saint de l'antiphonaire de saint Grégoire[1]; et c'est la seule pièce grecque, soit dit en passant, qu'on y rencontre. Le manuscrit de Saint-Arnould, où nous le trouvons aussi, paraît fournir la preuve que cette pièce était admise également dans les usages de l'Église de Metz, à la fin du IX^e^ siècle ou au commencement du X^e^; ce qui ne saurait surprendre, après ce qu'on sait du rôle de cette Église dans le fait de l'adoption de la liturgie ro-

1. Lambillotte. *Antiphonaire de saint Grégoire*. Fac-simile du manuscrit de Saint-Gall, 1867, p. 119.

maine par les Églises de la Gaule. Le « Trisagion » est bien formellement ici comme le « Kyrie » un emprunt fait directement à la liturgie grecque, et cette considération explique suffisamment la conservation des formes et du langage grecs de ces pièces dans les liturgies latines.

Les *laudes* grecques de Metz qui font l'objet principal de la présente étude n'ont pas du tout ce caractère. Elles ne viennent pas des liturgies grecques, lesquelles ne connaissaient pas, nous l'avons dit, les pièces de ce genre. Les *laudes* appartiennent essentiellement aux usages des Églises latines, à ceux principalement des Églises de la Gaule, où elles paraissent avoir été le plus anciennement usitées. Le document messin nous offre, non pas une pièce de liturgie grecque transportée dans une liturgie latine, mais une pièce de liturgie latine rédigée en grec, ce qui est fort différent. C'est là un fait qui semble, à première vue, une pure bizarrerie. On a cependant quelque raison de penser que ce n'est pas simplement, comme on pourrait le croire, le résultat d'une fantaisie de savant, un thème, un jeu d'érudition. Les *laudes* grecques de Metz, conservées dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnould, étaient destinées à l'usage du chœur. La preuve en est dans le soin qu'on avait pris de transcrire dans ce manuscrit, vers le commencement du X^e^ siècle, en caractères latins ce texte écrit d'abord, nous en avons des témoignages positifs, en caractères grecs, et de

l'accompagner d'indications rédigées en latin, comme : « R.P. (responsum) » — « ut supra » — « similiter, » qui ne pouvaient être destinées qu'à des clercs ne sachant pas le grec et ne connaissant que le latin, pour leur permettre de chanter ces *laudes* à certains offices, dans la forme où elles avaient été composées. Mais pourquoi cet usage? Nous revenons ainsi à la question que nous posions tout à l'heure à propos de leur origine. Comment expliquer la composition en grec d'une pièce de liturgie latine à Metz au IX^e^ siècle?

En présence de cette singularité, nous hasarderons une hypothèse dont la proposition au moins est justifiée, ce nous semble, par cette considération que le fait dont nous avons à rendre ainsi raison n'est pas unique dans l'histoire de la liturgie gallicane, et qu'un autre exemple qu'on en trouve a son explication dans certaines particularités, qui ne sont pas sans analogie avec les circonstances où s'est produit le fait spécial à l'église de Metz.

## XX.

### La messe grecque et la légende de saint Denys.

Les *laudes* de Metz sont, comme on l'a vu, une pièce de liturgie latine rédigée au IX^e^ siècle en langue grecque. On reconnaît le même caractère à la célèbre messe grecque de saint Denys, laquelle

paraît remonter aussi, pour quelques-unes de ses parties au moins, à la même époque à peu près. Jusqu'à la fin du siècle dernier l'usage a existé, on le sait, à l'abbaye de Saint-Denys, de chanter, le jour de l'octave de la fête du saint patron, une messe écrite en grec.

Cette messe a été imprimée plusieurs fois[1]. La moindre attention suffit pour reconnaître que ce n'est pas un office appartenant à la liturgie grecque, mais que c'est tout simplement une traduction ou une imitation en grec d'un office de la liturgie latine[2], et l'on a tout lieu de croire que cette messe ne remonte pas plus haut que le XI^e^ siècle.

Saint Denys, premier évêque de Paris, était honoré par les rois de France, à commencer par ceux de la première race, comme leur protecteur direct et comme le patron en quelque sorte du royaume. De bonne heure, l'opinion s'était accréditée que le premier évêque de Paris n'était autre que le personnage du même nom, Denys l'aréopagite, converti par saint Paul, dont on a fait ailleurs aussi le premier évêque d'Athènes. Des écrits, apocryphes du reste, attribués à celui-ci avaient été en-

1. La dernière édition est intitulée : *Messe grecque en l'honneur de saint Denys*, etc., *selon l'usage de l'abbaye de Saint-Denys en France, pour le jour de l'octave de la fête solennelle de saint Denys, au* XVI^e^ *jour d'octobre*.. etc. Paris, in-12, 1777.

2. Voir un travail de M. Vincent, membre de l'Institut, sur la *Messe grecque de saint Denys*, dans la *Revue archéologique*, 1864, nouvelle série, t. IX, 268-281.

voyés de Rome au roi Pépin par le pape Paul Ier vers le milieu du VIIIe siècle. Ces ouvrages s'étant perdus, à ce qu'il semble, un second envoi en fut fait de Constantinople, au siècle suivant, par l'empereur Michel à Louis le Débonnaire, en 824. Pour en assurer la conservation, ce prince les fit alors déposer à l'abbaye de Saint-Denys, ou, comme l'on disait, sur le tombeau même de saint Denys. Un peu plus tard il chargeait, en 834, Hilduin, abbé de cette maison, d'écrire d'après ces documents et d'après tous ceux qu'on pourrait avoir encore sur le même sujet, l'histoire et la passion du saint martyr. On possède deux lettres échangées à cette occasion entre l'empereur Louis et l'abbé Hilduin[1], qui font connaître quels étaient ces documents. La lettre de l'empereur mentionne entre autres, comme pièces de liturgie, un « officium nocturnale » et des hymnes; la lettre de l'abbé cite deux messes latines, « duas missas more gallico, » tombées, dit-il, en désuétude depuis nombre d'années, depuis l'introduction de la liturgie romaine vraisemblablement, et deux hymnes, l'une de saint Eugène de Tolède, l'autre de Fortunat. Il n'est fait dans tout cela aucune mention de pièces de liturgie rédigées en grec; et l'on n'aurait pu manquer de les mentionner en pareille circonstance, s'il en eût existé alors à Saint-Denys.

La messe grecque de saint Denys est donc néces-

1. Surius : *Vitæ sanctorum*, t. V, octob., p. 116 à 120.

sairement postérieure à 834, date des deux lettres de Louis le Débonnaire et de l'abbé Hilduin que nous venons de citer.

L'office grec de saint Denys ne peut pas remonter plus haut que le IXe siècle ; mais il pourrait bien être, pour quelques-unes de ses parties au moins, de ce temps-là, et avoir été précisément composé à l'abbaye de Saint-Denys ; car, s'il résulte des documents que l'abbé Hilduin ne savait pas le grec, on a en même temps quelques raisons de croire qu'il avait alors auprès de lui, dans la maison qu'il gouvernait, des gens qui connaissaient cette langue ; c'est au moins ce que donne à penser l'introduction de citations grecques dans son écrit sur la passion de saint Denys[1].

On ne trouve encore que des parties isolées de la messe grecque de saint Denys dans deux manuscrits des IXe et Xe siècles, les plus anciens que l'on connaisse où il en soit question. Ces deux manuscrits, provenant de l'abbaye de Saint-Denys, sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris ; l'un est un *sacramentaire* du IXe siècle, l'autre un *missel* du Xe[2], qui donnent la version en grec du *Gloria* et du *Credo*, du *Sanctus* et de l'*Agnus Dei*. On trouve, d'un autre côté, la mention de la messe grecque de saint Denys dans un

1. Surius. Ibid., p. 121 à 130.

2. *Sacramentaire* du IXe siècle. Mss. de la Bibl. nat. Fonds latin no 2290. — *Missel* du Xe siècle. Ibid. no 9436. — Mentionnés par M. Vincent, dans son mémoire de 1864.

cérémonial du XIII^e^ siècle[1]. C'est donc entre ces deux dates extrêmes, IX^e^ et XIII^e^ siècle, que la composition de cette messe a dû se compléter.

La messe grecque de saint Denys appartient, on le voit, en partie au moins, à la même époque à peu près que les *laudes* grecques de Metz. La composition et l'usage de cette messe « en commémoration « de l'apostre de France saint Denys l'aréopagite « qui estoit Grec de nation, » dit Jacques Doublet[2], répondent évidemment à la croyance que saint Denys, premier évêque de Paris, n'était autre que saint Denys l'aréopagite; croyance purement légendaire greffée au VIII^e^ ou IX^e^ siècle, à ce qu'il semble, sur celle plus ancienne recueillie au VI^e^ par Grégoire de Tours[3], laquelle faisait de saint Denys un missionnaire envoyé de Rome pour instituer l'église de Paris, dont il aurait été le premier évêque, puis martyrisé à Montmartre le sept des ides d'octobre (9 octobre), jour où l'on célèbre sa fête. L'histoire de saint Denys offre plus d'une prise à la critique. Nous n'avons pas à nous arrêter ici au rapprochement qu'on a fait entre quelques-unes des particularités qui la caractérisent, et certains

1. Ce cérémonial est cité avec les deux manuscrits précédents par M. Vincent dans son mémoire sur la *messe grecque de saint Denys*, auquel nous empruntons ce qui est dit ici de ces manuscrits.

2. Jacques Doublet. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France, contenant les antiquités d'icelle*, etc. Paris, 1625.

3. Gregorii Turon. *Historia ecclesiastica Francorum*, l. I, c. 28.

usages rappelant le culte de Bacchus, Διόνυσος, qui ont persisté jusqu'au siècle dernier dans les campagnes des environs de Paris, et qui se rapportent à des dates correspondant à celles des fêtes consacrées au culte de saint Denys[1]. Ces rapprochements sont discutables. On peut contester le caractère légendaire attribué au martyre du saint patron ; on ne saurait méconnaître celui de sa prétendue identité avec l'athénien Denys l'aréopagite. C'est cette partie seulement de sa légende qui nous intéresse, parce que c'est à elle tout particulièrement que se rattache l'origine du célèbre office grec dont nous nous occupons.

C'est donc pour affirmer en quelque sorte, et pour accréditer une légende, que la messe grecque de saint Denys a été, dans quelqués-unes de ses parties au moins, composée au IXe siècle. Il pourrait se faire qu'on dût rapporter à des motifs analogues l'origine de la pièce grecque de liturgie

1. Dans les vignobles des environs de Paris, au siècle dernier, le fait est constaté à la date de 1703 et de nouveau à celle de 1752, on plaçait dans les pressoirs pendant les vendanges une figure de Bacchus devant laquelle, aux jours du 7 et du 8 octobre, veille et surveille de la fête de saint Denys, ceux qui entraient devaient faire une génuflexion, sous peine d'être flagellés, après jugement de sept paysans, et sentence prononcée par le plus ancien. En cas de condamnation, le coupable recevait un certain nombre de coups d'une pelle de bois ou d'un balai qu'on nommait *Ramon du Baccanat*. (*Variétés historiques, physiques et littéraires*, etc., in-12, année 1752.)

composée au IXe siècle également, savoir entre 879 et 881, à Metz, et que nous trouvons aujourd'hui dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnould, exécuté à une époque voisine de celle-là.

## XXI.

### Les *LAUDES* grecques et les légendes de l'Église de Metz.

Les documents relatifs aux antiquités de l'Église de Metz fournissent le témoignage qu'il a existé dans cette ville deux opinions contradictoires sur l'origine de son Église. Nous avons discuté ailleurs ces opinions et les documents qui les concernent[1]. Ces deux opinions ont pour expression deux légendes distinctes dont l'une, celle de saint Patient, rapporte l'origine de l'Église de Metz à une mission grecque envoyée d'Asie Mineure par l'apôtre saint Jean, et l'autre, celle de saint Clément, à une mission romaine envoyée par saint Pierre. Celle-ci a prévalu de très-bonne heure, pour des raisons et avec une autorité que l'on comprend sans peine et qui n'auraient certainement pas permis à l'autre de naître et de se formuler, si elle n'était pas de date antérieure. On a donc cru successivement à Metz, d'abord à une origine grecque, ensuite à une origine latine de son Église.

1. *Etudes sur l'Histoire de Metz. — Les Légendes.* — 1865, p. 222-270.

Ces deux légendes avaient pour fondement des notions traditionnelles contradictoires dont l'opposition a été reconnue et signalée au XVII^e^ siècle déjà par Meurisse[1], et au XVIII^e^ par Dom Calmet[2]. La première de ces deux légendes, celle de saint Patient, paraît rapporter les commencements de l'Église de Metz à l'œuvre apostolique d'où émane, vers la fin du II^e^ siècle ou au III^e^, l'Église de Lyon si intimement unie à celle d'Ephèse, l'Église des Photin et des Irénée, l'un des principaux foyers du christianisme primitif dans les Gaules. La seconde légende, celle de saint Clément, rattachait directement l'origine de l'Église de Metz aux missions romaines que les témoignages historiques placent au III^e^ siècle, au temps de l'empereur Dèce, mais qu'on faisait hardiment remonter aux temps apostoliques eux-mêmes, avec les commencements de l'Église de Rome créatrice de la hiérarchie, de la discipline et du corps même du catholicisme.

Il est à peine besoin de faire remarquer que ces légendes ont dû exister d'abord plus ou moins longtemps à l'état de pure tradition, avant d'être fixées par l'écriture, et que la date des textes les plus anciens qui nous les fournissent est tout à fait indépendante de celle de leur formation. Mais une particularité digne de remarque, c'est que ces deux légendes nous sont transmises, à l'exclusion l'une

1. Meurisse. *Histoire des évêques de Metz*, p. 21.

2. D. Calmet. *Histoire de Lorraine*, 2^e^ édition, t. I, preuves, col. 91.

de l'autre, par des documents différents ; celle de saint Clément, par l'ouvrage de Paul Diacre, *Liber de episcopis Mettensibus*, composé à la fin du VIII^e^ siècle, augmenté ensuite des interpolations d'un écrivain anonyme du XI^e^ ; celle de saint Patient, par des récits qui ne se formulent pour nous que dans des textes rédigés vers la fin seulement du X^e^ siècle ou au commencement du XI^e^, consignés d'abord dans un recueil connu sous le nom de *Petit cartulaire de Saint-Arnould*, que nous possédons encore, admis ensuite dans la chronique des évêques, *Gesta episcoporum Mettensium*, composée, pour sa partie la plus ancienne, au XII^e^ siècle.

Suivant la légende de saint Clément, l'Église de Metz aurait pour fondateur ce personnage, disciple de saint Pierre, et envoyé de Rome par celui-ci pour évangéliser le peuple de Metz. Saint Clément, arrivant dans cette ville, se serait établi dans les ruines de l'amphithéâtre, qui ont subsisté jusqu'au siècle dernier dans le voisinage de son enceinte, et il y aurait construit une église avec un autel dédié à saint Pierre. Cette église, nommée ultérieurement Saint-Pierre-aux-Arènes ou Saint-Pierre-aux-Champs, reçut plus tard, en vertu de la tradition relative à son origine, et conserva jusqu'au XVI^e^ siècle sur son fronton cette inscription, où se trouvaient consignés les traits caractéristiques de ce rôle important :

« Prima sedes veniæ, « Prima fides patriæ,
« Prima missæ celebratio, « Et serpentis ejectio. »

Les derniers mots de l'inscription faisaient allusion à un fait étranger au thème primitif de la légende, mais signalé ensuite dans les développements qui lui ont été donnés ultérieurement. Ces développements, qui appartiennent à l'œuvre de l'interpolateur du XI^e^ siècle, relatent la destruction miraculeuse par saint Clément d'un dragon qui, établi avant son arrivée dans les ruines de l'amphithéâtre, disputait au saint pasteur la possession des lieux, et désolait le peuple par ses ravages. D'autres additions faites en même temps à la légende mentionnaient encore la construction par saint Clément d'un baptistaire dédié à saint Jean-Baptiste, près de la première église, et d'une seconde église dédiée, comme la première, à saint Pierre, non loin de là, près d'une source et au-dessus d'une crypte destinée à recevoir le corps du saint fondateur, au lieu où s'éleva dans la suite la grande abbaye qui portait son nom. De nouvelles additions, qui ne datent que du XV^e^ et du XVI^e^ siècle seulement, et dont il est facile de démêler l'esprit et l'inspiration, firent ensuite passer avant ces diverses fondations, toutes relatives à des édifices situés hors de l'enceinte de la ville, la construction dans l'intérieur de celle-ci d'une troisième église de saint Pierre, Saint-Pierre-le-Vieux attenant au cloître de la cathédrale, et enfin l'érection de la cathédrale elle-même, sous la forme primitive d'un oratoire dédié à saint Étienne.

La légende de saint Patient était plus simple.

Elle avait été moins travaillée et avait reçu moins de développements. Le saint pasteur, disciple de l'apôtre saint Jean, aurait été, y était-il dit, envoyé d'Ephèse par son maître pour prêcher le peuple de Metz. Il se serait rendu, de son point de départ, dans les Gaules par la mer d'Illyrie et par le golfe Adriatique. Grec de naissance et d'éducation, il aurait reçu miraculeusement à son arrivée à Metz le don de parler la langue, toute différente de la sienne, qu'entendaient seule les hommes auxquels il était adressé. Il aurait bâti à Metz, dans le faubourg méridional, et non loin de l'amphithéâtre antique, une église dédiée à l'apôtre saint Jean, de qui il tenait sa mission ; de même que, dans l'autre légende, il est raconté de saint Clément qu'il en avait dédié une à son maître saint Pierre. Saint Patient aurait ensuite réuni un collége de clercs pour servir, est-il dit, Dieu, la Vierge et saint Jean[1], dans ce sanctuaire qui devenait l'église mère de toutes celles de la province et près duquel résidèrent en effet les premiers évêques de Metz, jusqu'à ce que, cette primitive basilique ayant été renversée par Attila, ils transportèrent leur

1. « Beatus Patiens... fecit basilicam Deo et preceptori suo « beato Johanni apostolo et evangelista extra urbem civitatis « mettensis ; et duraverunt (sic) usque ad exercitum Hym- « norum (Hunnorum) qui omnia vastaverunt. Ipse vero col- « legium adunavit qui *Deo* et *beatæ Virgini* nec non et ipso « *sancto Johanni* servirent et pro omnium et pro suis scele- « ribus exorarent. » (*Petit cartulaire de Saint-Arnould.* — Bibl. de Metz. Mss. fonds hist., n° 64.)

siége définitif dans l'intérieur de la ville, à l'église de Saint-Étienne, destinée à le conserver dorénavant. Quant à la basilique de Saint-Jean, relevée un peu plus tard, elle devenait le siége de la grande abbaye placée, dans la suite, sous l'invocation de saint Arnould.

Cette légende de l'origine grecque, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'église de Metz, est d'accord avec certains traits généraux de l'histoire de la religion dans les Gaules ; elle s'accorde aussi avec plusieurs particularités de l'histoire de cette Église, notamment avec la physionomie grecque des noms de quelques-uns de ses plus anciens pasteurs : du 8e, Sambace, Σάμβας ; du 10e, Adelphe, Ἀδέλφιος ; du 14e, Explèce, (Ἔκπληξις?) ; du 20e, Phronime, Φρόνιμος ; du 21e, Grammace, Γραμματεύς ; du 22e, Agathymbre, (Ἀγαθὴ θύμβρα?) ; du 23e, Hesperius, Ἑσπέριος.

Ces noms se rencontrent sans se suivre, au reste, d'une manière continue, dans les catalogues des premiers évêques de Metz ; mais ces catalogues, il faut le dire, ne sauraient avoir quant à leur arrangement notamment, pour les époques les plus anciennes, qu'une médiocre autorité.

La légende de saint Patient ou de l'origine grecque de l'Église de Metz dut s'effacer de bonne heure devant la légende contradictoire de saint Clément consacrée à l'opinion de l'origine romaine de cette Église. Ce que nous venons de dire de la première permet de comprendre qu'il s'en soit

conservé cependant quelque chose à Saint-Arnould, au milieu d'une communauté qui pouvait, non sans fierté, y retrouver des souvenirs suivant lesquels le sanctuaire desservi par elle aurait été le premier siége de l'épiscopat messin, fondé, y était-il dit, par un pasteur Grec d'origine, envoyé d'Ephèse par l'apôtre saint Jean, tandis qu'elle-même représentait le collége de clercs formé par ce saint missionnaire, pour servir à Metz, ce sont les termes employés dans la légende et aussi dans les *laudes* grecques dont nous les raprochons, Dieu, la Vierge et saint Jean.

Comment ne pas remarquer les rapports significatifs qui existent entre les diverses notions consignées dans la légende et dans le texte de la pièce liturgique recueillie et conservée jusqu'à nos jours par le manuscrit de Saint-Arnould? Cette pièce, composée à Metz au IX^e^ siècle, est écrite en langue grecque; elle renferme exclusivement, avec l'invocation à Jésus-Christ, sauveur et rédempteur, Σωτήρ, Λυτρωτής, celle à la Vierge, Παναγία, et celle à l'apôtre saint Jean, Ἰωάννης ἀπόστολος. Elle n'en contient aucune autre, il est bon de le rappeler, en insistant sur cette particularité; tandis que les pièces analogues, usitées dès le même temps dans les autres églises de l'Occident et dont nous avons plusieurs exemples, contiennent des invocations adressées à un grand nombre de saints, parmi lesquels ne se trouve pas, nous l'avons fait remarquer, l'apôtre saint Jean, qui dans celle-ci est

seul nommé avec la sainte Vierge. De pareils traits sont, à ce qu'il nous semble, les indices significatifs des attaches qui relient notre document au corps des notions légendaires conservées à l'abbaye de Saint-Arnould, dans laquelle il a été vraisemblablement écrit, et peuvent expliquer le fait singulier de sa composition en grec.

Est-ce à dire que les *laudes* grecques chantées au IX^e^ siècle à Saint-Arnould eussent pour objet d'affirmer la croyance à l'origine grecque de l'Église de Metz, opinion fort effacée, on doit le croire, quelle qu'en soit la valeur, à cette époque? Nous ne le pensons pas. Mais ce qu'il est permis de croire, c'est que la communauté de religieux qui vivait alors à Saint-Arnould entendait au moins par là recommander les souvenirs, conservés dans son sein, du missionnaire grec envoyé, disait-on, d'Ephèse à Metz par l'apôtre saint Jean, et fondateur, ce qui n'était contesté par personne, de la grande basilique dédiée à celui-ci, à laquelle l'abbaye de Saint-Arnould devait son origine. Telle est l'hypothèse que nous proposons pour expliquer la composition en grec de la pièce de liturgie messine que nous avons fait connaître. Elle est d'accord avec le fait constaté ailleurs de l'institution de la messe grecque de saint Denys, pour recommander également une légende, celle qui concernait l'origine de l'Église de Paris et le prétendu caractère grec de son fondateur.

## XXII.

### Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude, nous voudrions la résumer en quelques lignes et présenter un tableau d'ensemble de ses principaux résultats. L'examen des pièces de liturgie qui en fait l'objet nous a conduit à exposer d'abord quelques notions préliminaires sur les *acclamationes* et les *laudes* en général. Nous nous sommes appliqué à mettre en évidence les liens de filiation qui rattachent celles-ci aux premières, et à montrer ensuite le caractère propre des *laudes* gallicanes qui se produisent avant toutes les autres dès la fin du VIII^e^ siècle. Nous avons signalé en même temps l'importance de la formule initiale « Christus vincit, Christus « regnat, Christus imperat, » qui appartient exclusivement à ces pièces de liturgie et qui les caractérise d'une manière toute spéciale. Nous avons, à cette occasion, recherché l'origine de cette célèbre formule qui apparaît pour la première fois, vers la fin du VIII^e^ siècle, avec l'attribution que nous lui voyons, en tête des *laudes* gallicanes, et qui, empruntée à ces documents pour des usages très-différents, a pu servir accidentellement de cri de guerre contre les infidèles, et ensuite est venue presque jusqu'à nous, dans des conditions nouvelles, avec le caractère de légende sur les mon-

naies d'or principalement, frappées au nom de nos rois.

Abordant ensuite l'étude des quatre pièces que nous fournit le manuscrit de Saint-Arnould, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Metz, nous avons montré que les deux premières étaient des *acclamationes* développées et rhythmées, composées à Metz en l'honneur de Charlemagne et de son fils, l'évêque Drogon. Dans les deux autres, nous avons reconnu des textes de *laudes* gallicanes ; l'une incontestablement écrite pour l'usage de l'Église de Metz, avec les noms du pape Jean VIII, du roi Louis, deuxième fils de Louis le Germanique, et de Wala, évêque de Metz ; particularités qui lui assignent une date comprise entre 876 et 882, peut-être même, dans une période plus resserrée, entre le milieu de 879 et le commencement de 881 ; l'autre, de la même époque à peu près, sans énonciation de noms, comme pouvait le comporter son introduction dans un rituel, pour être appliquée, suivant l'occasion, aux diverses circonstances où il conviendrait de l'employer. Le premier de ces deux textes de *laudes* rédigé en grec nous a offert, en raison de cette singularité, le sujet de plusieurs observations, notamment sur la transcription de ce texte grec avec des caractères latins, tel qu'il s'offre à nous dans le manuscrit de Saint-Arnould ; il nous a procuré en même temps l'occasion de présenter quelques considérations sur l'étude et la pratique de la langue grecque dans les Gaules et à Metz en

particulier aux IXe et Xe siècles. Nous avons été amené ainsi à dire quelques mots de la messe grecque de saint Denys. A un autre point de vue, ce texte, pourvu d'une date certaine, nous a fourni quelques renseignements sur le travail de formation des *laudes* gallicanes au IXe siècle, à un moment où le type n'en était peut-être pas encore définitivement fixé, quoiqu'on en trouve déjà un spécimen dès la fin du VIIIe siècle.

Les quatre pièces empruntées au manuscrit de Saint-Arnould de Metz nous ont procuré en outre, au cours de cette étude, quelques notions historiques ressortant de leurs données, et qu'on nous permettra de rappeler.

La première pièce, composée au commencement du IXe siècle, renferme une indication qui se rapporte à l'opinion, nouvelle alors, des prétendues donations de Constantin à l'Église romaine. Nous avons constaté que la pièce messine prenait rang parmi les plus anciens documents où se rencontre l'expression de cette opinion.

Outre cela, cette première pièce, contenant les acclamations en l'honneur de Charlemagne, et la seconde, contenant celles adressées à l'évêque Drogon, son fils, fournissent de précieuses indications touchant certaines particularités peu connues de l'histoire de l'Église de Metz, à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe. Il s'agit d'une longue vacance du siége de Metz, laquelle a duré vingt-sept années et plus, de 791 à 818, et des graves con-

séquences qu'une semblable situation dut naturellement avoir pour les intérêts de cette Église.

Le texte grec des *laudes* messines est un des documents qui justifient le fait de la souveraineté à Metz du roi Louis, deuxième fils de Louis le Germanique, après la mort de celui-ci. Nous y avons trouvé l'application assez inattendue à ce prince du titre d'αὐτοκράτωρ, « imperator » ; particularité qui peut sembler au moins étrange à première vue, car l'histoire n'accorde pas le titre d'empereur au roi Louis, mais qui se rapporte, on a tout lieu de le croire, à un fait peu remarqué, à une notion historique assez effacée, mise ainsi dans un jour nouveau et à laquelle a trait également une lettre venue jusqu'à nous par laquelle, au milieu de 879, le pape Jean VIII faisait à ce prince, souverain de la France occidentale, l'offre indirecte de la dignité impériale. On ignorait quelle signification pouvait avoir eue cette espèce de proposition de la part de Jean VIII qui, peu de temps après, au commencement de l'an 881, couronnait empereur le frère du roi Louis, Charles le Gros, après une interruption de plus de trois années dans l'exercice de la souveraineté impériale, depuis le 6 octobre 877, date de la mort de Charles le Chauve. Le frère de Charles le Gros, Louis, roi de la France orientale, n'a pas été couronné empereur. La brève allusion à l'empire contenue dans la lettre écrite en 879 par le pape Jean VIII ne semblait pas, dans son isolement, avoir d'autre valeur que celle d'une parole sans

portée. L'indication contenue dans le texte grec des *laudes* de Metz lui donne le caractère d'une proposition entendue, accueillie, ce semble, et qui a pu aller jusqu'à un commencement de négociation.

Ce même texte nous a conduit à jeter un regard sur les anciennes légendes relatives aux origines de l'Église de Metz, et nous a paru démontrer que l'on gardait avec prédilection au IX^e^ siècle encore, dans l'abbaye de Saint-Arnould où ce texte a pu être écrit, le souvenir de celle de ces légendes qui attribuait la fondation de l'Église de Metz à un missionnaire grec venu d'Asie Mineure et envoyé par l'apôtre saint Jean, en l'honneur et au nom de qui aurait été, disait-on, fondée par lui une basilique, siége primitif de l'épiscopat messin, dans laquelle devait être instituée plus tard l'abbaye de Saint-Arnould elle-même. Cette circonstance explique la considération qu'on pouvait avoir dans cette maison pour une légende manifestement en contradiction avec la tradition accréditée plus généralement qui faisait de l'Église de Metz une émanation directe de celle de Rome, et de saint Clément son premier évêque un disciple de saint Pierre.

Si l'on veut bien admettre le rapprochement que nous proposons entre la légende de saint Patient et les *laudes* grecques de Metz, il y a lieu de considérer celles-ci comme une nouvelle preuve de la réalité de cette légende, non pas sans doute quant à la vérité absolue de ses données, leur caractère

légendaire est incontestable, mais quant au fait seulement de son existence et du soin avec lequel on la conservait au IXe siècle encore à Metz, dans l'abbaye surtout de Saint-Arnould qu'elle intéressait tout particulièrement.

En résumé, des notions précises sur l'origine et le caractère de certaines pièces, les *laudes*, appartenant spécialement aux anciennes liturgies des Églises de France, et quelques renseignements nouveaux sur des questions d'histoire, sur des faits peu connus ou mal éclairés appartenant aux annales de la ville de Metz et à celles du vieux royaume de Lorraine à l'époque carolingienne, tels sont les résultats de l'étude que nous avons faite des quatre pièces de liturgie, jusqu'à présent inédites, contenues dans le manuscrit de Saint-Arnould qui est conservé aujourd'hui, sous le numéro 351, à la bibliothèque de Metz.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par M. E. Aubert, membre résidant. . . . . 1

Le Marbre de Torigny, par le général Creuly, membre résidant . . . . . 27

Le Blason, d'après les sceaux du moyen-âge, par M. G. Demay, membre résidant. . . . . 39

Quelques observations sur la sculpture grecque en Gaule, par M. Heuzey, membre résidant . . . . . 89

Recherches sur les monnaies, du système flamand, frappées à Tournay au nom du roi Charles VII, par M. de Saulcy, membre honoraire . . . . . 104

Chantoceaux, siége d'un évêché au VIe siècle et résidence royale sous Pépin-le-Bref, par M. A. Longnon, membre résidant . . . . . 140

Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz, en latin et en grec, au IXe siècle; par M. A. Prost, membre résidant . . . . . 149

## AVIS AU RELIEUR

***Pour le placement des planches des Mémoires.***


| | | | |
|---|---|---|---|
| Planche | I | en regard de la page. . . . . | 4 |
| — | II | . . . . . | 11 |
| — | III | . . . . . | 16 |
| — | IV | . . . . . | 18 |
| — | V | . . . . . | 20 |
| — | VI | . . . . . | 33 |
| — | VII | . . . . . | 34 |
| — | VIII | . . . . . | 89 |


---

## AVIS AU RELIEUR

***Pour le placement des planches du Bulletin.***


La planche représentant Jeanne d'Arc, à la page . . . 49

— — la tablette de cire de l'abbaye de Preuilly, à la page . . . . . 118


---


Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

## DE FRANCE

1876

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

## DE FRANCE

---

### BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1876.

| | |
|---|---|
| MM. A. DE MONTAIGLON, | Président. |
| Alex. BERTRAND, | Premier Vice-Président. |
| V. GUÉRIN, | Deuxième Vice-Président. |
| G. DEMAY, | Secrétaire. |
| E. GUILLAUME, | Secrétaire-adjoint. |
| E. AUBERT, | Trésorier. |
| POL NIGARD, | Bibliothécaire-Archiviste. |

**Membres de la Commission des Impressions.**

MM. J. MARION.
MICHELANT.
DE BARTHÉLEMY.

**Membres de la Commission des Fonds.**

MM. L. DELISLE.
CH. ROBERT.
C. WESCHER.

# LISTE

## DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1876.

---

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).
3. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).
4. Saussaye (Louis de la) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).
5. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).
6. Villegille (Arthur Nouail de la) ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
7. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Commission de la topographie des Gaules, rue de La Baume, 1 (6 juin 1851).
8. . . . . .
9. . . . . .
10. . . . . .

# LISTE

## DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1876.

---

MM.

1. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).
2. Lacabane (Léon) O. ✳, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).
3. Marion (Jules) ✳, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).
4. Quicherat (Jules) ✳, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie) et de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).
5. Renier (Léon) C. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).
6. Koenigswarter (Louis) ✳, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

MM.

7. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✱, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

8. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Rivoli, 182 (9 avril 1851).

9. Renan (Ernest) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

10. Nigard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

11. Michelant (Henri-Victor) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

12. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Dumont-Durville, 11 (19 décembre 1853).

13. Cocheris (Hippolyte) ✱, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

14. Delisle (Léopold) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

MM.

15. Mariette (Auguste) C. ✳, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

16. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) O. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solférino, 13 (16 avril 1856).

17. Egger (Emile) O. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

18. Le Blant (Edmond) ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

19. Creuly (Casimir) C. ✳, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

20. Boutaric (Edgard) ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

21. Vogüé (le comte Melchior de) O. ✳, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ambassadeur de France à Vienne, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

22. Barthélemy (Anatole de) ✳, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

23. Passy (Louis), docteur en droit, député, sous-secrétaire d'État au Ministère des Finances, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

MM.

24. Bertrand (Alexandre) ✱, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

25. Chabouillet (P. M. Anatole) O. ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

26. Rey (A. E. Guillaume) ✱, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

27. Guérin (Victor) ✱, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

28. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 10 (2 mai 1866).

29. Guilhermy (le baron de) ✱, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

30. Read (Charles) ✱, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

31. Heuzey (Léon) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

32. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

33. Perrot (G.) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

34. Wescher (C.) ✱, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

MM.

35. Robert (Charles) C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général-inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

36. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

37. Duplessis (Georges) ✱, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

38. Dumont (Albert) ✱, directeur de l'École française d'Athènes, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

39. Demay (G.) ✱, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

40. Guillaume (Edmond) ✱, architecte des bâtiments civils, boulevard de la Madeleine, 17 (1er juillet 1874).

41. Courajod (Louis), attaché à la conservation de la sculpture et des objets d'art du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes, au Musée du Louvre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 46 (5 mai 1875).

42. Rozière (Eugène de) O.✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des Archives départementales, rue des Saints-Pères, 48 (5 mai 1875).

43. Saglio (Edmond), conservateur adjoint de la sculpture et des objets d'art du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, au Louvre (3 novembre 1875).

44. Villefosse (Antoine Héron de) ✱, attaché à la Conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 4 (5 janvier 1876).

45. . . . . .

# LISTE

## DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

### NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

---

**Associés correspondants nationaux[1] :**

*Ain.*

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châtillon-de-Michaille (10 janvier 1866).

*Aisne.*

PEIGNÉ-DELACOURT, à Guise (16 avril 1856).

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✻, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

MOREAU (Frédéric) ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

*Allier.*

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

*Alpes (Basses-).*

ARBAUD (Damase), à Manosque (7 août 1867).

*Alpes (Hautes-).*

ROMAN (Joseph), à Gap (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

*Aube.*

MM.

Arbois de Jubainville (Henri d') ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave) ✱, à Troyes (8 juin 1863).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✱, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Pigeotte (L.), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

*Aveyron.*

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

*Belfort (Territoire de).*

Chauffour (Ignace), avocat à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

*Bouches-du-Rhône.*

Beaune (H.), ✱, procureur général près la Cour d'appel, à Aix (15 novembre 1865).

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (O.) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

*Calvados.*

MM.

CHATEL (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1868).

DU FRESNE DE BEAUCOURT (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

*Charente-Inférieure.*

DELAYANT, conservateur à la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

*Cher.*

BUHOT DE KERSERS, à Bourges (5 juin 1872).

LEFORT (Louis) ✱, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

*Côte-d'Or.*

BAUDOT (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

ARBAUMONT (Jules D'), à Dijon (15 novembre 1865).

GARNIER (Joseph) ✱, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

BEAUVOIS, à Corberon (28 juin 1871).

BEAUDOUIN (Jules) ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

*Côtes-du-Nord.*

GAULTIER DU MOTTAY (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

LEMIÈRE (P. L.), à Saint-Brieuc, boulevard National (16 décembre 1865).

RHONÉ (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

*Creuse.*

FILIOUX (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

DUVAL (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

MM.

Cassac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

*Doubs.*

Castan (A.) ✱, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Besançon (3 juillet 1872).

Clerc (Ed.) ✱, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

*Drôme.*

Chevalier (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction à Montélimart (9 décembre 1874).

*Eure.*

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

*Finistère.*

Levot (P.) ✱, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

*Gard.*

Aurès, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

Révoil (Henri) ✱, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

*Garonne (Haute-).*

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

MM.

GANTIER (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

MOREL (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

*Gironde.*

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

DROUYN (Léon) ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

SANSAS, député, à Bordeaux (6 mars 1872).

*Hérault.*

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

AZAÏS (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

*Ille-et-Vilaine.*

ROPARTZ (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

GALLES (René) O. ✱, intendant militaire du 10me corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

MORIN (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes, quai de Nemours, 11 (5 février 1868).

*Indre.*

DAMOUR (Léon), sous-préfet à La Châtre (3 février 1875).

*Indre-et-Loire.*

PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

*Isère.*

PILOT, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

*Jura.*

MM.

Le Mire (M.-J.) ✱, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

*Landes.*

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

*Loire.*

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Etienne (6 juin 1866).

Vincent-Durand, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

*Loire (Haute-).*

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

*Loire-Inférieure.*

Gouardot (le baron de) O. ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4 (9 avril 1847).

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

*Loiret.*

Mantellier ✱, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

MM.

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

*Loir-et-Cher.*

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

*Lot-et-Garonne.*

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen, à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

*Maine-et-Loire.*

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin) ✱, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

*Marne.*

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne, rue de l'Autre-Monde, 5 (1er juillet 1874).

*Marne (Haute-).*

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres (10 avril 1837).

*Meurthe-et-Moselle.*

Morlet (Ch.-Gabriel de) O. ✱, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

MM.

Mougenot (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

Bouteiller (Ernest de), ✱, ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy, rue de la Constitution, 9 (7 mai 1866).

Cournault (Ch.), ✱, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Chautard, doyen de la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

*Meuse.*

Dumont, ✱, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

*Morbihan.*

Rozenzweig (Louis) ✱, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

*Nièvre.*

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

*Nord.*

Michel (le chevalier Emmanuel) ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✱, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

MM.

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

*Oise.*

Colson (le docteur) O. ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (le comte Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

*Orne.*

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✱, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

*Pas-de-Calais.*

Deschamps de Pas (Louis) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

MM.

Becq de Feuquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Tenninge (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Le Sergeant de Monnecove (Félix) ✱, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

*Puy-de-Dôme.*

Bouillet (J.-B.) ✱, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Mallay, architecte de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

*Pyrénées (Basses-).*

Lagrèze (Bascle de) ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

*Rhône.*

Allmer (A.) ✱, à Lyon (6 mars 1861).

Soultrait (le comte Georges de) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin-Daussigny (E.-C.) ✱, directeur des musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Guigue (M.-C.), archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

Flouest (Ed.) ✱, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

Chantre (Ernest), attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

*Saône (Haute-).*

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

*Saône-et-Loire.*

MM.

CHABAS (F.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).

LACROIX (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

*Sarthe.*

HUCHER (E.) ✱, au Mans (18 novembre 1863).

*Savoie.*

RABUT (Laurent), professeur au lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

*Seine.*

LEGUAY (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

MAZARD (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

*Seine-et-Marne.*

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte DE) ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

HENNEBERT, O. ✱, chef de bataillon du génie, attaché à l'École d'application, à Fontainebleau (3 janvier 1872).

*Seine-et-Oise.*

MOUTIÉ (Auguste) ✱, à Rambouillet (9 mars 1849).

CORBLET (l'abbé Jules) ✱, chanoine, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

VINET (Ernest) ✱, à Sannois (5 juin 1861).

COUGNY (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

MASQUELEZ, ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

MM.

COLONNA CECCALDI, ✱, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).
CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

*Seine-Inférieure.*

SEMICHON (E.), à Rouen (2 avril 1862).
BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), ✱, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rouen (6 avril 1870).
SAUVAGE (l'abbé E.), aumônier du collége, à Dieppe (13 novembre 1872).
HARDY (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).
ESTAINTOT (le vicomte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

*Sèvres (Deux-).*

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

*Somme.*

DUSEVEL (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens, rue Saint-Louis, 14 (9 janvier 1831).
GARNIER (Jacques), ✱, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).
CAGNY (l'abbé Paul DE), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).
BEAUVILLÉ (Victor CAUVEL DE), à Montdidier (8 décembre 1858).
SEPTENVILLE (le baron DE), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).
VAN ROBAIS (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

*Tarn.*

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).
GRELLET-BALGUERIE (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

MM.

LABATUT (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

*Tarn-et-Garonne.*

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1845).

MARY-LAFON, ✱, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

*Var.*

GIRAUD (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

*Vaucluse.*

DELOYE (Auguste) ✱, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

*Vendée.*

FILLON (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

BAUDRY (l'abbé), curé au Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

*Vienne.*

LECOINTRE-DUPONT (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

LONGUEMAR (LE TOUZÉ DE), ✱, à Poitiers (3 février 1869).

BONSERGENT (L.-F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

*Vosges.*

LAURENT (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

LECLERC (Lucien) ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

*Yonne.*

SALMON (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

JULLIOT (G.), à Sens (7 février 1872).

## Associés correspondants étrangers.

### *Angleterre.*

MM.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akermann (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Ecosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

### *Belgique.*

Roulez (J.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

MM.

Witte (le baron J. de) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.) ✱, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

*Danemark.*

Worsaae, ancien ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

*Espagne.*

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

*États-Unis.*

MM.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

*Grèce.*

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

*Hollande.*

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

*Italie.*

Morbio (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G. B. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele) ✻, professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Citadella (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

MM.

HENZEN (le docteur Wilhem), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

BIGI (le chev. Quirino), à Correggio-Emilie (3 décembre 1873).

*Norvége.*

UNGER, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

*Portugal.*

MACEDO (le conseiller, commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

*Prusse.*

FRIEDLÆNDER (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

ZUMPFT (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

BOCK (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

WERTH (le professeur Ernest AUS'M) ✱, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

*Russie.*

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

MM.

Koehne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (6 décembre 1850).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

*Suisse.*

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'Etat, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

*Wurtemberg.*

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

# LISTE

## DES SOCIÉTÉS SAVANTES

### avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

---

**Sociétés françaises.**

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— — Société française d'archéologie.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Doubs, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.

Gard, *Nîmes*. Académie.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

Landes, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
— *Reims*. Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

Meuse, *Verdun*. Société philomatique.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Eduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

**Sociétés étrangères.**

Alsace-Lorraine, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

— *Édimbourg*. Société des Antiquaires d'Ecosse. — Société numismatique.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

Bade, *Manheim*. Société historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

Etats-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Institut luxembourgeois, section historique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

# EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

## DU 1er TRIMESTRE DE 1876.

---

## Séance du 5 Janvier.

**Présidence de MM. C. Wescher et A. de Montaiglon.**

M. C. Wescher, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'usage, déjà ancien dans votre Compagnie, qui impose au Président dont le mandat va expirer le devoir de retracer brièvement l'histoire des travaux accomplis durant l'année qui vient de finir, lui confie en même temps le soin pieux de rendre un dernier hommage à la mémoire des confrères dont vous déplorez la perte.

« Parmi les trois noms que nous avons le regret de voir disparaître de nos listes, le premier en date est celui d'Ernest Breton, inscrit en 1838 comme membre résidant, admis en 1854 au nombre des membres honoraires de votre Compagnie. Né à Paris le 21 octobre 1812, Ernest Breton avait puisé dans un premier voyage fait en Italie vers 1829 le goût des arts du dessin, avec un attrait particulier pour la description des sites célèbres et des monuments historiques. Après avoir consacré ses premiers essais aux antiquités nationales, il préluda par divers opuscules, tels qu'une *Promenade aux enfers et aux champs-élysées* publiée en 1853 et un *Coup d'œil sur les fouilles de la voie Appienne* publié en 1855, au grand ouvrage sur Pompei qui devait bientôt populariser son nom. Mettant à profit les savantes recherches des académiciens d'Herculanum et des anti-

quaires de tous les pays, il les compléta par ses observations personnelles et en tira la description sommaire mais exacte, tout ensemble écrite et dessinée par lui, des monuments sortis de ces fouilles célèbres. Encouragé par un premier succès, il voulut faire connaître d'autres ruines plus belles et non moins intéressantes, et le peintre moderne de Pompei, comme le poète de la Rome antique, traversa les mers pour entreprendre « le grand voyage de la docte Athènes. »

**Magnum iter ad doctas proficisci cogor Athenas.**

« Ce vers de Properce est l'épigraphe même qu'il choisit pour l'introduction de son livre sur Athènes, qui parut après son retour à Paris en 1862, avec le récit pittoresque d'une excursion dans le Péloponèse également racontée et dessinée par lui. A côté de ces beaux ouvrages qui assurent à leur auteur une renommée durable, M. Breton publia une série d'études relatives à l'histoire des beaux-arts. L'Italie du moyen-âge lui inspira les notices sur la *Découverte des restes du Dante à Ravenne* et sur l'ancienne basilique et le nouveau cimetière de *San Miniato al Monte* près Florence, publiées toutes deux en 1866. C'est encore à l'Italie, étudiée avant et pendant la Renaissance, qu'il faut rapporter ses recherches sur le Giotto et sur l'histoire de la peinture à fresque, ainsi que ses notices sur la vie et les ouvrages de Michel-Ange, de Raphaël, du Dominiquin, du Titien, de Paul Véronèse, composées de 1860 à 1867 pour la Biographie générale publiée par MM. Didot. Ses derniers travaux eurent pour objet l'Angleterre, qui lui doit une monographie de la cathédrale de Salisbury, et l'Espagne, dont il décrivit la plus étonnante merveille dans sa notice sur l'Alhambra de Grenade imprimée en 1873 et bientôt suivie d'une description de Grenade elle-même, qui n'a paru qu'après sa mort arrivée le 29 mai 1875. Dans ses opuscules aussi bien que dans ses grands ouvrages, Ernest Breton n'a jamais cessé de mettre sa plume et son crayon au service de sa passion pour l'archéologie, et de chercher à répandre, par des publications accessibles à un grand nombre de lecteurs, la connaissance et l'admiration des chefs-d'œuvre de

tous les temps, ce qui est le meilleur moyen d'en assurer le respect et la conservation. A ce titre, sa mémoire mérite un souvenir reconnaissant au sein de la Société des Antiquaires de France.

« C'est encore à l'histoire de l'art qu'il faut rapporter les travaux d'un autre confrère, mort deux jours avant Ernest Breton, le 27 mai de la présente année : je veux parler de Frédéric Villot. Né à Liége (département de l'Ourthe) le 31 octobre 1809, Villot fut élu membre résidant de votre Société le 10 décembre 1849. L'année précédente, il avait succédé à Granet comme conservateur de la peinture au Louvre, et c'est à raison de ses fonctions qu'il publia successivement de magistrales notices sur les tableaux exposés dans les galeries confiées à ses soins. Son catalogue raisonné, comprenant en trois parties les Ecoles d'Italie et d'Espagne, les Ecoles allemande, flamande et hollandaise, et l'Ecole française, publié de 1849 à 1855 et amélioré dans plusieurs éditions successives, a pour complément un Catalogue des planches gravées composant le fonds de la Chalcographie du Louvre, qui avait paru dès 1851. Investi pendant la désastreuse année 1870 du titre et des fonctions de secrétaire-général des musées, Villot rendit au Louvre de signalés services, et il eut plus tard la satisfaction de pouvoir remettre les collections intactes aux mains de son collègue M. Reiset, aujourd'hui directeur des musées nationaux.

« Vous n'avez pas oublié, Messieurs, le sentiment de profonde douleur qui se manifesta dans la Société tout entière, lorsqu'à la rentrée d'octobre elle apprit la mort de M. Brunet de Presle. Né le 9 novembre 1809, M. Brunet de Presle était entré dans la Société des Antiquaires de France le 9 avril 1851, et il nous a été enlevé le 12 septembre 1875. Cet helléniste éminent trouvera dans son confrère et ami M. Emile Egger un historien digne de lui. Qu'il suffise de dire ici qu'après avoir débuté en 1828 par une traduction en grec moderne des Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, il marqua l'apogée de sa carrière par la publication de ses belles Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile jusqu'à la réduction de cette île

en province romaine, qui parurent en 1845, par un Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes dont la première partie parut en 1850, et par une histoire de la Grèce depuis la conquête romaine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, qui fut publiée en 1860. Continuateur des travaux de Hase et de Letronne, M. Brunet de Presle eut l'honneur de terminer, avec la collaboration active et dévouée de M. Egger, le grand Recueil des papyrus grecs qui a paru sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres en 1865, et qui sera considéré dans l'avenir comme un des plus beaux monuments de l'érudition française au dix-neuvième siècle. Possédant à fond la langue grecque de toutes les époques et dans toutes ses variétés, M. Brunet de Presle consacra les dix dernières années de sa vie à l'enseigner publiquement, et à répandre autour de lui le goût des études qu'il chérissait. La mémoire de M. Brunet de Presle restera chère à tous ceux qui l'ont connu, et son nom sera honoré par la postérité.

« Frappée cruellement dans ses membres résidants, la Société a fait également, parmi ses associés correspondants nationaux, des pertes sensibles. Ce sont, dès les premiers mois de l'année 1875, MM. Théophile Boutiot, à Troyes, et Savy, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne. C'est, à Saintes, M. l'abbé Grasilier, qui nous avait récemment témoigné son zèle par l'envoi de communications sur les découvertes archéologiques faites dans cette région. C'est, à Saint-Quentin, un jeune archiviste-paléographe, M. Fernand Le Proux, qui s'était déjà signalé par de curieuses recherches d'histoire locale sur les annales du Vermandois. C'est, à Rouen, un antiquaire émérite, M. l'abbé Cochet, l'auteur de la *Normandie souterraine* et de tant de belles recherches sur les antiquités gauloises, romaines, chrétiennes, franques, normandes, de sa chère province, ainsi que sur toutes les branches de l'archéologie céramique et sépulcrale. C'est enfin, à Meaux, le bibliothécaire de la ville, M. A. Carro, qui avait consacré sa vie à l'étude du pays qu'il habitait, et qui, après avoir publié divers travaux sur la topographie primitive de la

ville et du territoire de Meaux, avec de curieuses notices sur le château de Meaux et sur le cabinet de Bossuet, a résumé ses recherches dans un travail d'ensemble retraçant l'*Histoire de Meaux et du pays meldois depuis les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle,* donnant, dans un volume de près de six cents pages, accompagné de plans et de planches lithographiées, une monographie complète de la cité dont il s'est fait l'annaliste. Ne serait-il pas à souhaiter que chaque ville de France trouvât, parmi vos associés correspondants nationaux, un historien exact et zélé comme l'auteur de cet utile ouvrage ? Nous avons le droit de l'espérer, en voyant les noms nouveaux qui se pressent sur vos listes. Dans le courant même de cette année, de nombreuses demandes d'admission se sont produites, et quatorze d'entre elles ont été favorablement accueillies. Vous avez, sur l'avis de commissaires nommés par vous, conféré le titre d'associés correspondants nationaux à MM. Louis Lefort, à Nohan, commune d'Allichamps, pour le département du Cher ; Léon Damour, sous-préfet à la Châtre, pour le département de l'Indre ; Charles Lalore, professeur au grand Séminaire de Troyes, pour le département de l'Aube ; Ernest Chantre, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Lyon, pour le département du Rhône ; Célestin Port, archiviste du département à Angers (Maine-et-Loire) ; Michel Hardy, à Dieppe, pour la Seine-Inférieure ; Mallay, architecte à Clermont-Ferrand, pour le Puy-de-Dôme ; Léon Palustre, à Tours, pour le département d'Indre-et-Loire ; Mazard, à Saint-Germain-en-Laye, pour le département de Seine-et-Oise ; Vincent Durand, à Allieu, pour le département de la Loire ; Dietrich, pour le territoire de Belfort ; Frédéric Moreau père, à Fère-en-Tardenois, pour le département de l'Aisne ; Henri Caffiaux, archiviste bibliothécaire à Valenciennes, pour le Nord ; le vicomte Robert d'Estaintot, à Rouen, pour la Seine-Inférieure. La plupart des départements français figurent aujourd'hui sur votre liste : toutefois, vingt-deux d'entre eux n'y sont pas encore représentés, et vous me permettrez de les signaler à votre sollicitude pour l'avenir. Ce sont les

départements des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aude, du Cantal, de la Charente, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, d'Eure-et-Loir, du Gers, du Lot, de la Lozère, de la Manche, de la Mayenne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Savoie, de la Haute-Vienne.

« Vos associés correspondants, soit nationaux soit étrangers, ont déployé dans le cours de cette année une activité louable. Parmi les associés étrangers, M. le chevalier Quirino Bigi de Corregio dans l'Émilie, le Rev. Samuel Savage Lewis de Cambridge, et le R. P. Garrucci de Rome, vous ont envoyé diverses communications. M. Stanislas-Joseph Siennicky, de Varsovie, élu le 3 février dernier, est venu à Paris même vous offrir ses remercîments. Parmi vos associés correspondants nationaux, MM. d'Arbois de Jubainville, à Troyes; Aurès, à Nîmes; Joseph de Baye, à Baye; Caffiaux, à Valenciennes; Chassaing, au Puy; Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye; Louis Duval, à Guéret; Flouest, à Lyon; Letouzé de Longuemar, à Poitiers; de Linas, à Arras; Morel, à Châlons-sur-Marne; Sansas, à Bordeaux; Van Robais, à Abbeville, vous ont soumis des travaux destinés, soit à être analysés dans vos Bulletins, soit à être insérés dans le recueil de vos Mémoires. Plusieurs personnes étrangères à la Société ont bien voulu également nous adresser des communications: vous n'avez oublié ni les détails pleins d'intérêt que vous a donnés M. Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, sur les fouilles exécutées au sommet du Puy-de-Dôme, ni les curieux renseignements que vous apportait naguère M. Bourloton sur la découverte d'une voie romaine et de restes romains à l'abbaye et dans l'île de Maillezais, en Vendée.

« Je n'ai pas à vous présenter ici le compte-rendu de vos propres travaux : il suffit de se reporter aux procès-verbaux rédigés par votre secrétaire et imprimés par les soins de votre Comité de publication pour apprécier le nombre, la variété, l'intérêt des communications et des discussions qui remplissent vos séances. La publication de vos Mémoires a marché de pair avec celle des cahiers qui renferment vos Bulletins. Les tomes XXXIV et XXXV sont distribués. Vous

avez décidé l'impression d'un nouveau volume renfermant les mémoires : de M. Riant, sur les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople par les croisés ; de M. Demay, sur un des plus anciens monuments de la peinture à l'huile en France ; de M. Duplessis, sur vingt-quatre estampes italiennes du XV^e^ siècle ; de M. de Baye, sur les fouilles faites par lui dans la commune d'Oyes (Marne) ; de M. Bordier, sur des fibules du moyen âge ; de M. Le Blant, sur une chanson et une gravure hollandaises relatives à l'assassinat du maréchal d'Ancre. Vous avez, en faveur de ce dernier travail et à cause de l'intérêt historique qu'il présente, dérogé au règlement qui exclut du cadre de vos recherches les monuments postérieurs au XVI^e^ siècle.

« Grâce à l'habile gestion de votre trésorier, M. Ed. Aubert, l'état des finances de la Société continue à être prospère, et vous avez pu faire face aux dépenses qu'impose à votre modeste budget l'impression de volumes accompagnés de planches. La Direction des Beaux-Arts, se conformant à un usage précédemment observé, et désireuse de favoriser la publication de documents utiles aux artistes, a souscrit pour un nombre déterminé d'exemplaires aux tomes XXXIV et XXXV de vos Mémoires. D'autre part, le Ministère de l'Instruction publique a témoigné, par une subvention, du désir qui l'anime d'encourager des travaux qui intéressent à un haut degré l'histoire de notre pays.

« Votre bibliothèque s'est accrue de plusieurs ouvrages considérables, soit imprimés, soit manuscrits. C'est ainsi que, dans la séance du 10 mars, un exemplaire de l'important ouvrage de feu M. le duc de Luynes, intitulé *Voyage d'exploration à la Mer Morte et à Pétra*, a été offert à la Société au nom de M. le comte Melchior de Vogué, qui en a surveillé la publication. C'est ainsi encore que M. le maire de Bordeaux a fait remettre à la Société la belle série des volumes relatifs à l'histoire et aux archives de Bordeaux, exécutés sous les auspices et aux frais de la municipalité de cette ville. Un de mes prédécesseurs, M. de Guilhermy, vous rappelait en 1869 avec quelle générosité M^me^ Jollois, veuve d'un des membres les plus anciens et les plus labo-

rieux de votre Compagnie, s'était spontanément dessaisie en votre faveur des mémoires, des notes, des porte-feuilles qui formaient la succession scientifique de feu M. Jollois. Ce don a été récemment complété par un nouvel envoi de dix-sept dessins, offerts à la Société dans la séance du 7 juillet de cette année. Votre président, qui a reçu cet envoi par l'intermédiaire de M. Villiers du Terrage, s'est empressé de renouveler à la donatrice l'expression des sentiments de gratitude de la Société tout entière. Le soin de conserver et de classer ces documents, ainsi que les dessins et les photographies qui nous sont fréquemment envoyés par de zélés correspondants, appartient à votre archiviste-bibliothécaire, M. Pol Nicard, dont vous connaissez le zèle et la compétence.

« Au début de cette revue rapide de l'année, j'ai rempli un douloureux devoir en vous rappelant les noms des confrères que vous avez perdus. Je suis heureux de la terminer en signalant les récentes admissions destinées à remplir ces vides : la double élection de MM. Eugène de Rozière et Louis Courajod, faite en un même jour dans la séance du 5 mai, et celle de M. Ed. Saglio, faite le 3 novembre dernier.

« Sur les champs de bataille, lorsqu'un soldat tombe, un nouveau soldat s'avance pour remplacer celui qui ne peut plus combattre. Ainsi, dans la lutte que vous soutenez contre l'ignorance et contre la barbarie, de nouvelles et vaillantes recrues viennent sans cesse fortifier vos rangs et maintenir l'honneur de votre drapeau. L'action d'une Compagnie telle que la vôtre peut être particulièrement utile au sein d'un pays qui, trop souvent, a méconnu son passé et détruit les monuments de sa propre histoire. Votre président de l'an dernier, M. Charles Robert, avec l'autorité de sa science et de son expérience, vous rappelait la belle devise de la Société : GLORIÆ MAJORUM. Qu'il me soit permis, à mon tour, de la compléter aujourd'hui en rappelant les paroles prêtées par Tacite au chef breton Galgacus haranguant ses compatriotes : « Proinde ituri in aciem et majores vestros et posteros cogitate. » Vous qui allez combattre, pensez à vos aïeux, pensez à vos descendants. Sachez défen-

dre l'héritage de vos pères, afin de pouvoir un jour le transmettre intact à vos fils.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait lorsque vous m'avez élu votre Président, et à remplir un dernier devoir en invitant mon successeur, M. Anatole de Montaiglon, et MM. les membres du bureau nouvellement nommé, à venir prendre la place pour laquelle vos suffrages les ont désignés. »

Sur la proposition de M. de Montaiglon, Président élu, la Société, à l'unanimité, vote des remerciements au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.* 1845 et 1850, in-8°.

— *de la Société archéologique du Limousin.* T. XXII, 2e livraison; t. XXIII. 1re liv., in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* n° 5, in-8°.

— *du Bouquiniste,* n° 432, in-8°.

— *Monumental,* 5e série, t. III, n° 8, in-8°.

*Congrès archéologique de France,* 41e session, in-8°.

*L'Investigateur,* sept. et oct. 1875, in-8°.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai,* 2e série, t. XII, 1872-1874, in-8°.

Barthélemy (A. de), *Carreaux émaillés du XIVe siècle, provenant du château de Saint-Germain-en-Laye.* 1875, in-8°.

Baudry (l'abbé Ferd.), *Sépulture celtique de Saint-Avaugour.* 1875, in-8°.

Baye (Joseph de), *L'art étrusque en Champagne.* 1875, in-8°.

Deschamps de Pas (L.), *Essai sur l'histoire militaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche* (1482-1556). 1875, in-8°.

Levot (P.), *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et l'Empire.* 1875, in-8°.

Sauvage (l'abbé). *Une découverte au château de Dieppe* (journal l'*Avenir de Dieppe*).

*Correspondance.*

M. l'abbé Sauvage, associé correspondant à Dieppe (Seine-

Inférieure), adresse le dessin d'une colonnette trouvée au Vieux Saint-Rémy (château de Dieppe).

La Société archéologique de Vervins propose d'échanger son Bulletin annuel contre les publications de la Compagnie.

*Travaux.*

Le Président, au nom de la Société, exprime les vifs et unanimes regrets éprouvés par ses confrères à la nouvelle de la mort de M. Adolphe Pictet, associé correspondant étranger à Genève.

L'ordre du jour appelant l'élection d'un membre résidant à la place laissée vacante par le décès de M. Brunet de Presle, MM. de Barthélemy, Courajod et de Montaiglon donnent chacun lecture des rapports des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. A. Longnon, Héron de Villefosse et Guiffrey. On passe au scrutin, et M. de Villefosse, ayant réuni le nombre des suffrages exigés par le règlement, est proclamé membre de la Société des Antiquaires de France.

M. Alexandre Bertrand lit ensuite un rapport au nom de la commission désignée pour examiner les titres présentés par M. Arthur Rhoné. On procède au scrutin, et M. Rhoné, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément aux conclusions de la commission, proclamé associé correspondant national à Plouha (Côtes-du-Nord).

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), fait la communication suivante :

« J'ai découvert en 1874, sur le territoire de Flavigny (Marne), des excavations considérables qui recélaient des fragments de céramique gauloise. On y trouvait également la terre noire remarquée dans la plupart des sépultures de l'époque gauloise. La forme d'une de ces cavités autorisait à croire qu'un char y avait été déposé. Cependant, plusieurs jours de recherches ne donnèrent aucun résultat.

« En 1875, un autre examen du sol révéla des profondeurs anormales. De nouvelles fouilles furent pratiquées à

la distance de 100 mètres environ de celles qui avaient été précédemment faites. Là, des tombes fournirent un ensemble d'objets gaulois bien caractérisés et d'un grand intérêt. Les récoltes couvrant le sol ne permirent point de pousser plus loin les recherches. Le 12 août, les fouilles furent reprises, et c'est alors que, parmi d'autres beaux objets, fut trouvée une ceinture en bronze que je crois digne d'être signalée à la Société. Le travail en est fort soigné; un art de bon goût s'y affirme. Certains éléments de cette ceinture sont décorés d'un émail rouge. Nous possédons ainsi une nouvelle preuve attestant l'art d'émailler chez les Gaulois. Cet émail est formé d'une pâte homogène qui a subi la fusion et présente une solide adhérence avec le bronze.

« Il n'y a point lieu d'en douter, cette pièce remarquable, d'une grande rareté, est certainement une ceinture. Lorsqu'elle a été trouvée, elle était encore engagée sous la colonne vertébrale, et les deux extrémités étaient ramenées sur la région abdominale et accrochées ensemble. Les restes du squelette attestaient que le sujet auquel elle avait appartenu n'était pas encore adulte. Plus tard, dans le mois de novembre dernier, j'ai retrouvé dans le même groupe de tombes une autre ceinture en fer d'un genre qui offre une incontestable analogie avec la ceinture en bronze. Malheureusement, cette pièce a été très-altérée par l'oxydation. »

## Séance du 12 Janvier.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 114, in-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. VIII, 1re liv., in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 6, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 433, in-8°.

*Journal des savants*, décembre 1875, in-4°.

*Revue belge de numismatique*, 3e et 4e liv. de 1875, 1re liv. de 1876, in-8°.

LONGUEMAR (A. DE), *Importance pour l'histoire locale des collections archéologiques de Poitiers.* 1875, in-18.

VAN ROBAIS (A.) *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique.* 1875, in-8°.

*Travaux.*

M. Quicherat communique à la Société la rectification d'une inscription romaine publiée par l'ingénieur Grignon dans le *Second bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne* (p. CXXXVIJ). Cette inscription est la seule qu'aient fournie les fouilles, d'ailleurs si productives, du Châtelet. Grignon dit qu'elle était gravée sur une lame de cuivre de rosette. Voici le texte qu'il en donne :

DEO OVNI ORIGI SATVRNALIS PAVLI
FILIVS EX VOTO P

D'après son interprétation, OVNI serait une faute d'orthographe pour *uni*, et ORIGI l'abréviation de *origini*, de sorte qu'il faudrait traduire « au Dieu qui est la source unique de toutes choses. » Mais ni le latin de l'antiquité ne se serait prêté à une semblable locution, ni l'épigraphie n'autorise une semblable lecture.

« Or, un registre dans lequel Grignon a dessiné ou fait dessiner une partie des objets trouvés au Châtelet, existe encore. Il est en la possession de notre confrère M. Bordier. L'inscription y est figurée avec la plaque sur laquelle elle était gravée. Cette plaque est un petit quadrilatère de 0,05 de côté, munie sur ses flancs d'oreillons en forme de queue d'aronde. A son sommet, elle est percée d'un trou dans lequel est passé un anneau : ce qui fait voir que cet objet était suspendu, et non pas plaqué, ainsi que semblerait l'indiquer sa forme. Les caractères de l'inscription sont formés de points, comme c'est le cas de beaucoup de petites inscriptions gravées sur métal. Le texte, distribué sur cinq lignes, se présente ainsi :

DEO OVNI
ORIGI—SA
TVRNALIS
PAVLI FILIVS
EX VOTO—P.

« Il est manifeste, d'après cela, que Grignon a indûment séparé *ouni* et *origi*. Ces deux mots n'en font qu'un, qui est le nom du dieu, qu'il a fallu couper en deux à cause de l'exiguïté de la plaque, de même qu'il a fallu aussi couper en deux le nom *saturnalis*. *Ouniorix* est analogue à *Ambiorix*. C'est un nom gaulois à ajouter au nombre de ceux que l'on possède déjà. »

Une discussion générale s'engage sur l'authenticité du tableau représentant Jeanne d'Arc, appartenant à M. Auvray; MM. Bordier, Marion et de Montaiglon exposent les arguments qui leur font soupçonner des pratiques ayant dénaturé le sujet primitif et l'inscription qui l'accompagne. MM. Quicherat et Courajod combattent les conclusions de M. Bordier.

En présence d'opinions aussi contradictoires, la Société décide que M. Auvray sera prié d'apporter le tableau, et que la discussion sera continuée à la prochaine séance.

## Séance du 19 Janvier.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

*Correspondance.*

La Société archéologique et historique de la Charente demande à recevoir les Mémoires de la Compagnie en échange de ses publications; il sera fait droit à cette demande.

M. Frédéric Moreau, associé correspondant à Fère-en-Tardenois, annonce à la Société qu'il a fait de nouvelles fouilles à Caranda et à Sablonière; il émet le vœu que ses confrères viennent voir les dernières découvertes faites à la suite de ces explorations, en 1875.

M. Arthur Rhoné, associé correspondant à Plouha (Côtes-du-Nord), adresse ses remercîments à l'occasion de son admission.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, adresse

les photographies des objets suivants, recueillis par lui dans les tourbières de la vallée de la Somme : 1° Une épée en bronze, longueur 0,535, largeur 0,03; 2° une petite coupe en terre rouge vernissée, portant le nom du potier LVPERCI, hauteur 0,055, orifice 0,102; 3° une patère en bronze très-bien conservée, hauteur 0,070, diamètre 0,26.

*Travaux.*

M. Aubert, trésorier, lit un rapport sur la situation financière de la Société; renvoi à la Commission des fonds.

M. Bordier indique une rectification à faire à la page 184 du Bulletin de 1875. Il est dit, ligne 8, que le millésime M.CCC.LXI, à la façade de l'église de Moutiers, est une date fautive et mutilée, l'inscription appartenant au quinzième siècle. Cette appréciation n'est pas exacte; le millésime en question n'a pas, en effet, de rapport avec l'inscription qui est encadrée dans une moulure; il est placé en dehors et au-dessus; le caractère en est mince et parfaitement net; il n'y a aucune raison d'y supposer ni faute ni mutilation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tableau de Jeanne d'Arc, que son propriétaire, M. Auvray, a bien voulu soumettre de nouveau à l'examen de la Société.

M. Henri Bordier ayant obtenu la parole s'exprime ainsi :

« Dans la séance du 19 mai dernier (Voy. le *Bulletin*, 1875, p. 113), j'exposai les raisons qui me semblaient démontrer la fausseté d'un portrait de Jeanne d'Arc, nouvellement découvert, et je donnai lecture d'une note sur ce sujet. Je m'étonnais alors que des savants très-autorisés, voire même des Compagnies scientifiques, eussent favorisé de leur acquiescement une telle supercherie [1]. La Société des Antiquaires nomma, séance tenante, une commission chargée d'examiner la question, mais qui n'a pas fait connaître son avis. Au mois de septembre, un journal quotidien m'a fourni l'occasion de publier mes arguments [2] en réponse à

1. Voy. le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 2e année, p. 37.
2. *Journal de Genève*, 17 septembre 1875.

d'après L'ILLUSTRATION
(8 Mai 1875)

Nota. *Nous aurions voulu joindre au Bulletin pour la discussion dont la Jeanne d'Arc appartenant à M. Auvray a été l'objet une photographie du tableau, mais tous les essais photographiques n'ont réussi qu'à donner des épreuves sur lesquelles la figure de Jeanne était à peu près invisible. Nous en sommes donc réduits à n'offrir au lecteur que l'une des copies très imparfaites qui ont été publiées.*

*Heliog. Dujardin* *Imp. Lemercier et C^ie*

des articles complaisants où d'autres journaux vantaient la précieuse trouvaille. Cependant, il ne paraît pas que j'aie porté la conviction dans beaucoup d'esprits, car un éclatant patronage vient d'être donné de très-haut à la peinture dont il s'agit. M. Wallon, ministre de l'Instruction publique, l'a lui-même fait ou laissé reproduire en chromo-lithographie dans son *Histoire de Jeanne-d'Arc*, dont la librairie Firmin-Didot a publié une nouvelle édition, d'un luxe inouï, pour les étrennes de l'an 1876. Je reprends donc ma note primitive en demandant sa prompte insertion au *Bulletin*, non pas dans l'espoir d'arrêter le courant d'erreurs que le respect et la tendresse qu'elle inspire attirent trop souvent après notre sublime Jeanne, mais pour constater que, dès le premier moment, la Société des Antiquaires de France a refusé de tomber dans un piége.

« Je commencerai par rendre hommage à l'empressement avec lequel le propriétaire du portrait, M. Auvray, marchand et restaurateur de tableaux au Palais-Royal, premier auteur de la découverte, vint lui-même l'offrir à l'attention et au contrôle de la critique. Comme il s'agissait principalement de déchiffrer l'inscription française, en écriture gothique, placée au-dessous de la peinture, M. Auvray s'est adressé d'abord au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; et le même jour (c'était par hasard un mercredi), conduit par notre confrère M. Michelant et par moi, il apporta ici son tableau, qu'il désirait soumettre au jugement de notre Société.

« Ce tableau est un petit panneau en bois de 39 cent. de haut sur 34 de large. Au milieu de la scène, la Vierge assise tient l'enfant Jésus dans ses bras; à sa droite est S. Michel debout et muni de la balance dans laquelle il pèse les âmes, suivant son habitude. De l'autre côté, à gauche de la Vierge, est un guerrier de tournure gracieuse, la lance dans la main droite et la main gauche appuyée sur son bouclier. La peinture, faite à l'œuf, est rude, empâtée, mais non entièrement dépourvue de tout mérite; elle a bien le caractère du XV^e^ siècle; le costume des personnages est très-fidèlement aussi celui de cette époque, et il en est de même des parties saines

de l'inscription peinte au-dessous des figures, en lettres blanches sur un fond bistre.

« Dès le premier aspect, mon impression avait été défavorable, et je ne cachai pas à M. Auvray que je croyais l'inscription falsifiée. Ce sentiment était fondé sur la physionomie peu franche de cette inscription. Je ne comprenais pas les espacements qui s'y trouvent et que n'admet pas l'écriture gothique ordinairement régulière, égale et serrée; puis je disais et je dis encore : Comment se fait-il que dans un texte contenant trois lignes on ne voie clairement que le nom *Jehane de Arc*, juste ce qu'il faut pour lui assurer une grande valeur, tandis que tout le reste est dans le brouillard? — On me répondait qu'on lit, au contraire, beaucoup de mots : *Marya* ou quelque chose comme *Jesus Marya; pucele forte* ou *pocele; Vierge* ou *mérite; par ta piété* ou *par ta prière* ou *par ta poesté*. Je nie la valeur de cette réponse. On ne lit aucun de ces mots simplement et sûrement; mais tous se déchiffrent avec plus ou moins de difficulté; de plus, ils se déchiffrent ou se devinent isolément, mais on ne réussit pas à les lier grammaticalement par un sens raisonnable.

« Toutefois, avant d'entrer dans la discussion de ce texte, passons en revue les différents autres caractères auxquels la peinture en question se reconnaîtrait pour un portrait de Jeanne d'Arc. C'est bien elle, dit-on. N'a-t-elle pas le vrai costume de son temps? Sa figure n'est-elle pas jeune et douce, sa taille bien prise, même par dessus le harnais guerrier, et sa tunique ne descend-elle pas outre mesure, comme il convenait à son sexe? — Non, Messieurs. Son visage, à peine distinct sous le bistre et la terre de Sienne, est long, droit et sans aucun caractère; sa taille est élégante comme doit l'être celle du vrai personnage que le peintre a voulu représenter, et que je nommerai tout à l'heure; enfin, si l'on mesure la tunique au compas, ainsi que je l'ai fait, on constate qu'elle est exactement de même longueur que la tunique jaune de son vis-à-vis masculin, saint Michel.

« Mais les armoiries? Ce sont bien les pièces du blason très-connu, que les frères de Jeanne obtinrent, après elle, du roi

Charles VII : l'épée soutenant une couronne et accostée de deux fleurs de lys. Ces armoiries peuvent avoir été portées par Jeanne elle-même, ajoute-t-on, car Charles VII lui avait conféré l'anoblissement. Je crois, Messieurs, que si Jeanne a porté des armoiries, elle les a fait composer de pieux emblèmes analogues aux saintes qu'elle avait mises sur sa bannière, et qu'elle n'avait jamais porté la prétentieuse exhibition de ses mérites dont on décora ses frères [1]. Mais je laisse de côté les considérations historiques, et puisqu'il s'agit d'apprécier une peinture, j'entends ne parler que de la partie matérielle de l'œuvre.

« Les armoiries en question ne sont pas du même système

1. Au courant de la discussion, l'on a dit que les armes des Du Lys avaient été, sinon portées par Jeanne d'Arc, du moins réellement conférées à sa personne par le roi Charles VII, le 2 juin 1429, et que le fait est prouvé par une pièce authentique insérée dans le livre de M. Wallon. Dans ce livre, en effet, à la p. 410, est non-seulement la transcription, mais le fac-simile même de cette pièce et du patron des armoiries conférées. Le texte en est ainsi conçu :

« Le ij[e] jour de jung M. CCCC. XXIX led. S[r] roy ayant congneu les proesses de Jehanne la Pucelle et victoires du don de Dieu et son conseil intervenues, donna estant en la ville de Chinon armoyries a la dite Jehanne pour son estandart et soy decorer du patron qui s'ensuict... » (Suit l'écu à l'épée, couronne et lis), et les éditeurs de M. Wallon ajoutent que ce ms. est le n° 5524 franç. de la Biblioth. nat., qu'il fut écrit en 1559, et qu'il est authentiqué des noms de « Jean Lhuissier, s[r] de Boulancourt président à la Chambre des comptes, et d'autres magistrats des monnaies. »

Comment ne pas croire à cette affirmation des éditeurs, accompagnée d'un fac-simile? Mais voici la vérité.

Le ms. 5524 commence par la copie authentique et signée d'une évaluation des monnaies étrangères courant en France, faite par le président de la Chambre des comptes et autres magistrats, en exécution d'une ordonnance de François I[er] (sans date). Mais cette copie occupe les vingt-huit premiers feuillets seulement du volume, lequel en a 383. Les feuillets 29 à 31 sont en blanc ; puis, au f° 32 et suivants, jusqu'à la fin, se trouve un ouvrage privé, sans aucune espèce d'authenticité ni de signature, contenant l'énumération des rois de France depuis Louis VII jusqu'à Henri II, avec l'indication des édits rendus à chaque règne sur les monnaies. C'est au f° 142 que se trouve la mention relative à Jeanne, et elle est unique au milieu d'indications, toutes sans exception concernant les monnaies. Il est probable qu'il y eut un officier des comptes appartenant à la famille Du Lys et auquel il a plu, comme c'était son droit, de faire cette intercalation de fantaisie dans un recueil qu'il rédigeait pour son usage.

La prétendue authenticité invoquée par M. Wallon ou ses éditeurs est donc un pur trompe-l'œil.

de peinture que le reste du tableau. Dans toutes les autres parties de la scène, la couleur est ferme, brillante, épaisse, tandis que les pièces de l'écu sont timides et incertaines ; la couronne n'a pas de forme, et pour apercevoir les fleurs de lys il faut les chercher. Je crois que ce blason a été ajouté après coup, mais qu'au lieu d'y peindre les armoiries qu'on voulait, on les a obtenues par épargne en profitant de ce que le champ de l'écu était primitivement tout d'or, et en effaçant avec adresse et patience ce qui était de trop ; de cette façon, on s'est procuré un or du ton juste. Je trouve un autre indice de fraude dans la perspective : le bouclier est incliné sur le plan de la scène, et de plus, il est gondolé. Un peintre du xv^e^ siècle n'aurait pas tenu compte de la perspective, mais aurait obéi aux lois de l'héraldique. Tout au rebours, notre restaurateur moderne a donné à ses deux fleurs de lys l'inclinaison de leur plan, et il a transformé l'épée droite des Du Lys en épée flamboyante par sa docilité à suivre le gondolement. Cette observation, qu'on peut dire minutieuse, est tellement juste que dans la gravure, très mensongère, d'ailleurs, que le journal l'*Illustration* a publiée de ce tableau dans son numéro du 8 mai 1875, aussi bien que dans la chromolithographie, plus inexacte encore, donnée dans le livre de M. Wallon, le dessinateur infidèle s'est senti obligé de rétablir l'épée comme un vrai peintre du xv^e^ siècle se serait arrangé pour la faire, c'est-à-dire droite. Une observation plus grave est que la prétendue Jeanne d'Arc est nimbée, exactement du même nimbe que l'archange S. Michel et la Vierge Marie. Or, Jeanne n'a jamais été canonisée. Elle n'a jamais été béatifiée. Est-il admissible qu'un de ses contemporains l'ait décorée du nimbe? On me dit qu'elle a été considérée comme sainte dans l'Orléanais. Si le fait est exact, il se rapporte à une époque plus récente que notre peinture, et dans tous les cas cette vénération locale n'aurait pas suffi pour autoriser le nimbe, puisqu'on sait par l'archéologie ecclésiastique[1] que même la béatification officielle

1. Voyez la *Caractéristique des Saints*, par le P. Ch. Cahier, p. 576, note 1.

ne donnait droit qu'à une auréole radiée. Je m'étonnerais aussi que des érudits, connaissant bien le moyen âge, pussent admettre une Jeanne d'Arc représentée debout à côté de la Vierge, quand les rois, les papes et les plus grands princes de la terre ne sont jamais représentés devant les personnes divines qu'agenouillées, dans la plus humble posture. L'idée de peindre Jeanne ainsi n'aurait pas pu entrer dans la tête d'un artiste du XV^e^ siècle.

« Pour terminer ce que j'ai à dire des personnages, je reprends une remarque apportée à l'une de nos séances par notre confrère, M. de Montaiglon, et dont j'ai vérifié l'exactitude : c'est qu'en présentant la peinture au jour, sous un certain angle, on aperçoit au-dessus des trois figures la trace en creux de caractères d'écriture qui ont disparu. M. de Montaiglon a cru même y distinguer plusieurs lettres qui conviendraient aux noms de Michel et de Marie, mais au-dessus de Jeanne l'effacement est complet. Pourquoi cette disparition totale des inscriptions supérieures[1], quand l'inscription inférieure a résisté ? — C'est parce qu'au-dessus de la tête de notre prétendue Jeanne d'Arc était probablement un nom fort gênant : le nom de *Saint Georges*.

« Voilà, Messieurs, la clef. Le sujet de la peinture est Notre-Dame entre saint Michel et un second saint, dont tous les attributs conviennent parfaitement à saint Georges : la jeunesse, l'armure, la longue lance, le bouclier métallique et le nimbe. Il n'y avait pas fort à faire pour transformer ce guerrier juvénile en une Jeanne d'Arc.

« Restait seulement, pour achever cette transformation, la partie difficile du travail, la partie paléographique. Ici, l'opérateur a rencontré des obstacles insurmontables.

« L'inscription se compose de trois lignes en lettres blanches peintes sur un fond noirâtre et desquelles on ne lit distinctement que la première ligne, contenant ces mots :

*...gis arya Je hane de Arc*

1. Ce qui est bien étonnant, c'est que, depuis la constatation faite qu'il n'y avait rien au-dessus de la tête de Jeanne, on y a vu apparaître et l'on y voit encore écrit *Jehanne d'Arc* suivi d'une fleur de lis (un nom en français faisant pendant à deux noms en latin).

Ce commencement d'inscription, si bref qu'il soit, abonde en impossibilités. Qu'est-ce que ...*gis arya*? La critique complaisante y lirait volontiers *Jesus Marya;* mais *gis* ne s'y prête pas, puis il n'y a pas assez de place entre les deux mots pour un M, et le nom de Marya par un *y* est un peu incroyable. Aussi abandonne-t-on cet en-tête et l'on se hâte de passer à la suite : *Jehane de Arc*. Mais je demande pourquoi il y a quelque petite distance entre *Je* et *hane*? pourquoi il y en a une trop grande entre *hane* et le mot suivant? pourquoi, au lieu de *dàrc* (lisez *d'Arc*), il y a *de arc*, forme complètement inconnue jusqu'ici, et pourquoi ce nom de famille sur un tableau presque contemporain du personnage, lorsqu'on sait que personne alors ne la nommait ainsi, mais seulement Jeanne ou la Pucelle? Je demande aussi comment il se fait que dans un hommage commun rendu à la Vierge, à saint Michel et à Jeanne, l'inscription ait méconnu les fondements de la religion au point de glorifier d'abord la simple mortelle en oubliant les deux personnes célestes?

« Je passe à l'inspection matérielle des lettres. La plupart sont de belle et bonne écriture authentique du XV^e^ siècle; mais on en reconnaît çà et là plusieurs qui ont été travaillées et altérées. Ainsi, dans le mot *forte*, le *t* est bizarrement tordu, et l'*e* qui suit est un epsilon; ce prétendu *e* était un *a* dont on a supprimé la moitié droite; le mot *forte* n'a donc été obtenu que par une sophistication. Le mot *pucele* porte la trace évidente d'un travail analogue, puisqu'on n'a pas osé faire disparaître entièrement l'*o* qui permet de lire encore *pocele*, et que le premier *e* est resté trop gros et trop allongé.

« Cette inscription porte donc des traces manifestes d'un remaniement qu'elle a subi. Pour le nier, on allègue que les caractères en sont d'un blanc mat, qui est le même que les blancs de la peinture, par exemple que la lame de l'épée de saint Michel, et que ce mot, pur comme de l'émail, exclut toute idée de repeint. Je réponds que cette observation procède d'un examen superficiel, et que l'inscription offre des pleins et des déliés; que les pleins sont tels qu'on vient de

le dire, mais que si l'art du restaurateur ne peut les imiter, il a parfaitement pu effacer ce qu'il a voulu et dénaturer ainsi les lettres; quant aux déliés, ils n'ont pas du tout la même solidité que les pleins et peuvent très-bien avoir été ou retouchés ou refaits. Ainsi, pour *Jehane*, rien n'a été plus aisé que de transformer en *hane* le mot latin *hanc*, et je crois que le *Je* a été obtenu avec la fin d'un mot latin en *one*, écrit par *œ* surmonté d'une abréviation, ce qu'on a fait en liant le tiret abréviatif avec la partie droite de l'*o*, dont on avait effacé la moitié de gauche. Cela explique à merveille pourquoi un léger intervalle existe entre *Je* et *hane*. Cela aide à comprendre aussi pourquoi entre *Jehane* et *de Arc* il y a la place d'une lettre dont on aperçoit encore la trace perpendiculaire et blanchâtre. Le *de* ne se lit qu'avec une bonne volonté extrême; enfin le *Arc*, jusque dans la chromolithographie si complaisante de M. Wallon, présente un *r* qui est près de moitié plus petit que ses deux voisins *a* et *c*. Comment cela s'expliquerait-il dans une belle écriture gothique, sinon parce qu'on a voulu se procurer un *r* avec une autre lettre qui était dessous[1]? Le talent de l'adroit auteur d'un si méchant ouvrage a été d'effacer ce qui le gênait et de conserver avec soin des syllabes dépourvues de sens; il se donnait par là le double avantage de faire attribuer à la vétusté ses altérations et de conserver des fragments intacts comme preuve d'authenticité. C'est ainsi que ces trois lignes sont pleines de doutes et d'obscurité, quoiqu'elles aient conservé bon nombre de caractères très-distincts, et c'est ainsi que les plus habiles paléographes n'ont pu déchiffrer un tel français.

« Quelle était l'inscription primitive? Personne n'est forcé de le deviner. Il suffit que le point capital, le nom de l'héroïne, présente les traces évidentes d'altération qui

1. Je veux dire avec le délié supérieur d'un *m*. En effet, la restitution que j'ai proposée n'a pas paru assez sûre à mes confrères pour être admise; mais je demande la permission de dire ici, en note, qu'il y avait selon moi, dans l'inscription primitive, à la première ligne : *Domini regis largitione hanc tabulam*, à la seconde ligne, sous « pocele, » un mot analogue à *optulerunt*, et au milieu de la troisième ligne : *Devota pietate*.

viennent d'être énumérées pour faire rejeter, comme fausse, l'inscription tout entière.

« Si, à côté de cette objection dirimante qui s'applique à l'inscription, on veut bien rappeler par la pensée les raisons non moins solides qui ont été exposées plus haut contre la peinture elle-même, on est obligé de reconnaître que les deux ordres d'arguments font plus que doubler de force par l'appui qu'ils se donnent l'un à l'autre. Je conclus donc énergiquement que le tableau soumis à l'examen de la Société des Antiquaires de France est un ex-voto très-authentique du XV^e^ siècle, représentant Notre-Dame entre deux saints, avec l'un desquels on a su fabriquer une fausse Jeanne d'Arc. »

M. Quicherat prend la parole et dit qu'il ne partage pas les soupçons que cette peinture a éveillés chez plusieurs de ses confrères et amis. « L'été dernier, lorsque le tableau n'était pas encore encadré sous un verre, il l'a examiné au grand jour, il a promené la loupe sur toutes les parties pendant plus d'une heure, sans parvenir à constater la présence d'une seule retouche. Les endroits signalés comme suspects ne lui ont laissé voir que des éraillures.

« L'inscription est sans doute fort étrange. Personne jusqu'ici n'a pu rien y démêler que le nom *Jehanne darc*, et ce nom semble être en contradiction avec les documents contemporains où l'on ne voit pas Jeanne appelée autrement que *Jehanne* tout court, ou *Jehanne la Pucelle*. Mais il convient de remarquer que, si le nom de famille *d'Arc* a été ignoré effectivement de la plupart des Français, il fut connu à la Cour de France, car il accompagne le prénom Jehanne dans les lettres d'anoblissement données par Charles VII en 1429. Il a pu aussi bien être connu à Orléans.

« On dit que les noms *Jehanne darc* résultent de la falsification d'une inscription toute différente qu'on aura travaillée avec le grattoir et avec le pinceau. Les vestiges de retouche ne sont pas plus saisissables dans l'inscription que dans le reste de la peinture, et de plus il y a ce fait bien

digne de considération, que le même nom s'est retrouvé au-dessus de la tête du personnage. Il a été retrouvé parce qu'on l'a cherché, des inscriptions mises au-dessus des deux autres figures ayant donné l'idée qu'il devait y en avoir eu aussi sur celle-là. Il n'y avait plus de couleur, mais la lecture a pu être établie d'une manière incontestable d'après des sillons tracés dans la teinte du fond du tableau, et tels qu'aurait pu les produire une plume avec laquelle les caractères auraient été formés. Il n'y a guère d'apparence qu'un faussaire aurait préparé cette surprise, et l'on ne voit pas comment il s'y serait pris pour exécuter les creux de l'écriture avec l'apparence qu'ils présentent.

« Quant à l'incohérence du reste de l'inscription, elle n'existe peut-être que parce qu'on s'évertue à chercher du latin ou du français dans un texte qui pourrait bien être d'une autre langue. M. Quicherat demande si ce ne serait pas du breton. Les premiers mots qu'on lit *gis arvan* lui semblent répondre au peu qu'il connaît de la physionomie de cette langue. Dans tous les cas, il nie qu'on arrive jamais à restituer avec ces éléments une formule latine de donation.

« L'hypothèse que la figure inscrite du nom de la Pucelle pourrait avoir été un saint Georges ne lui semble pas soutenable.

« D'abord saint Michel, qui est de l'autre côté du tableau, ayant été représenté avec l'armure héroïque en plaques d'or, saint Georges mis en pendant aurait été gratifié aussi de la même armure. De ce que l'un des personnages est habillé comme les chevaliers du ciel et l'autre avec l'habillement militaire du xv^e^ siècle, c'est que l'intention du peintre a été d'opposer un héros de la milice terrestre à un héros de la milice céleste.

« Ensuite saint Georges aurait eu sur son étendard et sur son écu le symbole qui lui est toujours attribué : la croix héraldique de gueules. Or l'étendard du personnage de droite n'a jamais eu d'autres emblèmes que ceux qu'on y voit, à savoir un groupe de deux ou trois petites figures dont l'une se détache des autres par un vêtement rouge, et

sur le reste, des fleurs de lis d'or. Or ces objets répondent à ce que nous savons de l'étendard de Jeanne d'Arc, qui était blanc semé de fleurs de lis d'or et décoré de la représentation de Dieu assis entre deux anges.

« L'écu, dont la superficie est couverte en entier d'une feuille d'argent, n'a certainement jamais été chargé d'une croix de gueules. On ne peut pas supposer non plus que l'argent a été appliqué postérieurement, car il adhère aussi solidement au fond, et il est au même point d'oxydation que celui avec lequel a été exécutée la peinture des jambières, des gantelets et des autres pièces du harnais dont le personnage est habillé.

« Plutôt que de soupçonner cet écu d'avoir été repeint, il y aurait une objection plus grave à élever. C'est que le champ ait été figuré d'argent, lorsqu'il est certain que les armoiries accordées à la Pucelle étaient sur champ d'azur. Mais une pareille inexactitude est plutôt faite pour éloigner le soupçon que pour le susciter. Comment admettre qu'un faussaire aurait ignoré une chose qui est dans toutes les histoires de la Pucelle ?

« Une dernière raison à alléguer contre l'attribution de la figure à saint Georges, c'est l'absence du dragon, que le saint a toujours sous ses pieds quand il est représenté debout, sans compter que son attitude est toujours celle d'un guerrier combattant. Ici le personnage est au repos et n'a rien sous ses pieds. Et cependant le peintre n'a pas manqué de mettre sous les pieds de saint Michel un serpent, image du démon, bien que l'archange, avec ses ailes et l'attribut de la balance, eût été suffisamment reconnaissable.

« Le nimbe, à l'idée duquel on se révolte, serait effectivement une monstruosité à l'égard de toute autre personne que celle dont il s'agit ; mais qui s'étonnera que beaucoup de Français aient considéré et aient voulu qu'on leur représentât Jeanne d'Arc comme une sainte ? Cela n'est-il pas attesté par l'article 52 de son acte d'accusation ? En voici les termes :

« La dite Jeanne par ses artifices a séduit le peuple chré-

« tien au point que beaucoup, en sa présence, l'ont adorée « comme sainte, et l'adorent encore quoique absente, en « commandant des messes et des collectes en son honneur. « Bien plus ils prétendent qu'elle est au-dessus de tous les « saints de Dieu, après la sainte Vierge; ils élèvent des « statues et autres représentations à sa ressemblance dans « les églises des saints ; ils portent sur eux des médailles de « plomb et d'autre métal où elle est figurée, ainsi qu'il est « d'usage de le faire en mémoire des saints canonisés par « l'Église. Enfin ils disent partout et tout haut qu'elle est « la messagère de Dieu et qu'il faut voir en elle un ange « plutôt qu'une femme. »

« Ainsi Jeanne a été représentée de son vivant comme étaient représentés les plus grands saints. Ses représentations ont été mises dans les églises et y ont été l'objet des mêmes hommages. L'effet de la condamnation, qu'on juge trop exclusivement au point de vue politique sans en considérer le côté religieux, l'effet de la condamnation fut de faire disparaître les médailles, statues et peintures. A première vue le tableau de M. Auvray se présente comme une épave échappée à ce naufrage. Qu'on ne se hâte pas de le rejeter. Ce qui fait difficulté aujourd'hui peut recevoir demain son explication ; et quand bien même l'explication ne viendrait pas, ce n'est pas une loi du code de la critique qu'un monument ne doive être réputé authentique qu'autant qu'il est explicable dans toutes ses parties. »

M. Courajod demande aussi la parole et s'exprime ainsi :

« Conformément à une décision de la Société, je suis allé voir en octobre 1875 le tableau de M. Auvray. Voici ce que j'ai constaté : la restauration que ce tableau a subie depuis qu'il est dans les mains de son propriétaire actuel me paraît n'avoir eu aucun caractère frauduleux. Elle s'est bornée, après le nettoyage, à un acte de consolidation. Le panneau de bois était rompu en deux morceaux dans le sens de la largeur et les morceaux ont été réunis. La fente est très-visible et n'a pas été mastiquée. La juxtaposition des deux fragments séparés n'a pas été parfaite. On s'en aper-

çoit surtout à la lance de Jeanne d'Arc dont les deux tronçons ne se raccordent pas mathématiquement.

« Je n'ai pas de modifications à proposer dans la lecture de l'inscription d'en bas. Je remarque seulement que la peinture blanche qui forme les lettres est de même nature que la peinture qui dessine l'épée de saint Michel et que les autres blancs du tableau. Cette peinture, dans la plupart des lettres, offre le même caractère d'*émaillage* que dans les autres parties du tableau où elle apparaît.

« On a remarqué, en haut du tableau, que des inscriptions, aujourd'hui disparues, accompagnaient les têtes de saint Michel et de la Vierge. M. de Montaiglon y a lu, je crois, *Sanctus Michael* et *Sancta Maria*. Une inscription a également existé au-dessus de la tête de Jeanne d'Arc. Frotté à cet endroit, le fond laisse apparaître les lettres suivantes : ANE, et à côté les lettres AR ou même ARC. Ces lettres, comme le reste de l'inscription, sont *gothiques*.

« En résumé, je déclare n'avoir trouvé sur le panneau de M. Auvray aucun signe de repeint récent, ni aucune preuve de falsification évidente. Mais je dois en même temps constater que la tête de Jeanne et l'écu chargé de ses armoiries semblent comporter dans leur exécution l'emploi du procédé connu sous le nom de glacis. Enfin j'ai remarqué qu'à ces deux endroits la peinture n'offrait pas la même touche que dans le reste du tableau. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Montaiglon, Duplessis, Delisle, Marion, Rey, Nicard, qui présentent chacun des objections sur l'authenticité de la peinture, le Président clôt le débat, et la Société décide que les observations de MM. Bordier, Quicherat et Courajod seront publiées dans le Bulletin.

## Séance du 2 Février.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Beitræge zur Vaterlændischen Geschichte*, X^e^ vol. Bâle, 1876, in-8°.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVIII, in-8°.

ROMAN (JOSEPH), *Sigillographie du diocèse d'Embrun*, 1873, in-4°.

*Correspondance.*

M. J. Roman, de Gap, présenté par MM. de Saulcy et Robert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Bertrand et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. de Witte, associé correspondant étranger, communique à la Société quelques dessins de vases peints trouvés au nord des Alpes et ajoute les réflexions suivantes :

« Au mois d'avril 1874, M. Anatole de Barthélemy me fit voir le dessin d'une petite coupe en terre peinte, trouvée, à ce que l'on disait, à Somme-Bionne (Marne), et dans la séance de la Société tenue le 15 avril 1874, il fut donné lecture d'une note de M. L. Morel de Châlons-sur-Marne [1], relative à la découverte d'une sépulture gauloise dans laquelle avait été inhumé un guerrier avec son char. C'est dans cette sépulture que l'on aurait rencontré, en même temps que des armes gauloises, une œnochoé en bronze et divers ustensiles également en bronze, un bandeau en or et la petite coupe en question, dans l'intérieur de laquelle est représenté un discobole. J'eus quelques doutes, je l'avoue, sur l'authenticité de cette trouvaille et j'en parlai avec la plus grande réserve, atten-

1. *Bul.* 1874, p. 98.

dant des éclaircissements et des renseignements plus complets[1].

« Depuis deux ans environ, il est arrivé à ma connaissance des faits nouveaux qui m'obligent à rompre le silence.

« D'abord M. Joseph de Baye, correspondant de la Société, dans un travail intitulé *L'Art étrusque en Champagne* (Tours, 1875), a réuni des détails sur diverses découvertes et a parlé aussi des objets antiques recueillis à Somme-Bionne. Le jeune archéologue constate la ressemblance qui existe entre l'œnochoé en bronze déposée dans la sépulture gauloise du département de la Marne et les vases de même forme, découverts à Pouan (Aube) et Eygenbilsen (Belgique). Ces vases en bronze ne sont évidemment pas gaulois et appartiennent à un autre art, très-probablement à l'art étrusque[2]. Puis parlant de la petite coupe peinte, M. de Baye, après avoir reproduit ma communication du 15 avril 1874, n'hésite pas à dire : « Quant à l'authenticité de la présence de la coupe dans un cimetière gaulois, elle est parfaitement établie. »

« Il s'appuie sur le témoignage de M. Hanusse, infatigable chercheur d'antiquités qui a fait la découverte de Somme-Bionne et dont le caractère honorable offre toute garantie. Puis M. de Baye signale plusieurs autres vases trouvés en Champagne et qui ont dans l'ornementation plus ou moins d'analogie avec les ornements tracés sur les vases de fabrique grecque.

« D'un autre côté, M. L. Lindenschmit[3] vient de publier un

1. *Bul.* 1874, p. 99 et suiv.

2. On connaît plusieurs objets de bronze de travail étrusque trouvés en divers lieux au nord des Alpes. Voy. les articles de M. Alexandre Bertrand, *Revue arch.* 1873, juin, p. 361 et suiv.; 1873, décembre, p. 363 et suiv.; 1874, avril, p. 309 et suiv. — Cf. le mémoire du même savant sur les *Tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert* (*Côte-d'Or*) dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXXIV, p. 287 et suiv. — Voy. aussi un article (*Frammenti di vaso di bronzo trovati nel Tirolo meridionale*) de M. Alexandre Conze dans les *Annales de l'Inst. arch.* 1874, t. XLVI, p. 164 et suiv. — *Bull. de l'Inst. arch.* 1872, p. 210 et suiv. et *Arch. Zeitung*, 1872, p. 10 et suiv.

3. *Die Alterthümer aus der heidnischen Vorzeit*, Bd. III, Heft V, Taf. I.

vase à deux anses (*cantharo*), avec des ornements rouges et noirs, absolument semblable aux vases que l'on trouve dans les nécropoles de l'Italie méridionale et qui appartiennent aux fabriques de Caglie et de Guatia (environ 200 ans avant l'ère chrétienne). Ce vase, haut d'environ 12 centimètres, a été retiré d'un tombeau à Rodenbach, Bavière rhénane.

« M. Schuermans, de Liége, dans une lettre écrite le 29 septembre 1875, signale à M. de Barthélemy d'autres vases *étrusques* (?) recueillis sur plusieurs points en Allemagne.

« Ceci me rappelle qu'en 1838, je vis chez le professeur Thiersch, à Munich, un vase à peu près semblable, quant à la fabrique, à celui qui vient d'être publié par M. Lindenschmit; son ornementation consiste en guirlandes de lierre avec deux colombes, le tout peint en blanc. Ce vase avait été trouvé dans un tombeau romain en Bavière.

« Maintenant j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société le dessin de deux fragments de vases à figures rouges. Sur l'un on voit un éphèbe armé de deux javelots; sur le second on distingue la partie supérieure d'une tête et peut-être l'extrémité de deux ailes. C'est à M. F. Lenormant que je dois la connaissance de ces deux fragments, trouvés dans les fouilles de M. H. Révoil à l'amphithéâtre de Nimes (Gard) parmi les terres des remblais antiques qui remplissaient l'arène (Lettre de M. H. Révoil à M. Fr. Lenormant, du 23 décembre 1875).

« Enfin M. R. Géry, de Voiron (Isère), a l'obligeance de m'envoyer le dessin d'un petit lécython décoré de palmettes noires (haut. 11 centimètres), recueilli, il y a quelques années, à Anpurias (Catalogne), avec différents objets antiques consistant en médailles grecques, médailles impériales, pierres gravées, etc. (Lettre de M. R. Géry, du 21 janvier 1876). »

M. Perrot communique des dessins reproduisant deux monuments primitifs de l'Asie-Mineure. Le premier représente la Table de Sipyle; le second est la copie d'une tête sculptée dans le calcaire au-dessus d'une grotte. M. Perrot ajoute des détails sur la statue de Magnésie que son

correspondant à Smyrne croit être la Cybèle de Pausanias.

M. de Marsy dépose sur le bureau une charte originale de Cologne, munie de sceaux nombreux, destinée à être offerte en don à l'École des chartes. M. Demay donne sur ce document les explications suivantes :

« La charte scellée, communiquée à la Société par M. de Marsy, est un traité d'alliance entre la ville de Cologne et ses métiers, fait le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre 1396). Les corporations promettent au magistrat assistance et fidélité en toutes choses, sauf en celles qui exigent le consentement de toute la commune et qui sont : faire ou ordonner une expédition de guerre ; passer un traité ou un accord avec un seigneur ou une autre ville ; grever la ville de rentes ou de pensions pour plus de 1,000 florins. Lorsqu'il s'agira des trois cas ci-dessus réservés, le conseil sera tenu d'en informer les métiers, lesquels délégueront deux des leurs pour délibérer avec le conseil, et l'on procédera dès lors conformément à la décision prise par la majorité de l'assemblée. L'*étroit* conseil et le *large* conseil seront remplacés par un conseil unique qui devra jurer de maintenir l'honneur de la ville et de travailler au bien-être commun. Le traité fixe ensuite le mode des élections au conseil, statue des peines contre ceux qui refusent d'accepter leur mandat, exclut de ces élections les bâtards, les gens de condition servile et ceux qui se seraient laissé corrompre, etc.

L'acte important, dont je viens de donner, d'après M. Stollaert, une courte analyse, est rédigé dans la langue nationale de l'époque. Il porte 23 sceaux, tous en cire verte et suspendus par des lacs de soie verte et rouge. Je vais décrire chacun d'eux en commençant par la gauche où la préséance a marqué la place de la ville de Cologne.

La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède deux chartes scellées des sceaux des mêmes métiers. L'une est absolument semblable à la nôtre par le texte, les types et sa date : 14 septembre 1396. L'autre appartient à l'année 1513. La communication annotée qui m'en a été faite par

M. A. Pinchart, notre correspondant et mon excellent ami, va me permettre de donner la lecture entière de certaines légendes endommagées. Des crochets séparent les portions restituées. Sur le repli du parchemin, vis-à-vis de chaque sceau, est écrit le nom de la corporation qui scelle; je reproduis ce nom à la suite de sa traduction française.

N° 1. *Cologne.*

Sceau rond, de 111 mill.

Saint Pierre, tête nue, nimbé, tenant ses clefs de la main droite et, de la gauche, un livre appuyé sur son genou; assis sur un trône d'architecture, les pieds posés sur une porte de ville; dans une niche gothique, amortie en trèfle, au sommet de laquelle on lit sur un bandeau soutenu par des colonnettes : S' PETRVS. — Légende onciale détruite.

Contre-sceau : saint Pierre à mi-corps, tête nue, nimbé, de face, montrant de la main droite un livre ouvert qu'il tient de la gauche.

— S' PETR' CONTRA SIGILL CIVITAT COL'

N° 2. *Métier de la laine* (*Wullenampt*).

Sceau rond, de 51 mill.

Écu écartelé : au 1 et 4, une tour; au 2 et 3, un arbre; l'écu surmonté des trois couronnes de Cologne et supporté par deux anges à genoux; dans un quadrilobe. — Légende gothique.

Seg [el des gemeynen wulleampts in Colne].

(Sceau du commun métier de la laine à Cologne).

Le sceau du métier de la laine atteste aussi l'adhésion des tondeurs (schoirre), des mégissiers (wysgerre) et des fabricants de tiretaine (tirteyer).

D'après l'acte, la corporation de la laine résidait dans Arsburch et Kriegmart qui doivent être des quartiers ou des places de Cologne. Voy. Ennen [1]; T. V, p. 154, domus in

1. Ennen, *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln*. Dans le 4e vol. la planche II reproduit les sceaux des corporations cotés 2, 3, 10, 11, 13, 15; la planche III, les nos 4, 5, 6, 8, 9, 12; et la planche IV, les nos 17, 18, 19, 20, 21, 22, et 23. Les nos 7 et 14 n'y figurent pas.

Arsborgh Coloniensis, acte de 1376. — T. III, p. 209, domus sita super Crigmart, 1284. — T. II, p. 133, 137, 187, 223, 618, Crigmart (Grocorum forum, Griechenmark) XIII^e siècle.

N° 3. *Marché au fer* (*Iserenmart*).

Sceau rond, de 53 mill.

Tête de trois-quarts, barbue et à longs cheveux, coiffée d'un bonnet, entourée d'une couronne de roses. — Lég. gothique.

S. der [geselschaf up] me [yserm] arte.

(Sceau de la confrérie au marché au fer.)

N° 4. *Confrérie de la Maison-Noire* (*Swartzhuss*).

Sceau rond, de 24 mill.

Écu portant un buste barbu à gauche, vêtu d'une tunique à collet brodé d'annelets, entouré d'une couronne de roses; dans un encadrement trilobé. — Lég. gothique.

S. der gesels[chaf van] des [Svarzenhuys].

(Sceau de la confrérie de la Maison-Noire.)

Le sceau ratifie en même temps l'engagement des teinturiers de guède ou teinturiers en bleu (weideneren) et des teinturiers de toile (lynenverweren). — Swartzenhuysse signifie probablement l'enseigne de la maison où la confrérie se réunissait.

N° 5. *Orfèvres* (*Goltsmyt*).

Sceau rond, de 45 mill.

Écu portant trois hanaps couverts accompagnés d'un anneau en abîme et des trois couronnes de Cologne en chef; dans une rose. — Lég. onciale.

[SIGILLUM FRATERNITATIS] AURIFABRO[RUM COLONIEN']

Le sceau des orfèvres engage également les batteurs d'or (goltsleigeren).

N° 6. *Confrérie de la Maison de l'Angle ou du Coin* (*Wyndegge*).

Sceau rond, de 45 mill.

Dans une niche géminée : à dextre, la Vierge debout, couronnée, tenant l'Enfant-Jésus ; à senestre, un évêque mitré, crossé, bénissant. Au-dessous, un écu portant les trois couronnes de Cologne en chef. — Lég. gothique.

S' [societ]atis de W[intege].

Voy. Ennen, T. IV, p. 325 : Huys zer Wyndecgen up der Lyntgassen ordē geleigen, maison de l'Angle située dans le Lindgasse ; acte de 1349.

N° 7. *Pelletiers* (*Bontworter*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu écartelé : au 1 et 4, de vair ; au 2 et 3, un écureuil ; dans un encadrement architectural trilobé. — Lég. onciale.

S' FR'NI[TATIS VARII] OPER[IS F'T]OR[VM ET PELLIF']-ICVM.

Buntworteren, mot à mot herminiers, de bont (hermine).

N° 8. *Confrérie du Ciel* (*Hemelrich*).

Sceau rond, de 43 mill.

Le soleil et la lune surmontés d'une couronne, sur champ d'étoiles, dans une bordure ondée. — Lég. gothique.

[S]egel der [gesellen] van me Hymelrich.

(Sceau des confrères du Ciel.)

Hymelrich : enseigne de la maison où s'assemblait le métier ?

N° 9. *Escutiers* (*Schilder*).

Sceau ogival, de 47 mill.

Un écu chargé de 10 écussons posés 4, 3, 2 et 1, tenu par un évêque à mi-corps, nimbé, mitré et crossé. Au-dessus de la tête de l'évêque : S'EVERGISILVS (Sanctus Evergisilus). Champ festonné. — Lég. onciale.

+ S' COMVNE FRATERNITATIS CLIPP[EA]TORV' CIVITATIS COLONIEN'.

Les escutiers engagent avec eux les armoyeurs, mot à mot, les brodeurs d'armoiries (wapensticker), les selliers (sadelmecher) et les verriers (glasevorter).

N° 10. *Confrérie de l'Aigle* (*Are*).

Sceau rond, de 26 mill.

Écu à l'aigle, timbré des trois couronnes de Cologne; dans un trilobe. — Lég. gothique.

Sigillu' soc[ietatis] de Aquila.

Are, enseigne de maison. Voy. Ennen, T. II, actes du XIII^e^ siècle, domus que vocatur Aquila; — T. IV, p. 466, hof ziem Aren, acte de 1360.

N° 11. *Maçons et Charpentiers* (*Steymetzer und Zymerlude*).

Sceau rond, de 38 mill.

Écu portant deux marteaux de maçon en sautoir et deux haches posées de même, rangés en fasce, accompagnés des trois couronnes de Cologne en chef; dans un quadrilobe. — Lég. gothique.

[S. der] werchlude steynmetzzer und [der] zymer [lude].

(Sceau des ouvriers maçons et des charpentiers.)

Adhésion des menuisiers (holtz-snyderen), des écriniers (kistenmecheren), des ardoisiers (leyedeckeren) et des plafonneurs (sleyverer).

N° 12. *Forgerons* (*Smede*).

Fragment de sceau ogival, d'environ 44 mill.

Dans une niche gothique, un saint patron, en chasuble, tenant un livre ..... — Lég. gothique.

[S] societat' [fa]bror' sce civitat' Colon'

Voy. dans Ennen, T. IV, pl. III, fig. 2 la reproduction entière : Dans une niche géminée : à dextre, un personnage debout, coiffé d'un bonnet, tenant une croix à longue hampe et un reliquaire; à senestre, un évêque mitré (saint Éloi) tenant un marteau et une châsse. Au-dessous de la niche, un écu portant des tenailles, un marteau et une équerre en sautoir.

N° 13. *Boulangers* (*Becker*).

Sceau rond, de 32 mill.

Écu portant un petit pain long et fendu à son milieu; au

centre d'un ornement architectural quadrilobé. — Lég. gothique.

Segel der [bec]ker tzo Colen.

(Sceau des boulangers à Cologne.)

N° 14. *Brasseurs* (*Bruwer*).

Sceau rond, de 28 mill.

Écu portant deux pelles en sautoir, accompagnées en chef d'une sorte de petit van ou d'un pannier? dans un encadrement à cinq lobes combinés avec trois saillies aiguës. — Lég. gothique.

S. ampts der bruver tzo Col[en].

(Sceau du métier des brasseurs à Cologne.)

N° 15. *Ceinturiers* (*Gordelmecher*).

Sceau rond, de 40 mill.

Écu portant deux ceintures en sautoir, accompagnées en chef d'une boucle; dans un trilobe. — Lég. onciale.

DIT SEG[EL IS DER] GVRDELSLEGER VA COELNE.

(C'est le sceau des fabricants de ceinturons de Cologne.)

Le sceau des ceinturiers authentique l'acceptation des.....? (conreyderen), des fabricants d'aiguilles (naildemecheren), des cordiers (dreseleren), des fabricants de bourses? (budelmecheren) et des gantiers (henschenmecheren).

N° 16. *Bouchers* (*Vleschaper*).

Sceau rond, de 45 mill.

Écu portant un bœuf furieux courant à gauche, surmonté des trois couronnes de Cologne; dans un quadrilobe bordé à l'intérieur de trèfles d'architecture. — Lég. gothique.

S der g[eselschaf va' deym vleyshampte].

(Sceau de la corporation de ceux du métier des bouchers.)

N° 17. *Métier du poisson* (*Vischamps*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu portant deux poissons adossés en pal; dans un quadrilobe. — Lég. gothique.

S [der] gesell[en' van me vischmart].
(Sceau des confrères du marché aux poissons.)

N° 18. *Tailleurs* (*Schroder*).
Sceau rond, de 38 mill.
Écu portant des ciseaux ouverts, accompagnés en chef d'une couronne. Dans le champ, des rinceaux. — Lég. onciale.
S' DES GEMIN[EN] AMPT D[ER SC]ROIDER VA COLLE.
(Sceau du commun métier des tailleurs de Cologne.)

N° 19. *Cordonniers* (*Schomecher*).
Sceau rond, de 45 mill.
La Vierge assise de trois-quarts sur un banc d'architecture, couronnée, tenant de la main gauche l'Enfant-Jésus nimbé et debout, une plante fleurie (un lis?) dans la main droite. — Lég. onciale.
[S' F]RATERNITATIS CORDENARIORVM DE MALBVG-G[ELE].
Le métier des tanneurs (loirren) et celui des sabotiers, mot à mot, des fabricants de souliers de bois (houltschoymecheren) associent leur adhésion à celle des cordonniers.
Pour Malbuggele, voy. Ennen, t. II, p. 223 domus sita super Malzbuchel, acte de 1241; t. III, p. 69, 156, 197, 209, domus et aree site in Malzbuchele (Brazicumulus), acte de 1274 et p. 165, tertiam partem domus et aree site in Brazicumulo, acte de 1280.

N° 20. *Fabricants de mailles, d'armures* (*Sarworter*).
Sceau rond, de 34 mill.
Écu portant un heaume couronné (?) dans un quadrilobe à quatre angles sortants. — Lég. gothique.
S ampts der [ca]rwerter [tzo] Colen.
(Sceau du métier des fabricants de mailles à Cologne.)
Les fabricants de mailles scellent en même temps l'engagement des faiseurs de poches (teschmecheren), des fourbisseurs (swertvegeren) et des barbiers (bartscherren).

N° 21. *Potiers d'étain* (*Kannengiesser*).

(Sceau rond, de 32 mill.)

Écu parti : au 1, un pot couronné; au 2, un compas d'épaisseur couronné; dans un trilobe. — Lég. gothique.

S. ampts der kann[ewein] und der hamech' tzo [Co'].

(Sceau du métier des pots à vin et des *kamecheren*? à Cologne.)

Kannengiesser, mot à mot, fondeurs de cannettes.

N° 22. *Tonneliers* (*Vasbender*).

Fragment de sceau rond, d'environ 40 mill.

Il ne reste plus qu'un compas sur des rinceaux de vigne, dans un encadrement à plusieurs lobes. — Lég. gothique.

[S. der vasbinder und der kiltenzitter und der wynscroder].

(Sceau des tonneliers, et des presseurs de vin et des déchargeurs de vin.)

Ennen, t. IV, pl. IV, fig. 21 donne la reproduction complète : Un bouc surmonté d'un compas sur des rinceaux de vigne, accompagné à dextre d'un poulain (chantier à décharger les tonneaux).

N° 23. *Tisserands de coutil* (*Ziechwever*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu échiqueté, au chef chargé des trois couronnes de Cologne; dans un trilobe. — Lég. gothique.

Segel ampts [der tzigew]erker tzo [Col]en.

(Sceau du métier des tisserands de coutil à Cologne.)

Aux tisserands de coutil se joignent les tisserands de couvertures (decklachweyveren) et les tisserands de toile (lynenweyveren).

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. le docteur Reboud vient de m'adresser la copie de trois inscriptions votives, en l'honneur de Saturne, découvertes dans la province de Constantine, à Khenchela, localité située au nord de l'Aurès. Elle occupe l'emplacement de *Mascula*, station de la voie romaine de Lambèse à Théveste.

« On sait combien le culte de Saturne était populaire en Afrique où il était considéré comme le dieu par excellence ; il porte dans les inscriptions de ce pays le titre de *dominus*, *Dominus sanctus Saturnus*, ou *sanctus Saturnus*. On le vénérait surtout comme une divinité agricole ; son nom est accompagné quelquefois des épithètes de *frugifer*, *deus frugum*. On le regardait aussi comme le protecteur des troupeaux et, pour obtenir sa bienveillance, on immolait des béliers sur ses autels. Une stèle que j'ai découverte à Khenchela, en 1873 (voir mon *Rapport sur une mission en Algérie*, n° 132), contient la mention d'un sacrifice de ce genre : *de pecoribus* v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo). Cette formule indique que le consécrateur avait accompli son vœu en immolant une ou plusieurs victimes prises dans son propre troupeau. Elle ne s'était encore rencontrée dans aucun autre texte épigraphique. Les trois nouvelles inscriptions de Khenchela la renferment également.

I.

Stèle en calcaire blanc, divisée en trois compartiments, découverte à Khenchela. La pierre se trouve actuellement à Constantine dans les bureaux de l'intendance.

Copie de M. Goyt, communiquée par le docteur Reboud.

| | | |
|---|---|---|
| (serpe) | Buste de Saturne voilé | (lion) |
| (Tête de bélier sur un autel) | (Esclave portant un vase à parfums) | (Sacrificateur debout) |
| SATVRNO · AVG · SAC · P · POM | | |
| PONIVS IANVARIVS·SACER·DE PECORIB·V·S·L·A | | |

Saturno Aug(usto) sac(rum).

P(ublius) Pomponius Januarius sacer(dos) de pecorib(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

II.

Stèle trouvée, en 1874, devant l'abreuvoir de Khenchela.
Copie de M. le docteur Reboud, d'après le dessin d'un capitaine du génie.

| |
|---|
| Buste de Saturne portant la harpé sur l'épaule droite |
| Homme drapé, debout, offrant en sacrifice une tête de bélier. |
| SATVRNO·AVG SAC<br>NARCIVS RVSTICVS<br>DE PECORIBVS·V·S·L·A· |

Saturno Aug(usto) sac(rum).
Narcius (*sic*) Rusticus de pecoribus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

III.

Stèle trouvée, en 1874, à l'abreuvoir de Khenchela.
Copie de M. le docteur Reboud, d'après le dessin d'un capitaine du génie.

| | | |
|---|---|---|
| (rosace) | (Buste de Saturne voilé) | (rosace) |
| (lion) | | (serpe) |
| (fleur) | Homme drapé, debout, devant un autel sur lequel il offre en sacrifice une tête de bélier. | (fleur) |
| SAT·AVG·SAC·<br>LOLIVS·ROGATVS·<br>SAC·DE PECORIBVS<br>V·S·L·A· | | |

Sat(urno) Aug(usto) sac(rum).

Lolius Rogatus sac(erdos) de pecoribus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

« On remarquera que ces stèles présentent une disposition uniforme. Elles sont divisées en trois registres : le premier montre le buste de Saturne seul ou accompagné d'attributs; le second renferme le sacrificateur accomplissant le vœu; le troisième contient l'inscription.

« Plusieurs bas-reliefs votifs en l'honneur de Saturne trouvés à Sétif, Mons et Djimilah, présentent la même disposition. Dans quelques-uns cependant, le nom du dieu se trouve au-dessous du premier compartiment, tandis que les noms des consécrateurs sont gravés au-dessous du second; le troisième contient alors la représentation de la victime offerte[1].

« La stèle n° 3 porte deux fleurs dans le second registre; le buste de Saturne est accompagné de ces mêmes fleurs dans deux autres monuments trouvés, l'un à Mons[2] et l'autre à Djimilah[3]. Quant au lion sculpté à la droite de Saturne, on le retrouve comme attribut du même dieu soit seul[4], soit entre les deux Dioscures[5]. »

M. Henri Bordier rappelle à la Société que dans l'une de nos dernières réunions, M. J. Quicherat fit mention d'une inscription dédiée au dieu gaulois *Ouniorix*, en l'annonçant comme tirée d'un volume écrit et dessiné de la main de Pierre-Clément Grignon, auteur de la découverte des antiquités de la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier (Haute-Marne). Ce volume contient l'original du mémoire que Grignon lut à l'Académie des ins-

1. Voir : *Explor. scientif. Archéologie* par Delamare, pl. 93, n° 2; 94, n° 4; deux stèles provenant de Mons. *Architecture* par Ravoisié, I, pl. 56, monument trouvé à Djimilah.

2. Delamare, l. c. pl. 94, n° 5.

3. Ravoisié, l. c. I, pl. 56.

4. Bas-relief de Mons : Delamare, l. c. pl. 96.

5. Bas-reliefs de Sétif : Delamare, pl. 80. n° 1; pl. 82, n° 3. — I. A. n° 3317.

criptions, le 17 juillet 1772, sur sa découverte[1], plus deux plans des fouilles, l'un manuscrit, l'autre gravé ; plus une série de 168 dessins et lavis[2], tous (sauf trois ou quatre placés vers la fin) représentant les différents groupes d'objets trouvés au Châtelet. Grignon l'avait probablement remis à M. Bertin, ministre du roi Louis XV, qui lui avait fait obtenir des fonds en 1772 pour la continuation de ses travaux. Ce volume appartient depuis plus de vingt ans à M. Bordier qui le fait passer sous les yeux de ses confrères. Il avait pensé, avec M. Quicherat, que dans le nombre très-considérable d'objets gallo-romains ainsi conservés par les soins de M. Grignon, il pouvait s'en trouver qui n'auraient pas laissé d'autre trace que ces dessins, et que la Société des Antiquaires de France pourrait utilement accueillir dans ses Mémoires une note qui les reproduirait et les tirerait de l'oubli. M. Bordier rend compte de quelques recherches auxquelles il a dû se livrer pour exécuter ce projet. Il s'est mis en quête d'abord des travaux qui ont été publiés sur les antiquités du Châtelet, puis du sort des objets découverts par Grignon ; en troisième lieu des travaux qui ont pu être exécutés au même endroit après lui, enfin de l'état où en sont aujourd'hui les choses. Il résume ces différents points dans la note suivante :

« La montagne du Châtelet, proéminence isolée qui s'élève à 200 pieds environ (68 mètres) au bord de la Marne, est environnée à sa base par plusieurs villages, Gourzon, Fontaines, La Neuveville, et par une forge appelée Bayard. Grignon était le maître de la forge, et ce fut en observant ce monticule au pied duquel il vivait, en réfléchissant, en

1. En 24 pages in-folio, suivies de 18 pages de dessins (avec explications) relatifs aux découvertes de 1772. Il ne paraît pas avoir été imprimé et ne mérite plus de l'être.

2. Divisés par Grignon lui-même en neuf cahiers dont le troisième manque, et quelques feuillets manquent çà et là dans les autres. Les numéros I à VI se rapportent aux fouilles de 1773, et les autres à celles de 1774. Ce sont vraisemblablement les premiers cahiers de ces dessins, dont il dit dans son premier Bulletin (p. XCVI) : « Nous dessinâmes toutes ces pièces sur 80 planches in-folio. Nous eûmes l'honneur de les présenter au Roi en mars 1774 et d'en expliquer les sujets à Sa Majesté. »

se demandant pourquoi la terre y était noirâtre, pourquoi le plateau présentait des dépressions singulières, pourquoi certaines places étaient réfractaires à la culture, qu'il en vint à se persuader que des ruines y pouvaient bien être ensevelies. Il ne s'était pas trompé : c'étaient les ruines d'un camp romain, d'un *castrum*; mais il crut avoir découvert une ville antique et se donna beaucoup de peine pour en déterminer le nom à l'aide de César et des autres historiens de l'antiquité. Ses travaux eurent aussitôt un grand retentissement; il n'y avait pas vingt ans que Pompéi était sorti de terre; c'était la première fois qu'on faisait en France une fouille considérable dans des vues purement scientifiques; Grignon acquit de suite une célébrité. Il publia en 1774 et 1775 deux *Bulletins*[1] dans lesquels il rendait compte des travaux qu'il exécutait sur les lieux et qu'il commençait par cette phrase de satisfaction : « L'em-« pressement des savants et des curieux à s'informer du « succès des fouilles que nous faisons par ordre du Roi et « aux frais de Sa Majesté, nous détermine à répondre « collectivement à toutes les lettres que nous avons reçues « de différents pays et de presque toutes les provinces du « royaume[2], par un détail succinct des antiques que nous « avons recueillis cette année, depuis le 6 avril jusqu'à ce « jour 31 mai. »

« Mais sa gloire fut de courte durée. Il raconte avec indignation l'étonnement des curieux qui, venus de Paris pour

1. *Bulletin des fouilles faites par ordre du roi, d'une ville romaine, sur la petite montagne du Châtelet, entre S. Dizier et Joinville en-Champagne, découverte en* 1772 par Grignon, maître de forges à Bayard, correspond. de l'Acad. royale des Inscr. et Belles-Lettres, de celle des Sciences de Paris, associé de celle de Châlons. A Bar-le-Duc, 1774; LXXX pages in-8°. — *Second Bulletin des fouilles*, etc., 1775, p. LXXX et CCXLIV, avec un plan gravé de l'emplacement des fouilles. Ces opuscules sont devenus fort rares.

2. Parmi ces correspondants figurait une très-intelligente femme, que du haut de sa science, toute fraîche et grossière, il traite ainsi : « Une dame, qui garde l'*incognito* dans le journal politique de ce mois, demande si la ville qui existe au Châtelet n'est pas ALESIA. Plus réservé que Molière, nous ne tournerons point en ridicule les recherches historiques que fait cette dame sur l'objet dont nous nous occupons et qui fixe l'attention du public. »

visiter sa ville antique, n'y surent apercevoir que des pierres informes, des pots cassés et des morceaux de fer mangés de rouille. Le fameux cardinal de Rohan fut du nombre. Il passait par le village de Gourzon sur la fin de 1774 pour se rendre à son château de Saverne; il voulut voir les fouilles et ne dissimula point son désappointement. Il paraît que huit jours après les travaux cessèrent.

« Cependant Grignon avait certainement recueilli beaucoup d'objets précieux, tels que l'inscription ci-dessus rappelée par M. Quicherat; un célèbre *Dis pater* en bronze qui porte sur l'épaule gauche une sorte de baudrier, auquel pendent une dizaine d'ornements en forme d'S dont on n'a pas encore deviné la signification; un grand nombre d'autres statuettes en métal ou en pierre, de belles poteries, une quantité innombrable d'ustensiles et d'objets usuels; enfin plus de huit mille pièces de monnaie des quatre premiers siècles de l'empire romain, et un millier de gauloises[1] sans

1. Il ne sera pas sans intérêt pour les études si persévérantes dont la numismatique gauloise est aujourd'hui l'objet, de résumer les observations faites par Grignon sur ce sujet. Le millier de monnaies gauloises qu'il avait trouvées se décomposait ainsi :

Un type dont il y avait, dit-il, plusieurs exemplaires.

Un type dont il y en avait quatre.

Douze autres types dont il n'y avait qu'un seul exemplaire.

Un dernier type comportant quelques faibles variétés composait tout le reste à lui seul.

Quel est ce dernier? Grignon le décrit ainsi (aux pages clxiij et xxviij) : « Elles sont relevées du côté de la figure qui présente une tête jouffiue ceinte d'un diadème; elles sont plates du côté du revers, où l'on voit une figure d'animal approchante de celle du cheval, entre les jambes duquel on distingue la partie supérieure d'une fleur de lys. Ces médailles se coulaient dans des moules de terre grossièrement faits. » C'est évidemment la monnaie des *Leuker* dont il veut parler. Cette peuplade du territoire lorrain avait son centre à *Nasium* près Toul, et embrassait aisément le Châtelet qui n'est qu'à une dizaine de lieues de là, juste une étape. Elles étaient d'une coulée bien primitive puisque Grignon ne sut pas reconnaître dans l'animal « approchant du cheval » un sanglier, et il faut noter qu'en effet il insiste à plusieurs reprises sur ce que tous les débris gaulois qu'il a trouvés étaient toujours dans la couche la plus basse du sol et recouverts entièrement par les couches romaines. Cette présence d'une masse des monnaies propres au pays, sur la montagne du Châtelet, est un fait des plus probants à l'appui de la thèse sur laquelle insistent aujourd'hui les numismatistes, à savoir que l'inspection attentive des lieux

compter les masses rendues méconnaissables par l'oxydation. L'inventeur avait donc le droit de mettre, comme il le fit à la fin de son Bulletin second, cette date solennelle : « De notre *Museum*, en mai 1775. »

« Il mourut en 1784, et son *Museum*, après sa mort, fut acheté par l'abbé de Tersan. Cet antiquaire distingué trouva dans l'acquisition qu'il avait faite la matière d'une étude considérable qui paraît l'avoir occupé pendant le reste de sa vie. Il conçut le projet de publier tous les monuments recueillis par Grignon, en les rapprochant des

où les trouvailles sont faites et de la manière dont elles sont composées, est un élément essentiel pour la détermination des monnaies gauloises. Il n'y a pas moins de fruit à tirer des autres indications que Grignon fournit en décrivant assez bien, comme on vient de le voir, les types dont il parle, pour qu'ils soient parfaitement reconnaissables.

Le type dont il y avait « plusieurs » exemplaires portait, au droit, « une tête de mouton et au revers un ours. » — C'est la monnaie au bucrâne attribué aux *Catalauni* par quelques numismatistes, et mieux peut-être aux Lingons.

Le type dont il y avait quatre exemplaires représentait « une espèce de figure humaine entière, dont l'œil occupe la plus grande partie du visage, tenant d'une main une espèce de flambeau ardent, et de l'autre un cercle ; au revers la figure ébauchée d'une espèce d'ours, et au-dessus un monogramme qui ressemble à un C et un N unis ensemble sans qu'ils soient enlacés. » — Ce prétendu monogramme est un serpent, mais la pièce, parfaitement reconnaissable, appartient aux *Catalauni*.

Les douze types en exemplaire unique, sont : 1, DVRNACVS-DONNVS ; 2, ATEVLA-VLATOS ; 3, VOLC AREC ; 4. CIA (c'est-à-dire *Cimilios* ou *Gimilios*) avec l'oiseau perché ; 5, un semblable avec l'oiseau becquetant à terre ; 6, un à deux oiseaux avec ailes éployées, un serpent et une croisette (*Carnutes*) ; 7, l'oiseau des Sénons à la légende ILLVCCI ; 8, la pièce plus connue aujourd'hui sous le nom de *tres Galliæ*, portant au revers l'ethnique REMO ; 9, le SOLIMA (Grignon avait lu seulement SOA), en argent ; 10 le griffon des *Mediomatrices* (qu'il dit être de grand bronze, tandis que nous ne le connaissons aujourd'hui qu'en or) ; 11, une pièce de laiton (il veut dire d'électrum) « qui porte une tête, dont une mèche de cheveux lui pend sur la face et se boucle sur le milieu du nez ; » c'est encore très-probablement le type des *Mediomatrices*, n° 9026 du Cabinet de France ; 12, un type trop vaguement vu et décrit par Grignon pour que nous le reconnaissions, savoir : « une tête tournée à gauche et un cheval ayant une roue entre les jambes (argent fourré). »

Langres, Châlons, Reims, Metz, voilà donc la monnaie étrangère représentée en quantité si minime au Châtelet ; c'est la monnaie de tout le voisinage. Deux seulement sont d'un peu loin, du territoire carnute.

objets similaires qu'on avait trouvés ailleurs, principalement dans les Gaules ou en Italie, et en classant le tout au point de vue industriel, c'est-à-dire par groupes de fabrication. Il mourut en 1819, avant d'avoir terminé, mais ayant fait graver déjà, sur ce plan, cent grandes planches in-folio. Un autre antiquaire qui l'aidait dans ce travail, Grivaud de la Vincelle, y joignit 30 planches de plus, rédigea pour mettre en tête du tout 34 pages d'introduction, et fit paraître dans le courant de l'année 1819 le beau volume in-folio qui porte le titre suivant : *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments, ou Recherches archéologiques, servant principalement à l'explication d'un grand nombre d'antiquités recueillies dans les ruines d'une ville gauloise et romaine, découvertes entre Saint-Dizier et Joinville, départem. de la Haute-Marne, et accompagné de 130 planches gravées au trait ou ombrées; ouvrage qui peut servir de supplément aux recueils de Montfaucon, du comte de Caylus, de d'Agincourt*, etc. Après une publication d'une telle importance et d'une telle étendue, il n'y a plus lieu de songer à faire profiter nos Mémoires des dessins de Grignon, mais je pense qu'il n'en sera pas moins intéressant de savoir ce qu'il est advenu, depuis la mort de Grignon, des antiquités du Châtelet, et l'état dans lequel le lieu se trouve aujourd'hui.

« En 1840 parut un opuscule intitulé : *Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Châtelet située près de Fontaines* (Haute-Marne), par M. A. Phulpin, prêtre, bachelier de Sorbonne et curé du petit village de Fontaines. (Neufchâteau, impr. de Victor de Mongeot, 1840 -VIII et 147 pag. in-8°.) On apprend par ce petit volume que le vénérable curé Phulpin avait alors 83 ans, qu'il n'avait cessé depuis son entrée en fonctions de s'occuper de la montagne du Châtelet, de la fouiller, de la surveiller, et qu'il y était arrivé en 1785, un an après la mort de Grignon. Il acheta une grande partie des terrains à exploiter, et il y venait travailler tous les jours aidé par une troupe de jeunes gens qui étaient des élèves que leurs parents avaient mis en pension chez lui.

Son attention se porta presque uniquement sur les monnaies. Il trouva un jour 200 pièces romaines en or d'un seul coup; quant aux monnaies gauloises, elles étaient en si grande abondance dans les terrains anciens que, dit-il, « nous ne daignions pas les ramasser » (p. 33). Cependant il fait l'énumération, en 27 paragraphes, d'autres objets qu'il avait recueillis, tels que : un vase en bronze, doré à l'extérieur et argenté à l'intérieur, deux patères de bronze, des boucles d'argent, des cuillers d'argent et de bronze, des lampes, des lacrymatoires; une « quantité extraordinaire » de fibules, des clefs de bronze, un petit Mercure, plusieurs petits lièvres de bronze; des épingles en métal ou en ivoire, plusieurs styles, une tête d'aigle en bronze tenant une couleuvre dans son bec, des dés à jouer, des flûtes en os et autres matières; une jolie tête de femme en terre blanche, des cornalines avec le mot BIBI, un chevalier romain tenant deux javelots dans sa main, deux divinités ailées, la louve allaitant Romulus et Rémus, un personnage le coude appuyé sur sa bêche; d'autres personnages inconnus, de nombreuses poteries dont quelques-unes ornées de dessins d'une licence scandaleuse, des verres colorés de toute sorte, des grains de collier, un pied de faune, enfin une tête mutilée et plusieurs ornements en pierre.

« Que sont devenus tous ces objets et qu'a-t-on fait au Châtelet depuis 1840?

« Sur ces deux derniers points, j'ai pensé que la paroisse de Fontaines pouvait avoir eu la bonne fortune d'être encore aujourd'hui confiée à un digne successeur de M. Phulpin; j'écrivis à tout hasard et sans même en savoir le nom, à M. le curé actuel de ce village, qui a bien voulu me répondre par une lettre instructive dont voici les principaux passages :

Fontaines-sur-Marne, 18 janv. 1876.

Monsieur, je réponds poste pour poste à l'honorable lettre que vous m'adressez au sujet des antiquités gallo-romaines qui gisent sur le territoire de la paroisse dont je suis le pauvre petit curé. Ce territoire cache et recouvre bien des secrets que l'avenir pourra découvrir, et le hasard plutôt encore que de savantes recherches;

car, il n'y a pas à en douter, la montagne du Châtelet n'était pas seule couverte d'habitations, gauloises d'abord et ensuite gallo-romaines, mais encore tous les environs de cette montagne étaient peuplés d'établissements militaires et civils qui, aux IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne, en firent un boulevard des mieux fortifiés de la frontière romaine contre les invasions des peuples d'outre-Rhin qui étaient alors pour la Gaule les Prussiens d'aujourd'hui. Malheureusement tout a été détruit avec un raffinement qui n'avait même pas permis d'en soupçonner l'existence jusqu'à M. Grignon. Mais ce savant ne connaissait que la montagne sans soupçonner ce qui se rattachait à cette localité dans les environs qui restent encore à explorer... Ainsi non seulement la montagne était fortifiée, mais encore l'aqueduc qui l'alimentait d'eau et aussi toute la crête et de la montagne et des coteaux qui aboutissaient là. Que ne m'est-il permis d'espérer une enquête un peu sérieuse de notre localité, ou que n'avons-nous quelques ressources pour faire des fouilles avec succès? — Depuis M. Grignon l'on a fait de nouvelles découvertes; alors il ne pouvait s'expliquer bien des choses : bains publics, réservoirs, fours à potier, puits sur une montagne à 200 pieds au-dessus du niveau de la Marne et sans eau; il ne connaissait pas l'aqueduc qui amenait l'eau sur le Châtelet depuis une distance de 1500 mètres près de la Haute-Borne[1]. Cet ouvrage fut découvert en 1845, mais si l'on tient la tête de l'aqueduc, l'on en ignore le parcours et je soupçonne les fondations des piles sur lesquelles s'élevaient des arcades qui avaient jusqu'à 47 mètres d'élévation, et ce sont ces fondations que je voudrais explorer. — M. Phulpin possédait un riche médailler ramassé au Châtelet. Ce médailler est devenu la propriété de M. Phulpin son neveu, curé de Fronville, mort du choléra en 1854, en portant secours à ses paroissiens; mais il a été vendu à vil prix à quelques amateurs de Reims. Peut-être est-il dans un musée de cette localité. Comme je n'étais pas, en ce moment, en relations intimes avec ce confrère, je vous avoue que j'ai perdu la piste de ce trésor. M. Phulpin ignorait, comme Grignon, l'aqueduc et les environs du Châtelet. En 1845, M. Romieu, préfet du département, fit relever la Haute-Borne et faire des fouilles qui amenèrent à découvrir la tête de l'aqueduc, et M. Pothier, juge de paix du canton, qui suivit jour par jour ces explorations, fit imprimer deux notices sur ce sujet[2]. Enfin votre serviteur a fait insérer

1. L'auteur de la lettre veut parler de la fameuse borne sur laquelle est l'inscription : VIROMARVS | ; ISTATILI ·F·

2. L'une dans la *Revue champenoise*, publiée par Carnandet (Chaumont,

dans le journal *la Haute-Marne*, en cinq feuilletons [1], le résumé succinct de tout ce qui a été dit et de tout ce qu'on connaît sur nos antiquités. Voilà, Monsieur, la réponse que je devais faire à votre très-honorée du 15 janvier. Si vous désirez de nouveaux renseignements, je m'empresserai de vous les offrir.

F. S. Gelin,
curé de Fontaines et de Sommeville.

M. Bordier conclut en demandant l'autorisation de remercier son honorable correspondant au nom de la Société, et de joindre à la lettre qu'il lui adressera les trois derniers volumes des Mémoires et Bulletin. M. Quicherat fait ressortir l'intérêt qui s'attache à tous les renseignements concernant la première fouille importante qui ait été faite en France avec méthode et dans un but purement scientifique. M. Chabouillet demande l'insertion de la lettre de M. le curé de Fontaines au compte-rendu de la séance. M. Pol Nicard propose de chercher les moyens d'obtenir la reprise des fouilles de la montagne du Châtelet. Cette dernière question est ajournée, et la double autorisation demandée par M. Bordier lui est accordée.

## Séance du 9 Février.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, XIVe année, nos 1 à 6, in-8°.

*Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, 1875, in-8°.

1856) ; l'autre intitulée : *Aqueduc de construction romaine* (Paris, imp. Paitevin, 1866.)

1. Numéros des 21 à 28 mars 1875.

*Correspondance.*

M. de Saulcy, membre résidant, exprime le désir d'être admis au nombre des membres honoraires. Le président désigne MM. Marion, Michelant et de Barthélemy pour faire un rapport sur cette demande.

Le Comité organisateur de la 3e session du Congrès international des orientalistes émet le vœu que la Société des Antiquaires soit représentée à la session qui s'ouvrira à Saint-Pétersbourg, le 1er septembre 1876.

*Travaux.*

M. Nicard demande la parole pour faire la communication suivante :

« Le 23 janvier dernier, les ouvriers de M. Chautens, qui creusaient les fondations d'une maison que celui-ci fait construire dans une vigne située sur les bords du lac de Neufchâtel, dont elle n'est séparée que par la route conduisant de Colombier à Chivernier, ont rencontré, à la profondeur d'un mètre 50 centimètres, deux dalles en granit, l'une et l'autre de dimension considérable. Elles recouvraient une chambre sépulcrale, dont les parois étaient formées par des pierres semblables placées debout. Cette chambre, explorée avec soin par M. le docteur Cross, renfermait un nombre assez considérable de corps humains, au moins 12 à 15 squelettes, dont les crânes étaient, sauf deux, malheureusement brisés, mais qu'il sera facile de rétablir à l'aide des fragments soigneusement recueillis. Le reste des ossements occupait le milieu de la chambre, tandis que les crânes avaient été placés aux angles. L'endroit ainsi circonscrit mesure 1 mètre 55 centimètres de longueur sur 1 mètre de largeur, ce qui autorise à croire que les morts ont dû y être rangés, assis ou repliés sur eux-mêmes; on avait déposé auprès d'eux quelques objets qui leur avaient appartenu pendant leur vie, voici en quoi ils consistent :

1. Une grosse dent d'ours percée à sa racine.
2. Une dent de loup également percée.

3. La moitié d'une dent de sanglier percée.

4. Un corps sphérique en os, très-mince, troué au centre, et dont le diamètre est de 3 centimètres.

5. Une hache, ou Celt, très-bien travaillée, en serpentine, percée à son extrémité et longue de 9 centimètres et demi.

6. Une petite hache de même matière, percée, mais endommagée.

7. Le peson en bronze d'un fuseau.

8. Une épingle en bronze longue de 16 centimètres.

9. Un bracelet d'enfant en bronze.

10. Un bouton du même métal.

« La nature des divers objets que nous venons de mentionner permet de déterminer la race d'hommes auxquels ils ont appartenu, et en même temps l'âge approximatif où vivaient ceux qui s'en servaient; en effet, ils sont entièrement semblables à ceux qui ont été rencontrés dans les habitations lacustres de la Suisse, et notamment dans les stations du lac de Neufchâtel, qui, comme tout le monde le sait, en possédait plusieurs, notamment à Auvernier et à Colombier, où l'on a trouvé des palafittes appartenant soit à l'âge de pierre, soit à l'âge de bronze.

« Dans la chambre sépulcrale découverte entre ces deux localités, on a pu observer tout à la fois la pierre, l'os et le bronze, travaillés par des mains humaines; n'est-il pas en conséquence présumable que les hommes dont les restes ont été déposés dans cette chambre, étaient contemporains de ceux qui ont élevé les habitations lacustres d'Auvernier et de Colombier, vraisemblablement à l'époque intermédiaire entre l'âge de pierre et l'âge de bronze; de plus, que les corps dont on vient de retrouver les ossements appartenaient aux habitants des eaux du lac de Neufchâtel? Jusqu'à présent en effet, et malgré des recherches faites avec soin, soit dans les eaux des lacs de la Suisse, soit au-dessous des habitations lacustres, soit dans le sol solide sur lequel reposent les pilotis qui les portaient, on n'a découvert que quelques faibles restes de ceux qui cherchaient un refuge momentané ou une demeure fixe

sur les eaux ; et si, comme certains archéologues le pensent, dès l'époque reculée où ces habitations ont été fondées par un motif ou par un autre, l'homme a placé sur un bûcher le reste de ses parents et de ses amis, dans le but de recueillir leurs cendres, comment ne retrouve-t-on, nulle part, de traces d'ossements calcinés, tandis que l'on a pu recueillir les restes des objets dont il se nourrissait ou des animaux dont il aimait à s'entourer? Dès lors ne sommes-nous pas autorisés à conclure que nos semblables ont commencé par enfouir purement et simplement leurs morts dans le sein de la terre, moyen le plus simple d'honorer et de protéger leurs restes; pourquoi donc n'aurions-nous pas un exemple de leur piété envers les morts dans cette petite chambre sépulcrale, élevée à une si faible distance des bords du lac de Neufchâtel, avec des pierres brutes, puisque les objets déposés auprès des corps dont les ossements seuls se retrouvent aujourd'hui, témoignent d'une antiquité très-reculée, et sont d'ailleurs semblables aux ornements grossiers des hommes qui ont élevé les habitations lacustres? »

M. Célestin Port, associé correspondant à Angers, fait part de la découverte de sépultures d'une époque très-ancienne, à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), dans un banc de sable coquillier sous le tuffeau. Un vase provenant de ces fouilles est destiné au Musée de Saint-Germain.

M. Bordier dépose sur le bureau une statue équestre de Jeanne d'Arc, fondue d'une seule pièce, conservée jadis à Lyon dans le cabinet de M. Carrand, et appartenant aujourd'hui à M. Charvet, marchand d'antiquités; on en trouve une gravure assez exacte dans l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton. L'inscription *la Pucelle d'Orléans*, burinée sur la terrasse, aide à l'identification du personnage qui, bien que sculpté assez négligemment, présente cependant un aspect féminin. — MM. Quicherat et de Montaiglon s'accordent à attribuer l'inscription et la statuette au XVI^e^ siècle, et l'étude attentive du costume vient à l'appui de leurs conclusions.

La preuve la plus concluante est fournie par l'armure du pied : les solerets sont carrés du bout. Or les solerets ont conservé la poulaine pendant le XV^e^ siècle ; une ordonnance de Charles VIII tendant à la faire disparaître le témoigne, et ce détail est corroboré par les monuments figurés qui nous montrent les chaussures de guerre commençant seulement à devenir carrées sous Charles VIII, pour arriver à la forme de becs de cane vers la fin du règne d'Henri II. Les tassettes arrondies et multiples ne se rencontrent également qu'au XVI^e^ siècle. L'armet, qui a commencé sous Charles VII et s'est continué jusqu'au XVII^e^ siècle, aurait pu nous éclairer si les diverses pièces mobiles qui servent à préciser une date avaient été indiquées par le sculpteur ; mais on peut tirer un renseignement des cheveux qui sont coupés droit sur le front, un peu au-dessus des sourcils, comme du temps d'Anne de Bretagne. Des faulds faites d'écailles qui s'imbriquent, des tassettes nombreuses assignent à l'armure une origine italienne ; mais conclure de cette origine à une œuvre d'art exécutée en Italie serait aller trop loin. On sait que les ateliers de Milan, de Pavie, etc., fournissaient des armures de plates à bien des nations étrangères. L'armure pourrait donc être italienne, et sa reproduction sculptée avoir une tout autre provenance. L'art italien, à cette époque en pleine renaissance, était revenu aux traditions léguées par la Grèce et par Rome ; et il faut bien reconnaître, avec M. Courajod, que rien dans la statuette ne rappelle de près ni de loin une œuvre italienne du XVI^e^ siècle.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. B. du Martray, capitaine d'état-major, m'a remis les dessins de deux inscriptions latines qu'il a relevées lui-même en Algérie.

« L'un de ces textes a été trouvé à El-Milia (prov. de Constantine). Cette localité est située au nord-ouest de Constantine, dans la direction de Djigelli, près du confluent de l'Oued-el-Kebir avec l'Oued-bou-Sieba.

Saturrno (sic) Augus(to) sac(rum).
Vi[b]ius Marti[al]is [v(otum) ]s(olvit) l(ibens) a(nimo).

« On remarquera le redoublement de R dans *Saturrno* et l'abréviation inusitée *Augus.* pour Aug(usto). Les lettres V et S semblent avoir été ajoutées, car elles ne se trouvent pas sur le même alignement que AVC.

« A la quatrième ligne, on lit le nom du consécrateur VI·[VS; il manque une lettre après le premier I; ce ne peut être que R ou B donnant le gentilitium *Virius* ou *Vibius*.

« A la sixième ligne, *Martialis* se complète naturellement; de même, on peut restituer sans hésitation un V au commencement de la septième ligne pour rétablir la formule ordinaire de consécration.

« Le centre de la stèle est occupé par un bas-relief d'un style barbare représentant le consécrateur tenant de la main gauche la victime qu'il offre à Saturne.

« Le second texte remis par M. du Martray n'est pas inédit. Il vient d'être publié par le commandeur J. B. de Rossi dans son *Bullettino di archeologia christiana* (2e série, 6e année, nº IV, p. 174); la pierre qui le porte est reproduite par une très-bonne gravure (pl. XII). L'inscription ne se compose que de deux mots :

DEOLA
VDES

mais n'en présente pas moins un très-grand intérêt. En effet nous savons par saint Augustin, comme le fait remarquer M. de Rossi, que ces mots *Deo laudes* étaient la formule de salut des Donatistes, et particulièrement le cri de guerre des Circoncellions. Ils se distinguaient ainsi des catholiques dont les termes de salut étaient : *Deo gratias*. Un chapiteau de basilique, trouvé à Bagaïa en Numidie, porte cette dernière formule.

« Le savant archéologue n'a pas indiqué d'une façon précise l'endroit où cette inscription avait été découverte. Elle a été trouvée à Aïn-Saharidj (la fontaine du bassin), à 20 kilomètres au sud de Tebessa, par M. Geslin de Bourgogne, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, et relevée par M. du Martray, capitaine d'état-major. »

## Séance du 16 Février.

**Présidence de M. A. Bertrand, premier vice-président.**

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin de la Société académique du Var*, nouv. série, t. VII, n° 1, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 435, in-8°.

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München*, 1875, t. I, 3e n°, t. II, 1er n°, in-8.

*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du nord*, nouv. série, 1873-1874, in-8°.

Beauvois (E.). *La découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais, avant l'an* 1000, in-8°.

Kornerup (J.). *Figures énigmatiques d'hommes et d'animaux, employées dans l'architecture danoise au moyen-âge*, in-8°.

Rosenzweig (L.). *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières; archives communales : Josselin*, in-32.

Sallet (Dr Alfred von). *Zeitschrift fur Numismatik*, 1874 et 1875, 2 vol. in-8°.

Vedel (E.). *Recherches sur les restes du premier âge de fer dans l'île de Bornholm*, in-8°.

*Travaux.* —

**M. Wescher lit le rapport annuel de la Commission des fonds. La Société approuve les comptes de l'exercice 1875 et vote des remerciements à M. Aubert, trésorier, pour son excellente gestion.**

M. de Witte, associé correspondant étranger, lit la note suivante, d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Géry, de Voiron (Isère), le 21 janvier dernier :

« Mosaïque trouvée à Ampurias (Catalogne)[1], l'ancienne

1. Cette mosaïque, trouvée en 1848, a été publiée dans l'*Archaeological Zeitung* de Berlin, année 1869, pl. 14, avec des remarques de MM. Heydemann et Friederich Schlie, p. 7 et 90.

Emporiæ. A peu près au milieu de l'enceinte de la ville, on a abrité dans une espèce de cabane une mosaïque à personnages, de 56 centimètres de longueur sur 60 de hauteur. C'est comme un tableau encadré au milieu d'une mosaïque sans dessins, formant le pavement d'une salle dont on ne peut évaluer l'étendue.

« On reconnaît dans cette mosaïque le *sacrifice d'Iphigénie*. - Douze personnages entrent dans la composition. Derrière la scène est tendue une riche draperie formant une espèce de tente, au-delà de laquelle on aperçoit une clôture à barrière et des cyprès. Devant la tente, à gauche du spectateur est une colonne au-dessus de laquelle est placée une figure très-grossière d'*Apollon* avec sa lyre, plus une autre divinité de couleur sombre, avec une coiffure à trois pointes.

« A droite du spectateur apparaît, au-dessus de la scène, *Diane* en costume de chasseresse, tenant un dard, et devant elle s'élance une biche qu'elle saisit par un de ses bois.

« A droite, dans le fond paraît un soldat casqué, armé d'un bouclier et regardant d'un air triste. Derrière la colonne à gauche est un jeune homme à l'air guerrier; son bouclier est appuyé contre la colonne. La tapisserie de la tente est soulevée par devant. *Iphigénie* est amenée par la main vigoureuse d'un héros (*Ulysse*) qui tient un long sceptre. Elle est enveloppée dans un ample vêtement blanc. Derrière elle, on voit quatre suivantes à l'œil triste. Devant *Iphigénie* est un autel, entouré de lauriers et de divers instruments de sacrifice. Derrière le personnage qui la tient si vigoureusement est le grand prêtre (*Calchas*), la tête entourée d'une bandelette; sa main droite tient un poignard caché sous un long manteau blanc. Vers la droite est debout un autre héros (*Agamemnon*) qui tourne le dos à la scène et croisant les bras tient un sceptre. A gauche un autre héros (*Ménélas*) se tient debout et porte sa main droite vers son front, en se cachant les yeux. Devant l'autel, un jeune garçon tient sur une nappe une cuvette ou un plateau, et de la main droite un vase. »

M. V. Guérin entretient la Société de sa dernière mission

en Galilée. — M. de Villefosse rappelle à cette occasion que le Musée du Louvre possède un bas-relief provenant de Gadara, aujourd'hui Oum-el-Keïss, près du lac de Tibériade.

M. de Villefosse communique ensuite les dessins des fragments d'une statue d'impératrice romaine, Sabine probablement, trouvée à Carthage et mutilée dans l'incendie du vaisseau *le Magenta*.

## Séance du 1er Mars.

**Présidence de M. de Montaiglon, président.**

Ouvrages offerts :

*Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, 1874-1875, in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XIV, in-8°.

*Canadian journal, science, litterature and history*, t, XIV, nos 2 à 4, in-8°.

*Eighth annual report of the trustees of the Peabody Museum of american archaeology and ethnology*, 1875, in-8°.

*Mémoires de l'Académie des sciencces, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 7e série, t. VII, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes*, t. IV, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du nord*, nouv. série, 1873-1874, in-8°.

*Proceedings of the american philosophical society held at Philadelphia for promoting knowledge*, t. XIV, in-8°.

*Revue de l'art chrétien*, t. III, nos 3 et 4, in-8°.

*Transactions of the american philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge*, t. XV, 2e partie, in-4°.

Becker (Jacob). *Die roemischen Inschriften und Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz*, in-8°.

Garnier (Joseph). *Notice sur J.-B.-F.-Obry*, in-8°.

Roman (Joseph). *Inventaires du trésor du chapitre de Saint-Arnould de Gap*, in-8°.

*Travaux.*

M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Joseph Roman. On passe au scrutin, et M. Roman ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, le président le proclame associé correspondant national à Gap.

M. Joseph de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), dépose sur le bureau un torques gaulois en bronze, trouvé dans un cimetière antique en Champagne; à cet objet pend par un fil de laiton un fragment d'os dans lequel M. de Baye croit devoir reconnaître une de ces rondelles crâniennes, conservées comme amulettes et provenant de l'usage de la trépanation pratiquée dans la plus haute antiquité, d'après l'avis de MM. les docteurs Broca et Prunières.

M. le général Creuly signale une inscription récemment découverte à Saintes, dans les murs du jardin de l'hôpital; elle a été communiquée à la Commission de la topographie des Gaules, par M. H. Luguet, professeur de philosophie au collége de Saintes :

D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL FILIO
LO FRON
...NIS MA
RITO

*Divixta, Divixti filia Filiolo Frontonis marito.*

M. Ch. Read met sous les yeux de ses confrères un petit médaillon ovale qui fut trouvé en 1865, près du four de Bernard de Palissy, découvert dans le sous-sol du Carrousel. Ce petit médaillon lui a été donné par M. Berty, qui en a parlé en ces termes, au tome II, p. 48, de sa *Topographie historique du vieux Paris* : « Le sol des environs du four contenait un charmant petit médaillon rond (?) représentant

un buste de femme au sein découvert. Il rappelle le style de Germain Pilon et décèle trop d'art pour être attribué au potier de Saintes qui ne fut vraisemblablement chargé que de l'exécuter en émail. » Une circonstance particulière rend ce petit objet encore plus précieux : il était dans un tiroir du bureau de M. Ch. Read, qui l'a retrouvé parmi les cendres de son cabinet, après l'effroyable incendie de l'Hôtel-de-Ville en mai 1871. La matière du médaillon paraissait être du plâtre fin, mais il faut bien que ce soit une sorte de terre de pipe, pour avoir ainsi résisté à l'action du feu.

Il est donné lecture d'une lettre envoyée par M. Max Werly, dans laquelle M. Malezieux donne des détails qui rectifient et complètent ce qui a été dit à la Société sur un vase en bronze du Musée de Bar-le-Duc, provenant de Naix (Meuse), dans le Bulletin de 1875, p. 156 et 185. « Dans le courant de 1847, dit M. Malézieux, on constata des fuites nombreuses dans la partie du canal de la Marne au Rhin qui traverse le territoire de Naix, au pied du coteau où fut la ville romaine de Nasium. C'est dans les travaux exécutés pour arrêter ces fuites que ce vase fut trouvé; le piqueur qui dirigeait les travaux me l'envoya; ce vase n'était nullement brisé; tout au plus l'anse en avait-elle été détachée. »

M. V. Guérin continue son entretien sur sa mission en Galilée. Il étudie la ville de Tyr et son importance commerciale, décrit ses digues sous-marines et son avant-port; il discute l'opinion de la submersion d'une partie de la ville, et montre comment Tyr était défendue, surtout du côté de l'ouest, par un double mur dont le plus extérieur est à présent sous l'eau. M. Guérin décrit ensuite la cathédrale, et parle des fouilles que les Allemands y ont opérées.

## Séance du 8 Mars.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1875, n° 4, in-8°.

*Bulletin du Bouquiniste*, nos 436 et 437, in-8°.
*Journal des savants*, fév. 1876, in-4°.
*Mémoires de la Société de statistique, sciences, etc. des Deux-Sèvres*, 2e série, t. XIII, in-8°.
*Revue celtique*, vol. I et II, in-8°.
*Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, in-8°.

*Travaux.*

M. Michelant lit un rapport au nom de la commission chargée de donner des conclusions sur la candidature de M. de Saulcy, membre résidant, au titre de membre honoraire. On passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président, conformément aux conclusions du rapport, proclame M. de Saulcy membre honoraire de la Société.

M. Bertrand fait part, d'après une lettre de M. Diétrich, associé correspondant à Belfort, de la découverte au Mont Salbert, près de Belfort, d'une caverne dans laquelle on a trouvé trois vases analogues à ceux des cités lacustres de l'époque de la pierre polie.

M. Victor Guérin continue le récit de sa mission en Galilée. Il décrit la montagne d'Hermont et étudie les ruines du temple de Baal qui s'élevait au sud-ouest du cône; M. Guérin donne des détails sur la grande mosquée de Damas, reste d'une basilique chrétienne du IVe siècle, et recherche ensuite l'endroit précis où saint Paul fut converti. Il le place à Kaukab, sur la route de Jérusalem à Damas.

La Société entend la lecture d'une note de M. Albert Dumont, sur les fouilles faites à Olympie par M. le Dr Hirschfeld. Cette note et le plan qui l'accompagne ont été imprimés dans le *Bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 4e série, t. IV, p. 97 à 101.

## Séance du 15 Mars.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annuaire de la Société philotechnique*, 1875, t. XXXVI, in-8°.

*Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 96e livraison, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1875, 4e trim., in-8°.

BAYE (JOSEPH DE). *Les grottes à sculptures de la vallée du Petit-Morin (Marne)*, in-8°.

*Travaux.*

M. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), lit en communication un travail sur la *trépanation aux temps préhistoriques*. Après avoir entendu cette lecture et les observations présentées par M. Nicard, la Société, sur l'avis de M. Quicherat, estime que cette question s'écarte trop du domaine de l'archéologie pour qu'elle fasse l'objet des études de la Compagnie.

M. Al. Bertrand annonce en ces termes la découverte, récemment faite à Nîmes, d'une inscription en caractères grecs :

« La nouvelle inscription découverte à Nîmes dans le sol de la rue de la Lampèze où se trouvent les ruines du château d'eau de l'aqueduc romain (près de la maison de détention) est intéressante à plusieurs points de vue.

« Ce petit monument, en pierre de Lens (Gard), a la forme d'un parallélipipède mesurant à la base 0,21 sur 0,27 et 0,39 de hauteur. Les caractères en sont assez bien conservés, mais ils trahissent la main d'un lapicide peu expert. Par une singularité difficile à expliquer, l'inscription porte sur deux faces adjacentes, tandis qu'elle aurait pu être écrite tout au long sur une seule des faces, ce qui semblerait indiquer que cette pierre a dû servir de borne ou former l'angle

d'un petit monument. On ne voit nulle part trace de moulures ou d'encadrement, mais seulement de nombreux coups de l'outil ayant servi à tailler les faces verticales. La face horizontale supérieure a été également taillée, tandis que la face inférieure est restée brute. »

« Tels sont les renseignements transmis par M. Aurès. Un moulage de cette stèle a été fait pour le musée de Saint-Germain. Je n'ai pas besoin de dire que l'examen de ce moulage démontre l'exactitude de la description donnée par notre correspondant. La photographie des deux faces juxtaposées exécutée à 1/4 de la grandeur réelle et reproduite ci-dessous met d'ailleurs le monument lui-même sous vos yeux.

« On y lit :

soit en lettres ordinaires : *Cassitalos ouersiglios dede bra-*

*toude kantenala mieino VII.* — La dernière ligne seule est de lecture douteuse.

« La physionomie générale de l'inscription, la présence des mots ΔΕΔΕ et BRATOVΔE, déjà connus, ne permettent guère de douter que nous ne soyons en face d'une inscription celtique. Cette inscription est gravée en lettres grecques d'une basse époque, sans doute, mais enfin en lettres grecques. Nous connaissons déjà deux inscriptions en lettres grecques : celle des Bains de Diane (Nîmes), celle de Vaison [1] actuellement au Musée Calvet. Il est remarquable que la troisième inscription de même nature se soit rencontrée dans la même région que les deux premières, et que, sur six ou sept mots qu'elle contient, deux, comme nous venons de le dire, se retrouvent sur l'inscription des Bains de Diane où on lit très-distinctement

ΔΕΔΕ MATREBONAMAVΣIKABO BRATOVΔE.

« Nous ne chercherons point à expliquer ce nouveau texte. Nous le livrons à l'attention de ceux qui s'occupent le plus particulièrement de l'étude de la langue ou des langues parlées en Gaule avant la conquête. »

1. Voir le fac-simile de ces inscriptions dans le 1er fascicule du Dictionnaire archéologique de la Gaule et les moulages au Musée de Saint-Germain.

# EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

## DU 2e TRIMESTRE DE 1876.

---

## Séance du 5 Avril.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 2e série, VIe année, n° 4, in-8°.

— *de la Société archéologique de la Charente*, 1845, 1er et 2e trim.; 1850, 1er trim., in-8°.

*L'Investigateur*, nov. et déc. 1875, in-8°.

MANDACH (VON). *Bericht ueber eine im April 1874 im Dachsenbuel bei Schaffhausen untersuchte Grabhoehle*, Zurich, 1874, in-8°.

*Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXXI et XXXII, in-8°.

*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, année 1875, t. XXX, in-4°.

BIRCH (J.). *Remarks upon the cover of the Granite sarcophagus of Rameses in the Fitzwilliam Museum*, 1876, in-4°.

CECCALDI COLONNA (G.). *Patères et Rondaches trouvées dans un tombeau de la nécropole d'Amathonte*, in-8°.

HEIM (Albert). *Ueber einen Fund aus der Renthierzeit in der Schweiz*, in-4°.

KARSTEN (H.). *Studie der Urgeschichte des Menschen in einer Hoehle des Schaffhauser Jura*, in-4°.

KNONAU VON MEYER (Gerold). *Die alamanischen Denkmaeler in der Schweiz*, in-4°.

LAURIÈRE (Jules DE). *Les monuments de Riez*, in-8°.

— *Deux mausolées africains : Le Medracen et le Tombeau de la chrétienne*, in-8°.

— *Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère*, in-8°.

— *Notices archéologiques*, in-8°.

LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix). *Les artistes artésiens et flamands au Salon de* 1875, in-8°.

MUELLER (J.-J.). *Nyon zur Roemerzeit*, in-4°.

NUESCHELER (A.). *Die Leutpriester in der Schweiz*, in-4°.

PROST (Aug.). *Les jugements à Metz au commencement du* XIII^e^ *siècle*, in-8°.

RAHN (Rudolf). *Die Mittelalterlichen Kirchen des Cistercienser-ordens in der Schweiz*, in-4°.

ZELLER WERTMUELLER (H.). *Die heraldische Ausschmückung einer zürcherischen Ritterwohnung*, in-4°.

*Correspondance.*

M. de Laurière, présenté par MM. E. Le Blant et Aubert ; M. Veuclin, présenté par MM. de Montaiglon et Demay ; M. le docteur Prunières, présenté par MM. de Montaiglon et Rozière, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne ainsi les commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres de chacun de ces candidats : pour M. de Laurière, MM. de Villefosse, de Barthélemy et Courajod ; pour M. Veuclin, MM. de Barthélemy, Nicard et Aubert ; pour M. Prunières, MM. de Barthélemy, Delisle et Demay.

*Travaux.*

M. Al. Bertrand lit en communication un travail sur l'origine des Celtes.

M. Quicherat dépose sur le bureau le moulage du sceau dont usait au quinzième siècle l'Université d'Angers, moulage exécuté sur une empreinte de cire que possède le Musée royal de Berlin et dont notre confrère doit la communication à M. Dielitz, secrétaire général de ce musée.

Le sceau de l'Université d'Angers était resté inconnu même au savant archiviste du département de Maine-et-Loire, M. Célestin Port, par les mains duquel ont passé tant de documents relatifs à l'Anjou. Le module est des plus grands et la forme ronde, la gravure exécutée avec un

remarquable talent. On lit autour en caractères gothiques la légende : *Sigillum rectoris et universitatis studii andegavensis*. Le champ est séparé en deux parties égales par un listel de forte saillie. Dans la partie supérieure sont figurés, sous autant d'arcades gothiques, trois personnages : celui du milieu à cheval et armé en guerre, les deux autres debout et en costume d'évêques. Les noms des trois personnages ont été gravés en caractères microscopiques sous la saillie du listel ; mais déjà difficiles à lire sur l'exemplaire de cire, ces légendes le sont encore plus sur le moulage. Le cavalier du milieu est certainement saint Maurice, patron de la cathédrale d'Angers, et le commencement du nom de l'évêque de gauche est assez net pour autoriser la lecture *S. Nicholaus*. Quant à la légende placée sous l'évêque de droite, tout ce qu'on peut faire est de conjecturer qu'elle répond au nom de saint Maurille, l'un des premiers évêques d'Angers.

La partie inférieure du sceau représente deux groupes d'écoliers tournés chacun du côté d'un régent qui lit en chaire. Les deux groupes sont séparés par le bedeau de l'Université qui est figuré de face, assis et la masse à la main.

Il est donné lecture de la note suivante envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, sur un passage de Tite-Live :

« Dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France pour 1875, 3e et 4e trimestres, je lis, p. 168-169, la réponse de mon savant maître M. J. Quicherat à une note transmise par moi sur un chapitre de Tite-Live. Je remarque dans cette réponse deux assertions que je ne puis laisser sans réplique :

« Comment admettre qu'une nation aussi puissante, aussi « avancée en civilisation que les Étrusques, ayant des armes « perfectionnées et des villes fermées de murailles, aurait « été dépossédée d'une immense étendue de pays tout d'un « temps par l'effet d'une seule poussée de barbares ? »

« Ce phénomène s'explique par les désastres que l'empire

étrusque avait subis quelques années auparavant. A la fin du v^e^ siècle, les Etrusques avaient perdu la Campanie, conquise par les Samnites, qui s'emparèrent de Capoue en 424, de Cumes en 420 (Tite-Live, l. IV, c. 37, 44). En 396, les Romains s'emparèrent de Véies. C'est précisément à l'occasion de cette conquête des Romains, que nous trouvons dans Tite-Live, V, 17, le premier témoignage authentique relatif à l'invasion gauloise en Italie. Les Capénates et les Falisques demandent à l'assemblée générale des Étrusques, tenue *ad fanum Voltumnæ*, qu'on envoie une armée au secours des Véiens assiégés. L'assemblée refuse, et voici la raison : *Gentem invisitatam, novos accolas Gallos esse, cum quibus nec pax satis fida, nec bellum pro certo sit.* C'était en 396. La même année, le jour même où Véies tomba, les Insubres, les Boies et les Sénons s'emparèrent de la ville étrusque de Melpum (Pline, III, 17). Cette ville paraît avoir été située aux environs de Milan. Cinq ans après, en 391, les Gaulois étaient sous les murs de Clusium.

« La chute de l'empire étrusque n'est donc pas le résultat *d'une seule poussée de barbares*. Les Etrusques, attaqués au sud par les Samnites et par les Romains, au nord par les Gaulois, perdirent leur suprématie en Italie dans un espace d'environ trente-cinq ans, de 424 à 391.

« La seconde assertion de M. Quicherat est celle-ci :

« Si quelque chose est établi par les témoignages de l'an-
« tiquité, c'est la nationalité ligurienne des Salyes. Strabon
« dit positivement que les Salyes avaient été appelés Ligures
« par les anciens auteurs grecs, et l'*Ora maritima* d'Aviénus,
« qui est l'écho de ces anciens auteurs, place les Salyes sur
« la rive ligurienne du Rhône après avoir signalé ce fleuve
« comme ligne de démarcation entre les Ibères et les
« Ligures. »

« Quand Strabon expose la géographie de son temps, son autorité est de premier ordre ; quand il interprète à sa manière les auteurs grecs du v^e^ siècle avant notre ère, son témoignage mérite d'être discuté. Suivant Strabon, les anciens auteurs grecs appellent les Salyes Ligures; les auteurs grecs récents appellent les Salyes Celto-Ligures (l. IV, c. 6,

553, édition Didot, p. 169). La vérité est que les auteurs grecs du v[e] siècle appelaient Ligures les habitants du pays plus tard occupé par les Salyes ; et qu'après la conquête de cette région par les Salyes, peuple gaulois, les habitants de ce pays furent appelés Celto-Ligyes par les auteurs grecs. Si Strabon avait cru que les Salyes étaient Ligures, il n'aurait pas écrit en parlant des Salyes : « Ils furent les premiers des Gaulois transalpins conquis par les Romains, « qui firent longtemps la guerre tant à eux qu'aux Ligures, « pour se faire ouvrir le long de la mer la route d'Italie en « Espagne. » Cette phrase de Strabon appartient au paragraphe cité par M. Quicherat pour établir que les Salyes sont Ligures.

« Quant à Aviénus, il est bien certain qu'au vers 694 de son *Ora maritima*, il mentionne les Salyes dans le voisinage du Rhône, mais il ne dit pas que les Salyes fussent Ligures. Est-il même bien certain que ce passage relatif aux Salyes soit emprunté à un auteur du vi[e] ou du v[e] siècle avant J.-C.? Nous l'ignorons. Il y a dans le poème d'Aviénus des renseignements de date beaucoup plus récente, témoin les vers 279-280 :

> Octaviano principi acceptissimus
> Et litterarum semper in studio Juba.

« Je ne vois pas donc pourquoi rejeter le témoignage de Tite-Live, quand il met les Salluvi (ou Salyes) dans la liste des peuples gaulois qui envahirent l'Italie au commencement du quatrième siècle.

« Tite-Live, historien romain né à Padoue, racontant l'invasion gauloise dans l'Italie du Nord au commencement du iv[e] siècle, a une autorité qu'on reconnaîtra difficilement à Tite-Live racontant la fondation de Marseille deux siècles plus tôt ; le premier a entre les mains des monuments et des traditions locales qui font défaut au second. »

M. Courajod communique un moulage de la tête de Persée, sculptée sur la porte de Crémone récemment acquise par le Musée du Louvre.

## Séance du 12 Avril.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XV, 1er cahier, in-8°.

*Aarbœger for Nordisk oldkyndighed og historie udgivne of del Kongelige Nordiske oldskrift silskab*, 1874, 1re et 4e liv., in-8°.

*Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. VI, nos 85 à 87, in-8°.

— *de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. IV, in-8°.

*Journal des Savants*, mars 1876.

*Kongehœiene i Jellinge og deres Undersœgelse efter kong Frederik VII Befaling i* 1861, in-f°.

*Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 3e série, t. II, in-8°.

— *de la Société arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIV, in-8°.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 2e série, t. VII, in-8°.

BERTRAND (Alex.). *De la valeur des mots* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία *dans Polybe*, in-8°.

MONTAIGLON (An. DE). *L'imitation de Jésus-Christ*, in-8°.

SIMONNET (Jules). *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville*, 1008-1386, in-8°.

*Travaux.*

Il est donné lecture, au nom de la Commission des impressions, d'un rapport proposant l'impression dans les Mémoires d'un travail de M. de Saulcy, membre honoraire, *sur des monnaies frappées à Tournay*. On passe au scrutin et la Société vote l'impression de ce Mémoire.

M. A. de Barthélemy fait la communication suivante au sujet d'un sceau dont il dépose l'empreinte sur le bureau :

« Le sceau dont j'ai l'honneur de soumettre une empreinte à la Société représente un personnage tenant de la main

droite un livre, de la gauche un sceptre ; ce personnage, couronné et revêtu d'un manteau royal semé d'hermines, est debout sous un dais richement orné. Au-dessous on voit un chanoine à genoux, tourné à gauche, l'aumusse sur le bras ; devant lui un écusson porte un grélier suspendu à une branche d'arbre. La légende que M. Demay a bien voulu m'aider à déchiffrer porte : S. SALOMONIS D'KAOGOANAC, ARCHIDIACONI GOLOVIE.

« Ce monument offre un double intérêt ; d'abord il nous donne la représentation d'un saint breton dont les archéologues de la province qui se sont occupés d'iconographie hagiologique n'avaient pas encore parlé. Ensuite il nous révèle le nom, ignoré jusqu'ici, d'un dignitaire du chapitre de Saint-Brieuc.

« Le personnage principal représenté en costume royal est un martyr, et son martyre est indiqué par les instruments qui accompagnent sa figure et indiquent qu'il eut les yeux crevés. Il s'agit ici de saint Salomon, roi de Bretagne,

**assassiné en 875 par les comtes Paskwiten et Gurwand. Voici ce que dit la légende, d'après Albert le Grand :**

**Les comtes ayans ouy la response de l'Evesque, se mirent en chemin avec leurs soldats, et, entrans en l'Eglise, trouvèrent le Roy dans le chœur priant Dieu, lequel se leva et s'assit en son siége pour les ouyr; mais les comtes, sans le saluer, commencèrent à luy reprocher le meurtre du deffunt Roy, son cousin Héruspée, et, luy ayant chanté mille vilainies et indignitez, luy dirent que l'heure estoit venuë, qu'il falloit par son sang espier ce crime. Le Roy ne leur répliqua rien, sinon que la volonté de Dieu fust faite. Incontinent, ils prirent le prince Abligeon, et, l'ayant mené vers le Roy son père, le poignardèrent en sa présence ; puis jettans leurs mains sacrilèges sur le Roy, le précipitèrent de son siége, et, l'ayans jetté par terre, l'outragèrent à coups de pieds et de poings et le livrèrent ès mains d'une bande de soldats françois qui le lièrent étroittement et le trainsnèrent dans la nef de l'église où son propre filleul lui tira les yeux de la teste et les jetta par terre les foulant à ses pieds ; et lui ayant fait mille autres maux, enfin ils luy couppèrent la teste.**

« L'archidiacre de Goëllo dont nous avons le sceau sous les yeux avait le saint roi breton pour patron : nous le voyons, sous le nom de *Salmon de Kergoanac*, figurer comme chanoine dans un acte de 1475, dans lequel sont arrêtés les statuts du chapitre ; il paraît encore dans les statuts adoptés en 1471 [1]. Ses armes sont un grélier pendu à un arbuste ; en compulsant le Nobiliaire de Bretagne de M. Alfred de Courcy, je ne vois qu'une famille à laquelle cet archidiacre pourrait être rattaché ; c'est celle des Mahault, seigneurs de Minuello et de Kérangouarck, paroisse de Melguen, en Cornouailles ; ils portaient *d'argent au greslier de sable lié et enguiché de gueules, accompagné de trois feuilles de houx.*

« L'archidiaconé de Goëllo était l'une des deux grandes divisions ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc ; l'autre division s'appelait l'archidiaconé de Penthièvre. Le premier comprenait 33 paroisses qui dépendaient au féodal de la seigneurie de Goëllo dont elles formaient la plus grande partie.

1. *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I, p. 182.

« Le sceau de Salomon de Kergoanac offre cet intérêt qu'il nous donne la plus ancienne représentation du roi saint Salomon : jusqu'à ce jour on ne le connaissait que par des statues assez modernes, tantôt en costume antique, avec un manteau qu'il écarte de la main gauche pour laisser voir un poignard enfoncé dans son cœur, une couronne radiée sur la tête et un sceptre dans la main droite ; tantôt assassiné par des soldats habillés à la romaine, tantôt à genoux recevant d'un ange la palme du martyre [1]. »

La parole est donnée à M. Courajod au sujet d'un bas-relief qui se trouve dans la salle de la Cheminée de Bruges, au Louvre :

« On remarque dans la salle de la Cheminée de Bruges un petit bas-relief ovale de travail italien, d'un faire assez pauvre datant évidemment du XVIIe siècle et représentant l'enfant Jésus jouant avec le clou qui doit lui percer la main. Il n'a jamais été porté au catalogue du musée du Louvre quoiqu'il doive y être arrivé depuis assez longtemps. Rien ne serait à regretter si ce bas-relief n'avait pas une histoire et s'il n'émanait pas d'un artiste dont le nom fut célèbre. On connaît, grâce aux spirituels mémoires de Charles Perrault, les tribulations du cavalier Bernin, mandé à Paris par Louis XIV pour construire le Louvre, et tombé au milieu des cabales organisées par les artistes français qui le forcèrent à repasser les monts. Perrault nous apprend que le Bernin vint en France avec son fils ; mais il ne nous dit pas que celui-ci ait été employé par la cour. Il le fut cependant et on doit regarder le bas-relief de la salle de la Cheminée de Bruges comme une des traces de son passage à Paris et comme une œuvre authentique de sa main.

« En effet, Du Metz, *intendant et contrerooolleur général des meubles de la Couronne* qu'on avait chargé, nous fait savoir Perrault [2], de loger et de meubler princièrement le père et le fils à l'hôtel de Frontenac, Du Metz connaissait

1. J. Gauthier du Mottay, *Essai d'iconographie bretonne*, p. 77.
2. *Mémoires*, livre II, p. 76.

bien les deux Bernin et les particularités de leur séjour à Paris. Or, ce même Du Metz dit dans l'inventaire du garde-meuble fait et arrêté par lui le 20 mars 1684 :

N° 53. Un bas-relief de marbre blanc, en ovale, représentant un petit Christ à demi-couché, méditant la passion, dans une bordure de bois doré. Le dit bas-relief long de deux pieds, fait par le fils du cavalier Bernin [1].

« C'est absolument la description de notre bas-relief qui est encore dans la vieille bordure dorée. Le fils du Bernin s'appelait Paolo. »

L'existence de cette sculpture de Paolo Bernini a été d'autre part constatée par Baldinucci qui, dans sa *vita del cavaliere Bernino* (Notizie de professori del disegno. Milano 1812, tome XIV, p. 105) s'exprime ainsi : « Parti dunque il Bernino di Parigi con Paolo suo figliolo, di mano del quale rimase la figura d'un Cristo in fanciullesca eta scolpito in marmo, in atto di provare a forarsi con una spina una mano. »

M. Demay lit un mémoire sur *les représentations héraldiques dans les sceaux du moyen âge*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

La Société entend ensuite la lecture d'une dissertation envoyée par M. Bascle de Lagréze, associé correspondant à Pau, sur les armes de Navarre ; ces armes sont généralement définies : *de gueules aux chaînes d'or posées en pal, bande, fasce, barre et orle*. On a répété que ce blason était un souvenir de la chaîne de fer dont s'était entouré l'émir Miromolin à la bataille de Las Navas en 1212. D. Sanche le Fort, vainqueur, en aurait donné des fragments à plusieurs églises, et l'aurait reproduite sur son écusson. M. de Lagréze considère cette explication comme légendaire et préfère voir dans l'écusson de la Navarre un souvenir du monogramme du Christ qui se trouve fréquemment sur la porte des églises romanes de la Navarre et des Pyrénées. A cette

1. Inventaires du garde-meuble aux Archives nationales, O1 3333.

occasion, notre correspondant rappelle que certains auteurs ont prétendu que les armes de Navarre représentaient le jeu de *marelles;* il établit que cette conjecture est uniquement fondée sur un passage du P. Ménestrier qui s'exprime ainsi : « *Marrelé* ou *merrelé* est un terme que j'ai introduit pour les chaînes des armoiries de la Navarre, pour « éviter tant de termes dont il fallait se servir pour les « décrire ; la figure est semblable au jeu de marelles. »

## Séance du 19 Avril.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Beitraege zur vaterlaendischen Geschichte,* t. X, in-8°.

*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique,* 14e année, nos 1 à 6.

— *du Bouquiniste,* n° 440, in-8°.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. XXXVIII, in-8°.

— *de la Société Éduenne,* nouv. série, 1875, in-8°.

— *et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* t. III, in-8°.

GUILHERMY (F. DE). *Inscriptions de la France du VIIIe au XVIIIe siècle,* t. II, in-4°.

ROMAN (Joseph). *Sigillographie du diocèse d'Embrun,* in-4°.

WITTE (J. DE). *Camée représentant Octavie, sœur d'Auguste,* in-4°.

*Correspondance.*

M. Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. Bordier, Nicard et Rey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. A. de Barthélemy demande la parole et s'exprime ainsi au sujet de l'aliénation des objets d'art appartenant aux églises :

« L'année dernière, à propos de la vente de la statue de la Vierge de l'église du Breuil (Marne), je vous signalais la disparition déplorable d'objets d'art appartenant aux églises. Le plus souvent ce sont d'obscurs brocanteurs qui achètent à vil prix à des curés trop crédules ; quelquefois aussi ce sont des collectionneurs qui, sans qu'il y ait le prétexte du métier ou du besoin de faire des bénéfices, aiment faire de bons marchés et revendre ensuite le plus cher possible. Je vous ai parlé alors (*Bull.*, 1875, p. 132) du lustre en bronze de Mareuil-en-Brie ; j'aurais pu aussi vous dire qu'à Notre-Dame de Châlons, de vieilles et belles tapisseries ont disparu un beau jour; mais quittons la Champagne et passons dans l'ouest.

« A Saintes, il y a quatre ou cinq ans, un précieux devant d'autel, brodé en or et en argent, donné par le roi Louis XI à l'église de S. Eutrope, a été vendu par le curé à un marchand de bric-à-brac. A Cunaud (Maine-et-Loire), existe un curieux reliquaire du XIII^e^ siècle, provenant d'un prieuré fondé dans cette paroisse au IX^e^ siècle. Ce monument est signalé par M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, p. 70 ; dans le *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire;* dans le *Dictionnaire historique* que publie notre confrère M. C. Port. La châsse en forme d'église est creusée dans un bloc de noyer dont les faces sont entaillées en haut-relief et peintes ; elles représentent les Prophètes, les Apôtres, et des scènes de la vie de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge.

« Je suis informé que ce précieux monument, qui est depuis six cents ans dans l'église de Cunault, pourrait être vendu d'un jour à l'autre. A cette occasion permettez-moi de vous demander encore une fois s'il n'y aurait pas lieu de faire quelques démarches auprès de l'administration supérieure pour arrêter la dispersion déplorable des objets d'art qui font partie du mobilier des églises.

« Remarquez, Messieurs, qu'il n'y a nul besoin de demander des dispositions nouvelles ; il suffirait de faire connaître les règles et la jurisprudence. Si le Ministre des Cultes voulait bien, par une circulaire, inviter les évêques

à prévenir officiellement les curés de paroisses, on obtiendrait le résultat que souhaitent les archéologues et les artistes; en même temps on empêcherait les ecclésiastiques de se compromettre gravement. Déjà les évêques de Nîmes et de Tarentaise ont averti récemment leur clergé.

« Il s'agit simplement de faire connaître aux curés qu'ils ont la police de leurs églises; le droit de faire enlever un objet qu'ils trouvent inconvenant ou mal approprié à sa destination; mais qu'ils ne peuvent rien aliéner. Le Bureau des marguilliers a seul ce droit, et encore ici il faut distinguer.

« Le Bureau peut vendre, sans autorisation, tous les objets acquis par la fabrique. Mais pour les objets d'art qui existaient dans l'église au moment où elle a été rendue au culte, ou qui lui ont été donnés par l'État, l'*autorisation du Ministre est nécessaire.* »

La Société décide qu'une lettre collective sera adressée à M. le Ministre des Cultes; elle charge MM. de Barthélemy, Aubert et Demay de voir à ce que cette démarche soit faite de manière à amener le résultat le plus efficace.

M. de Witte, associé correspondant étranger, donne lecture d'une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École française à Athènes. M. Dumont rappelle dans cette lettre que c'est lui qui, le premier, a signalé, en 1867, la découverte à Corinthe d'un miroir de travail grec, orné de gravures au trait, représentant deux femmes voilées[1]. On connaissait depuis longtemps un grand nombre de miroirs étrusques, enrichis de dessins au trait. Gerhard avait supposé que ce mode de décoration avait été emprunté par les Étrusques à la civilisation hellénique; mais les preuves manquaient et Gerhard avait en vain demandé aux voyageurs un miroir trouvé en Grèce qui démontrât que la décoration au trait sur bronze eût été connue de la civilisation hellénique.

La publication faite à cette époque du miroir des femmes

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1867, p. 332.

voilées [1] répondait à la demande de Gerhard et provoqua une lettre de M. Bruzas qui signalait à l'attention de M. de Witte un magnifique miroir qui, conservé au musée de Lyon, est resté jusqu'alors inconnu des savants, bien qu'il eût été gravé dans le Catalogue Comarmond [2]. On y voit le génie des combats de coqs [3].

On a découvert depuis à Corinthe le beau miroir de *Korinthos* et de *Lekuas*, que M. Dumont a fait dessiner avec le plus grand soin et qui a été reproduit dans les *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 1873.

Enfin, M. Newton a fait connaître à M. Dumont trois autres miroirs grecs qui ont été acquis par le *British Museum*.

« Le septième miroir qui fait l'objet de cette courte notice, ajoute M. Dumont, n'a pas été découvert à Corinthe, mais d'après les renseignements qu'on me donne et que j'ai lieu de croire certains, dans l'île de Crète. Il est en forme de boîte. La corniche porte un sujet en relief; une femme assise près de laquelle est un génie ailé, debout, regardant à droite. La photographie altère la beauté de l'original, toutefois le style indique une époque antérieure à la fin du quatrième siècle, ou au commencement du troisième siècle avant notre ère.

« Le second disque conserve à l'intérieur un sujet au trait. Un génie ailé, marchant à droite, porte de la main gauche, qui est repliée sur la poitrine, une amphore; de la main droite, qui est étendue, un *situlus* d'une forme élégante dont on trouve encore des spécimens dans les nécropoles helléniques. Ce génie paraît être complétement nu, une chaîne de petits anneaux pose sur l'épaule droite et décore la poitrine. Les cheveux rejetés derrière la tête sont travaillés avec une grande finesse. Le sol est figuré par des lignes ondulées, semblables à celles qu'on remarque sur les miroirs des femmes voilées et de *Korinthos*. Il est regrettable que les contours du visage soient peu visibles. Le style général

1. *Revue archéologique*, janv. 1868, p. 89 et suiv. et pl. I.
2. Sous le n° 312.
3. *Revue archéologique*, 1868, p. 372 et suiv. et pl. XIII.

de la gravure est empreint d'une certaine roideur qui ne se retrouve pas sur les miroirs purement grecs que j'ai pu étudier à loisir. »

M. Palustre, associé correspondant à Tours, présente la photographie d'un tombeau romain dont l'inscription, d'une authenticité douteuse, contient les noms EPATNVS et COGVS.

M. Al. Bertrand annonce, au nom de M. Morel, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, une découverte importante faite récemment dans la Marne. Il s'agit d'une tombe gauloise renfermant un guerrier sur un char dont l'essieu et les ornements étaient en bronze ; cette sépulture contenait des vases, des torques, un casque analogue à celui de Berru, une épée en fer, etc. Ces objets appartiennent à M. Fourdrigné, receveur des contributions.

M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, donne lecture de la note suivante sur un fragment d'Hécatée de Milet :

« Il est intéressant d'examiner quelle est la valeur du seul document qui ait été allégué jusqu'ici pour établir, contre l'unanimité des auteurs grecs du v^e^ et du iv^e^ siècle, l'ancienneté de l'établissement de la race celtique sur les côtes françaises de la Méditerranée.

« Dans les *Fragmenta historicorum graecorum* qui font tant d'honneur à l'érudition laborieuse de M. Ch. Müller le fragment 19 d'*Hécatée de Milet* apparaît dans la forme suivante (t. I, p. 2) : St. B. Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ἐκ. Ευρ. Ἔστι δὲ καὶ λίμνη Ναρβωνῖτις καὶ ποταμὸς Ἀτακός · Ἑκαταῖος δὲ Ναρβαίους αὐτούς φησι.

« M. Ch. Müller a été simplement ici l'abréviateur de Rud. Henr. Klausen qui dans ses *Hecataei Milesii fragmenta* publiés à Berlin en 1831 donne au fragment 19 (p. 46) la forme suivante : St. B. Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ex. Eup. Urbs notissima. Scylax de ipsa tacens regionem hanc a mixtis Iberis et Liguribus habitari refert. Pergit Stephanus : ἔστι καὶ λίμνη Ναρβωνῖτις, καὶ ποταμὸς Ατακός · Ἑκαταῖος δὲ Ναρβαίους αὐτούς φησι. De acu et fluvio cf. Strab. IV, p. 181.

« Malheureusement le texte d'Étienne de Byzance auquel Klausen renvoie n'est pas conforme à la citation qu'en fait l'érudit allemand. Je ne citerai pas les nombreuses éditions d'Étienne de Byzance que nous possédons. Je me bornerai à renvoyer à la plus récente, celle de Meineke, Berlin, 1849, où on lit p. 469 : Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Στράβων τετάρτη.

« C'est donc à ce quatrième livre de Strabon, ce n'est pas à Hécatée qu'est empruntée cette assertion d'Étienne de Byzance : Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική, « Narbonne est un marché et une ville celtique ». Par conséquent le fragment 19 d'Hécatée doit être réduit à cette observation qu'Hécatée avait parlé de la λίμνη Ναρβωνῖτις et du ποταμὸς Ἄτακός et les avait caractérisés par l'épithète de Ναρβαίους. Hécatée n'a point parlé des Celtes de Narbonne ; Polybe est l'auteur le plus ancien qui les mentionne. »

M. le baron de Wismes, membre de la Société archéologique de Nantes, rend compte à la Compagnie des fouilles faites sous ses yeux à Pornic. Dans un tumulus, il a constaté la présence de dix sépultures renfermant chacune des ossements ; les squelettes semblent avoir été accroupis et se faisant vis-à-vis ; des vases étaient scellés dans la paroi à la hauteur des têtes.

M. de Wismes dépose ensuite sur le bureau divers objets de sa collection, savoir :

1° Une tablette en cire du XIVe siècle, contenant un fragment de compte. L'examen de cette tablette est renvoyé à MM. Bordier et Delisle ;

2° Une très-petite réduction du Parthénon permettant d'expliquer le mode d'éclairage des statues colossales dans les temples grecs ;

3° Divers objets recueillis dans les fouilles pratiquées devant la cathédrale de Nantes ; ce sont des fragments de poteries, une tête d'Isis et une tête de bœuf en terre, une petite lampe, le tout en poterie, un fragment de verre doré ;

4° Une charte originale, de 1272, provenant des archives du château de Lesnerac (commune d'Escoublac, Loire-In-

férieure). La Société décide que ce document sera imprimé dans le *Bulletin* à cause de l'intérêt qu'il offre à ceux qui s'occupent d'étudier les dialectes français du moyen âge. On y remarque, entre autres détails, l'absence de l'*s* finale au nominatif.

A toz ceus qui cetes presentes lettres verront ou orront, Renau Moricant, Seneschau mon sor Olivier de Rogé[1] en celui temps, saluz en nostre seignor. Sachent toz que pardevant nos establi Guillaume Sanzile vendit à leyaus semonses et à leas banies, fetes o l'otroi e o l'assentement Gefrei, son fiz, à Alein Gastinel tot quanque il avoit et avoir poeit en la terre qui est apelée le Clostiz, em terres, en landes, en prez e en autres choses, à avoir, et à tenir, et à espleitier audit Alein Gastinel e a ses heirs e a ses sucessors a toz jorz mes, e à en fère pleinement tote lor volenté : laquele terre est assise entre les vignes audit Alein d'une part e le chemin dou Beau Chesne de l'autre, e entre la Noee de la Meenueliere d'une autre part et le Petit Chesne de l'autre en la parroyse de Boye[2]. E vendit ledit Guillaume Sanzile o l'otroi e o l'assentement do dit Gefrei son fiz a leaus semonses e [à leas banies] fetes audit Alein Gastinel tot quanque il avoit e avoir poeit en la terre qui est apelée le Chasteignier Geon... quanque il avoit et avoir poeit en la terre qui est apelée le Grant Broeil et le Petit Broeil en terres, en landes, en prez e en totes autres choses, les queles choses sont assises en la parroise de Seint-Ligier[3] à avoir e à tenir e à espleitier audit Alein e à ses heirs e à ses successors a toz jorz mes e à fère pleinement tote lor volenté.

Ce fu fet en l'an de grace M. CC. sexante e douze o meis d'aoust. E que ce fust ferme estable, nos seelames cetes lettres de nostre seel, sauve la droiture mon sor Olivier de Rogé et à toz autres.

## Séance du 3 Mai.

### Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 116, in-8°.

1. Aujourd'hui Rougé, près de Derval.
2. Bois, Loire-Inférieure, sur la route de Nantes à Pornic.
3. Saint-Léger, Loire-Inférieure.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXIX, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 441, in-8°.

*Nouvelles archives de l'Art français*, années 1872 à 1875, in-8°.

*Publications de la Société archéologique de Montpellier*, n° 34, in-4°.

*Société archéologique de Bordeaux*, T. 1er; t. II, 1er, 2e et 3e fasc., in-8°.

*Zeven en veertigste verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid en Taalkundet in Leuwarden*, 1874-1875, in-8°.

BAYE (JOSEPH DE). *La Trépanation préhistorique*, in-8°.

JOUSSET (Le Dr). *Le conseil municipal de Moriagne au 22 sept.* 1758, in-8°.

LE BLANT (EDM.). *Observations sur une lettre signée : Lucius Simplex*, in-8°.

STRATEN PONTHOZ (le comte DE), *Coup d'œil sur la propriété privée des rivières et ruisseaux non navigables et non flottables*, in-4°.

*Correspondance.*

MM. Guiffrey et Longnon écrivent qu'ils maintiennent leurs candidatures à la place laissée vacante par l'admission de M. de Saulcy au nombre des membres honoraires.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), adresse l'empreinte en cire d'une intaille de l'époque de la décadence trouvée au Crotoy et représentant un génie ailé. Il envoie en outre les photographies d'objets en bronze recueillis dans les tourbières de Villars-sur-Authie ; ce sont 16 bracelets, 3 bagues, 3 épingles à cheveux et autres objets de toilette de femme passés dans une torsade en bronze.

*Travaux.*

MM. de Barthélemy et de Villefosse lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées d'examiner les titres de MM. Veuclin, Prunières et de Laurière : on passe

au scrutin ; la candidature de M. Veuclin est ajournée ; les deux autres candidats ayant réuni le nombre des voix exigé par le réglement, M. le Dr Prunières est proclamé associé correspondant à Marvéjols (Lozère), et M. de Laurière à Angoulême (Charente).

M. Aubert lit un mémoire sur un manuscrit du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes et appartenant à M. le comte de Kergariou, sénateur. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. Alex. Bertrand communique la reproduction photographique d'un bouclier grec trouvé dans l'île de Chypre et rapporté par M. Rey.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. l'abbé de Cagny, associé correspondant à Amiens, au sujet d'un reliquaire :

« Il y a dix ans environ, un cultivateur de Roiglise près Roye (Somme) découvrit, à une profondeur de 60 centimètres, en labourant un champ, une masse de terre compacte et arrondie qui appela son attention. Après en avoir divisé les parties principales, il mit au jour un genre de reliquaire décrit ci-dessous et dont, ce me semble, on ne trouve guère d'exemples. Le champ où il se trouvait appartenait autrefois à la collégiale Saint-Florent de Roye, et avoisine le village vers le N. E. et la voie romaine d'Amiens à Soissons par Noviodunum. A peu de distance, au bas du lieu dit l'Épinette, on rencontre encore quelques débris attribués par la tradition à un établissement religieux ou ermitage.

« Le reliquaire en question se composait de 7 grains en corne, de proportion et forme assez semblables, formant une espèce de couronne ou de bracelet religieux. Les trois cavités de chaque grain, fermées par un verre antique, contenaient une petite relique appliquée sur un morceau de velin ; une légende en écriture manuscrite, avec abréviation, désignait le nom du saint auquel elle appartenait. La femme du cultivateur me fit remettre pour le musée

d'Amiens les 4 grains absolument vides, mais elle a conservé, pour la satisfaction de sa piété personnelle, les 3 autres grains encore intacts et renfermant les 7 reliques bien explicites de : *saint Casimir*, *saint Alexandre*, *saint Christophe*, *saint Hermès*, *saint Prosper*, *saint Victorice* et *saint Rispuit*. Les noms mêmes de ces saints permettraient d'attribuer à l'époque gothique ce reliquaire assez singulier; et le genre de sculpture uniforme des sept grains confirmerait ce sentiment. Il n'est point d'ailleurs vraisemblable que ces *porte-reliques*, dont le lien primitif paraît avoir été remplacé par un fil de cuivre argenté, soient le simple fragment d'un chapelet uniforme de 60 grains divers, autrement il faudrait y supposer une collection assez difficile de 160 reliques de différents saints.

« Qu'était-ce donc que cet objet religieux, et de quelle époque peut-il dater? Comment se trouvait-il enfoui de la sorte et isolément au sein de la terre? A-t-on déjà vu ailleurs des reliquaires d'une forme aussi singulière? J'ai soumis ces différentes questions à la Société des Antiquaires de Picardie, qui n'a pu les résoudre d'une manière satisfaisante. C'est pourquoi j'en appelle à la Société des Antiquaires de France, avec l'espoir d'en obtenir une solution plus explicite, s'il est possible; et aussi avec le désir de lui communiquer la découverte d'un objet peut-être inédit. »

## Séance du 10 Mai.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, science, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. XIX, in-8°.

*Correspondance.*

M. Lecoy de la Marche maintient sa candidature à la place de membre résidant vacante par la nomination de M. de Saulcy au titre de membre honoraire.

M. de Laurière adresse ses remercîments à la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le baron de Wismes, présenté par MM. Aubert et de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants. Le président désigne MM. de Barthélemy, Saglio et Courajod pour former la commission chargée de donner des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

*Travaux.*

Il est donné lecture de la note suivante, rédigée par MM. Delisle et Bordier. Cette note est relative à une tablette en cire présentée à la Société par M. le baron de Wismes :

« Dans la séance du 19 avril dernier, la Société des Antiquaires a reçu communication d'une tablette de cire, monument écrit dont l'usage est aujourd'hui complétement abandonné. On ne conserve que de très-rares échantillons des textes de cette nature si communs dans l'antiquité et au moyen-âge.

« Le propriétaire de ce précieux objet, M. le baron de Wismes, l'avait apporté de Nantes, lieu de sa demeure, et expliqua brièvement comment il avait été trouvé par hasard dans les tiroirs d'un vieux secrétaire. Ce meuble, acheté par son grand-père, M. de Polignac, se trouvait au château d'Outrelaise près de Caen. Quelle qu'en soit la provenance immédiate, l'origine de ce document n'est pas douteuse.

« La mince tablette de bois de frêne dont il est formé est un quadrilatère de 326 millimètres de long sur son plus grand côté, et la couche de cire noire dont cette tablette est enduite sur sa face antérieure compte vingt millimètres de moins à cause des deux bords épargnés dans le bois pour creuser le lit de la cire. La largeur du quadrilatère est d'environ 160 millimètres, mais ne peut pas être mesurée avec exactitude, parce qu'un des grands côtés a été entièrement corrodé par l'humidité et les vers. La moisissure arrêtée aujourd'hui se prolonge sur le dos de la tablette, et l'on

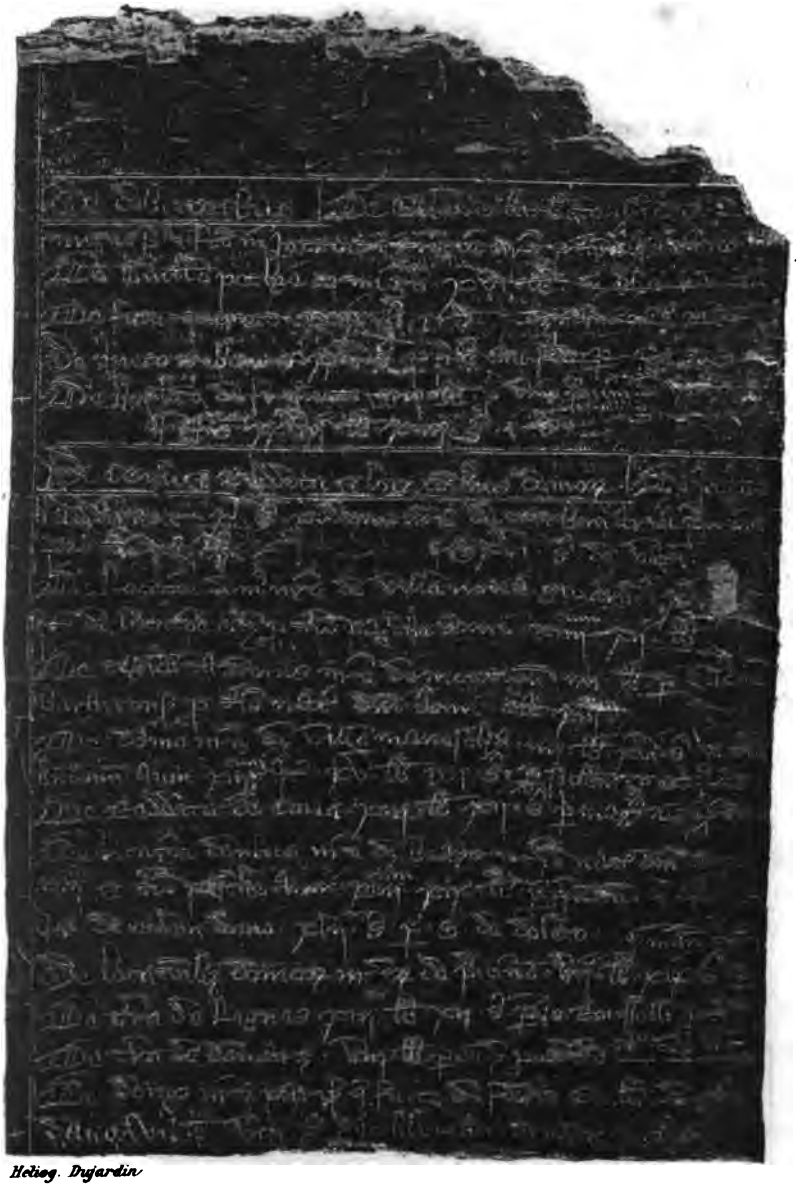

*Heliog. Dujardin*

1314

TABLETTE DE CIRE DE L'ABBAYE DE N-D. DE PREUILLY (Seine et Marne)

Coll. de M. le B^on^ de Wismes

voit qu'elle est ancienne, car c'est dans une sorte d'îlot resté sain au milieu des traces de vers qu'une main du dernier siècle a écrit à l'encre le titre qui convient à la pièce :

« *Computus expensarum et receptarum Bursarii Prulliaci, anni 1312 et 1314. Quo tempore F(rater) Guillelmus de Sancto Dionisio erat Bursarius.*

« Cette tablette nous reste isolée, mais elle porte sur l'un de ses longs côtés la trace de trois charnières, qui montrent qu'elle était mobile sur un dos et jointe à d'autres avec lesquelles elle formait comme les feuillets d'un livre. L'abbé Lebeuf, dans son Mémoire sur les tablettes de cire, en a parlé de manière à faire croire qu'elle n'était pas isolée quand il l'avait vue. « Sous Louis le Gros, dit-il, et Louis le Jeune, furent fondées un grand nombre d'abbayes de l'ordre de Cîteaux, qui était tout récemment institué, entre autres celles de Preuilli, proche Montereau, au diocèse de Sens. On y conserve encore de nos jours des tablettes de cire sur lesquelles sont marquées les dépenses que faisoit cette maison dans les commencements de sa fondation[1]. »

« Cette mention de tablettes au pluriel vues par le savant abbé semble annoncer qu'il y en avait alors plusieurs. Celle que M. de Wismes veut bien nous présenter renferme en effet un compte, non pas des dépenses, mais des recettes de l'abbaye. Cette abbaye avait été fondée en 1118[2]. C'est seulement aux années 1313 et 1314 que le compte se réfère. A cette époque, la maison de Preuilly était sous le gouvernement d'un abbé Jean, troisième du nom, qui occupa la dignité abbatiale durant les années 1305 à 1315.

« Le compte est sur trois colonnes, dont le haut est détruit

1. Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire, dans lequel on examine s'il est vrai que cet usage a cessé avec le v^e^ siècle depuis J.-C et où l'on prouve qu'il a été pratiqué dans tous les siècles suivants et même dans celui-ci ; et pour confirmation du fait on donne le détail de plusieurs voyages de nos rois du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle écrits sur de la cire ; par M. l'abbé Lebeuf (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XX (1753), p. 267-309).

2. *Gallia christ.*, XII, instrum., n^os^ XXI et XXII. Au n° XXVII est un contrat de vente qui la concerne, en date de 1127.

par la moisissure, comme nous l'avons dit plus haut, mais il ne manque pas plus d'une ou deux lignes. L'écriture en est excellente et des plus aisées à distinguer dans ses moindres détails : certains passages surtout, que nous pourrions appeler des surcharges, sont tracés en caractères microscopiques avec une remarquable habileté de main. Nous les avons mis en italiques. Malheureusement le texte n'offre rien de remarquable et nous nous bornons à le transcrire :

1re *colonne (à gauche).*

. . . . . Acrimontis
. . . . . domino abbati III . . . . . de . . . . .
IIc LXXVI libras X solidos . . . . . *paris. de ligno.*

De frumento de. . . er . . . XII libras X solidos per magistrum.

Item de eodem LX solidos per Jo(hannem) de Bervilla.

Item XXVI libras per magistrum.

Item XIII libras et X solidos per fratrem P.

De Gilone Stephani pro admodiatione grangie nostre de Codreto, pro messe anni XIIIcimi et XIIIIcimi IIc LXXVII libras X solidos.

De feno et avenâ Pruvini XII libras II denarios per manum c(ellerarii).

Somma : VIIc IIIIxx IIII lib. X s. et II d.

De vino

Pruvini, XVII libras XIII solidos II denarios, die sancti Johannis ante portam latinam, per manum c(ellerarii).

Item XIIII libras XVIII denarios per manum ejusdem feriâ tertiâ ante octabas ascensionis domini.

Item CX solidos per N(icholaum) Castri Nantonis, die ultimâ maii.

Item VIII libras per supp(rierem).

Item VII libras X solidos per S(tephanum) de Doleto.

Item XXXI libras III solidos VI denarios per manum c(ellerarii).

Item XVI libras XVIII solidos V denarios per c(ellerarium).

Somma : C lib. XVI s. et VII d.

De vino Chesei IIII libras II solidos VI denarios per S(tephanum) de Vernoto.

De vino Domne Marie XXIII libras XIII solidos per Yvonetum.

Item XI libras V solidos VI denarios per eumdem.

Item XXVII libras XVI solidos IX denarios per subballivum.

Item XV libras XVI solidos III denarios per c(ellerarium).

Item IIII libras per Yvonetum.

Somma : IIIIˣˣ lib. LI s. VI d.

De XXVI dolliis vini venditi Parisius per fratrem Tho(mam) VIIˣˣ VIII libras X solidos per magistrum Parisiensem.

De vino Domne Marie vendito Miloni quondam famulo abbatis XL solidos per Godinum.

Somma tocius vini IIIᵒ XXXVIII lib. VII d.

2ᵉ *colonne.*

. . . . . .

De admodiatione . . . . . nostrarum C. . . . . .

. . . . . .

Item de Johanne Boutart Casteneti L solidos.

Item LV solidos per subb(allivum).

De XXXᵒ.II sommis olei venditi Parisius VIˣˣ X libras X solidos per magistrum Parisiensem, de veteri.

Somma : VIˣˣ VII lib. XVI s.

De animalibus.

De quodam vitulo de Boul(ein) VIII solidos per fratrem Gaufridum.

De sex vaccis molendini de Occlâ X libras per c(ellerarium).

De bidentibus Portus Thorelii venditis tempore nonni Himberti XIII libras XV solidos II denarios per c(ellerarium).

De XVIᵉⁱᵐ vitulis grangie de Occlâ venditis cum unâ vaccâ VIII libras XII solidos per c(ellerarium).

De IIIIᵒʳ vitulis de Boulein XXXVI solidos per c(ellerarium).

De uno bovo campp... vendito Johanni Droconis C solidos per subcell(erarium).

Somma : XXXIX libr. XI s. II d.

De lanis.

De lanis venditis Guillelmo Normanno LI libras, de veteri, per c(ellerarium). *Debet adhùc XIIII solidos III denarios.*

Somma talis.

De nemoribus.

De lignis, Parisius, XLVII libras VII solidos, de veteri, per magistrum Parisiensem.

Item de novo IXˣˣ libras XVIII solidos II denarios per eumdem in compoto suo.

Item IIIᵒ libras per nonnum Hymbertum.

Somma : Vᵒ XXVIII lib. V s. II d.

3e *colonne.*

De debitoribus.

De Gilone Barbitonsore C solidos de mutuo sibi facto in introitu grangie nostre pro termino Pasche anni XIIII.

De Guillelmo Pechie armigero XVI libras; *Debet adhùc XXVII libras* [1].

De Fourquereto XXIX solidos I denarium; *Debet adhùc XL solidos XI denarios* [2].

De Hueto Rebours XXV solidos pro fratre Gaufrido per c(ellerarium).

De Herberto de Fresneto IIII libras pro vino Pruvini, de veteri; *Debet adhùc LXXVI lib. fort.* [3]

Somma : XXVII lib. XIIII s. I d.

De censu et redditu et locationibus domorum.

De Jaquino Lauvergnat XL solidos pro domo nostra de Carbonaria Pruvini pro termino Pasche.

De locatione domus nostre de Villanova Guiardi XV... libras et XVI solidos, de veteri.

Item de locatione ejusdem pro termino Pasche anni XIIIIcimi XII libras.

De tegularia domus nostre de Montign(iaco) IIII libras per Gilonem Barbitonsorem pro termino nativitatis domini anni CCCXIIIcimi.

De domo nostrâ de Villa Manescha IIII libras XVI solidos pro termino brandonum anni XIIIcimi.

Item XV libras IIII solidos per subballivum pro eodem termino.

De redditu de Conâ XIII libras XII solidos per magistrum Autissiodorensem in tallià.

De locatione domus nostre de Brayo pro termino nativitatis domini anni XIIIcimi et termino Pasche anni XIIIIcimi XIX libras per prepositum; *Debet adhùc VI libras XVIII solidos.*

Item de eadem domo XLII solidos per S(tephanum) de Doleto.

De locationibus domorum nostrarum de Pruvino VII libras XIX solidos per manum cellerarii.

De terra de Lignes XIII libras XII solidos per Johannem Rousselli pro termino omnium sanctorum anni XIII.

De terrâ de Dammarz VIII libras per eumdem pro eodem termino.

De domo nostrâ Parisiensi quae fuit defuncti Guillelmi de Gandavo VI libras VIII solidos per Jo(hannem) li boriau; *Debet adhùc IX libras t.....*

1, 2 et 3. Ces trois mentions ont été ajoutées, puis rayées; elles sont en plus petits caractères.

M. Heuzey dépose sur le bureau un fragment de statuette en terre cuite, rapportée de Tarse ; c'est une figure assise, écrivant dans le sens de la largeur sur un diptyque dont les deux feuillets sont réunis par des charnières.

M. Heuzey communique ensuite une plaque en terre cuite, trouvée à Athènes ; le sujet figure une exposition funèbre dans laquelle les personnages, assez nombreux, sont accompagnés d'inscriptions indiquant leurs degrés de parenté.

M. Bertrand lit, en communication, un travail sur l'origine des dolmens et des allées couvertes. MM. Quicherat, Nicard et le baron de Wismes présentent quelques observations sur les conclusions proposées.

M. Demay dépose sur le bureau la photographie d'une cheminée provenant d'une maison de Marmande (Lot-et-Garonne) et appartenant à M. Bonie, conseiller à Bordeaux. Ce monument d'une élégante composition date du règne de Louis XII. Par une disposition aussi heureuse que rare, le manteau de la cheminée s'élève en forme de fronton dont l'angle supérieur est orné d'une coupe posée sous une tête de renard? et accostée de deux oiseaux qui se font vis-à-vis ; un troisième oiseau, de profil à droite, semble posé sur le pied de la coupe. Au-dessous de ce motif et garnissant le milieu de la frise, se trouve un écu portant une étoile, un croissant, une épée et un couteau, sous un chef chargé des lettres ornées I.PLOMB, sans doute le nom du possesseur : Jean Plomb. L'écu est supporté par deux anges. Il serait inutile de chercher à découvrir un nom seigneurial sous ce mélange d'emblèmes sans ordre qui représentent probablement le blason d'une des riches familles bourgeoises du pays.

## Séance du 17 Mai.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 41e et 42e années, in-18.

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVIII, XXXIX et XL, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 24e année, n° 97, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 442, in-8°.

*Journal des Savants*, avril 1876, in-4°.

*Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 2, in-8°.

AUBER (l'abbé). *Châtillon-sur-Indre, la ville et l'église Notre-Dame*, in-8°.

— *Saint Victorin, autrement dit saint Nectaire, évêque de Poitiers au* IIIe *siècle, et ses écrits*, in-8°.

AURÈS (Aug.). *Marques de fabrique du Musée de Nîmes publiées en fac-simile*, 1er fasc., in-8°.

BAYE (Joseph DE). *Chaînes et ceintures gauloises*, in-8°.

GODARD-FAULTRIER. *Les Châteliers de Frémur (com. de Sainte-Gemmes-sur-Loire)*, in-8°.

LA SAUSSAYE (L. DE). *Blois et ses environs*, 5e édition, 1873, in-18.

— *Le Château de Chambord*, 12e édition, in-18.

— *Histoire du château de Blois*, 7e édition, in-18.

VILLEFOSSE (A. HÉRON DE). *Inscriptions latines récemment découvertes dans la province de Constantine*, in-8°.

*Travaux.*

M. Egger communique une plaque de corporation du XVIIe siècle, au sujet de laquelle M. de Montaiglon lit la note suivante :

« Ce médaillon, ovale, en cuivre, destiné à être suspendu comme le montre son anneau supérieur, nous a été apporté par notre confrère M. Egger, auquel il a été confié par son possesseur, Mme Dionis du Séjour, veuve d'un juge de paix de Paris. Il a, sans l'anneau, 0,055 de hauteur sur une largeur de 0,046 et présente, d'un côté un ouvrier en marche, de l'autre les outils et les ouvrages de sa profession. Sur la face, l'ouvrier en route, marchant à grands pas, porte toute sa barbe et de longs cheveux ; il est coiffé d'un chapeau mou à larges bords dont l'un est relevé, en *tapabord* comme on eût dit au XVIIe siècle. Il est vêtu d'une blouse à manches larges et collet rabattu, demi-fendue sur la poitrine et fendue à partir de la ceinture qui la serre contre le corps. Le pantalon, large et à pieds, entre dans des souliers ou des sabots en forme de mules. De la main gauche il porte sa toise ou plutôt sa règle. De l'autre il porte sur son épaule un panier rond, à anses, dans lequel sont une équerre et quelques outils dont on ne voit que la poignée. Il porte ce panier au bout d'un instrument dentelé, qu'on prendrait

au premier abord pour celui avec lequel on soulève les voitures pour les laver; mais dans ce cas il y manquerait le pied articulé nécessaire pour que la partie dentelée puisse supporter le poids de la voiture; et, malgré l'inégalité des dents et l'augmentation de largeur à l'extrémité, il est plus naturel d'y voir une lame de scie à main. Des lettres et un chiffre sur lequel nous reviendrons se remarquent encore sur cette face.

« Au revers le médaillon présente, en haut, un petit rabot au-dessus d'une doloire et d'une hache croisées en sautoir. Au-dessous, à gauche, est une varlope; à droite ce qu'on peut prendre pour une navette, et qui est bien plutôt une poulie, et enfin, au milieu, une chaire de bois à bras et garnie d'un siége de paille. Ce dernier objet, qui est le principal par sa position et qui est un ouvrage, tandis que les autres, sauf peut-être la poulie, sont des outils, montre qu'il s'agit d'un menuisier plutôt que d'un charpentier.

« En somme cette plaque était le signe de l'affiliation à

une confrérie, ou à une corporation, et devait servir à celui qui en était porteur d'insigne dans les cérémonies et aussi de marque de reconnaissance dans un voyage. Elle est même contremarquée d'une façon officielle par les chiffres 121 frappés en creux et en trois fois ; c'est le numéro d'inscription de celui à qui elle a été délivrée. En même temps on lit à droite et à gauche des jambes du personnage six groupes de deux lettres ainsi assemblées :

| | |
|---|---|
| GC | GP |
| II | DM |
| CH | FI |

« Ne serait-ce pas les initiales des noms et prénoms des officiers de la corporation alors en charge? Mais, dans l'ignorance complète où l'on est de la provenance première de cet objet, une tentative d'explication ne peut pas même être essayée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le costume et en même temps le petit rabot, taillé dans la forme du fusil de la maison de Bourgogne, indiquent l'Est de la France, et plus particulièrement les Flandres ; de plus, le style et la forme des lettres de ce petit médaillon coulé ne peut guère remonter plus haut que la seconde moitié du XVII[e] siècle auquel il pourrait être même un peu postérieur.

« A cause de ces insignes et aussi de la rareté incontestable de médailles de ce genre, je demanderai, malgré la condition modeste de ce petit monument, que la Société veuille bien en faire graver les deux faces dans son Bulletin. Quelqu'un de nos correspondants pourra ainsi compléter une interprétation que je n'ai fait qu'ébaucher[1]. »

M. É. Aubert fait la seconde lecture de son mémoire sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod prend la parole en ces termes, sur les inscriptions arabes ou pseudo-arabes :

1. La Société a cru devoir accéder au vœu de M. de Montaiglon, bien que, par sa date, le médaillon en question sorte du cadre des études de la Compagnie (art. 1 du Règlement).

« Rien n'est plus connu que la présence d'inscriptions arabes ou pseudo-arabes sur un grand nombre de monuments occidentaux. M. de Longpérier a publié à ce sujet un très-intéressant mémoire dans la *Revue archéologique* (2e année, 2e partie, p. 696 et suiv. et 3e année, 1re partie, p. 408 à 411) sous ce titre : *De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident.* Le même savant, dans le tome Ier du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, p. 154, avait déjà signalé, en 1842, sur un ciboire émaillé du Musée du Louvre (D. 125), l'existence d'une légende arabe, inintelligemment copiée par un orfèvre de Limoges au commencement du XIIIe siècle et traitée en motif d'ornement. L'auteur a tiré de l'imitation raisonnée ou inconsciente des caractères orientaux les conséquences qui en découlaient naturellement, et, sans exagérer les influences exercées par les arts de l'Orient sur ceux de l'Occident au moyen âge, a constaté de curieux et évidents points de contact entre les deux civilisations. J'ai eu l'occasion, dans un récent voyage à l'étranger, de remarquer la présence d'inscriptions pseudo-arabes sur un monument fort connu où je ne m'attendais pas à les rencontrer, car les livres ne me les avaient pas signalées. Je veux parler du fameux retable ou *antipendium* de Closternenbourg, près Vienne en Autriche. Sans doute il n'y a rien à ajouter à la démonstration péremptoire faite par M. de Longpérier. Pris au hasard, un exemple de plus n'apporterait aucune lumière au sujet qu'il a traité et épuisé; mais il ne me paraît pas inutile de bien établir l'imitation indiscutable d'une légende arabe dans une œuvre datée et signée, dans le monument le plus célèbre et le plus important de l'émaillerie européenne au moyen âge.

« Le retable de Closternenbourg est, on le sait, l'œuvre de l'émailleur Nicolas de Verdun qui a signé et daté son travail de 1181. Je n'ai pas à faire connaître un monument aussi célèbre et si souvent décrit. Il a été, de la part de deux savants autrichiens, l'objet d'une excellente publication : *Das niello-antipendium zu Klosternenburg in Oesterreich verfertiget im zwölften Jahrhunderte von Nicolaus*

*aus Verdun in der original grösse lithographirt und auf eigene kosten herausgegeben von Albert Camesina beschrieben und erläutert von Joseph Arneth*. Wien, 1844, texte in-8°, atlas in-f°.

« Je me bornerai à faire observer que l'artiste du XII^e^ siècle a reproduit des dessins arabes ou plutôt de fausses inscriptions arabes au bout des manches, aux collets et au bas des robes de quelques-uns de ses personnages. Evidemment Nicolas de Verdun a voulu imiter les légendes qui entouraient et ornaient les étoffes orientales si recherchées de son temps. Voici les sujets où j'ai remarqué des imitations d'inscriptions : Circumcisio Ysaac. — Circumcisio Christi. — Abraham et Melchisedech. — La Reine de Saba et Salomon. — Rex Melchisedech. — Translatio Enoch. — Celestis Ierusalem.

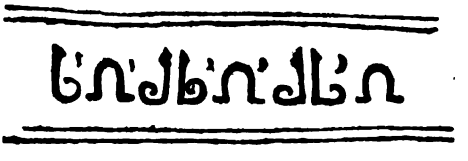

« Je m'étonne que ce fait n'ait pas été, à ma connaissance du moins, commenté jusqu'à présent, car ces inscriptions sont visibles et encore parfaitement reconnaissables dans les dessins de M. Camesina (Consulter les planches VII, VIII, X, XII, XIX, XXIII, XL, XLIX). »

A cette occasion, M. de Montaiglon appelle l'attention des érudits spéciaux sur les inscriptions du tableau de Mantegna, considérées longtemps comme écrites en arabe, et qui sont des *lettera trattizata* comme on en voit dans les livres italiens publiés au XVI^e^ siècle.

## Séance du 7 Juin.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, 9e année, in-8°.

*Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t, II, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 443, in-8°.

*Journal des Savants*, mai 1876, in-8°.

*Mémoires de la Société académique du Cotentin*, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du Centre*, t. I, in-8°.

*Monuments grecs publiés par l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, nos 3 et 4, in-4°.

*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1874-1875, in-8°.

*Revue africaine*, n° 115, in-8°.

*Société académique de Saint-Quentin*, 3e série, XIII, in-8°.

BAUDRY (l'abbé). *Rapport sur les fouilles du 24e puits funéraire du Bernard*, in-8°.

BORDIER (Henry). *Notice sur Félix Bourquelot*, in-8°.

DESNOYERS (l'abbé). *Statue de Bacchus-Hercule trouvée à Lailly (Loiret)*, in-8°.

RIANT (le comte). *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au* XIIIe *siècle par les Latins*, in-8°.

WISMES (le baron de). *Rapport sur l'exposition de* 1848, in-8°.

— *Mémoire sur la résurrection gothique*, in-8°.

— *Rapport sur l'excursion archéologique faite à Morlaix*, in-8°.

— *Un portrait de Molière en Bretagne*, in-8°.

— *Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir*, in-8°.

— *Le trésor de la rue des Caves, à Nantes*, in-8°.

*Travaux.*

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de Saulcy, passé dans la classe des

membres honoraires. MM. Michelant, de Barthélemy et de Montaiglon lisent chacun des rapports au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Lecoy de La Marche, Longnon et Guiffrey. On passe au scrutin et M. Longnon, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

MM. Bordier et de Barthélemy lisent ensuite des rapports favorables sur les candidatures de MM. Lièvre et le baron de Wismes. On passe au vote et chacun des candidats ayant réuni le nombre de voix réglementaire, M. Lièvre est proclamé associé correspondant national à Angoulême, et M. le baron de Wismes à Nantes.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions concluant à l'insertion dans le volume des Mémoires du travail de M. Aubert sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. La Société, par son vote, ratifie ces conclusions.

M. de Montaiglon présente un couteau et une boucle en fer découverts au Logis, près de Blois.

Il est donné connaissance d'un procès-verbal de la visite faite en 1308, par ordre du chapitre de Lyon, à l'effet de relever les épitaphes des anciens archevêques des VI^e^ et VII^e^ siècles, inhumés dans la cathédrale. Ce document est envoyé par M. Guigue, associé correspondant à Lyon. — La Compagnie en confie l'examen à M. J. Quicherat.

## Séance du 14 Juin.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Adolphe Lance, sa vie, ses œuvres, son tombeau*, in-8°.

*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 22^e^ année, in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1845 à 1869, in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances du 23 novembre 1875 au 14 mars 1876*, in-4°.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1876, 1er trim. in-8°.

*Sitzungsberichte der philosophisch philologischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München*, 1875, t. II, fasc. 2, in-8°.

*L'Investigateur*, mars-avril 1876, in-8°.

*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. VIII et IX, in-8°.

*Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XV, in-8°.

DEMAY (G.). *De la peinture à l'huile en France au commencement du XIVe siècle*, in-8°.

DUPLESSIS (G.). *Mémoire sur 24 estampes italiennes du XVe siècle de la collection Otto*, in-8°.

LE BLANT (Edmond). *Les larmes de la prière*, in-4°.

VAN DRIVAL (l'abbé). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé par Guimann*, in-8°.

*Travaux.*

M. Courajod, au nom de M. Alex. Bertrand, présente une statuette en bronze de Vénus, de l'époque romaine, trouvée à Mâcon.

M. de Wismes, associé correspondant à Nantes, remercie la Compagnie à l'occasion de son admission et communique diverses poteries très-intéressantes trouvées à Nantes. — Le président le prie, au nom de la Société, de rédiger une note détaillée qui sera insérée dans le Bulletin.

## Séance du 21 Juin.

Présidence de M. V. GUÉRIN, deuxième vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, nos 10 et 11 de 1875, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 444, in-8°.

CHAMBRUN DE ROSEMONT (A.). *Études géologiques sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaire et quaternaire*, in-8°.

— *Études préliminaires sur les antiquités antérieures aux Romains dans les Alpes-Maritimes*, in-8°.

— *Récits et impressions de voyage au XVI^e siècle; Montaigne en Suisse, en Allemagne et en Italie*, in-8°.

— *Considérations sur le Delta du Var*, in-8°.

— *Les tombeaux anté-historiques du Mont Agel*, in-8°.

*Correspondance.*

M. de Chambrun de Rosemont, présenté par MM. Creuly et Bertrand, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Villefosse, de Barthélemy et Courajod pour former la Commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Prost lit un mémoire sur quatre pièces de liturgie composées à Metz, au IX^e siècle, en grec et en latin.

M. Heuzey communique à la Compagnie, de la part de M. A. Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, les photographies d'un certain nombre de figurines de terre cuite, trouvées à Tanagre, en Béotie. Plusieurs de ces figures peuvent compter parmi les plus élégantes qu'ait fournies la célèbre nécropole. M. Heuzey fait observer qu'il ne faut pas se laisser aller trop facilement à ne jamais voir, dans ces compositions si libres et si gracieuses, que de simples sujets de genre. Il signale particulièrement une figurine d'une grande beauté, représentant une femme debout, demi-nue, dont la tête porte une couronne entourée d'une bandelette ; près d'elle, sur une sorte de piédestal ou de pilastre, est assis un nain grotesque, au nez écrasé, au front chauve, à la barbe touffue, aux oreilles détachées, soigneusement enveloppé dans un petit manteau. Cet étrange personnage doit évidemment ôter toute idée d'un sujet emprunté à la vie réelle. Il n'est pas rare, même dans les statues de marbre, de voir ainsi de petites figures à côté des grandes : elles doivent être considérées comme

de véritables déterminatifs de la figure principale, au même titre que les attributs et les symboles.

Le Musée de Dresde possède une statuette de marbre, représentant une Aphrodite drapée, qui s'appuie de même sur une petite image de nain difforme et barbu, vêtu jusqu'aux pieds d'une ample tunique; ce vêtement laisse entrevoir sous ses plis certains détails qui en expliquent la convenance. Dans une belle peinture de Pompéi qui représente le groupe conjugal d'Hercule et d'Omphale, le héros a pour soutien un nain du même genre, vêtu d'une draperie, qu'un Amour soulève en riant, pour indiquer la monstruosité qu'elle recouvre. On voit aussi au Musée du Louvre, parmi les terres cuites de Tanagre, une figurine isolée du même personnage, vêtu d'une longue robe à manches, avec de larges oreilles d'animal, plus ouvertes que ne le sont celles des Satyres et des Silènes. Il faut très-probablement reconnaître dans ce grotesque un des génies de la suite d'Aphrodite, comme *Tychon*, *Gigon*, *Konisalos*, *Ithyphallos*, dont quelques-uns sont décrits comme des pygmées ou patèques, proches parents de Priape, qu'ils avaient même précédé dans le culte des Grecs. La belle figurine demi-nue à laquelle le nain difforme sert de contraste, se trouve ainsi déterminée comme une Aphrodite, bien que la fantaisie des modeleurs de terre ne lui ait pas donné exactement un des types consacrés de cette déesse, tels que la grande sculpture les a popularisés.

M. Demay commence la seconde lecture de son mémoire sur *le blason d'après les sceaux*.

Il est donné lecture de la note suivante, sur les origines de l'ambre, Phaéton, l'Éridan, les Ligures et les Celtes, envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes (Aube) :

« Phaéton « brillant » n'est encore dans l'Iliade qu'un adjectif juxtaposé au nom du soleil :

Εὖτε γὰρ ἠέλιος φαέθων ὑπερέσχεθε γαίης,

« Quand le soleil brillant (phaéton) s'éleva sur la terre » (XI, 735).

« Cette épithète devint plus tard un nom et servit spécialement à désigner le soleil dans la fable relative à l'origine de l'ambre. On croyait en Grèce que l'ambre était le résultat de l'action exercée sur les eaux de l'Océan par les rayons du soleil couchant : au moment où le soleil disparaissait sous l'horizon, ses rayons, pénétrant immédiatement l'onde amère, avaient plus de puissance que dans la journée ; de là, dans l'Océan, une sorte de sueur qui était rejetée sur le rivage par les flots : c'était l'ambre. Tel est le récit populaire qui, rapporté par Nicias, auteur inconnu, nous a été conservé dans la compilation si vaste que Pline l'Ancien nous a laissée (l. XXXVII, § 36). L'ambre se produisait donc tous les soirs au moment où, comme dit l'Iliade (VIII, 485), « la brillante lumière du soleil se plonge dans « l'Océan entraînant la nuit sombre dans les champs fer- « tiles. »

Ἐν δ'ἵπεσ' Ὠκεανῷ λαμπρὸν φάος ἠελίοιο.

« Une des circonstances qui ont dû favoriser la conception de ce mythe est la ressemblance du nom de l'ambre, ἤλεκτρον, avec un des noms grecs du soleil, ἠλέκτωρ. La racine est la même, ALK « briller », et les suffixes ont presque le même sens : ἠλέκτωρ « le soleil » est « le personnage qui brille » ; ἤλεκτρον « l'ambre » est « l'objet qui brille »[1]. Cette coïncidence a dû contribuer à faire croire qu'il y avait entre l'ambre et le soleil quelque rapport mystérieux.

« Cependant nous n'avons pas d'exemple de l'emploi du mot ἠλέκτωρ pour désigner le soleil dans les diverses formes de ce mythe qui sont arrivées jusqu'à nous. Le mot qu'on trouve, outre *Phaéton*, est ἠρι-δανός, qui veut dire littéralement « prêt du matin, don du matin, fils du matin ». Sous le nom d'Éridan, on se figurait poétiquement la lumière du soleil comme une sorte de fleuve majestueux courant de l'orient à l'occident, et versant au nord-ouest de l'Europe ses flots enflammés dans le sein de l'Océan qui formait la limite du monde ; c'était à l'embouchure de ce fleuve que

1. Curtius, *Griechische Etymologie*, 4e édition, p. 136.

se recueillait l'ambre, produit mystérieux du contact des rayons solaires et des eaux salées. Dans les fictions séduisantes versifiées par Hésiode, les rayons du soleil ou Héliades sont personnifiés; ils sont transformés en femmes, sœurs de Phaéton ou du soleil; réunies tous les soirs sur les lointains rivages où l'Éridan se perd dans l'immensité de l'Océan, elles voient avec désespoir leur frère disparaître dans les flots, et elles expriment leur douleur en répandant des larmes abondantes; ces larmes se pétrifient, et telle est l'origine de l'ambre, cette parure des femmes grecques.

« Quand la période des créations poétiques fut close et que la prose commença, le nom de fleuve, ποταμός, accolé au nom de l'Éridan, le fit considérer comme un cours d'eau vulgaire qui se jetait dans la mer boréale et à l'embouchure duquel on ramassait l'ambre. Hérodote (III, 115) et un auteur anonyme du IIIe siècle avant notre ère, copié par Pausanias (I, 3, 6), nous ont conservé cette forme du mythe. Hérodote la rejette par deux raisons. L'une de ces raisons est bonne, c'est que le mot d'Éridan est grec, c'est qu'un fleuve, situé si loin en pays barbare, ne peut porter un nom grec, et que par conséquent l'Éridan est une fiction poétique. L'autre raison a moins de valeur : c'est que jamais Hérodote n'avait pu trouver quelqu'un qui eût vu la mer située d'après cette légende au nord de l'Europe, et que par conséquent cette mer n'existait pas. « Cependant », ajoute le savant historien, « c'est bien des extrémités de « l'Europe que vient l'ambre chez nous. » Le lieu principal de la production de l'ambre est le Samland, au sud de la mer Baltique : les Romains ont connu ce pays à partir du règne de Néron ; mais on trouve aussi de l'ambre, quoiqu'en petite quantité, sur les côtes méridionales de la mer du Nord; c'est là que vraisemblablement les anciens ont été le chercher jusqu'au premier siècle de notre ère : et les côtes méridionales de la mer du Nord, pour un Grec d'Asie Mineure, au temps d'Hérodote, c'était l'autre bout du monde.

« La plus ancienne mention de l'ambre se trouve dans

l'Odyssée (XV, 460) : elle appartient à la portion la plus récente de ce poëme, à la Télémachie, écrite seulement, suivant certains critiques, au VIIIe siècle avant notre ère. Ce document nous montre des marchands phéniciens abordant à Syra et offrant à la femme du roi un collier d'or et d'ambre. C'est le commerce phénicien qui a introduit l'ambre en Grèce, et il semble l'y avoir fait connaître plus tard que l'étain, puisque l'étain est mentionné par l'Iliade et que l'Iliade ne nous montre pas d'ambre dans la décoration des nombreux objets ornés qu'elle dépeint. Les navigateurs phéniciens de Cadix étaient plus près des îles Britanniques et de leurs mines d'étain que des côtes méridionales de la mer du Nord sur lesquelles on recueillait alors l'ambre, quoiqu'on n'en trouve plus guère aujourd'hui[1].

« Hésiode avait parlé de l'Éridan et de l'origine de l'ambre dans des vers qui sont perdus maintenant. Hygin les avait eus sous les yeux ; mais, en résumant le récit du vieux et naïf auteur, il y mêle la version de Phérécyde. Or, celui-ci date du Ve siècle avant J.-C., d'une époque où l'érudition naissante et plus hardie qu'éclairée des Grecs commençait à discuter, sans principes sérieux de critique, la valeur scientifique des traditions nationales. Il est cependant possible de distinguer, dans le résumé confus donné par Hygin, des doctrines d'Hésiode et de Phérécyde, les principaux traits du poétique tableau peint par le plus ancien des deux. Le rapprochement fait par Hygin entre l'Éridan et le Pô est emprunté à Phérécyde : c'est ce que signifie le passage où le mythographe latin, parlant de l'Éridan, ajoute : *Quem Pherecides primus vocavit.* Hésiode

1. Pline, qui connaissait l'exploitation de l'ambre au Samland en Prusse (l. 37, parag. 43-46), met sur les côtes de la mer du Nord les îles Electrides qu'au IVe siècle avant notre ère Scylax croyait devoir placer dans l'Adriatique, près de l'embouchure du Pô. Pline, en effet, savait que les soldats de Germanicus avaient trouvé de l'ambre dans une île qui paraît être l'Ameland sur les côtes de Frise et qu'ils avaient en conséquence appelé cette île *Glesaria*, mot dérivé de *glesum*, qui est un des noms de l'ambre (t. IV, parag. 97 et t. XXXVII, parag. 42).

admettait encore la doctrine populaire rejetée par Hérodote, par Phérécyde et par la plupart des auteurs du IVe et du Ve siècle avant J.-C.; il plaçait dans l'Océan, à l'extrémité ouest ou nord-ouest de l'Europe, l'embouchure de l'Éridan. Ce qui est plus intéressant et plus original, c'est qu'Hésiode associait au mythe de la production de l'ambre dans ces contrées éloignées, le nom des Ligures et de leur roi Cycnos.

« Les Ligures, en effet, sont un des grands peuples du monde suivant Hésiode, qui, dans un vers bien connu, les met entre les Éthiopiens et les Scythes sur pied d'égalité :

Αἰθίοπας Λίγυάς τε ἰδὲ Σκύθας ἱππημολγούς.

(Édition Didot, Fr. CXXXII.)

« Les Ligures, voisins des Étrusques dans la région nord-ouest de l'Italie, s'étendaient de là jusqu'aux bords de l'Océan. Leur présence sur les côtes occidentales du pays qui fut depuis la Gaule était, au VIe siècle avant notre ère, un fait notoire chez les navigateurs phéniciens qui, de Cadix, allaient chercher l'étain aux Iles Britanniques, et de là quelquefois l'ambre sur les côtes de la Baltique. Nous trouvons encore la mention de ces Ligures, voisins de l'Océan, dans les débris du périple phénicien du VIe siècle, conservés par les vers didactiques de l'*Ora Maritima* d'Avienus :

Si quis dehinc
Ab insulis Œstrymnicis[1] lembum audeat
Urgere in undas axe qua Lycaonis
Rigescit aethra, cespitem Ligurum subit
Cassum incolarum...

(Vers 129-133.)

Cempsi atque Saefes arduos colles habent
Ophiusae[2] in agro : propter hos pernix Ligus
Draganumque proles sub nivoso maxime
Septemtrione collocaverunt larem.

(Vers 195-198.)

1. Les îles Estrymnides sont les Iles Britanniques.

2. Ophiuse était sur l'Océan Atlantique, à sept jours de marche de la Méditerranée suivant Avienus, v. 148-151. Ophiuse se trouvait donc aux environs de Bayonne.

« C'était dans ces régions lointaines et vagues de l'empire des Ligures, au nord-ouest de l'Europe et au bord de l'Océan, qu'Hésiode, d'accord avec les traditions populaires de la Grèce, plaçait l'embouchure de l'Éridan, la descente de Phaéton dans les eaux et la production de l'ambre apporté en Grèce par les navires phéniciens.

« Là aussi, au temps d'Hésiode, sur les côtes de l'Océan habitées par les Ligures, l'imagination des Grecs trouvait la patrie des cygnes voyageurs que, sur les bords de l'archipel, on voyait arriver chaque automne, chassés par les frimas du Nord, et qui repartaient au printemps, attristant de leur cri monotone et bruyant les contrées qu'ils traversaient. Autour du bouclier d'Hercule, décrit par Hésiode, l'Océan est représenté décrivant un cercle, et tout le long de l'Océan on distingue sur ce bouclier des cygnes dont les uns s'élèvent en l'air en poussant de grands cris, tandis que les autres nagent sur l'eau en se jouant près des poissons (Scutum Herculis, vers 314-317). D'un autre côté, Moschus nous montre les cygnes en Thrace sur les rives du Strymon qui retentissent des accents lugubres de ce funèbre oiseau (Idylle III, 14). Pour expliquer cette triste complainte, le génie poétique de la Grèce avait trouvé une fiction brillante qu'Hésiode avait exposée dans un poëme aujourd'hui perdu : Cycnos, roi des Ligures, ami de Phaéton, plongé dans une douleur sans remède par la mort tous les jours renouvelée de ce dieu de la lumière, avait été transformé en cygne, et il exprimait son chagrin par le cri plaintif que l'oiseau de passage jetait sur sa route à l'oreille impatientée de l'auditeur grec.

« Il ne s'agit pas dans cette légende du cygne muet de nos jardins, mais du cygne sauvage dont le cri perçant explique le nom : ce nom, κύκνος, a été obtenu par le redoublement d'une racine KAN qui a donné à la langue latine le verbe *canere,* au français le verbe « chanter ». Κύκνος en grec veut dire littéralement « le chanteur ». Or le hasard avait fait que le nom des Ligures, prononcé λίγυς par les Grecs, avait exactement le même son qu'un adjectif grec dont le sens était « bruyant ». Le nom de l'oiseau et celui

du peuple semblaient donc à peu près synonymes et en tout cas bien assortis. La formule « Cycnos, roi des Ligures », pouvait s'entendre « Cygne, roi des crieurs », et, tous deux, oiseau et peuple, avaient la même patrie, située sur les bords de l'Océan, et, comme disaient les Grecs, à l'autre extrémité de l'Europe. L'association du cygne aux Ligures, dans le mythe de Phaéton et de l'Éridan, est donc à la fois grammaticalement et géographiquement justifiée.

« Telles étaient les fables auxquelles se plaisait le génie poétique de la race grecque aux VIIIe, VIIe, VIe siècles avant notre ère. Mais la fin du VIe siècle et le commencement du Ve furent témoins de révolutions politiques, commerciales et littéraires qui changèrent la face du monde alors connu des anciens.

« A l'Orient les monarchies antiques et illustres d'Assyrie, d'Égypte et de Lydie, s'écroulèrent faisant place au nouvel et vaste empire des Perses qui assujettirent la Phénicie à leur domination, et qui, à l'aide de la vieille marine phénicienne, entreprirent la conquête de la Grèce, on sait avec quel résultat. Au même moment, les Celtes, dont le nom avait été jusque-là inconnu des peuples méridionaux, étendaient leur domination au sud-ouest sur les débris de l'empire ligure des bords de l'Océan et sur les ruines de l'empire phénicien d'Espagne. Carthage, colonie phénicienne, devenait indépendante de la métropole; et les colonies grecques de l'occident, Marseille notamment, prétendaient s'emparer du commerce lointain dont la Phénicie avait eu jusque-là le monopole. Les caravanes, que Diodore de Sicile (V, 22), à la fin du premier siècle avant notre ère, nous montre traversant la Gaule pour apporter à l'embouchure du Rhône l'étain britannique, paraissent avoir commencé à se mettre en marche dès les environs de l'an 500 avant notre ère. Ces caravanes amenaient, outre l'étain, de l'ambre : de là, dans les Héliades d'Eschyle, première moitié du Ve siècle, cette doctrine que l'Éridan, dont les rives sont la patrie de l'ambre, est identique au Rhône (Fragment 656). De là le passage des Argonautiques (IV, 627-628) où, vers l'an 200 avant notre ère, le Rhône est donné pour un bras

de l'Éridan... Mais la marine grecque de l'Adriatique trouva une voie plus courte : l'embouchure du Pô devint l'extrémité méridionale d'une route commerciale qui, partant des rivages de l'Océan septentrional, apportait aux Grecs, entre autres marchandises, l'ambre alors, comme au temps de l'Odyssée, fort recherché par la coquetterie féminine sur les côtes de l'archipel. Aussi, dès lors, le Pô se confond avec l'Éridan chez nombre d'auteurs : c'est à l'embouchure du Pô que la doctrine nouvelle place la chute de Phaéton. Par une contradiction singulière Eschyle, qui croit que l'Éridan est le Rhône, appelle (fragment 67) les Héliades gémissantes, « femmes d'Adria » ; or, Adria est, comme on sait, une ville située près de l'embouchure du Pô. Euripide aussi met, près des flots de la mer Adriatique et de l'Éridan, les vierges qui pleurent le malheur de Phaéton (*Hippolyte*, v. 735 et suivants). C'est la doctrine de Phérécyde, du grave Scylax (§ 13), de l'érudit Polybe (II, 16, 6). Diodore de Sicile la répète : « Phaéton, dit-il, serait, suivant la fable, tombé près des bouches du Pô qui s'appelait alors Éridan, et l'ambre ne serait autre chose que les larmes durcies de ses sœurs » (V, 23). Mais ce système est inconciliable avec les données premières du mythe, puisqu'en aucun temps, l'histoire ne nous montre, à l'embouchure du Pô, sur les bords de l'Adriatique, les Ligures dont nous avons signalé la place importante dans le récit d'Hésiode. Si l'on veut, nous dit Diodore, quitter le domaine de la fable pour celui de la réalité, il faut aller chercher l'ambre, non sur les bords de l'Adriatique, mais sur les côtes de l'Océan. C'est là, en effet, qu'est la vraie position géographique de la chute de Phaéton, et ceux des auteurs postérieurs à Hésiode qui n'ont pas défiguré par une érudition de mauvais aloi l'idée fondamentale de la fable, n'ont rien changé à la partie géographique de l'exposé du vieux poëte : ils se sont contentés de substituer au nom des Ligures, alors dépouillés de leur ancienne puissance, celui des Galates ou Celtes, vainqueurs des Ligures, et maîtres alors des régions occidentales de l'Europe. Nous citerons d'abord un auteur anonyme du IIIe siècle ou environ avant notre ère, copié par Pausanias.

Celui-ci, après avoir parlé de l'invasion des Gaulois ou Galates en Grèce, continue ainsi : « Ces Galates habitent les « extrémités de l'Europe sur une vaste mer qui n'est pas « navigable; il y a dans cette mer des gouffres, des rochers « et des animaux dangereux comme on n'en trouve nulle « part ailleurs. Ce pays est arrosé par le fleuve Éridan, sur « les bords duquel on croit que les filles du soleil pleurent « le malheur de Phaéton leur frère. » De même Apollonius de Rhodes (IV, 611) intercale le nom des Celtes au milieu de son récit du voyage des Argonautes sur l'Éridan dont les rives retentissent des gémissements des Héliades.

« Théophraste mérite une place à part. Cet auteur, qui écrivait au IVe siècle avant notre ère, savait déjà que l'ambre se tirait de terre, mais, peu soucieux de se tenir au courant de révolutions politiques déjà connues des Grecs au siècle précédent, il répétait, d'après Hésiode, que la contrée où l'on trouvait l'ambre était le pays des Ligures (Pline, l. XXXVII, 11, 4). Cependant, au IVe siècle avant notre ère, les Ligures, rejetés au sud par la conquête celtique, habitaient sur les bords de la Méditerranée une région où jamais on n'a recueilli d'ambre. Théophraste avait parlé comme si, de son temps, l'empire des Ligures s'était encore, comme deux siècles plus tôt, étendu jusque sur les côtes de l'Océan.

« En résumé :

« L'imagination grecque, surexcitée peut-être par les récits fantastiques de quelques marchands d'ambre originaires de Phénicie, a fait du coucher du soleil un tableau poétique d'où est sortie la fable de Phaéton; et cette fable, mise en vers par Hésiode, nous a conservé, sur l'histoire des régions occidentales de l'Europe, des notions dont l'antiquité dépasse celle de tous les historiens[1]. »

M. Edmond Le Blant entretient la Société de la découverte faite dans un cimetière antique, au Pharo, à Marseille, d'une nombreuse série de plombs ayant servi à lester

1. L'idée fondamentale de ce mémoire est empruntée au récent ouvrage de M. Müllenhof sur la science de l'Antiquité allemande.

des filets de pêcheurs. Ces plombs étaient placés au pied d'une tombe de pierre avec une navette à filets, en bronze. C'est ce dernier instrument qui a permis de déterminer l'usage des plombs dont il s'agit. En les nettoyant avec précaution, le conservateur-adjoint du Musée, M. Auguier, a trouvé sur l'une d'elles le nom MARTONIE gravé avec la pointe d'un couteau. C'est la première fois, semble-t-il, que l'on signale l'existence d'objets de cette espèce.

## Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen classe der Akademie der Wissenschaften*, t. XIII, 3e fasc., in-4°.

*Sitzungs berichte der Philos.-Philolog. und historischen classe der Akademie der Wissenschaften zu München*, vol. II, fasc. 2 à 4, 1875, in-8°.

*Rerum Engolismensium scriptores*, fasc. 1, in-8°.

*Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares, publié par la Société archéologique de la Charente*, 1863 et 1867, 2 volumes in-18.

BARTHÉLEMY (A. DE). *Essai sur la monnaie parisis*, in-8°.

PIGEOTTE (Léon). *Catalogue d'ouvrages et de pièces rares concernant Troyes, la Champagne méridionale et le département de l'Aube*, in-8°.

*Correspondance.*

M. Lièvre, récemment élu associé correspondant à Angoulême, envoie ses remerciements à l'occasion de son admission.

M. Casati, bibliothécaire-archiviste de la Société des

sciences de Lille, propose l'échange des Mémoires de cette Société et des publications de la Compagnie. — Cette proposition est agréée.

*Travaux.*

M. A. de Barthélemy dépose sur le bureau, au nom de M. Liénard, président de la Société philomatique de Verdun (Meuse), une plaque en bronze portant une double inscription circulaire composée de lettres formées chacune par des points. Cette plaque a été trouvée, en 1872, à Jouy-devant-Dombasle (Meuse). — La Société décide qu'une gravure, de grandeur naturelle, sera donnée dans le Bulletin afin que la lecture de cette inscription puisse être étudiée par les archéologues.

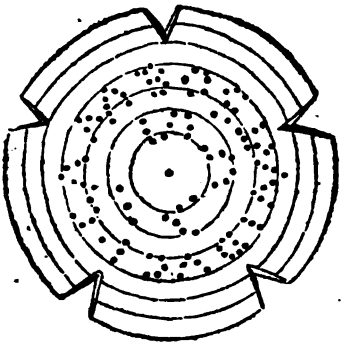

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur quatre pièces de liturgie composées à Metz au IXe siècle.

M. Le Blant dépose sur le bureau la photographie de deux têtes, de l'époque romaine, provenant du monument qui couvrait le plateau supérieur du Puy-de-Dôme; ces objets ont été découverts par M. Malet.

M. Héron de Villefosse présente à la Société une inscription chrétienne qui vient d'être offerte au Musée du Louvre par M. le docteur Paul Durand. Cette inscription a été

trouvée à Bainson (Marne); elle a été publiée par notre confrère M. Ed. Le Blant dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, sous le n° 336 C. C'est l'épitaphe d'une femme nommée *Ursicina* et morte à l'âge de 25 ans. Ce texte se termine par la formule : *in pace dormiam et requiescam*, empruntée au livre des Psaumes.

M. Quicherat a la parole pour lire la note explicative du curieux procès-verbal du XIV^e^ siècle envoyé par M. Guigue, archiviste de la ville de Lyon, notre associé correspondant. Voici cette note et le document qu'elle concerne :

« Le plus grand nombre des anciennes inscriptions chrétiennnes de Lyon qui figurent dans les recueils proviennent de l'église de Saint-Nizier de cette ville. Elles étaient gravées sur des monuments funèbres dont cette église resta garnie jusqu'au temps où elle fut rebâtie dans l'état où on la voit aujourd'hui. Les tombeaux, anciens autels et plaques commémoratives ayant été alors détruits, les inscriptions seraient perdues pour nous sans une circonstance singulière qui se produisit au commencement du XIV^e^ siècle.

« Les dames de l'abbaye de Saint-Pierre étaient depuis de longues années en procès avec les desservants de Saint-Nizier sur la question de savoir où avait été inhumé saint Annemond, autrement dit Chamont, évêque de Lyon au milieu du VI^e^ siècle. Les deux églises se disputaient l'honneur de posséder sa sépulture : ce qui était d'une grande conséquence à cause des offrandes que procurait le culte de ce saint, invoqué spécialement pour de certaines maladies. Les chanoines de Saint-Nizier, quoique nantis d'un bref d'Innocent IV qui attestait la présence du corps de saint Annemond dans leur église, voulurent, en 1308, établir la preuve d'une manière plus positive par la levée de la relique. Ils demandèrent au chapitre cathédral, le siége de Lyon étant vacant, l'autorisation nécessaire pour se livrer à cette opération, alléguant en termes généraux une recherche qui aurait pour objet la levée de tous les corps saints inhumés à Saint-Nizier. Commission pour ce faire

fut délivrée par l'un des vicaires généraux, les fonctions épiscopales en tant qu'elles avaient à intervenir devant être remplies par un religieux du nom de Hugues, évêque *in partibus* de Tabarie ou Tibériade.

« Quelques jours après, les chanoines de Saint-Nizier, se fondant sur l'absence des commissaires désignés, firent déléguer au même évêque de Tabarie la conduite de toute l'opération :

« En vertu de ces pouvoirs, ledit évêque, assisté de trois notaires, de plusieurs dominicains et cordeliers de son choix, des dignitaires de la collégiale et enfin d'un certain nombre de bourgeois requis comme témoins, procéda le 23 août 1308, d'abord à la constatation de la présence de tous les corps saints annoncés par des épitaphes, lesquelles épitaphes furent transcrites par les notaires, ensuite à l'exhumation de saint Annemond, et de saint Annemond tout seul.

« Le procès-verbal de cette curieuse visite existe en double aux archives départementales du Rhône. L'un des exemplaires, qui est l'original, porte l'attestation des trois notaires; l'autre, qui n'est qu'une ampliation, a été validé seulement par deux souscriptions. L'original fait partie du fonds de Saint-Nizier, armoire *Sancta Maria*, liasse 3, n° 3.

« Cette pièce fut connue de Severt, le premier historien de l'église de Lyon, qui jugea à propos de la publier seulement par fragments dans son catalogue des archevêques[1]; encore eut-il la malencontreuse idée de disséminer ces fragments sous le chef de chacun des personnages auxquels se rapportaient les épitaphes.

« C'est à Severt qu'a été emprunté le texte des mêmes inscriptions par tous les éditeurs qui les ont reproduites. L'original passait pour perdu. M. de Boissieu, qui eut communication du second exemplaire, ne s'en servit, dit-il, que pour constater l'exactitude des leçons de Severt[2].

1. *Chronologia historica successionis hierarchiæ illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus* (édition de 1628), p. 65, 76, 105, 109, 117, 155 et 156.

2. *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 363.

« Il s'en faut cependant que les leçons de Severt soient exactes. Usant de la liberté qu'avaient autrefois les éditeurs, cet érudit a constamment refait le texte sans prévenir le lecteur des corrections qu'il y introduisait. Il faut dire que beaucoup de ces corrections sont excellentes et qu'elles étaient indispensables, tant est défectueuse la lecture fournie par les moines dont s'était environné l'évêque de Tabarie; mais il y a aussi des choses changées à tort et des conjectures qui sont inadmissibles. Aujourd'hui que la critique veut être assurée par le contrôle des monuments de ce que valent les restitutions dont ils ont été l'objet, on accueillera avec faveur, nous n'en doutons pas, la publication du texte intégral du procès-verbal de 1308.

« Cet acte, ainsi que tous les autres du même temps, se présente tout d'une pièce, sans interruption de lignes ni différence de caractères. L'écriture est d'un bout à l'autre la cursive gothique. Pour la commodité du lecteur, nous avons établi des alinéas et séparé les vers en les distinguant par le caractère italique. Nous avons en outre indiqué en notes les variantes relevées sur l'ampliation ainsi que les corrections du texte telles que les a rendues M. Edmond Le Blant dans ses Inscriptions de la Gaule chrétienne.

In nomine Domini. Amen. Anno ejusdem m° ccc° octavo, die veneris ante festum beati Bartholomei apostoli[1], indictione sexta, pontificatus domini Clementis pape quinti anno ipsius tercio, per presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod nos Hugo, Dei gratia Thabariensis episcopus, quamdam commissionem [legimus] nobis factam a venerabili viro domino Andrea Bauduini, utriusque juris professore, vicario in spiritualibus pro capitulo Lugdunensi, sede Lugdunensi vacante, nobis oblatam una cum alia commissione facta super eodem facto annexa eidem, oblatam, inquam, per venerabilem virum dominum Petrum de Laude, sacristam, et canonicos ecclesie Sancti Nicecii. Quarum commissionum annexarum insimul et certis sigillis sigillatarum tenor primo sequitur in hec verba :

« Andreas Bauduini, utriusque juris professor, vicarius in spiritualibus pro capitulo Lugdunensi, ipsius ecclesie sede vacante, reli-

1. 23 août.

. . . . . .[1] *verbere quisque suo*
*Mansuetus, patiens, mitis venerabilis aptus*
*Pauperibus promptus simplicibusque pius*
*Psallere precipue*[2] *normamque tenere canendi*
*Primus et alterutrum tendere voce chorum*
*Noxia tenendi*[3] *vitans discramini mundi*
*Inque Dei solum vivere innit*[4] *opus*
*Sic vigilis atque*[5] *sobrius sic castus et carus*[6] *ubique*
*Quo nichil in clero dulcius esse potest*
*Causarum sperit streptitus vanosque furores*
*Et simplex mundo sed sapiens Domino*
*Jura potestatum verbi terrore cohercens*
*Jurgia despiciens suspiciensque Deum*
*Sic erecto simul*[7] *mitis*[8] *pietate serenus*
*Transiit innocuus regna superna tenet*
*Huc*[9] *jam prima patet calcatis pores dimittis*[10]
*Jam paradisi aquas*[11] *possidet aptus opes.*

*Obiit* III *non. aprilis.....*[12] XXXIII° *post Justinum et indic. sexta.*

Principium vero legi ad plenum non potuit propter fracturam lapidis et antiquitatem scripture.

Item juxta quoddam aliud altare, vocatum altare sancti Sacerdotis, erat tumba sancti Sacerdotis, prout apparebat per litteras in quodam marmoreo lapide supraposito comprehensas, que sunt tales :

*Nomine mente fide meritis pietate Sacerdus*
*Officio cultu precio corde gradu*
*Dogmate consilio sensu probitate vigore*
*Stemate censura religione cluens*
*Gaudia cunctorum rapiens lamenta relinquens*
*Arcobus*[13] *hic clausus laudibus ampla tenens*

1. Supplée, *quam duro lesit.*
2. Corrigé *præcepit.*
3. Corrigé *tennendi.*
4. Corr. *novit.*
5. Supprimé par correction.
6. Corr. *carnis.*
7. Corr. *At simul erectus.*
8. Corr. *mitis.*
9. Corr. *Illic,* ou bien *Jam prima is patuit.*
10. Corr. *Fortis amicis;*
11. Corr. *paradisiacas.*
12. Ici un signe tachygraphique non expliqué, dont le fac-simile a été reproduit dans les recueils d'inscriptions.
13. Ampliation *archobus*; corr. *arcubus.*

*Patriciumque*[1] *decus erexit*[2] *culmine mor*[tem]
*Sic paries*[3] *fasces forcia corda levant*
*Magnum namque bonum celesti munere prestat*[4]
*Corpora cum desint inclita gesta manent*
*Pignoris omnimus lasceri*[5] *huc sorte suprema*
*Sanguine quos vita*[6] *sumere jussit amor*
*Cujus quamta viri mundo sapientia fulsit*[7]
*Venturi seculi*[8] *gloria testis erit.*

*Qui vixit in amore et timore Dei annis* LXV. *Obiit* III *idus septembris posi consolitum Justini viri clarissimi consiliti indic. prima.*

Item subsequenter prope altare sancti Sacerdotis invenimus tumbam sancti Aureliani, prout in scriptura in lapide marmoreo superposito comprehensa apparebat, que est inter alia talis :

*Orbis celsa gravi vexantur*[9] *culmina lapsu*
*Urbis cumina est*[10] *flumina*[11] *clara ruunt*
*Atque omnium*[12] *dampna postarum morte patescunt*
*Cum sibi sublata mestica*[13] *dicta tenunt*[14]
*Jeunna*[15] *et jam plebis lamenta resultant*
*Consoliti*[16] *pastus dogmata sancta*[17] *docent*
*Quo probat amissum populorum pectore planctum*[18]
*Heu decus heu nimium*[19] *Aureliane tuum*
*Pontifici claro fulcisci*[20] *dogmate cultu*

1. Les éditions ont introduit la faute de quantité *paternum*.
2. Corr. *evexit*.
3. Ampl. *partas*.
4. Ampl. *perstat*.
5. Corr. *laceri*.
6. Corr. *vitam*.
7. Ampl. *fluxit*.
8. Corr. *secli*.
9. Corr. *versantur*.
10. Supprimé par correction.
11. Corr. *fulmina*.
12. Corr. *ovium*.
13. Corr. *mystica*.
14. Corr. *ferunt*.
15. Ampl. *gemma*; corr. *et geminæ genuina*.
16. Ampl. *Consulti*; corr. *cum soliti*.
17. Corr. *sacra*.
18. Corr. *planctu*.
19. Corr. *numem*.
20. Corr. *fulsisse*.

*Cumque*[1] *Arelas digno munere leta fuit*
*Sed anima*[2] *sancta erectum consorcia*[3] *celi*
*Quas hinc*[4] *corporibus laxat abire Deus*
*Ergo omnes recte capiunt solamina*[5] *dempti*
*Quem mer.*[6] *meritis astra subisse poli*
*Non retinet*[7] *mundus artantis jura*[8] *sepulcri*
*Quem recipit summi dextera ampla Dei*
*Nec quoque*[9] *venturis morietur*[10] *nomine*[11] *seclis*
*Vivere quem semper inclita dogma docent*
*Precipit eu cursum*[12] *numerum quinquennia quinque*
*Et tribus objectis metas volventibus annis*
*Deseruit fragilem terreni corporis usum*
*Hic senibus linquens primevo tempore formam*
*Illic suscipiens eterno judice vitam*
*Pollicitam plectens reddendis*[13] *premia Christi.*
*Quisquis solicitus luxtras*[14] *monumenta dolorum*
*Hic parilem sortem ingemis ipse tuam.*

Et secuntur plures versus qui propter fracturam marmoris legi non possunt; et in margine tumuli est scriptura :

*Obiit* XVI° *kal. juliar. undecies post c. Justini indic.* XIIII.

Cui *obiit* concordat liber qui legitur ad primam. Et hic tumulus contiguus est altari et tumulo sancti Sacerdotis.

Item retro altare beati Rustici tumbam ejus invenimus, prout in versibus marmoreo lapide superscriptis continebatur; qui versus secuntur :

*Cum tua, Rustece*[15]*, recubent*[16] *hic membra sacerdos,*

1. Corr. *cum quo.*
2. Corr. *animas.*
3. Corr. *consortio.*
4. Ampl. *huc.*
5. Corr. *solatia.*
6. Corr. *norunt.*
7. Corr. *retinet.*
8. Ampl. et corr. *jure.*
9. Corr. *sua.*
10. Corr. *morientur.*
11. Corr. *nomina.*
12. Corr. *Heu rursus.*
13. Ampl, et corr. *reddentis.*
14. Corr. *sollicitus lustrans.*
15. Corr. *Rustice.*
16. Corr. *recumbunt.*

*Fama peregrini ridet*[1] *opus tumuli*
*Aciaque caruleis inculiat vita latebris*
*Nigra superfusi nec timet antra soli*
*Astra foren animam, corpus natura recepit*
*Hoc quoque mors vellet non licuisse sibi*
*Denique pacato sociatur gloria celo*
*Et meriti*[2] *palmam lux comitatur amans*
*Mira igitur res est vani per devia*[3] *mondi*
*Quesitas celi promeruisse vias*
*Fastibus emeritis et summo functus honore*
*Eterni secum premia juris habet*
*Milite legiferum moderatus corde tribunal*
*Prebuit ingenio forcia tela duci*
*Lubrica sed curis hominum jam secla relinquens*
*Suscepit sacri serta ministerii...*

Et sequntur alii versus qui legi non possunt propter fracturam marmoris. Et in margine tumuli est scriptum :

*Obiit* VII *kal. matas Abieno consule.*

Item in alio altari sequenti erat tumba beati Vivencioli, prout apparebat per versus superpositos in lapide marmoreo qui secuntur :

*Vir potens meritis nosterque sacerdus in hoc jacet Vivenciolus tumulo vox organi preco verbi decus fratrum ecclesie et populis speculum fuit nullum linquens quem non officii gradum promoverit divinum tulitque de mondo...*

Et quedam linea que legi non potest.

*Lugduni inter sanctorum festa sit tibi et iste festus celeberrimusque dies. Probata duorum fratrum requiescunt corpora anteates summi pares meritis coheredesque Christi. Pastor bone omnium diadema episcoporum annue precibus nostris invocatusque memento.*

Et in fine tumuli est scriptum :

III° *idus*[4] *Julii.*

Cui concordat kalendarius et liber prime.

Item in altari quodam subsequenti invenimus ut supra tumbam beati Prisci, prout per sequentes supposita litteras marmoreo lapide apparebat, que sunt tales :

*Qui nescit cujus hoc sit sublime sepulcrum*

1. Corr. *meritis.*
2. Corr. *preconia.*
3. Corr. *cernit.*
4. Corr. *kal.*

aptiores. Cum igitur in ecclesia vestra, que cathedralis et prima sedes extitit Lugdunensis, corpus beati Annemundi martiris Lugdunensis archiepiscopi requiescat, nos cupientes ut dicta ecclesia, ad quam ejusdem reverentia martiris morbum caducum patientium confluit multitudo, ubi nonnulli, sicut asseritur, ipsius meritis martiris munera recipiunt sanitatis, congruis honoribus frequentetur, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ecclesiam ipsam in vigilia et festivitate dicti martyris annuatim venerabiliter visitarint, quadraginta dies de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus. Datum Lugduni VIII idus aprilis, pontificatus nostri anno octavo[1]. »

Nichilominus nos, habito cum predictis nobis astantibus ac aliis burgensibus ibidem tunc existentibus consilio et tractatu, volentes juxta formam dicte commissionis super hoc nobis facte, omni ambiguitate submota, dictam sepulturam seu tumulum, prout dictum est, superscriptum per manus capellanorum et clericorum et aliquorum de dictis burgensibus fecimus diffodi et etiam apperiri, et accensis cereis et luminaribus, vestiti alba, stola et quadam capa sericea, accedentes ad tumulum cum qua decuit reverentia, corpus unum vestitum pontificalibus invenimus. Quod corpus ipsum beatum Anemondum indubitanter habuimus et habemus, et omnes qui nobiscum aderant illud idem; tunc cum exultatione et letitia Deo dantes gloriam et ei gratia agentes, cantando incepimus *Te Deum laudamus*, et campanas pulsari precepimus ecclesie supradicte.

De predictis autem omnibus et singulis, sic, prout dictum est, inquisitis, factis et visis, precepimus per ipsos infrascriptos notarios ad hec vocatos dari et fieri publicum instrumentum.

Actum Lugduni secundum dictum modum, presentibus videlicet una nobiscum quantum ad appertionem dicti tumuli Sancti Anemondi, ut supra, predictis religiosis et notariis subscriptis et hiis presbyteris donno Guillelmo Goyeti, donno Petro Burgarelli, donno Hugone Salvagii, donno Gauffrido, curato Sancti Georgii supra Coysant: et Cristoforo de Monte Berthoudo, Johanneto Rollandi, clericis, et Johanne de Foresio, Johanne Ogerii. Johanne Liatardi, Guillelmo de Charnay, domino Anselmo de Durchia, Guillelmo et Johanne de Durchia, fratribus, Jaquino de Villa Nova, campsore, Bartholomeo et Bernardo de Durchia, fratribus, Stephano de Durchia, Guicherdo de Plateria, Humberto de Cluniaco, Bartholomeo Mutonis, Johanne Cellerarii dicto Sant-Just, Raymondo Bone Vite et pluribus aliis testibus ad hec vocatis.

1. 6 avril 1252.

In cujus rei testimonium nos, dictus episcopus, huic presenti publico instrumento super predictis confecto sigillum nostrum diximus apponendum ad firmitatem omnium predictorum, una cum signis solitis ipsorum notariorum publicorum infrascriptorum. Datum anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Ego vero Andreas de Kadrellis, clericus sacrosancte Romane ecclesie publicus auctoritate notarius, premissis omnibus sic factis ac dum fierent presens interfui, et cum aliis subscriptis eadem auctoritate publicis auctoritate notariis, predicta omnia vidi, et predictas commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui et huic presenti publico instrumento super eis confecto, in quo dicte littere superius sunt inserte, me subscripsi, et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui, vocatus et rogatus, anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Et ego Petrus Fillons de Montelupello, clericus, auctoritate apostolica publicus notarius, premissis omnibus sic factis ac dum fierent presens interfui et cum aliis subscriptis notariis eadem auctoritate publicis predicta omnia vidi, et predictas commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui, et huic presenti publico instrumento super eis confecto, in quo dicte littere superius sunt inserte, me subscripsi et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui vocatus et rogatus anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Et ego Symon de Bella Villa, clericus, sacrosancte Romane ecclesie auctoritate publicus notarius, premissis omnibus sic factus ac dum fierent presens interfui et cum aliis hic scryptis notariis eadem auctoritate publicis, predicta omnia vidi et predictos commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui, et huic presenti publico instrumento super eis confecto me subscripsi et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui, vocatus et rogatus, anno, die, indictione et pontificatu predictis. S$_{T}$.

(*Locus signi.*) Et ego Stephanus Poysaz, clericus, auctoritate apostolica publicus notarius, premissis sic actis ac dum fierent presens interfui et cum aliis notariis infrascriptis predicta omnia vidi, et predictas commissiones et litteras papales legi et tenui, et presenti instrumento subscripsi una cum sigillo dicti domini episcopi et signis et subscriptionibus dictorum notariorum, hoc excepto quod in assertione et testimonio decani Lugdunensis et aliorum fide-

dignorum factis super inquisitione predicta coram dictis notariis non fui presens. Datum ut supra.

M. Quicherat offre ensuite, au nom de M. Lemière, associé correspondant à Saint-Brieuc, un mémoire récemment publié sous le titre de : *Deuxième étude sur les Celtes*. L'auteur se propose d'établir l'identité des Celtes et des Ligures, puis celle des Celtes et des Ibères. M. Quicherat, sans adopter les conclusions de M. Lemière, appelle l'attention de la Société sur un travail qui lui semble mériter d'être médité par tous ceux qui s'occupent de la révision des textes de l'antiquité relatifs aux Gaulois.

M. Demay termine la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Le blason d'après les sceaux du moyen-âge*. La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

M. de Guilhermy fait la communication suivante :

« La célébration du quatrième centenaire de la victoire de Morat remportée, le 20 juin 1476, par les Suisses sur l'armée du duc de Bourgogne, a rappelé récemment à l'attention publique les circonstances de cette journée si glorieuse pour les défenseurs de la liberté helvétique. Un obélisque remplace aujourd'hui la vieille chapelle qui servait d'ossuaire aux Bourguignons. Ce monument fut détruit, on le sait, par ordre du Directoire, dans les dernières années du XVIII^e^ siècle. Le général français, chargé de l'exécution, eut du moins la bonne pensée d'envoyer à Paris, comme un trophée, l'inscription placée sur la façade de la chapelle, et, ce qu'on ignore peut-être, c'est qu'elle existe encore parfaitement conservée dans un des dépôts de la Bibliothèque nationale. C'est une grande et belle plaque de bronze, décorée de rinceaux et de pilastres dans le style de la Renaissance. Maître Pierre de Berne l'a fondue et signée en 1564, près d'un siècle après la bataille. Le texte se divise en deux parties, l'une en prose latine, d'une remarquable énergie, l'autre en six vers d'ancien allemand, d'une interprétation difficile.

« Au bout de quatre siècles, nous ne conservons plus la moindre rancune de la défaite de nos compatriotes de Bourgogne, et nous réclamons une place honorable pour un précieux monument d'épigraphie dont nous devons la possession à la victoire[1]. »

## Séance du 12 Juillet.

**Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.**

**Ouvrages offerts :**

*Almanach der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1875, in-18.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIII, 2e liv., in-8°.

*Revue celtique*, t. III, 1re liv., in-8°.

BURSIAN (CONRAD). *Ueber der religiosen Charakter der griechischen Mythos*, in-4°.

NICARD (P.). *Sur les vases nommés par les Italiens* Laziali *ou* Preistorici, in-8°.

*Correspondance.*

M. de Chambrun de Rosemont, associé correspondant à Nice, adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son élection.

M. Edouard Piette, juge de paix à Craonne (Aisne), présenté par MM. de Barthélemy et de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants. Le Président désigne MM. Bertrand, Courajod et Longnon pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

*Travaux.*

M. Longnon lit un mémoire intitulé : *Chantoceaux*,

1. M. Chabouillet, notre confrère, vient de mettre la dernière main à une étude consacrée à cette inscription (*Note de la Commission des Impressions*).

*siége d'un évêché au VI^e^ siècle.* La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Héron de Villefosse présente à la Société la petite plaque de bronze provenant des fouilles du Châtelet et portant l'inscription, *Deo Ouniorigi*, au sujet de laquelle M. Quicherat a fait une communication à la séance du 12 janvier dernier (voir p. 46). Cette petite inscription appartient au Musée du Louvre; elle y est entrée sous la Restauration, en 1825, avec la première collection du chevalier E. Durand dont elle faisait partie.

Dans la séance du 2 février (voir p. 74), M. Bordier a de nouveau entretenu la Société des fouilles faites au Châtelet à propos d'un mémoire manuscrit qui lui appartient, et a communiqué le fruit de ses recherches sur le sort des objets recueillis par Grignon. M. Héron de Villefosse demande à ajouter quelques renseignements à ceux qui ont été présentés par M. Bordier :

« En ce qui concerne le manuscrit, il est possible qu'il ait été remis à M. Bertin, ministre de Louis XV, mais alors il ne renfermait pas les dessins qui le terminent, à partir de la planche 161. Tous ces dessins, en effet, sont plus soignés que ceux qui les précèdent; ils ne font pas partie des croquis peu élégants de Grignon et je crois être en mesure de prouver qu'ils ont été faits après la mort de cet antiquaire sous la direction de l'abbé de Tersan.

« En les examinant on y remarque plusieurs notes au crayon qui en font soupçonner la destination et permettent d'affirmer qu'ils ont été exécutés en vue d'une publication.

« Ainsi, sur la planche 162, qui représente le célèbre Jupiter à la roue, on lit : « *Il faut ôter cet ♃ de cet endroit pour le reporter au dessous de Jupiter et au dessus de l'anneau* » — Sur la planche 176, on lit : « *couvrir cette crevasse; couvrir les crevasses le long du genou de la femme* », etc.

« Ces différentes notes indiquent les préoccupations d'un homme qui préparait ces planches pour la gravure. En effet, on en retrouve plusieurs dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle : *Arts et métiers des anciens repré-*

*sentés par les monuments*, 1819. Les planches 162 et 176 du manuscrit y portent les numéros 113 et 117 et les corrections projetées y ont été exécutées par le graveur : sur l'une l'ζ a été changé de place, sur l'autre les crevasses sont plus accentuées. D'autres planches du même manuscrit ont été gravées dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle. Voici les numéros de quelques unes de ces planches mis en regard des numéros des planches de Grivaud qui y correspondent.

| *Planches du* Manuscrit de M. Bordier | *Planches des* Arts et Métiers des Anciens |
|---|---|
| 161[1], 162. . . . . | 113 |
| 161[2]. . . . . | 81 |
| 163, 164 . . . . . | 119 |
| 171 . . . . . | 116 |
| 172 . . . . . | 114 |
| 173 . . . . . | 121 |
| 174 . . . . . | 110 |
| 175 . . . . . | 115 |
| 176 . . . . . | 117 |
| 180 . . . . . | 126 |
| 182 . . . . . | 84 |
| 200 . . . . . | 82 |

« Les dessins sont reproduits exactement ; mais dans l'agencement général des planches, on a introduit quelques modifications insignifiantes. Sur la planche 82 de Grivaud par exemple on a ajouté un petit bas-relief tiré de Maffei ; un autre a été également placé sur la planche 114... etc.

« Deux planches du manuscrit sont signées du nom : *Poisson;* ce sont les planches 180 et 182 ; la première porte de plus une date : *Poisson* del. 1788. Or, en 1788, on ne pouvait dessiner les objets trouvés au Châtelet que chez l'abbé de Tersan qui avait acheté le *Museum* de Grignon en 1784. On sait de plus que cet amateur s'était proposé de faire servir les antiquités du Châtelet de bases à un ouvrage sur les Arts et Métiers des Anciens et qu'il avait fait graver, dans ce but, plus de 100 planches, lorsque la mort vint le

surprendre le 11 mai 1819. Grivaud son ami publia l'ouvrage la même année en y ajoutant quelques dessins et un texte. Plusieurs gravures de cette grande publication portent en effet la date et le nom retrouvés sur la planche 180 du manuscrit : *Poisson delin. et sculp. 1788.* Une seule (la planche 110) porte la mention : *Poisson sc. 1788 :* le dessin n'avait donc pas été exécuté par le même artiste. Or, si on se reporte à la planche 174 du manuscrit qui correspond à cette planche 110, on voit qu'elle a été exécutée au lavis, tandis que toutes les planches de Poisson sont à la mine de plomb. Ces planches au lavis sont l'œuvre du fils de Grignon, fait qu'il est facile d'établir ; car les feuilles 174, 175, 176 du manuscrit, exécutées de cette façon, sont reproduites par Grivaud sous les numéros 110, 115 et 117 et elles sont signées dans la gravure : *Grignon fil. delineavit.*

« Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour affirmer : 1° que les dessins qui accompagnent le manuscrit de Grignon sont, à partir de la planche 161, ceux que l'abbé de Tersan avait fait préparer pour sa publication[1] ; 2° que parmi ces dessins les uns sont l'œuvre de Poisson, les autres de Grignon le fils.

« M. de Tersan mourut le 11 mai 1819. Ce manuscrit ne figure pas dans le catalogue de sa bibliothèque ; il est certain qu'il le laissa à Grivaud de la Vincelle pour continuer son ouvrage. Ce dernier, après avoir fait paraître *les Arts et Métiers des Anciens*, fut lui-même enlevé par une douloureuse maladie, le 4 décembre 1819, au moment où il dirigeait la vente du cabinet de son ami. Tout ce qu'il avait recueilli fut dispersé et le manuscrit de Grignon est catalogué au nombre des dessins qui faisaient partie de sa collection :

1. Tous n'ont pas été reproduits par Grivaud dans les *Arts et Métiers des Anciens*. Ainsi le monument de plomb trouvé à Metz et représentant Rome tenant une Victoire, dessiné sur la feuille 178, a été gravé dans le *Recueil des Monuments antiques*, pl. XXX, n° 1 ; le Jupiter de Besançon (feuille 179) se trouve dans le même ouvrage, pl. II, n° 10. Tous deux ont appartenu à l'abbé de Tersan (*Catal.* n° 88 et 100) ; le premier venait de la collection d'Emery.

« N° 258. — Dessins des antiquités découvertes pendant les années « 1772-1774, dans les fouilles de la ville du Châtelet, en Champagne. « Ces dessins sont accompagnés d'une dissertation de feu M. Grignon « sur les mêmes monuments [1]. »

« La vente eut lieu le 21 avril 1820 et les jours suivants; les adjudications furent faites par M. Gendron, commissaire-priseur, chez le successeur duquel on pourrait sans doute retrouver le nom de l'acquéreur.

« Quant aux objets provenant des fouilles, d'après les affirmations de Grivaud de la Vincelle ils passèrent tous entre les mains de M. l'abbé Campion de Tersan. Cependant on n'en reconnaît que quelques-uns dans le catalogue de la collection de cet amateur; les autres y sont sans doute inventoriés sous des dénominations trop vagues. Le Musée du Louvre possède aujourd'hui les plus intéressants monuments du Châtelet; ils y sont entrés en 1825 avec la collection du chevalier E. Durand. On en peut voir la liste dans le tableau ci-contre qui contient en même temps le relevé des pièces de même provenance décrites dans les catalogues Tersan et Grivaud.

« Je reviens à l'inscription, cause première de cette note : Elle a été publiée pour la première fois par Grignon en 1775, comme l'indique M. Quicherat, avec une distribution inexacte des lignes; en 1819, Grivaud de la Vincelle en a donné un très-bon fac-simile (*Arts et Métiers des Anciens*, rech. prélimin., p. 9, et pl. V, 1); en 1820, J.-J. Dubois l'a reproduite dans le catalogue de la coll. Grivaud (n° 183), mais avec une faute de lecture à la dernière ligne, EXVOTOD au lieu de EXVOTOP; enfin, en 1847, le comte de Clarac, qui en ignorait la provenance, la signale comme inédite et la publie en fac-simile (*Inscr. grecques et romaines du Musée Royal du Louvre*, pl. LIV, n° 806; voir aussi : *Musée de sculpt. antiq. et mod.* II, 2e partie, p. 975).

1. *Catalogue des antiquités égyptiennes, grecques, romaines et gauloises* qui composent la collection de feu M. Grivaud de la Vincelle, par L. J. J. Dubois. 1820.

| MATIÈRE | CABINET DE L'ABBÉ CAMPION DE TERSAN[1]. | CABINET DE GRIVAUD DE LA VINCELLE[2]. | COLLECTION E. DURAND[3]. | MUSÉE DU LOUVRE[4]. |
|---|---|---|---|---|
| Pierre | 77. Latone assise tenant un globe | | | |
| | 78. Autel votif quadrangulaire; sur chaque face est en relief une divinité gauloise. | | | |
| Bronze | 114. Victoire sur un globe. . . . . | | . . . . | C. L. 48 |
| | 116. Vénus pudique de style gaulois . . . . . | | 4436 | C. L. 161 |
| | 129. Figure héroïque avec son socle? . . . . . | | 4276 | C. L. 224 |
| | 187. Vase ayant un bec comme celui d'une lampe. | | | |
| | 188. Autre qui a pu servir d'encrier. | | | |
| | 197. Deux lampes à bec. | | | |
| | ? . . . . . | . . . . . | 4483 | Soleil — C. L. 79 |
| | ? . . . . . | . . . . . | 3790 | Vénus — C. L. 162 |
| | ? . . . . . | . . . . . | ? | Mercure — C. L. 217 |
| | ? . . . . . | . . . . . | 4433 | Hercule — C. L. 448 |
| | ? . . . . . | . . . . . | 4505 | Sanglier — C. L. 853 |
| | ? . . . . . | . . . . . | 3175 | Clef av. mufle de lion. |
| | | 87. Jupiter à la roue. . | 4435 | C. L. 14 |
| | | 183. Insc. *Deo Ouniorigi*. | 3151 | Cte de Clarac. *Inscr. du Louvre*, n° 806. |
| Fer | 222. Grand nombre d'outils, d'ustensiles et autres objets. | | | ? |

1. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. l'abbé Campion de Tersan, ancien archidiacre de Lectoure* (par Grivaud de la Vincelle), Paris, 1819.
2. *Catalogue de Grivaud de la Vincelle*, cité plus haut.
3. Inventaire mss. de la première collection du chevalier E. Durand.
4. Les lettres C. L. désignent la *Notice des bronzes antiques du Louvre* par A. de Longpérier.

« Ce n'est pas la seule inscription qu'aient fournie les fouilles du Châtelet. Le Musée possède également une petite figure de Mercure aptère en bronze, fixée sur une base carrée dont la face antérieure porte l'inscription MERCVRIVS, gravée, comme celle du dieu Ouniorix, en caractères formés de points. Elle a été découverte au Châtelet en 1773 (Grignon, *Second bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne*, p. CXXI; Grivaud, *Arts et Métiers des Anciens*, pl. LXXXI, n° 1; A. de Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 224).

« Je ne parle pas des autres inscriptions sans importance gravées sur des manches de patère, sur des bagues, sur des fragments de bas-relief, sur une auge en pierre, ni des 150 noms de potiers découverts au Châtelet. On les trouvera dans les Bulletins de Grignon et dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle.

« Une note de M. A. de Longpérier insérée dans le *Bulletin des Antiquaires* (1859, p. 81) constate que les dessins possédés par M. Bordier ont été communiqués à l'administration des Musées et ont permis au conservateur des Antiques de retrouver la provenance de plusieurs monuments. »

Il est donné lecture d'observations adressées par M. Hucher, associé correspondant au Mans, au sujet du tableau appartenant à M. Auvray, représentant Jeanne d'Arc :

« Il existe, je crois, deux arguments assez puissants à l'appui de la thèse soutenue par M. Quicherat dans la séance du 19 janvier dernier de la Société des Antiquaires de France. Cet éminent critique a négligé de les faire valoir; je n'examine pas le motif de son abstention, je crois cependant qu'ils ne sont pas de nature à déparer sa solide argumentation.

« A première vue, ne connaissant pas l'original et ne jugeant que d'après la reproduction chromolithographique de la belle édition donnée par M. Ambroise Didot, je partageais le scepticisme de M. Bordier, et, jusqu'à la discussion du 19 janvier, j'ai conçu des doutes sur l'authen-

ticité de ce tableau ; mais aujourd'hui qu'aidé par les observations si judicieuses de M. Quicherat, j'ai creusé le sillon qu'il a ouvert, j'avoue que mes préventions sont tombées et que je crois à la réalité du tableau et à son exécution au XVe siècle, avec l'intention de représenter Jeanne. Voici les deux motifs que l'examen de la question m'a suggérés.

« Il s'agit de l'écu de la Pucelle : il est *d'argent* et devrait être *d'azur ;* on y a vu un commencement de preuve en faveur de l'idée que le tableau est l'œuvre d'un faussaire.

« M. Quicherat se contente de dire très-logiquement : Comment admettre qu'un faussaire aurait ignoré une chose qui est dans toutes les histoires de la Pucelle? — Je suis fondé à aller plus loin et à dire : non-seulement ce n'est pas une preuve de falsification, mais c'est un *criterium* à peu près certain d'authenticité ; car, quel est le faussaire, plus ou moins artiste, qui aurait su qu'au XVe siècle il était *assez souvent d'usage de peindre les armoiries sans émaux et seulement avec les métaux or ou argent ?*

« Les artistes qui se livrent à des œuvres malsaines de falsification ne sont pas des savants ; ils ignorent parfaitement ce détail de l'art iconographique de nos pères, et jamais ils n'auraient songé à amoindrir la force probante de la représentation en peignant un blason *métal sur métal.*

« C'est pourtant ce qui a eu lieu ici : la couronne et les deux fleurs de lys sont d'or et le champ est d'argent, à n'en pas douter, après les affirmations si positives de M. Quicherat.

« Nous avons dit qu'il était assez souvent d'usage au XVe siècle de supprimer les émaux des blasons dans les représentations peintes. En effet, j'en trouve trois exemples dans des figures peintes de cardinal et d'évêques, dans les vitraux de la cathédrale du Mans et dans celles d'une abbesse du Pré, à l'église du Pré.

« On sait que vers 1430 ou 1440, précisément à l'époque où le tableau de M. Auvray put être peint, le transept septentrional de la cathédrale du Mans s'enrichit d'une

suite iconographique très-précieuse des ducs et duchesses d'Anjou, Louis Ier, Louis II, Marie de Bretagne, Yolande d'Aragon, Louis III ou le roi René, le Bâtard d'Anjou, etc. Quelques prélats y trouvèrent place : entr'autres le cardinal Filastre (1411-1428), Pierre de Savoisy (1385-1398).

« Or, les blasons de ces deux derniers personnages sont peints au bas de leurs figures avec absence d'émaux, tandis que les vêtements et les écus des ducs et des duchesses d'Anjou sont tout diaprés *d'azur*, *de gueules*, etc.

« Nous en avions été frappés à l'époque où nous avons édité notre ouvrage sur les *Vitraux de la cathédrale du Mans*, dans lequel toutes les représentations sont obtenues à l'aide de calques pris sur le verre même. Voici ce que nous avons dit à l'occasion de cette anomalie :

« Les armes (de Pierre de Savoisy) interprétées dans la « langue héraldique donnent *d'argent à trois chevrons de « sable*, c'est-à-dire qu'elles sont peintes avec *absence « d'émaux ;* il en sera de même dans le panneau suivant où « les armes du cardinal Filastre sont aussi peintes avec « absence d'émaux, et dans ce dernier cas le fait est « certain, puisque, si l'on voulait voir là de véritables armes « avec couleurs héraldiques, on aurait métal sur métal, « c'est-à-dire un non-sens héraldique, car l'on sait que les « armes de Jérusalem, qui étaient *à enquérir*, offraient « seules cette particularité. Donc, on peut et on doit « admettre que les armes de notre évêque sont comme « une *représentation modeste* de son véritable blason.

« En effet, le blason de Pierre de Savoisy portait, d'après Simplicien (VIII, 548), de *gueules à trois chevrons d'or*, à la *bordure engrelée d'azur*. Il en était de même pour le cardinal Filastre ; dans les vitraux du Mans ses armes sont *d'argent au massacre de cerf d'or à la bordure engrélée de même*, ce qui serait, comme nous l'avons dit, un non-sens.

« Mentionnons de plus qu'une abbesse de l'abbaye du Pré, au Mans (Isabeau d'Hauteville), s'était fait peindre dans une vitre de cette église qui nous a passé sous les yeux pour être restaurée, avec un blason sans émaux, *d'argent au sautoir de sable*.

« Nous n'en finirions pas si nous devions passer en revue tous les faits rentrant dans cet ordre d'idées, que notre pratique des choses d'art du moyen-âge nous a révélé ; ce que nous venons de dire suffit, pensons-nous, à démontrer que le fond d'argent de l'écu de Jeanne avec les lys et la couronne d'or, non-seulement n'est pas une preuve de la fausseté de cette peinture, mais que ce fait en démontre au contraire l'authenticité, puisque le bon sens répugne à attribuer à des faussaires une connaissance aussi complète des pratiques d'art au moyen-âge.

« Une autre présomption d'authenticité que M. Quicherat nous saura surtout gré de citer, gît dans la forme particulière du périmètre, si je puis dire, de l'écu de Jeanne.

« M. Quicherat a ouvert, à propos du mot énigmatique *vis arya* de l'inscription placée sous les pieds de la Vierge, une perspective que mon observation va tendre à confirmer.

« Il a dit que peut-être ces mots sont bretons ; nous ajouterons à ce trait de lumière que, *pour sûr*, la forme de l'écu est bretonne et exclusivement bretonne au XV^e^ siècle, comme on peut s'en assurer en examinant, dans l'ouvrage de Poey d'Avant, la forme des écus sur les monnaies des ducs de Bretagne, Jean IV, Jean V, François I^er^, François II, de 1345 à 1481. Cet examen ne laisse aucun doute sur l'origine et sur la spécialité bretonne de cette forme d'écus, *qu'on ne rencontre sur les monnaies d'aucun autre baron féodal*.

« Ces deux observations m'ont paru assez décisives pour être soumises à la Compagnie.

« Dans tous les cas, elles présentent, croyons-nous, au cas précédent, un certain intérêt, puisqu'elles tendent à confirmer l'authenticité de la peinture représentant Jeanne d'Arc, et qu'elles touchent à ce que les antiquaires ont de plus sacré : la recherche naïve et incessante de la vérité. »

MM. Demay et de Montaiglon font des réserves sur la forme de l'écu, dit *targe*, exclusivement attribuée à la Bretagne par M. Hucher, de 1345 à 1481.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur *quatre pièces liturgiques composées à Metz, au IX^e^ siècle*.

## Séance du 19 Juillet.

**Présidence de M. A. Bertrand, premier vice-président.**

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1876, n° 1, in-8°.

*Journal des Savants*, juin 1876, in-4°.

*Ninth annual report of the trustees of the Peabody Museum of american archaeology and ethnology*. Cambridge, 1876, in-8°.

*Proceedings of the Society antiquaries of London*, nov. 1875 à février 1876, in-8°.

*Revue africaine*, n° 116, mars-avril 1876. in-8°.

*Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace*, n° 4, in-4°.

Demay (G.). *Les sceaux du moyen-âge ; étude sur la collection des Archives nationales*, n° 2, in-4°.

Desnoyers (l'abbé). *Note sur une tête de Vénus trouvée à Bazoches-les-Hautes*, 1876, in-8°.

Jousset (le Dr). *Nogent-le-Rotrou, son hôpital*, 1876, in-8°.

Lemière (P.-L.). 2e *étude sur les Celtes et les Gaulois. Les Celtes*, 1er fascicule, in-8°.

Longpérier-Grimoard (le comte A. de). *Notice héraldique, sigillographique et numismatique sur les évêques de Meaux*, in-8°.

Nicaise (Aug.). *Les puits funéraires de Tours-sur-Marne*, in-8°.

Witte (J. de). *La dispute d'Athéné et de Posidon*, in-4°.

*Correspondance.*

La Compagnie apprend la mort de M. Eug. Morin, associé correspondant à Rennes, et unit ses regrets à ceux qui sont exprimés par le président.

*Travaux.*

Sur le rapport de la Commission des impressions, la Société vote la publication, dans ses mémoires, du travail de M. G. Demay, membre résidant, intitulé : *Le blason d'après des sceaux du moyen-âge.*

M. de Barthélemy, au nom de M. de Cessac, associé correspondant à Guéret (Creuse), présente un travail intitulé : *Monographie de l'oppidum du Puy-de-Gandy ; extrait relatif à sa muraille vitrifiée.* La Société décide qu'elle entendra une lecture de ce travail qui a été transmis le 28 mars dernier à la Commission de la Topographie des Gaules.

M. Demay présente une tapisserie brodée, d'origine allemande, appartenant à M. Odiot fils. Le sujet figure une allégorie de la puissance des femmes. Au centre de la composition on voit un magnifique lion, d'aspect héraldique ; huit femmes, dans le riche costume du temps de Charles IX, groupées autour du lion, le flattent et le domptent. Elles le ceignent d'une couronne ducale, le sellent et le bridend. L'une d'elles peigne le bouquet de sa queue, tandis qu'une autre tient un miroir de toilette devant ses yeux. Neuf listels, diversement enroulés, encadrent cet ensemble et contiennent les neuf versets suivants, en dialecte allemand, qui expliquent l'action de chacun des personnages [1] :

1 Her lœw dŭ bist an sinen ganz
Berschlaifft den veg mit dinem schwantz
Damit man dich nit spurē sol
Wer haimlich bŭlt der merkt es wol.

Seigneur lion, tu jouis de toutes les facultés,
Tu balayes le chemin avec ta queue.
Par ce moyen on ne découvre pas tes traces ;
Celui qui aime en secret sait bien cela.

2 Her lœw wie wol dŭ zfurchtē bist
Noch satler dich der frowen list
Die mit ir lieb dich zwingen kā
Recht liebe wōt bil aim trovē man

Seigneur lion, bien que tu sois redoutable,
L'astuce des femmes te met pourtant la selle ;
Celle qui peut te dompter par son amour,
On aime à lui rester fidèle.

1. La traduction littérale de ce texte est due à M. Dautzenberg.

3 Bwaltiger küng und güoster herr
Dein glich ist weder nach noch ferr
Dü ubertrifft all grotz ün clain
Darumb soltü gekrœnt sein.

Puissant roi et grand seigneur,
Ton pareil n'existe ni près ni loin,
Tu surpasses tous grands et petits,
C'est pourquoi tu dois être couronné.

4 Am leüw das aller kienest thier
Berümpt mit starck und adels zier
Uns frowen günt er gütz von hertzen
Mit den gutigeist güt schertzen.

Ce lion, l'animal le plus audacieux,
Renommé par sa force et orné de noblesse,
A nous femmes accorde en retour
De plaisanter de tout cœur avec le bon enfant.

5 O hübsch und starck dü spiegel sich
Wie frowen hand hat zeumen dich
Leids mit gedült thet diers ain man
Du willē dī dū werit ungrā.

O joli et fort, vois dans ce miroir
Comme la main des femmes t'a mis le mors;
Tu le supportes avec patience. Si un homme te traitait ainsi
Tu le servirais très à contre-cœur.

6 Ja ob er ist thirannisch wild
Von frowen wirt er bald gestilt
Si stœren un das mül off risē
Er lat sin zōr un las nit bissē.

Bien qu'il soit tyrannique et sauvage,
Il est bientôt calmé par les femmes;
Elles le tracassent et lui ouvrent violemment la gueule,
Il abandonne sa colère et ne mord pas.

7 Kain man ward nie so hoch noch güt
Den nit bezwang der frowen mut
Den sich nach senem willem naigtt
Im fruntlich lieb und diēst erzaigt.

Aucun homme n'a jamais été si grand et si bon
Que le caractère des femmes n'ait contraint,
Qui ne s'incline selon sa volonté,
Ne lui témoigne une grande amitié et ne la serve.

8 Jch las wol mit mir kurz wil han
Den frowen ze dienst was litt mir drā
Will ich so hab ichs bald verkert
Der ist ..... der frowen wert.

Je permets bien qu'on s'amuse de moi
Pour être agréable aux femmes. Que cela peut-il me faire ?
Si je voulais, j'aurais bientôt renversé cela.
Celui-là est..... bien digne des femmes.

9 O wol geziert wie man dier thut
So bisar kek und wol gemŭt
Der solich gemŭt an im thut han
Der mag mit frowē wol umgā.

O bien orné comme on le fait,
Le bizarre drôle et de bon caractère,
Celui qui peut avoir en soi de tels sentiments
Peut bien rester en compagnie des femmes.

M. Demay exprime le regret que ces versets ne permettent pas de deviner le plus important ; ce serait le nom du personnage historique caché ainsi sous la peau d'un lion.

M. Prost termine la première lecture de son mémoire sur *Des pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle*. La Société décide qu'on en entendra une seconde lecture.

M. Longnon fait la seconde lecture de sa dissertation intitulée : *Chantoceaux, siége d'un évêché au* VI^e^ *siècle*. La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

Le président annonce que la Compagnie prend ses vacances à dater de la présente séance jusqu'au premier mercredi d'octobre.

## Séance du 6 Septembre.

**Présidence de M. V. Guérin, deuxième vice-président.**

**Ouvrages offerts :**

*Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1876, in-8°.

*Archiv für Oesterreichische Geschichte*, LIII° vol., 2° partie ; LIII° vol., 1re et 2° part., in-8°.

*Archives of science and transactions of the Orleans county society of natural history*, t. I, oct. 1870, in-8°.

*Beitraege zur kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen*, 13. Jahr. Gratz, 1876, in-8°.

*Buletino de la Sociedad geografica de Madrid*, t. I, n° 1, juillet 1876, in-8°.

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 3° série, t. I, n° 1, in-4°.

— *de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg*, t. XXI, f. 28 à 36 ; t. XXII, f. 1 à 20, in-4°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, juillet 1876, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4° série, t. X, in-8°.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, n° 89, in-8°.

Berty (A.) et Tisserand (L.-M.). *Histoire générale de Paris, topographie ; région du bourg St-Germain*, 1876, in-4°.

Boucher de Molandon. *M. Fr. Maupré, archiviste du Loiret*, in-8°.

Chalon (R.). *Curiosités numismatiques*, 22° article, in-8°.

Coetlogon (le comte A. de). *Les Armoiries de la ville de Paris*, 1874-1875, 2 vol. in-4°.

Courajod (L.). *Un bas-relief de Mino da Fiesole*, in-8°.

— *Le pavage de l'église d'Orbais*, in-8°.

Delisle (L.). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, in-4°.

Heuzey (L.). *Le Calendrier thessalien d'après une inscription trouvée à Armyrio*, in-8°.

Jebb (R.-C.). *An adress to the students of the Cambridge school of art delivered on friday evening, feb.* 12, 1875, in-8°.

King. *Stellas decem puellae*, in-8°.

LECOINTRE-DUPONT (G.). *Note sur un reliquaire en forme de croix de l'ancienne église de Ste-Opportune de Poitiers*, in-8°.

NICAISE (AUG.). *Principales stations de l'âge de la pierre reconnues dans le département de la Marne*, in-8°.

SIMÉON (RÉMI). *Grammaire de la langue Nahuath, ou mexicaine, de André de Olmos*, in-8°.

TERNINK (A.). *Cimetière mérovingien près d'Arras*, in-8°.

VILLEFOSSE (ANT. HÉRON DE). *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au Musée du Louvre*, in-8°.

*Correspondance.*

M. Boutaric, membre résidant, demande à être admis au nombre des membres honoraires.

M. Jules Marion envoie sa démission de membre résidant.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), adresse à la Compagnie plusieurs photographies représentant : 1° Une petite gourde en terre rougeâtre, mais noire à la superficie, décorée d'un filet horizontal, trouvée à Villers-sur-Authier ; 2° Un objet en fer, provenant des tourbières de Mareuil, près Abbeville, pesant 185 grammes. 3° Une monnaie gauloise, en bronze, trouvée à Etaples. 4° Un vase funéraire, du moyen-âge, percé de trois trous sur les côtés et d'un trou au fond, pratiqués avant la cuisson. — M. Van Robais signale en outre une lame d'épée trouvée à Aumale, longue de 66 centimètres, large de 3 centimètres à la soie, portant de chaque côté de la lame *anno 1603*, le mot et la date séparés par la figure d'un dauphin.

*Travaux.*

M. Courajod annonce que la dalle en marbre noir, sur laquelle était posée la statue couchée de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bedford, oubliée depuis longtemps à Versailles, vient d'être rapprochée de la figure sculptée par Guillaume Vienton, dans le Musée du Moyen-Age et de la Renaissance au Louvre.

La Société entend une seconde lecture du mémoire de

M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, sur la *Charte de la frairie de la Halle-Basse*. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Read présente un *ex-libris* d'un carme de Dijon, nommé Pierre Buffet. Autour des armoiries bien connues de l'ordre on lit : *Gaudia post fletum, crux tua, Christe, paret.*

## Séance du 4 Octobre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin du Bouquiniste*, n^os^ 449 à 451, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace*, 2^e^ série, t. IX, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2^e^ et 3^e^ trimestres de 1876, in-8°.

*The Canadian Journal of science, literature and history*, t. XIV, mars à déc. 1875, in-8°.

*Congrès archéologique de France*, t. XXXVII à XL, in-8°.

*Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou ;* tables, in-8°.

*Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische classe*, 1874 à 1875 ; 1876, t. I, n^os^ 1 et 2, in-8°.

*Institut des provinces de France*, juillet 1876, in-8°.

*L'Investigateur*, mai, juin 1876, in-8°.

*Journal des Savants*, juillet, août, sept. 1876, in-4°.

*Travaux.*

La parole est donnée à M. A. de Barthélemy pour soumettre à la Compagnie une explication du symbole de la *pomme* que tient quelquefois la Sainte-Vierge :

« Sur plusieurs monuments, la Vierge est représentée tenant une pomme. Dans le *Trésor de St-Maurice-d'Agaune*, notre confrère M. Ed. Aubert a signalé deux reliquaires,

la grande châsse de saint Maurice et la châsse de l'abbé Nantelme, sur lesquelles la Sainte-Vierge tient dans sa main une petite pomme en or. J'en ai inutilement cherché, dans des ouvrages spéciaux, l'explication qui est donnée par un fait signalé dans le diocèse de Verdun.

« D'après la tradition, la chapelle miraculeuse de Benoîte-Vaux, dépendant de l'abbaye de l'Etanche, possédait une statue de la Sainte-Vierge trouvée dans la forêt voisine. Cette statue se fait remarquer par la pomme que la Vierge tient de la main droite, alors que l'Enfant Jésus repose sur le bras gauche ; une inscription explique ainsi la présence du fruit qui n'est autre que la pomme offerte par Eve à Adam : *Laeva gerit natum, gestat tua dextra malum.*

« Depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à nos jours, nous retrouvons encore la pomme dans les représentations de la Sainte-Vierge ; mais elle est alors dans la gueule du serpent que celle-ci foule aux pieds.

« Pour les archéologues qui s'occupent sérieusement de symbolisme chrétien, la représentation de Satan, écrasé par Marie, sous la forme du serpent tenant le fruit défendu, est une image de l'Immaculée-Conception, croyance déjà admise dans les premiers siècles de l'Église, mais qui ne fut solennisée par une fête qu'à la fin du XI^e^ siècle, d'après M. l'abbé Crosnier. Il est évident que la Vierge de Benoîte-Vaux, comme les statuettes des reliquaires de St-Maurice, représentent la même idée symbolique. La pomme est l'image du péché originel ; le dogme de l'Immaculée-Conception proclame que Marie, seule de tous les humains, n'a pas subi la tache du péché originel.

« Notons qu'il ne faut pas confondre la pomme de la Sainte-Vierge, ni celle que tient le serpent dans sa gueule, avec l'objet sphérique qui est quelquefois dans la main de l'Enfant Jésus. Le plus souvent cet objet n'est autre chose que le globe terrestre, facile à reconnaître. Mais ce peut aussi, dans certains cas, être une pomme si on se souvient de la légende du bienheureux Hermann-Joseph, religieux prémontré du XIII^e^ siècle ; ayant offert une pomme à la

statue de l'Enfant Jésus porté dans les bras de sa mère, il vit cette main se fermer sur sa modeste offrande. »

M. Courajod fait la communication suivante au sujet d'une inscription inédite gravée sur l'épée dite *de Charlemagne*, conservée au Trésor de St-Denis :

« Les monuments les plus célèbres sont quelquefois ceux qui ont été le moins étudiés. Leur éclat éblouit la foule, leur haute valeur les fait soustraire au contact immédiat du public, et de ce qu'ils sont en vue depuis des siècles on se hâte trop vite de conclure qu'ils sont suffisamment appréciés et définitivement connus. Malheureusement il n'en est rien. Je citerai comme exemple les insignes du couronnement des rois de France. A leur égard nous ne semblons pas vouloir renoncer aux légendes toutes modernes[1] qui, sous prétexte de respecter de pieux souvenirs, ne servent qu'à embrouiller l'histoire de l'art et à faire sourire les étrangers de nos vaniteuses prétentions. Dans le domaine scientifique la tradition n'est respectable qu'à condition de pouvoir soutenir la discussion. L'Allemagne est aussi jalouse que nous pouvons l'être des reliques de Charlemagne. Elle a cependant introduit la critique dans les vitrines du trésor du Saint-Empire Romain[2]. Il est admis que la plupart des objets servant au couronnement des empereurs d'Autriche ne remontent pas au-delà de la domination normande en Sicile. Quand donc ce qui reste de l'ancien trésor de St-Denis sera-t-il discuté et apprécié dans une monographie sérieuse? En attendant, il est un fait à publier sans plus tarder.

« Quoique ma proposition puisse sembler surprenante, je crois que l'on peut encore découvrir, en 1876, quelque chose d'inconnu sur un monument aussi commenté, aussi souvent

1. Montfaucon, qui ne se montrait ni difficile, ni exigeant pour patronner toute tradition sérieuse, n'a pas voulu garantir de son autorité la provenance de l'épée de Charlemagne. Il s'exprime ainsi, à son sujet, dans le tome Ier, p. 277, pl. XXIV des *Monuments de la Monarchie française* : « L'épée qu'on appelle à St-Denis de Charlemagne. »

2. *Catalogue des collections du Trésor de la maison impériale et royale d'Autriche*. Vienne, 1873.

reproduit, aussi célèbre que l'épée dite de Charlemagne. Cette épée, — dont le pommeau en forme de champignon n'est pas sans analogie avec l'épée dite de saint Maurice, du trésor de Vienne, — porte une inscription pleine d'intérêt pour son histoire, et cette inscription est encore inédite. Dans une des parties qui sont antérieures au XIIIe siècle, sur la garde, ou, pour mieux préciser, sous les deux quillons, on lit en lettres moitié capitales et moitié cursives :

II m̄[arcs] et DEMI et X estelli[n]s[1].

La lecture n'est pas plus difficile que le commentaire : cette mention a été inscrite dans la deuxième moitié du XIIIe siècle par un garde du trésor royal qui, pour n'être pas obligé à chaque nouvel inventaire de recommencer la pesée de l'or, a gravé, à l'aide d'une pointe, sur ce bel or si pur et si malléable, le poids exact du métal précieux. On retrouvera probablement la même évaluation dans les inventaires où *Joyeuse* peut avoir été décrite. »

M. A. Bertrand résume en ces termes les faits les plus importants qui ont été mis en lumière le mois dernier, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Buda-Pest :

« La huitième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique s'est réunie à Buda-Pest au jour fixé, 4 septembre, et a duré dix jours. Elle était présidée par M. François de Pulzky, assisté de M. Florian Rœmer, abbé mitré, secrétaire général. La France était représentée au bureau dans le Conseil par votre confrère et M. le Dr Broca, vice-présidents; Cazalis de Fondouce, Chantre et de Baye, secrétaires, Hébert et Cotteau, membres du Conseil. La Hongrie a reçu le Congrès comme avaient fait précédemment le Danemark, la Suisse, l'Italie et la Belgique, avec la plus grande cordialité. Chacun a rapporté chez soi le meilleur souvenir de ce pays hospitalier. De nombreuses relations scientifiques s'y sont formées qui promettent d'être durables.

1. Le sterling est une division du marc.

« Le premier acte officiel du Congrès a été un triomphe pour la France. On avait proposé à Stockholm que la langue française cessât d'être la seule langue officielle de ces grandes assises scientifiques. Cette proposition a été repoussée à Buda-Pest à une grande majorité.

« Huit séances publiques ont été tenues. On a fait trois grandes excursions aussi agréables que fructueuses. Plusieurs questions ont été élucidées. Les faits les plus importants mis en lumière sont les suivants :

« 1° La Hongrie paraît, comme cela a déjà été constaté pour le Danemark et la Suède, n'avoir été habitée qu'à l'époque de la pierre polie. Nos haches diluviennes ou palæolithiques (types de St-Acheul et du Moustier) font défaut dans toutes les collections visitées par le Congrès.

« 2° Il paraît également certain que l'homme, aux époques primitives, n'y a point habité les cavernes. Dans toutes les cavernes où se rencontrent des traces de l'homme, se sont rencontrés également, et dans les mêmes conditions, des objets de métal ou tout au moins *de pierre polie*. *La Hongrie n'a donc point connu d'âge du renne*. Même dans les cavernes non habitées où gisent les restes de l'*ursus spelæus*, il n'y a point d'ossements de renne.

« 3° Les plus anciennes traces de l'homme vivant en société se montrent en Hongrie, dans des lacs ou des tourbières. Le caractère des objets recueillis indique la fin de la *pierre polie*. Ces antiques populations paraissent s'être établies de préférence dans les plaines marécageuses et y avoir connu la pratique des habitations lacustres et des villages sur pilotis dans des conditions qui rappellent, jusque dans les moindres détails, les *terramares* italiennes de l'Émilie. L'usage de ces pilottages ou *palafittes* s'est perpétué sur les rives du Danube jusqu'à l'époque du fer. Il est difficile de ne pas penser que des populations, ayant entre elles les plus grands rapports, occupaient alors la vallée du Danube, de la Save et une partie de la haute Italie. Nous savons, par le témoignage des historiens anciens les plus autorisés, qu'en Colchide et en Paeonie existaient

des mœurs semblables. Les Pæoniens étaient des Pélasges comme les habitants primitifs de la haute Italie. Il y a là des rapprochements excessivement curieux.

« 4° Le bronze hongrois a un caractère *sui generis* incontestable. Armes, ornements, ustensiles, bien que dérivant pour la forme et la composition du métal des types communs aux diverses contrées de l'Europe, se distinguent nettement des armes et ustensiles du Nord et de l'Ouest. Il y a eu évidemment, ainsi que l'a très-bien dit M. Worsaae, à la suite de l'introduction des métaux en Occident, formation d'un certain nombre de provinces industrielles du bronze, distinctes les unes des autres. Ajoutons que le développement de ces centres divers n'a point été synchronique. Ces développements locaux semblent même avoir commencé dans chaque province à des dates sensiblement différentes, et avoir pris fin à des dates également éloignées les unes des autres. Chez certaines tribus ou nations, par exemple, la période de développement du bronze a été très-longue. Elle a été, au contraire, très-courte chez d'autres. Le fer, chez ces dernières, a de très-bonne heure remplacé le bronze pour la majeure partie, au moins, des ustensiles et des armes. Mais les objets de bronze ne disparaissaient pas pour cela complètement des contrées où pénétrait le fer. Le bronze subissait seulement, dans ses formes et dans la manière de le travailler et de l'orner, une transformation en rapport avec l'état social nouveau auquel la connaissance et l'usage commun du fer donnait naissance. C'est ainsi que de très-bonne heure le commerce a pu transporter des pays *méridionaux*, pays du fer, dans les pays du bronze, des objets ou armes de bronze de *l'âge du fer*, tandis que les types immobiles du bronze des pays du Nord descendaient dans le Sud et se mêlaient aux formes nouvelles. Ces observations expliquent la difficulté de bien préciser les types de l'âge de bronze pur et les divergences d'opinion sur la durée de *l'âge de bronze* dans les pays occidentaux. M. Worsaae a essayé de faire pour le Danemark ce travail de départ des objets indigènes et des objets importés. Vingt-cinq planches que j'ai fait photographier et que je

mettrai sous vos yeux dans une prochaine séance vous montreront à quel résultat curieux il est arrivé.

« 5° L'âge du fer a été en Hongrie beaucoup plus précoce qu'en Danemark, en Suède et dans les contrées de l'Allemagne voisines de la Baltique. Jusqu'ici pas un seul cimetière n'a été signalé en Hongrie appartenant à l'âge du bronze pur. Les pilottages des terramares ou habitations lacustres de Hongrie touchent déjà à l'âge du fer. La facilité des rapports entre la Hongrie et l'Asie-Mineure d'un côté, entre la Hongrie et la Haute-Italie de l'autre, pays où le fer s'est montré dès une si haute antiquité, explique ce fait de la façon la plus naturelle. Mais ce qui doit nous intéresser bien davantage, nous Français, Celtes ou Gaulois, c'est que cet âge du fer hongrois se divise en deux périodes, et que si la première paraît être, comme je l'ai fait pressentir plus haut, *Pœonienne ou Pélasgique*, la seconde est incontestablement *Gauloise*.

« 6° Les traces des Gaulois en Hongrie ou au moins dans une grande partie du pays sont évidentes. Les épées de fer, les fers de lance, les fibules, les torques de bronze de nos tumulus et de nos cimetières des deux rives du Rhin, de l'Helvétie, du Tyrol, comme de la Bourgogne ou de l'Alsace et de la Champagne, se retrouvent en Hongrie. Le petit musée improvisé à Pest, pour le Congrès, contenait *sept* localités de ce caractère, bien que les organisateurs du Congrès n'eussent pas reconnu l'importance historique de ces objets. C'est une étude à faire qui donnera des résultats sérieux. Les Hongrois vont s'en occuper. Ajoutons que de nombreuses monnaies gauloises, dites encore pannoniennes, se rencontrent dans les mêmes localités.

« 7° La trace des Gaulois ou Galates ne se retrouve pas seulement, sans contestation possible, sur les bords du Danube, de la Save et de la Drave, mais encore et avec plus d'intensité en Silésie, en Moravie et surtout en Bohême et dans toute l'ancienne Franconie et l'ancienne Souabe. Je me suis arrêté, en revenant de Pest, à Prague, à Nuremberg, à Stuttgart. J'ai interrogé les archéologues de la Bohême, de la Bavière et du Wurtemberg. J'ai visité diverses collec-

tions publiques et particulières. Partout, sur ce parcours, j'ai rencontré des armes, des bijoux, des ustensiles que nous sommes habitués à considérer comme exclusivement gaulois. Epées, fers de lance, torques, fibules, umbo de boucliers, roues et autres détails du char de guerre sont, comme en Hongrie, identiques à nos roues, boucliers, fibules, torques, fers de lance et épées gauloises de l'est de la France. J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une planche représentant, malheureusement d'une façon bien défectueuse, une tombe découverte à *Zizkove*, en Bohême. La vue seule des objets recueillis dans cette tombe, qui ne représente pas un fait isolé, vous prouvera l'exactitude de mes assertions. Sept monnaies gauloises trouvées près du squelette ne permettent d'ailleurs aucun doute sur la nationalité du guerrier enseveli à Zizkove. Une épée en fer, perdue aujourd'hui, gisait au côté du mort.

« Il devient de plus en plus évident pour moi que la *Gaule primitive*, *Gallia* ou *Galatia*, comme plus tard la France des Francs, était assise à cheval sur le Rhin, s'étendant à droite jusqu'à Prague et Carnunum (Gran), au-dessous du Mein, à gauche jusqu'à Épernay, Sens, Bourges, Semur et Lyon. Archéologiquement parlant, au début de notre premier âge du fer, nous sommes beaucoup plus en *Gaule* à Prague, Nuremberg, Stuttgart, Munich, Landshut, Halstatt et même *Gran*, qu'à Bordeaux, Limoges, Poitiers, Nantes et Rennes. On peut chercher l'explication de ce fait, on ne peut guère le nier. Le texte de Sempronius Asellio, cité par M. d'Arbois de Jubainville, et qui, 113 ans avant J.-C., plaçait Noreia (Neumark près Gratz) en Gaule, exprime donc une vérité incontestable. J'ajouterai que je suis également de plus en plus convaincu que c'est avec la Gaule de l'Est, la Gaule de la rive droite du Rhin, que l'Italie-Supérieure a été primitivement en rapports suivis soit de commerce, soit de guerre. »

## Séance du 11 Octobre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Mémoires de l'Académie du Gard*, 1874, in-8°.
— *de l'Académie nationale de Caen*, 1876, in-8°.
— *de l'Académie Stanislas*, 4e série, t. VIII, in-8°.
— *de la Société académique de l'Oise*, t. IX, 2e partie, in-8°.
— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXIII, 2e partie, in-8°.
— *de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. XVII et XVIII, in-8°.
*Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*. XXIV heft. 1876, in-8°.
*Proceedings of the american philosophical Society held at Philadelphia*, t. XIV, in-8°.
— *of the Society of antiquaries of London*, janvier à juin 1875, in-8°.
— *of the Society of antiquaries of Scotland*, t. X, 2e partie ; t. XI, 1re partie, in-4°.
*Revue africaine*, mai et juin 1876, in-8°.
*Société archéologique de Bordeaux*, t. II, 4e fasc., in-8°.

*Travaux.*

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau le dessin d'une mosaïque jadis découverte à Autun, qui représente Bellérophon. Cette mosaïque a appartenu lors de son exhumation à M. Jovet, zélé collectionneur autunois ; à sa mort, ce monument fut enlevé pour être vendu. Après plusieurs voyages en Angleterre et sur le continent, la mosaïque d'Autun fut acquise par le Gouvernement, puis déposée au Musée de St-Germain. M. Bertrand soumet à la Société un projet pour placer ce magnifique monument dans une des salles de l'établissement confié à sa direction.

M. Saglio annonce l'ouverture, au Musée du Louvre, de nouvelles salles contenant des œuvres intéressantes de sculpture de la Renaissance ; il invite ses confrères à les visiter.

M. Kerviler, ingénieur chargé de la direction des travaux du port de St-Nazaire (Loire-Inférieure), signale à la Société les premiers résultats des fouilles faites dans la vasière de St-Nazaire, jusqu'à sept mètres au-dessous du niveau actuel. L'étude des coupes exécutées avec soin lui permet de placer entre le v^e^ et le x^e^ siècle avant l'ère chrétienne l'existence, sur cette partie du littoral armoricain, de populations qui se servaient de la pierre polie et du bronze.

## Séance du 18 Octobre.

Présidence de M. Al. Bertrand, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin du Bouquiniste*, n° 452, in-8°.

*Proceedings of the Society of antiquaries of London*, fév. à avril 1876, in-8°.

*Revue belge de numismatique*, XXXII^e^ année, 4^e^ livr., in-8°.

*Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 5, in-8°.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, LII^e^ vol., n^os^ 3 et 4; LVIII^e^ vol., n^os^ 3 et 4, in-8°.

Bertrand (Alex.). *Archéologie celtique et gauloise*, 1876, in-8°.

*Correspondance.*

M. Lecoy de la Marche renouvelle sa demande comme candidat à l'une des places de membres résidants vacantes en ce moment.

M. le comte de Marsy, associé correspondant à Compiègne, signale une affique en bronze faisant partie de la collection de M. Comont, curé de St-Pierre-le-Viger, près de Dieppe ; ce petit monument présente une légende analogue à celle qui est gravée sur une des affiques publiées récemment par M. Bordier dans les Mémoires de la Société.

*Travaux.*

M. Al. Bertrand communique une nouvelle note de M. Kerviler au sujet des travaux du second bassin de St-Nazaire. La Société entend avec un vif intérêt l'historique de l'anse de Penhouët où l'on creuse le bassin. La description des objets, armes et instruments, que l'on y a trouvés et qui se rapprochent beaucoup de ceux des cités lacustres de la Suisse, permet de supposer, avec quelque vraisemblance, que l'on est ici en présence d'un port maritime de la plus haute antiquité. M. Bertrand annonce qu'il va se rendre à St-Nazaire, à l'effet d'étudier cette importante découverte dont il ne manquera pas d'entretenir de nouveau la Compagnie.

M. Perrot présente une statuette de Pâris, en bronze, trouvée à Nicomédie (Ismidt), dans le cours de travaux exécutés pour la construction d'un arsenal.

## Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Annuaire des Sociétés savantes de France et des Congrès scientifiques*, IV[e] série, 6[e] vol., in-8°.

*Bulletin du Bouquiniste*, n° 453, in-8°.

— *trimestriel de l'Institut des provinces*, n° 4, oct. 1876, in-8°.

*Journal des Savants*, oct. 1876, in-4°.

AUBERTIN (Ch.). *Notice sur la chapelle des chevaliers du Temple, à Beaune*, in-8°.

BAYE (JOSEPH DE). *Carreaux émaillés de la Champagne*, in-8°.

— *Mémoire sur la nécropole franque de Oyes*, in-8°.

BRAQUEHAYE (CH.). *Objets en terre cuite trouvés dans l'Adour à Dax (Landes)*, in-8°.

JOUSSET (le docteur). *Corbon-le-Vieux*, in-8°.

JULLIOT (G.). *La Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, de Geoffroy de Courlon ; texte et traduction*, in-8°.

LEWIS (M.-A.). *Remarks of a bronze statuette found at Earith.* in-8°.

MATHON. *Notice sur le pilori de Beauvais,* in-8°.

MAZARD (H.-A.). *Exposition rétrospective de Reims,* in-8°.

MOISY (HENRI). *Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue,* in-8°.

*Correspondance.*

M. Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux ; ses présentateurs sont MM. de Saulcy et de Barthélemy. Le président désigne MM. Bertrand, Guillaume et Longnon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. Bertrand lit un rapport au nom de la commission chargée de formuler des conclusions sur la candidature de M. Ed. Piette, juge de paix à Craonne (Aisne). On passe au scrutin, et M. Piette ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, le président, conformément aux conclusions de la commission, le proclame associé correspondant national.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, lit une notice sur les fouilles faites à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), de 1868 à 1876. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Alex. Bertrand rend compte de la visite qu'il vient de faire aux fouilles du bassin de Saint-Nazaire et présente les principaux objets qui y ont été recueillis, entre autres une épée ainsi qu'un poignard en bronze, et une hache en pierre avec son emmanchure en corne de cerf. Il annonce qu'il attend de nouveaux renseignements pour compléter cette communication.

M. Prost commence la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle.*

## Séance du 15 Novembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin d'archéologie chrétienne* (édition française), IIIe série, 1re année, n° 2, in-8°.

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1874-1875, in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, IIe série, t. XIV, in-8°.

*Revue de l'art chrétien*, t. XX, in-8°.

*Tables générales des bulletins de la Société archéologique du Limousin*, t. I à XXII, in-8°.

MARSY (le comte A. DE). *Saint-Quentin à la fin du* XVIIIe *siècle*, in-8°.

MOUGINS DE ROQUEFORT-GAZAN (A.). *Inscription grecque trouvée à Antibes en* 1866, in-8°.

*Travaux.*

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne (Oise), rappelle qu'à la séance du 2 février dernier il a communiqué à la Société un traité original passé entre la ville de Cologne et ses métiers en 1396, document qu'il avait été chargé par la famille de notre regretté confrère, M. F. Le Proux, d'offrir en son nom à l'École des chartes. M. Demay, qui a eu l'obligeance d'analyser ce document et d'en étudier les sceaux, en a signalé (p. 64 du *Bulletin*) un second exemplaire à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. M. de Marsy vient aujourd'hui en indiquer un troisième qu'il a eu dernièrement l'occasion de voir au British Museum où il est exposé parmi les *Historial deeds and papyri*, et décrit en ces termes sous le n° 5 de cette série (p. 39, éd. de 1873 du « Guide to the autographe Letters, » etc.).

N° 5. — Original act, constituting a municipal council for the city of Cologne, and having appended the seals of the various Guilds. Dated 14th sept. 1396. Presented by Octavius Morgan, esq. M. P. in 1858.

été constatée dernièrement dans une publication allemande. Il serait bon de la signaler à ceux de nos confrères qui n'en auraient pas eu connaissance.

« Notre excellent correspondant F. Keller, avec lequel j'entretiens depuis de longues années d'excellentes et fructueuses relations, m'a remis pour être offert à notre Société le septième rapport publié par la Société des Antiquaires de Zurich sur les établissements lacustres. Ce rapport, accompagné de nombreuses planches (elles sont au nombre de 24), renferme le résultat des recherches exécutées dans les lacs de la Suisse occidentale depuis l'année 1866, et décrites par MM. Forel, de Fellenberg, avec le concours des docteurs Rütimeyer, Uhlmann et Studer; elles étaient en partie connues ; mais de leur ensemble, et de la manière dont elles se trouvent présentées naît un intérêt assez puissant, surtout sous certains rapports. Les objets trouvés dans les lacs de Bienne, de Morat et de Neufchâtel, ont été fabriqués avec des matières très-diverses, telles que l'ambre, l'argile, le bronze, le bois, le cuivre rouge, le fer, le grès, le silex, la terre cuite ou durcie, les os, les dents et les défenses d'animaux, et sont aussi diversifiés de formes que les usages auxquels ils étaient destinés diffèrent entre eux ; ce sont des harpons, des manches, des scies, des poinçons, des étuis, des aiguilles, des marteaux, des cuillères, des pointes de flèche, des mors de cheval. des poignées, des ornements de corne, des haches, des perles, des épées, des poignards, des couteaux, de prétendus ciseaux, des gouges, des agrafes, des fibules, des faucilles, des épingles, des bracelets, des umbos de bouclier, des anneaux, des vases de différentes formes, des jouets d'enfants, etc., etc., et en outre un assez grand nombre d'objets dont nous ne pouvons plus déterminer aujourd'hui l'usage, pas plus que nous ne pouvons savoir même approximativement l'âge reculé où ces produits de l'industrie humaine ont été fabriqués, ou à quelles populations ils ont appartenu, quoique maintenant nous puissions affirmer que ces populations habitaient tout à la fois la terre ferme et les eaux des lacs de l'Helvétie.

« Ce dernier fait est tellement démontré aujourd'hui que

je ne crois pas utile de donner de nouvelles preuves à l'appui. Seulement je dirai que la présence de haches en jade et en néphrite dans les eaux du lac de Bienne, matières qui toutes les deux sont jusqu'à présent regardées comme originaires de la Sibérie et de la Chine, au milieu d'instruments façonnés avec des pierres indigènes, est bien difficile à expliquer. Comment, en effet, ces haches sont-elles parvenues en Suisse? Les relations commerciales, à des époques aussi reculées et aussi incertaines entre ce pays et l'Orient, semblent bien hypothétiques. Faut-il admettre l'immigration des peuples qui s'en servaient et pour lesquels elles n'avaient sans doute rien de précieux, puisqu'en Orient ces matières ne sont pas aussi rares que chez nous?

« L'emploi du bronze et du fer simultanément n'est pas douteux. On a trouvé en effet, dans diverses stations des lacs occidentaux de la Suisse, des mors en bronze et en fer, des faucilles en très-grande quantité fabriquées à l'aide de ces deux métaux; et quelquefois même, le fer se trouve élégamment incrusté dans le bronze.

« Mais, à mon sens, ce qui mérite de fixer notre attention avant tout, c'est la présence des moules qui ont servi à fabriquer une partie des instruments en bronze découverts en même temps. Trop longtemps, en effet, on avait voulu admettre que tous les objets en bronze recueillis soit dans les tombeaux, soit dans les pilotis des lacs suisses avaient été importés de l'étranger. Or, à Mœringen notamment, station lacustre depuis très-longtemps connue et exploitée, on a mis au jour des moules en grès et en argile destinés soit à être brisés après l'opération de la fonte terminée, soit à être conservés, puisqu'ils étaient formés de plusieurs parties qu'on diminuait ou qu'on séparait à volonté ; ces moules avaient servi à fabriquer des couteaux, des haches, des faucilles, des épingles, des coutres de charrue. Je m'arrête ici pour ne pas devenir fastidieux. Il y aurait sans doute bien d'autres inductions à tirer de l'étude de tous ces objets réunis presqu'au même endroit, et qui par leur diversité, souvent par leur élégance, témoignent hautement de l'in-

dustrie humaine, favorisée sans doute par des circonstances particulières.

« Je termine en signalant à la Société une trouvaille de quelques monnaies romaines des bas temps faite il y a quelques jours en captant à une demi-lieue d'Arc-en-Barrois, à Monterot, une source précieuse dont les eaux doivent être amenées dans cette ville et servir à alimenter les fontaines publiques. On m'a dit qu'on avait découvert précédemment un tuyau en plomb avec l'inscription *Marcellinus Fec*, dans une habitation du village de Monterot, où sans doute il servait à conduire les eaux de la même source dans quelque villa. Comme Langres n'est qu'à six ou sept lieues d'Arc, il n'est pas étonnant que les Romains qui ont laissé des traces assez considérables de leur passage dans cette ville aient habité ses environs ; mais il est peut-être bon de signaler le fait en question. »

M. Prost continue la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle.*

## Séance du 22 Novembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, t. XXXIX de la coll.; III^e^ série, t. XII, in-8°.

GROS (le D^r^ V.); FELLEMBERG (ED. DE); FOREL (F.-A.). *Résultat des recherches exécutées dans les lacs de la Suisse occidentale depuis l'année* 1876, in-4°.

*Correspondance.*

M. Ed. Piette adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, présenté par MM. de Montaiglon et de Barthélemy, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Guillaume, Longnon et de Ville-

fosse, pour former la commission chargée de donner des conclusions sur les titres soumis à l'appui de cette candidature.

Le président désigne ensuite MM. de Barthélemy, Bertrand et de Villefosse, pour former la commission chargée de faire un rapport au sujet de l'admission de M. le général Creuly au nombre des membres honoraires.

*Travaux.*

Il est donné lecture de deux rapports de la Commission des impressions, proposant l'insertion dans le volume des Mémoires d'une notice de M. Longnon sur *Champloceaux, siége d'un évêché au* VI^e^ *siècle;* et d'un travail de M. Cafflaux, associé correspondant à Valenciennes, *sur la charte de la frairie de la Halle-basse* de cette ville. On passe à un double scrutin, et la Société ratifie par son vote les conclusions de ces rapports.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle.*

M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez, adresse à la Société, en communication, un rapport sur le résultat de fouilles intéressantes faites sous sa direction aux environs de cette ville.

Il s'agit d'abord de bains romains, dont le plan a été relevé complétement; ils étaient situés sur les bords de la Lauterne, petit cours d'eau qui contourne la ville et va, non loin de là, se jeter dans l'Aveyron. Les eaux nécessaires à l'établissement paraissent y avoir été amenées d'une source voisine. Dans ces substructions qui sont importantes par leur étendue, M. l'abbé Cérès a recueilli plusieurs monnaies dont la plus ancienne est de Marc-Antoine et la plus récente d'Antonin; une grande quantité de fragments de poteries; parmi ceux-ci des fragments de ces vases en terre rouge, couverte de vernis, et généralement connus sous le nom peu justifié de vases samiens; sur l'un on voit Remus et Romulus allaités par la louve; sur un autre un personnage conduisant un bige lancé au galop; sur un troisième, un

esclave attaché au dos d'un lion bondissant. Il faut encore citer des épingles à cheveux; des débris d'enduits et des peintures représentant des dessins géométriques; des plaques en marbre; des bases et des tronçons de colonne; un bloc de moyens-bronzes reliés ensemble par l'oxydation; une clef et une clochette en fer; une chaîne et une agrafe en bronze; des instruments en fer, pelles, pinces, ciseaux de maçon, gouges, truelles, poinçons, clous; un grand nombre de lamelles de plomb irrégulièrement découpées et traversées par des clous en fer; des lampes en terre : parmi celles-ci, l'une représente un aigle éployé, une autre un enfant monté sur un lion.

M. Cérès annonce ensuite qu'il a retrouvé dans l'enclos du Haras un cimetière qu'il suppose avoir été le lieu de sépulture de la cité des Rutènes. Les fouilles ont fait découvrir une trentaine de vases funéraires en verre et en terre; une fiole de 12 à 14 centimètres de hauteur, portant sous la partie inférieure l'inscription M.PRIMI; des lampes, des fibules, des boucles de ceinture, des bagues, des anneaux, des monnaies en bronze du haut empire. Les urnes étaient dans des trous peu profonds, tantôt carrés, tantôt en forme d'entonnoirs, creusés dans un schiste assez tendre, recouvertes de vases plus petits, de pierres plates ou de briques.

## Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XXX^e^ vol., in-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*. XV^e^ année, liv. 1 à 6, in-8°.

*L'Investigateur*, juillet et août 1876, in-8°.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XV, in-8°.

*Société archéologique de Bordeaux*, t. II, octobre et décembre 1875, in-8°.

— *de l'histoire de Normandie. Mémoires de Bigot de Monville*, édités par le vicomte d'Estaintot, in-8°.

AUBERTIN (CH.). *Notes sur la chapelle de Musinens (Ain)*, in-8°.

GUADET. *Supplément au recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. IX, in-4°.

KERVILER (RENÉ). *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine à l'époque romaine*, in-8°.

QUIN (CHARLES). *Le Havre avant l'histoire et l'antique ville de l'Eure*, in-8°.

RENIER (LÉON). *Recueil de diplômes militaires*, Ire livr., in-4°.

SCHLUMBERGER (GUSTAVE). *Monnaies inédites des Francs en Orient*, in-8°.

— *Les Bractéates d'Allemagne*, in-8°.

— *Monnaies des princes chrétiens d'Orient*, in-8°.

— *Numismatique de Rhodes avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean*, in-8°.

— *Deux sceaux et une monnaie des grands-maîtres de l'Hôpital*, in-8°.

— *Monnaie inédite des seigneurs de Toron en Syrie*, in-8°.

*Correspondance.*

M. G. Schlumberger, présenté par MM. de Saulcy et Bertrand, écrit pour annoncer son intention de se porter candidat à l'une des places de membre résidant vacantes en ce moment. Le président désigne MM. Robert, de Barthélemy et Chabouillet pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Moisy, présenté par MM. de Montaiglon et Longnon, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. MM. Heuzey, P. Nicard et de Barthélemy sont désignés par le président pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), envoie les photographies de plusieurs objets antiques dont voici l'énumération : trois cuillères en silex, dont

l'une est pourvue d'un manche en os de renne ; deux silex pouvant avoir servi à aplanir ou à polir, le tout trouvé dans les communes de Pont-Remy et d'Hocquelas (arr. d'Abbeville) ; un petit vase en bronze, en forme d'aiguière, trouvé dans la commune de Beaucamp-le-Vieux (arr. d'Amiens), au milieu d'anciennes sépultures.

*Elections.*

La Société procède au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1877. Ont été élus :

*Président :* M. Al. Bertrand.
1er *vice-président :* M. Victor Guérin.
2e *vice-président :* M. Heuzey.
*Secrétaire :* M. Guillaume.
*Secrétaire-adjoint :* M. L. Courajod.
*Trésorier :* M. Ed. Aubert.
*Bibliothécaire-archiviste :* M. Pol Nicard.

MM. A. de Barthélemy et C. Wescher sont élus membres de la Commission des impressions ; MM. de Montaiglon et de Guilhermy, membres de la Commission des fonds.

MM. Prost et Bertrand lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de donner des conclusions sur les candidatures de MM. Boutaric et Kerviler. On passe au vote, et le nombre de suffrages exigé par le règlement étant obtenu, le président proclame M. Boutaric membre honoraire, et M. Kerviler associé correspondant national à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

*Travaux.*

M. de Guilhermy lit, au nom de la commission nommée dans une des dernières séances au sujet des monuments déposés dans les magasins de Saint-Denis, le rapport suivant qui sera annexé à la lettre que le président écrira, au nom de la Compagnie, au ministre de l'Instruction publique :

« Notre confrère, M. Pol Nicard, a prié M. Anatole de Barthélemy d'appeler l'attention de la Société sur un certain nombre de monuments dignes d'intérêt, qui sont depuis

longtemps déposés dans des magasins annexés à l'église de Saint-Denis, et dont il réclame la translation dans un des Musées de la ville de Paris.

« La commission chargée de l'examen des observations de M. Pol Nicard m'ayant choisi pour rapporteur, j'ai l'honneur de présenter à la Société le résultat des recherches que nous avons faites à ce sujet. Je vais donc vous exposer, en peu de mots, l'origine et l'importance des monuments qui ont justement éveillé la sollicitude de notre confrère.

« La suppression du Musée des monuments français et l'appropriation des bâtiments qu'il occupait au service de l'École des beaux-arts, eurent pour conséquence immédiate et funeste la dispersion, la mutilation, la destruction même de quantité de monuments de sculpture et d'épigraphie arrachés à grand'peine, une première fois, des mains des barbares par Alexandre Lenoir. Un peu plus tard, vers 1835, M. Debret, architecte à la fois de l'École des beaux-arts et de la basilique de Saint-Denis, fit transporter dans les dépendances de ce dernier édifice les objets précieux qui s'y trouvent encore. Cette circonstance les a probablement sauvés d'une disparition complète. Dans l'état actuel des choses, il ne serait pas facile d'en dresser un exact inventaire. Nous ne pouvons citer ici que ce qu'il nous a été permis de reconnaître au milieu de débris entassés les uns sur les autres. En voici donc la nomenclature :

1. La porte de l'ancienne chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, œuvre de Pierre de Montereau.

2. Une énorme quantité de fragments d'architecture des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles; colonnes, gargouilles, clochetons, niches, etc., etc.

3. Des colonnettes de marbre qui paraissent avoir fait partie d'un cloître.

4. Des colonnes de marbre noir provenant d'un baldaquin, XVII^e^ siècle.

5. Des colonnes de marbre blanc provenant, dit-on, de Gaillon.

6. Des boiseries de Gaillon et d'Anet.

7. Des boiseries de Saint-Lucien de Beauvais. (Le renard prédicateur, etc., etc.)

8. Des panneaux de verrières de diverses époques.

9. Une collection très-considérable de chapiteaux, les uns à personnages, d'autres feuillagés, d'autres de formes classiques, du XI^e^ siècle au XVII^e^.

10. Des rétables en pierre coloriée, des XIV^e^ et XV^e^ siècles. (Statuettes, légendes, fleurs de lys, etc., etc.)

11. Des fragments de statues en grand nombre, saints, saintes et autres personnages; têtes, bustes, corps plus ou moins mutilés.

12. Un Adam, autrefois placé à la façade de Notre-Dame de Paris, XIII^e^ siècle.

13. La Trinité, groupe en terre cuite, XVII^e^ siècle. (Saint-Benoit de Paris).

14. Femme agenouillée, statuette en marbre par Moitte, XVIII^e^ siècle.

15. La communion de saint Denis, marbre, XIV^e^ siècle, bas-relief.

16. Un Père éternel entouré d'anges, bas-relief, XV^e^ siècle.

17. Le trépassement de la Vierge, bas-relief albâtre, XVI^e^ siècle. (Saint-Jacques de la Boucherie).

17 bis. Le Christ et les Apôtres, bas-relief en pierre noire XVI^e^ siècle. (Des Mathurins).

18. Les Actes des Apôtres, bas-relief en pierre. (Saint-Père de Chartres), XVI^e^ siècle.

19. L'Adoration des Mages, bas-relief en pierre. (Chapelle d'Anet), XVI^e^ siècle.

20. La Samaritaine, bas-relief en pierre. (Grands-Augustins de Paris), XVI^e^ siècle.

21. Le temps, la vie, la mort, bas-relief en marbre, XVI^e^ s.

22. Louis XV, protégeant les arts, bas-relief en marbre, XVIII^e^ siècle. (Anc. Acad. royale).

22 bis. Les quatre Vertus cardinales, bas-relief en marbre, par Sarazin. (Saint-Louis des Jésuites), mon. de Louis XIII.

23. Autres Vertus, figures allégoriques, génies, pleureuses, provenant de monuments funéraires, en pierre et en marbre; encadrements historiés.

24. Ecussons armoriés.

25. Trophées d'armes ou d'autres attributs.

26. Médaillon de marbre du duc d'Estrées, vice-amiral et maréchal de France. (Des Bons-hommes de Passy), XVIIIe siècle.

27. Deux inscriptions carlovingiennes.

28. Une dalle d'architecte, sur laquelle sont gravés les instruments de sa profession, XIIIe siècle.

29. Nombreux débris d'autres dalles, des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

29 bis. Plusieurs dalles que les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés firent placer au XVIIe siècle sur des sépultures mérovingiennes, Clotaire II, Bertrade, etc.

30. Pose de la première pierre de l'église des Grands-Carmes de Paris, XIVe siècle.

31. Trois inscriptions de la famille de Dormans, XVe siècle. (Collége de Beauvais, Paris).

32. Une croix du cimetière des Innocents, XVe siècle.

33. Même cimetière, épitaphe d'un échevin (1442), de trois bourgeois marchands (1529, 1531, 1553).

34. Actes de fondation, 1424, 1488, 1557, 1558. (Grands Augustins, Sainte-Croix de la Bretonnerie, Saint-Gervais, Saint-Étienne-du-Mont et autres).

Épitaphes des personnages ci-après[1] :

35. Christophe de Marle, conseiller au Parlement, 1555. (Blancs-Manteaux).

36. Duchesse de Joyeuse, 1611. (Cordeliers).

37. Le cardinal de Retz, son cœur, 1679. (Filles-du-Calvaire).

38. Pierre Seguin, aumônier de la reine Anne, 1671. (Saint-Germain-l'Auxerrois).

39. Émeric de Bragelogne, évêque de Luçon, 1644. (Saint-Paul).

40. René Potier, duc de Tresmes, 1670. (Célestins).

41. Jules Hardouin Mansart, 1708. (Saint-Paul).

42. Mabillon, 1707. (Saint-Germain des Prés).

43. Montfaucon, 1741. id.

1. V. le Recueil des inscriptions de la France, t. I.

44. Autres inscriptions de moindre importance, 1601, 1638, 1688, 1690. (Célestins, Le Temple, Saint-Roch, Saint-Séverin, etc., etc.)

45. Plusieurs inscriptions très-anciennes, enfouies dans les substructions de l'abside de la petite église de Saint-Paul, à Saint-Denis, derrière le chevet de la basilique.

« On pourrait encore recommander au ministre un grand et beau tableau, école flamande : Le Martyre de saint Denis, donné à l'église par Napoléon Ier, qu'on a vu pendant quelques années dans le chœur d'hiver maintenant détruit, et qui ne paraît pas destiné à être replacé ailleurs ; plusieurs bas-reliefs du Vieux-Louvre, encastrés à l'École des Beaux-Arts, en plein air, dans une muraille peu solide. Provoquer une dernière recherche dans les cours, dans les caves, dans les salles de l'École des Beaux-Arts. Chaque fois qu'on y a fouillé, on a trouvé quelque chose d'intéressant. »

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne (Oise), communique le calque d'un fragment de vitrail qui lui a été confié par M. Latteux, et qui est probablement inédit. Ce vitrail représente la Vierge couronnée, tenant de la main droite une pomme qu'elle présente à l'Enfant Jésus placé à sa gauche. Dans le fond, on lit l'inscription suivante qui forme cinq lignes :

| | |
|---|---|
| PH..... | ARCHIE |
| PBITUR | ICEN D |
| EDICAVE | CCLESAI |
| STATEP | HERVE |
| IPRE | SBITI . |

Ou, en supprimant les abréviations :

*Philippus archiepiscopus Bituricensis dedicavit ecclesiam istam tempore Hervei presbiteri.*

Le seul archevêque de Bourges qui, au XIIIe siècle, ait porté ce prénom, est Philippe Berruyer, qui occupa ce siége de 1236 à 1260 (*Gall. ch.* t. II, col. 67-69). Ce fragment a donc sa date précise à 20 ans près. Il appartenait à l'église d'Orcay, canton de Salbris (Loir-et-Cher), et a été envoyé pour être réparé à la fabrique de vitraux que dirigent MM. Bazin et Latteux au Mesnil-Saint-Firmin.

M. de Marsy fait remarquer que le sujet représenté ici est un nouveau témoignage du symbole de la pomme dont M. de Barthélemy a entretenu la Société dans la séance du 4 octobre dernier (Voy. p. 175).

## Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

**Ouvrages offerts :**

*Journal des Savants*, novembre 1876, in-4°.

*Memoria de los trasbajos elevados à cabo por la Sociedad arqueologica Valenciana durante il año* 1873, in-8°.

COURAJOD (LOUIS). *Un portrait de Michel Le Tellier au Musée du Louvre*, in-8°.

— *Sculptures de Gérard van Obstal conservées au Musée du Louvre*, in-8°.

DROUYN (LÉO). *Droits de péage et de passage dans la juridiction de Vayres*, in-8°.

— *Tizac de Galgon, épisodes du temps de la Fronde dans un village du Bordelais*, in-8°.

KERVILER (RENÉ). *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, in-8°.

RAYET (G.). *Les cadrans solaires coniques*, in-8°.

— *Inscriptions inédites ou imparfaitement publiées des Sporades ; inscriptions de l'île de Cos*, in-8°.

— *Inscriptions inédites trouvées à Milet, Didymes et Héraclée du Latmus, conservées au Louvre*, in-8°.

— *Les figurines de Tanagra au Musée du Louvre*, in-8°.

— *Mémoires sur l'île de Cos*, in-8°.

*Correspondance.*

M. Boutaric adresse ses remerciements à la Compagnie, à l'occasion de son admission au nombre des membres honoraires.

M. Rayet, ancien membre de l'École d'Athènes, répétiteur pour les antiquités grecques à l'École pratique des Hautes-Études, présenté par MM. de Montaiglon et Bertrand, pose sa candidature à l'une des places vacantes de membre résidant. Le président désigne MM. Perrot, Egger et Guillaume, pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Guiffrey écrit pour annoncer qu'il maintient sa candidature à l'une des places vacantes de membre résidant.

*Travaux.*

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Caix de Saint-Aymour ; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le réglement, le président proclame M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour associé correspondant national à Senlis (Oise).

M. Prost termine la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle*. — La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

## Séance du 20 Décembre.

**Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.**

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 122, in-8°.

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique ; procès-verbaux des séances*, t. VI, 5e cah., in-8°.

*Congrès archéologique de France*, 52e session, in-8°.

*Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, 2e série, vol. VII, n° I, in-8°.

CRAHAY (LOUIS). *Coutumes de la ville de Maestricht*, in-4°.

DELIÈRE (EDM.). *Don Juan et Haidée*, in-8°.

DUPREZ (RAIMOND). *Étude sur la ville et la collégiale de Hombourg-l'Évêque*, in-8°.

VILLEFOSSE (ANT. HÉRON DE). *Un nouveau texte géographique*, in-8°.

*Correspondance.*

M. Henri Gaidoz, directeur de la *Revue celtique*, présenté par MM. de Barthélemy et Creuly, fait connaître son intention de se porter candidat à l'une des places vacantes de membre résidant. Le président désigne MM. Perrot, Longnon et Guillaume, pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques de M. Gaidoz.

M. Aurés, associé correspondant à Nîmes (Gard), adresse des observations relatives à une note communiquée à la Société, dans la séance du 15 mars; elles portent sur la lecture des caractères grecs de l'inscription récemment découverte à Nîmes, et sur la preuve de l'existence d'une mesure nationale antérieure à la conquête romaine. Il est décidé que ces observations seront renvoyées à M. Bertrand, auteur de la note, absent aujourd'hui, avec prière de faire un rapport à la Compagnie.

*Travaux.*

Sur la proposition de la Commission des impressions, la Société vote l'impression, dans le volume des *Mémoires*, du travail de M. Prost : *Pièces liturgiques composées à Metz au* IX^e^ *siècle.*

M. Longnon lit une étude sur les noms de lieux gaulois terminés en *durum*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Quicherat communique à la Société deux épitaphes de Français morts en Italie, qu'il a recueillies, l'une à Turin, l'autre à Bologne.

« La première est gravée sur une pierre, encastrée près de la porte d'entrée de la petite église de Saint-Dominique de Turin. Elle remonte à l'occupation du Piémont par les Français sous François I^er^.

CY GIST NOBLE HOMME THOMAS
PARENT S^r^ DE VILLETIN CON
TREROLLEVR DES GUERRES
NATIF DE MÉRY SVR SEINE
EN CHAMPAIGNE QVI TRESPAS
SA AV SERVICE DV ROY LE
XXIIII^e^ IOVR D'AVRIL L'AN M
DXLIIII PRIEZ DIEV POVR
SON AME

« L'autre épitaphe se lit dans le cloître de la célèbre église de Bologne qui porte aussi le vocable de Saint-Dominique. Elle concerne un membre de la famille Briçonnet.

HIC TVRONENSIS ERAT BRISSONET STIRPE IOHANNES
NATVS ET EXIMIIS NOBILITATVS AVIS
QVI DVM TE PATRIAE STVDIOSA BONONIA PRAEFERT
ET MORVM ET STVDIO CAPTVS AMORE TVI
OCCVBAT HIC RAPTVS NIMIVM IVVENILIBVS ANNIS
PROH DOLOR HVIC VIRTVS QVAE PRETIOSA FVIT
OBIIT IVNII XXII A. MCCCCLXXXXII

« Ni Bretonneau dans son *Histoire généalogique des Briçonnets*, ni le P. Anselme, n'ont eu connaissance de ce jeune homme mort en 1492, pendant qu'il étudiait le droit à Bologne. Il est impossible de lui assigner la place qui lui appartient dans la famille, vu le grand nombre de branches qui existaient déjà. Il semble avoir été d'une branche cadette, à en juger par les armoiries qu'on voit sculptées au-dessus de son épitaphe. Elles diffèrent un peu de celles des autres Briçonnet. Tandis que ceux-ci portaient *une bande componnée, chargée d'une étoile avec une autre étoile sur le champ de l'écu*, le blason figuré à Bologne présente *les deux étoiles sur le champ des deux côtés de la bande.* »

M. Quicherat ajoute que, pendant qu'il faisait sa recherche dans le livre de Bretonneau, ses yeux s'étant arrêtés sur l'article de Denis Briçonnet, évêque de Lodève du temps de François Ier, il y trouva le nom d'un peintre qu'il croit inconnu : du moins M. de Grandmaison ne l'a point enregistré dans son répertoire des artistes de la Touraine. Le nom de ce peintre est donné sous la forme latine *Godius*, parce que Bretonneau l'a cité d'après des Mémoires écrits en cette langue, par le célèbre érudit bénédictin Joachim Périon, lesquels Mémoires étaient conservés autrefois à l'abbaye de Cormery. C'est à propos des embellissements faits à cette abbaye par Denis Briçonnet, qui en fut supérieur, que le témoignage de Périon a été invoqué dans l'histoire des Briçonnet. Voici le passage, tel qu'il a été traduit par Bretonneau, le nom du peintre étant le seul mot qu'il ait laissé en latin :

« Il feist rebastir tous les édifices du monastère, qui « avoient grand besoin de réparations ès vitres, toicts et « murailles, où je sçay qu'il employa si grand nombre d'ou- « vriers qu'il en eust peu faire tout de nouveau de grands « logis. Il feist aussi peindre deux beaux tableaux par « *Simon Godius*, bénédictin, lequel il avoit amené du Lan- « guedoc, l'un desquels se voit en l'autel du crucifix, et « l'autre en celuy de Sainte Anne ; et feist tailler en bosse « les images du crucifix, de Nostre-Dame et de Sainct- « Jehan. »

M. Héron de Villefosse présente au nom de M. W. Guichard un travail de son père, M. A. Guichard, ancien associé correspondant de la Société : *Mémoire sur la voie romaine du Rhin à Lyon*, entre Lons-le-Saulnier et Coligny. L'auteur a soigneusement décrit et relevé un ancien chemin dont il retrouve la trace entre ces deux localités.

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« En 1811, Millin publia dans son *Voyage dans les départements du midi de la France* (t. IV, p. 3), un petit texte votif dont il n'avait certainement pas vu l'original.

« M. Véran, dit-il, a découvert au quartier des Forges (près du « village de Fontvielle, aux environs d'Arles), les *restes* d'un bas- « relief taillé sur le roc même : on y voit un taureau paré de bande- « lettes; il est devant un autel sur lequel il y a une grande coquille. « L'inscription qui est sur la base est effacée ; on y lit : « M-L-APVLEIVS[1]. »

« En 1824, M. de Villeneuve le reproduisit dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. II, p. 449), en l'accompagnant à peu près de la même description :

« ..... Sur la face de l'autel est gravé le nom de *M. Licinius* « *Apuleius*. D'autres caractères suivent, que M. Véran croit pouvoir « expliquer par *Neptuno V. S. L. M.* »

« Ces deux copies, qui paraissent avoir pour auteur commun M. Véran, sont l'une et l'autre inexactes, ainsi que les descriptions du bas-relief encore parfaitement intact, contrairement à l'assertion de Millin. Le monument est sculpté sur un rocher très-voisin de la ferme des Taillades, près de Fontvielle. Il se compose d'un petit autel rectangulaire, surmonté d'une immense coquille[2]; aussi est-il désigné par les gens du pays sous le nom de : *la coquille*. Sur l'autel est gravée l'inscription :

1. Il en donne un croquis très-inexact, sans l'inscription, dans son *Atlas*, pl. LXXI, fig. 1.

2. L'autel mesure en largeur o m. 50, en hauteur o m. 65; tandis que la coquille présente 1 m. 60 de largeur sur 1 m. 05 de hauteur.

M· LICINIVS
AEREPTVS

« M(arcus) Licinius Aereptus. »

« Je n'ai pas vu les autres caractères que signale M. Véran. A gauche de l'autel est sculptée la partie antérieure d'un taureau sans aucun ornement.

« Le croquis ci-joint donne l'ensemble du petit monument.

« Le voisinage d'Arles m'amène à parler d'un petit texte funéraire conservé au Musée de cette ville, et qui mérite aussi d'être rectifié.

D M
MAXIMINI
FESTI·PAVSAR
ISIDIS·T·P AREL
COLLEGAE

*D(iis) Manibus Maximini Festi, pausar(ii) Isidis. T(itulum) p(osuerunt) Arel(atenses) collegae.* A la troisième ligne, dans la partie inférieure de l'R, se trouve un trait vertical qui est peut-être un I ?

« M. Henzen a publié très-exactement le texte de cette inscription (n° 5885, a Bursiano), sans l'indication toutefois du point qui suit le T à la quatrième ligne, mais le sens semble

n'avoir pas été entièrement compris par le savant épigraphiste, qui propose de lire (à la 4e ligne) : Rei Publicae AREL *atensis* ? — M. Herzog (*Galliae Narbonensis historia*, n° 351) l'a donnée de nouveau, d'après une copie prise par lui-même sur le monument ; mais il lit à la quatrième ligne TRAPEL, de sorte qu'il interprète par TR*iumphalis* les deux lettres qui suivent le mot *Isidis*, en s'appuyant sur une inscription de Rome où le nom d'Isis est accompagné de cette épithète (Orelli, n° 1878).

« L'estampage que je mets sous les yeux de la Compagnie permet de contrôler ma lecture, qui ne me paraît pas douteuse.

« Les *pausarii* formaient une association consacrée au culte d'Isis. Ils sont mentionnés dans une autre inscription trouvée à Rome et rapportée par Orelli (n° 1885). »

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1876.


Bureau de la Société pour 1876. . . . . 5
Liste des membres honoraires au 1er avril 1876 . . 6
Liste des membres résidants au 1er avril 1876 . . . 7
Liste des associés correspondants nationaux et étrangers au 1er avril 1876. . . . . 12
Liste des Sociétés savantes en correspondance avec la Société des Antiquaires de France . . . . . 30
Discours de M. Wescher, président sortant . . . . 35
Sépultures gauloises trouvées à Flavigny (Marne), communication de M. de Baye, associé correspondant. 44
Inscription trouvée au Châtelet (Haute-Marne), communication de M. J. Quicherat . . . . . 46, 74, 160
Tableau représentant Jeanne d'Arc, observations de MM. Bordier, Quicherat, Courajod, Hucher. 47, 48, 165
Objets antiques trouvés dans le département de la Somme, communication de M. Van Robais, p. 47, 115, 174, 195
Inscription de l'église de Moutiers, observation de M. Bordier . . . . . 48
Vases grecs peints trouvés en France, en Bavière, en Espagne, communication de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger . . . . . 61

Traité d'alliance de la ville de Cologne avec ses métiers; communication de M. de Marsy; observations de M. G. Demay. . . . . 64, 187

Inscriptions romaines trouvées à Khenchela, à El-Milia et à Aïn-Saharidj (province de Constantine), communication de M. Héron de Villefosse. . . . . 71, 86

Note sur un manuscrit de P.-C. Grignon sur les fouilles du Châtelet (Haute-Marne), par M. Henri Bordier; observations de M. de Villefosse. . . . . 74, 160

Sépulture antique trouvée sur les bords du lac de Neufchâtel (Suisse), communication de M. Pol Nicard. 83

Sépulture antique trouvée à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), communication de M. C. Port, associé correspondant. . . . . 85

Statue équestre de Jeanne d'Arc, communication de M. H. Bordier. . . . . 85

Mosaïque trouvée à Ampurias (Catalogne), communication de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger . . . . . 89

Inscription romaine trouvée à Saintes (Charente-Inférieure), communication de M. le général Creuly. 92

Inscription antique, trouvée à Nîmes (Gard); communication de M. Alex. Bertrand; observations de M. Aurès . . . . . 95, 208

Sceau de l'Université d'Angers, communication de M. J. Quicherat. . . . . 99

Observations de MM. d'Arbois de Jubainville, A. Quicherat et Alex. Bertrand sur un chapitre de Tite-Live, relatif aux Gaulois. . . . . 100

Sceau d'un archidiacre de Goëllo représentant saint Salomon, roi de Bretagne; communication de M. A. de Barthélemy. . . . . 103

Sculpture de Paolo Bernini, communication de M. L. Courajod. . . . . 106

Note sur les armoiries de la Navarre par M. Bascle de la Grèze, associé correspondant . . . . . 107

Observations sur l'aliénation des objets d'art appartenant aux églises, par M. A. de Barthélemy. . . . . 108

Note sur les miroirs grecs, par M. Alb. Dumont. . 110
Note sur un texte de Strabon attribué à Hécatée de Milet, par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant. . . . . 113
Fouilles faites à Pornic ; objets divers trouvés devant la cathédrale de Nantes ; charte inédite en français de 1272 ; communications de M. le baron de Wismes . . . . . 113
Reliquaire trouvé à Roiglise (Somme), communication de M. l'abbé de Cagny, associé correspondant. . 116
Tablette en cire provenant de l'abbaye de Preuilly (Seine-et-Marne), communiquée par M. le baron de Wismes, transcrite par MM. Delisle et Bordier. . . . 118
Note sur une cheminée du XVIe siècle à Marmande (Lot-et-Garonne), par M. G. Demay. . . . . 120
Plaque de corporation communiquée par M. Egger et expliquée par M. de Montaiglon . . . . . 124
Note sur les inscriptions arabes ou pseudo-arabes, par M. L. Courajod. . . . . 127
Procès-verbal de 1308 énumérant les épitaphes des archevêques de Lyon inhumés dans la cathédrale au VIe et au VIIIe siècle ; communication de M. Guigue, associé correspondant. . . . . 131, 145
Statuette de Vénus trouvée à Mâcon . . . . . 132
Figurines en terre cuite provenant de Tanagre en Béotie ; communication de M. Alb. Dumont ; observations de M. Heuzey. . . . . 133
Note sur les origines de l'ambre par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant. . . . . 134
Plombs de filets de pêcheurs trouvés à Marseille, communication de M. E. Le Blant. . . . . 142
Plaque en bronze, avec inscription en pointillé, trouvée à Jouy-devant-Dombasle (Meuse), communication de M. F. Liénard . . . . . 144
Inscription commémorative de la bataille de Morat, communication de M. le baron de Guilhermy. . . . . 158
Note sur une tapisserie brodée, allemande, par M. G. Demay. . . . . 170

Note sur le symbole de la pomme tenue par la Sainte-Vierge, par M. A. de Barthélemy. . . . . 175, 201
Inscription gravée sur l'épée dite de Charlemagne, par M. L. Courajod. . . . . 177
Rapport de M. Alex. Bertrand sur les travaux du Congrès international de Buda-Pest. . . . . 178
Découverte d'un port antique dans la vasière de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), communication de M. Kerviler. . . . . 184, 185, 186
Mosaïque trouvée à Sens, communication de M. Julliot, associé correspondant. . . . . 188
Les fragments de sculpture et d'architecture déposés dans les magasins de Saint-Denis ; observations de MM. P. Nicard et de Guilhermy . . . . . 189, 196
Note de M. P. Nicard sur les découvertes archéologiques faites en Suisse, en 1876, ainsi qu'à Monterot (Haute-Marne). . . . . 189
Découverte de bains romains et d'un cimetière près de Rodez, communication de M. l'abbé Cérès, associé correspondant . . . . . 193
Vitrail d'Orçay (Loir-et-Cher), communication de M. le comte de Marsy, associé correspondant . . . . 200
Epitaphes de deux Français, à Turin et à Bologne. — Simon Godius, bénédictin et peintre ; communication de M. J. Quicherat. . . . . 204
Inscription antique près de Fontvielle (Bouches-du-Rhône) ; les *Pausarii* d'une inscription d'Arles ; note de M. Héron de Villefosse . . . . . 206

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.